

ANNUAIRE

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

de Louvain.

ANNÉE BISSEXTILE

1860.



VINGT QUATRIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde 5866
de la période julienne 6573
depuis le déluge universel 4208
de la fondation de Rome, selon Varron . 2613
de l'ère de Nabonassar 2607
de l'ère chrétienne 1860

L'année 2636 des Olympiades, ou la 4e année de la 659e Olympiade, commence en juillet 1860.

L'année 1276 des Turcs, commencée le 30 juillet 1859, finit le 18 juillet 1860, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1860 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1860.

ÉCLIPSES EN 1860.

Le 22 *janvier*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Le 7 *février*, éclipse partielle de lune, visible à Louvain.

Commencement de l'éclipse à 1 h. 21 m. du matin.
Milieu de l'éclipse à 2 h. 47 m.
Fin de l'éclipse à 4 h. 13 m.

Le 18 *juillet*, éclipse partielle de soleil, visible à Louvain.

Commencement de l'éclipse à 2 h. 6 m. du soir.
Plus grande phase à 3 h. 16 m.
Fin de l'éclipse à 4 h. 20 m.
Grandeur de l'éclipse =0,8, le diamètre étant 1.

Le 1 *août*, éclipse partielle de lune, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	18.
Epacte	VII.
Cycle solaire	21.
Indiction romaine	5.
Lettre dominicale	AG.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 5 février.
Les Cendres, 22 février.
Pâques, 8 avril.
Les Rogations, 14, 15 et 16 mai.
L'Ascension, 17 mai.
La Pentecôte, 27 mai.
La Ste.-Trinité, 3 juin.
La Fête-Dieu, 7 juin.
Le premier dimanche de l'Avent, 2 décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office

de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 29 février, 2 et 3 mars.— Les 30 mai, 1 et 2 juin. — Les 19, 21 et 22 septembre et les 19, 21 et 22 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après

s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la Sainte Vierge invoquée à l'église de St.-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la Sainte Vierge, à l'église de St.-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du St.-Esprit le 7 mars (fête de St. Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 11 heures 6 minutes du matin.
🌕 P. L. le 8, à 3 heures 41 minutes du soir.
☾ D. Q. le 15, à 7 heures 16 minutes du matin.
● N. L. le 23, à 0 heures 35 minutes du matin.
☽ P. Q. le 31, à 5 heures 29 minutes du matin.

---

1 DIM. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 Lund. s. Adalard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste. Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ÉPIPHANIE *.
7 Sam. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste. Gudule, v.
9 Lund. s. Marcellin, év. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Agathon, pape.
11 Merc. s. Hygin, pape.
12 Jeud. s. Arcade, martyr.

13 Vend. ste. Véronique.
14 Sam. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 **Dim.** *Saint Nom de Jésus.* s. Paul, ermite.
16 Lund. s. Marcel, pape.
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemark.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 **Dim.** ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Merc. Conversion de s. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Vend. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Sam. s. Julien, évêque de Cuença.
29 **Dim.** s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Lund. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

🌕 P. L. le 7, à 2 heures 53 minutes du matin.
🌗 D. Q. le 13, à 7 heures 8 minutes du soir.
🌑 N. L. le 21, à 7 heures 57 minutes du soir.
🌓 P. Q. le 29, à 8 heures 13 minutes du soir.

—

1 Merc. s. Ignace, év. et martyr.
2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE ∴. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Sam. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 DIM. *Septuagésime.* ste. Agathe, vierge et mart.
6 Lund. ste. Dorothée, vierge et mart. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. ste. Scholastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Séverin, abbé.

12 Dim. *Sexagésime.* ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Lund. ste. Euphrosine, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Jeud. ste. Julienne, vierge.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Sam. s. Siméon, év. et martyr.
19 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière.—Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.* — s. Boniface de Lausanne.
20 Lund. s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Mard. le B. Pépin de Landen.
22 Merc. *Les Cendres.* Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Vend. s. Mathias, apôtre. s. Modeste, évêque.
25 Sam. ste. Walburge, vierge.
26 Dim. *Quadragésime.* ste. Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Lund. s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.
29 Merc. *Quatre-temps.* s. Justin. s. Oswald, év.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier le 20, à 9 heures 23 minutes du matin. Commencement du Printemps. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

○ P. L. le 7, à 1 heure 2 minutes du soir.
☾ D. Q. le 14, à 9 heures 26 minutes du matin.
● N. L. le 22, à 2 heures 14 minutes du soir.
☽ P. Q. le 30, à 7 heures 11 minutes du matin.



1 Jeud. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Vend. *Quatre-temps.* s. Simplice, pape.
3 Sam. *Quatre-temps.* ste. Cunégonde, impératrice.
4 Dim. *Reminiscere.* s. Casimir, roi.
5 Lund. s. Théophile. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1859-1860. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste. Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Dim. *Oculi.* s. Vindicien, év. d'Arras.

12 Lund. s. Grégoire-le-Grand, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste. Euphrasie, vierge.
14 Merc. ste. Mathilde, reine.
15 Jeud. s. Longin, soldat.
16 Vend. ste. Eusébie, vierge.
17 Sam. ste. Gertrude, abb. de Nivelles.
18 DIM. *Lætare.* s. Gabriël, archange.
19 Lund. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Mard. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Merc. s. Benoît, abbé.
22 Jeud. s. Basile, martyr.
23 Vend. s. Victorien, martyr.
24 Sam. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 DIM. *Judica.* s. Humbert, évêque.
26 Lund. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *.
s. Ludger, év. de Munster.
27 Mard. s. Rupert, év. de Worms.
28 Merc. s. Sixte III, pape.
29 Jeud. s. Eustase, abbé.
30 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Véron, abbé.
31 Sam. s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

☺ P. L. le 5, à 10 heures 19 minutes du soir.
☾ D. Q. le 13, à 1 heure 53 minutes du matin.
● N. L. le 21, à 6 heures 4 minutes du matin.
☽ P. Q. le 28, à 2 heures 54 minutes du soir.

---

1 DIM. *Les Rameaux*. s. Hugues, abbé.
2 Lund. s. François de Paule.
3 Mard. s. Richard, év. de Chicester. — *Commencement des Vacances académiques.*
4 Merc. s. Isidore de Séville.
5 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Vincent Ferrier.
6 Vend. *Vendredi-Saint*. s. Célestin, pape.
7 Sam. s. Albert, ermite.
8 DIM. PAQUES. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES *. ste. Vaudru, abb.
10 Mard. s. Macaire, évêque. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
11 Merc. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Jeud. s. Jules I, pape.
13 Vend. s. Herménégilde, mart.
14 Sam. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 DIM. *Quasimodo*. ss. Anastasie et Basilisse, mart.
16 Lund. s. Drogon, ermite.
17 Mard. s. Anicet, pape et martyr.

18 Merc. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Jeud. s. Léon IX, pape.
20 Vend. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Sam. s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Dim. *Misericordia.* ss. Soter et Cajus, papes et mart.
23 Lund. s. Georges, martyr.
24 Mard. s. Fidèle de Sigmaringen.—*Fin des Vacances académiques.*
25 Merc. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Jeud. ss. Clet et Marcellin, papes et mart.
27 Vend. s. Antime, évêque et martyr.
28 Sam. s. Vital, martyr.
29 Dim. *Jubilate.* s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*
30 Lund. ste. Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 26 minutes.

☉ P. L. le 5, à 7 heures 20 minutes du matin.
☾ D. Q. le 12, à 7 heures 35 minutes du soir.
● N. L. le 20, à 7 heures 4 minutes du soir.
☽ P. Q. le 27, à 8 heures 23 minutes du soir.

—

1 Mard. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Merc. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Jeud. Invention de la Ste. Croix.
4 Vend. ste. Monique, veuve.
5 Sam. s. Pie V; pape.
6 Dim. *Cantate.* s. Jean devant la Porte Latine.
7 Lund. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. s. Grégoire de Naziance, docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Antonin, archev. de Florence.—*Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Dim. *Vocem.* s. Servais, évêque de Tongres.

14 Lund. *Rogations*. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — ***Réunion du Conseil rectoral.***
15 Mard. *Rogations*. ste. Dymphne, vierge et mart.
16 Merc. *Rogations*. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Jeud. ASCENSION DE N. S. J.-C. s. Pascal Baylon.
18 Vend. s. Venance, martyr.
19 Sam. s. Pierre Célestin, pape.
20 DIM. *Exaudi*. s. Bernardin de Sienne.
21 Lund. ste. Itisberge, vierge.
22 Mard. ste. Julie, vierge et mart.
23 Merc. s. Guibert.
24 Jeud. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Vend. s. Grégoire VII, pape.
26 Sam. *Jeûne*. s. Philippe de Néri.
27 DIM. PENTECOTE. *Indulgence plénière*. s. Jean I, pape.
28 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE *. s. Germain, év. de Paris.
29 Mard. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Merc. *Quatre-temps*. s. Ferdinand III, roi.
31 Jeud. ste. Pétronille.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse le 21 à 6 heures 2 minutes du matin. Commencement de l'Été. Pendant ce mois les jours croissent de 19 minutes jusqu'au 23, et décroissent ensuite de 4 minutes jusqu'au 30.

☺ P. L. le 3, à 5 heures 4 minutes du soir.
☾ D. Q. le 11, à 1 heure 22 minutes du soir.
● N. L. le 19, à 5 heures 41 minutes du matin.
☽ P. Q. le 26, à 0 heures 54 minutes du matin.

---

1 Vend. *Quatre-temps.* s. Pamphile, mart.
2 Sam. *Quatre-temps.* ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 DIM. LA SAINTE TRINITÉ. ste. Clotilde, reine.
4 Lund. s. Optat, év. de Milève. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. LA FÊTE-DIEU *. s. Robert, évêque.
8 Vend. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ste. Marguerite, reine.
11 Lund. s. Barnabé, apôtre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Jean de Sahagun.
13 Merc. s. Antoine de Padoue.
14 Jeud. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée.
15 Vend. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Sam. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 DIM. Fête du Sacré Cœur de Jésus. — Fête du saint Sacrement de Miracle à Louvain. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Lund. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Mard. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Merc. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Jeud. s. Louis de Gonzague.
22 Vend. s. Paulin, év. de Nole.
23 Sam. B. Marie d'Oignies.
24 DIM. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Lund. s. Guillaume, abbé.
26 Mard. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Merc. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Jeud. s. Léon II, pape.
29 Vend. ss. PIERRE ET PAUL *, apôtres.
30 Sam. *Jeûne.* ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 6 minutes.

☉ P. L. le 3, à 4 heures 25 minutes du matin.
☾ D. Q. le 11, à 6 heures 16 minutes du matin.
● N. L. le 18, à 2 heures 38 minutes du soir.
☽ P. Q. le 25, à 5 heures 58 minutes du matin.

---

1 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Lund. Visitation de la Sainte-Vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Willebaud, év. d'Aichstadt.
8 DIM. ste. Élisabeth, reine de Portugal.
9 Lund. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. Les sept Frères Martyrs. — *Ouverture de la seconde Session des Jurys d'examen.*

11 Merc. s. Pie I, pape.
12 Jeud. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Vend. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Sam. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 DIM. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Lund. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 Mard. s. Alexis, conf.
18 Merc. s. Camille de Lellis.
19 Jeud. s. Vincent de Paul.
20 Vend. s. Jérôme Émilien.
21 Sam. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I, *Roi des Belges.*
22 DIM. ste. Marie-Madeleine.
23 Lund. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Mard. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Merc. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Jeud. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Vend. s. Pantaléon, martyr.
28 Sam. s. Victor, martyr.
29 DIM. ste. Marthe, vierge.
30 Lund. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Mard. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

🌕 P. L. le 1, à 5 heures 52 minutes du soir.
☾ D. Q. le 9, à 9 heures 42 minutes du soir.
● N. L. le 16, à 10 heures 38 minutes du soir.
☽ P. Q. le 23, à 1 heure 8 minutes du soir.
🌕 P. L. le 31, à 9 heures 15 minutes du matin.

---

1 **Merc.** s. Pierre-ès-Liens.
2 **Jeud.** *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 **Vend.** Invention de s. Étienne. — *Commencement des Vacances académiques.*
4 **Sam.** s. Dominique, confesseur.
5 **Dim.** Notre-Dame-aux-Neiges.
6 **Lund.** Transfiguration de N. S. J.-C.
7 **Mard.** s. Donat, év. et martyr.
8 **Merc.** s. Cyriac, martyr.
9 **Jeud.** s. Romain, martyr.
10 **Vend.** s. Laurent, martyr.
11 **Sam.** s. Géry, évêque de Cambrai.
12 **Dim.** ste. Claire, vierge.
13 **Lund.** s. Hippolyte, martyr.
14 **Mard.** *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.
15 **Merc.** ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.

16 Jeud. s. Roch, confesseur.
17 Vend. s. Libérat, abbé.
18 Sam. ste. Hélène, impératrice.
19 DIM. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge.
s. Jules, martyr.
20 Lund. s. Bernard, abbé de Clairvaux, doct.
21 Mard. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Merc. s. Timothée, martyr.
23 Jeud. s. Philippe Béniti.
24 Vend. s. Barthélemi, apôtre.
25 Sam. s. Louis, roi de France.
26 DIM. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Lund. s. Joseph Calasance.
28 Mard. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Merc. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Jeud. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Vend. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance le **22**, *à* 8 *heures* **12** *minutes du soir. Commencement de l'Automne. Pendant ce mois les jours décroissent de* **1** *heure* **53** *minutes.*

☾ D. Q. le 8, à 11 heures 24 minutes du matin.
● N. L. le 15, à 6 heures 27 minutes du matin.
☽ P. Q. le 21, à 11 heures 43 minutes du soir.
○ P. L. le 30, à 1 heure 58 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Gilles, abbé.
2 Dim. ss. Anges-Gardiens. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Lund. s. Rémacle, év. de Maestricht.
4 Mard. ste. Rosalie, vierge.
5 Merc. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Jeud. s. Donatien, martyr.
7 Vend. ste. Reine.—**INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9** ***décembre*** **1425).**
8 Sam. **NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE** *. s. Adrien, martyr.
9 Dim. *s. Nom de Marie.* s. Gorgone, martyr.
10 Lund. s. Nicolas de Tolentino.
11 Mard. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Merc. s. Guy d'Anderlecht.

13 Jeud. s. Amé, év. de Sion en Valais.
14 Vend. Exaltation de la sainte Croix.
15 Sam. s. Nicomède, martyr.
16 Dim. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Lund. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Mard. s. Joseph de Cupertino.
19 Merc. *Quatre-temps*. s. Janvier, martyr.
20 Jeud. s. Eustache, martyr.
21 Vend. *Quatre-temps*. s. Matthieu, apôtre.
22 Sam. *Quatre-temps*. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Dim. ste. Thècle, vierge et martyre.— *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Lund. Notre-Dame de Merci.
25 Mard. s. Firmin.
26 Merc. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Jeud. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Vend. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Sam. s. Michel, archange.
30 Dim. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☾ D. Q. le 7, à 11 heures 22 minutes du soir.
● N. L. le 14, à 2 heures 55 minutes du soir.
☽ P. Q. le 21, à 2 heures 29 minutes du soir.
○ P. L. le 29, à 7 heures 7 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 13 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*

2 Mard. s. Léodegaire, év. d'Autun. — *Fin des Vacances académiques.*

3 Merc. s. Gérard, abbé. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du Semestre d'hiver de l'année acad.* 1860-61.

4 Jeud. s. François d'Assise.

5 Vend. s. Placide, martyr.

6 Sam. s. Brunon, confesseur.

7 Dim. Solennité du saint Rosaire. s. Marc, pape. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

8 Lund. ste. Brigitte, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

9 Mard. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

10 Merc. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

11 Jeud. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

12 Vend. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

13 Sam. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règ. gén. art. 6.

14 DIM. s. Calixte, pape et martyr.

15 Lund. ste. Thérèse, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*

16 Mard. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.

17 Merc. ste. Hedwige, veuve.

18 Jeud. s. Luc, évangéliste.

19 Vend. s. Pierre d'Alcantara.

20 Sam. s. Jean de Kenti.

21 DIM. ste. Ursule et ses comp., martyres.

22 Lund. s. Mellon, évêque.

23 Mard. s. Jean de Capistran.

24 Merc. s. Raphaël, archange.

25 Jeud. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.

26 Vend. s. Evariste, pape et martyr.

27 Sam. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.

28 DIM. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Lund. ste. Ermelinde, vierge.

30 Mard. s. Foillan, martyr.

31 Merc. *Jeûne.* s. Quentin, martyr.

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☾ D. Q. le 6, à 9 heures 35 minutes du matin.
● N. L. le 13, à 0 heures 54 minutes du matin.
☽ P. Q. le 20, à 9 heures 11 minutes du matin.
☺ P. L. le 28, à 11 heures 56 minutes du matin.

---

1 Jeud. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Vend. Les Fidèles Trépassés.
3 Sam. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.*
4 Dim. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Lund. s. Zacharie et ste. Élisabeth, parents de saint Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

8 Jeud. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

9 Vend. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. s. André Avellin.

11 DIM. s. Martin, év. de Tours. — DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.

12 Lund. s. Liévin, év. et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. s. Stanislas Kostka.

14 Merc. s. Albéric, év. d'Utrecht.

15 Jeud. s. Léopold, confesseur.

16 Vend. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.

17 Sam. s. Grégoire Thaumaturge.

18 DIM. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.

19 Lund. ste. Élisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Mard. s. Félix de Valois.

21 Merc. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Jeud. ste. Cécile, vierge et martyre.

23 Vend. s. Clément I, pape et martyr.

24 Sam. s. Jean de la Croix.

25 DIM. ste. Catherine, vierge et martyre.

26 Lund. s. Albert de Louvain, év. de Liége et mart.

27 Mard. s. Acaire, év. de Noyon.

28 Merc. s. Rufe, martyr.

29 Jeud. s. Saturnin, martyr.

30 Vend. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21, à 2 heures 4 minutes du soir. Commencement de l'Hiver. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, et croissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 31.

☾ D. Q. le 5, à 6 heures 18 minutes du soir.
● N. L. le 12, à 1 heure 6 minutes du soir.
☽ P. Q. le 20, à 6 heures 28 minutes du matin.
○ P. L. le 28, à 3 heures 35 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 DIM. *Avent.* ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 Lund. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*
9 DIM. ste. Léocadie, vierge et martyre.

10 Lund. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Damase, pape.
12 Merc. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Jeud. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Vend. s. Spiridion, évêque.
15 Sam. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Dim. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *décembre* 1790.
17 Lund. ste. Begge, veuve.
18 Mard. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Némésion, martyr.
20 Jeud. s. Philogone, év.
21 Vend. *Quatre-temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Sam. *Quatre-temps.* s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Dim. ste. Victoire, vierge et martyre.
24 Lund. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Mard. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Merc. Second jour de Noël *. s. Étienne, premier martyr.
27 Jeud. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Vend. ss. Innocents.
29 Sam. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Dim. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Lund. s. Silvestre, pape.

SUITE DE LA NOTICE SUR QUELQUES ANCIENNES ÈRES CHRONOLOGIQUES (1).

—

§. V.

De l'Ère de l'Ascension.

Nous ne connaissons que l'auteur de la Chronique d'Alexandrie, qui ait employé l'ère de l'Ascension. C'est ainsi, par exemple, qu'il date l'année du martyre de saint Ménas de Cotys : *Anno CCLVII Domini in cœlos Assumptionis, ac iisdem Coss.* (*Tusco et Anulino*) *martyrium subiit S. Menas Cotyæus Phrygiæ Salutaris civitate Atyr XV, ex ante diem idus novembris ;* ce qui revient à l'an 295 de notre ère vulgaire, le 12 novembre. Le même auteur donne encore cette date du martyre de S. Gelasin, Bouffon : *anno CCLIX Domini in cœlos Assumptionis, ac iisdem supra nominatis Coss.* (*Maximiano Herculio, Aug. V, et Galeriano Maximiano, Cæsare II*), *martyrio vitam finivit sanctis Gelasinus, in Heliopolitarum urbe libanensi :* ce qui se rapporte à l'an de notre ère vulgaire 297.

---

(1) Extr. de l'*Art de vérifier les dates ;* voyez les Annuaires de 1851, p. xxxii, de 1852, p. xxxii, de 1853, p. xxxii, de 1854, p. xxxii, de 1855, p. xxxii, de 1856, p. xxxiii, de 1857, p. xxxiii, de 1858, p. xxxiii, et de 1859, p. xxxiii.

§. VI.

De l'Ère des Arméniens.

L'ère des Arméniens, appelée, dans quelques titres français, l'*Etreure des Ermines*, commença, l'an de Jésus-Christ 552, un mardi 9 de juillet. C'est l'époque du concile de Tiben, où les Arméniens confirmèrent la condamnation du concile de Calcédoine, qu'ils avaient prononcée, l'an 536, au concile de Thévis, et, par là, consommèrent leur schisme. « Les Arméniens, » dit Fréret (Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, » tom. XIX, pag. 85), se servent aujourd'hui d'une » année, composée, comme celle des anciens Persans, » de 12 mois, de 30 jours chacun, et de 5 épagomènes. » Cette année est absolument vague, sans aucune in- » tercalation ; et elle remonte, tous les quatre ans, » d'un jour, dans l'année julienne. Elle sert, dans le » pays, pour les actes, et pour la date des lettres ; » mais, en même temps, on emploie une autre année, » qui est proprement l'année ecclésiastique, et qui » sert, dans la Liturgie, pour régler la célébration de » la Pâque et des fêtes, le temps des jeûnes, et tout » ce qui a rapport à la religion : cette année est fixe, » au moyen d'un sixième épagomène, qu'on ajoute » tous les quatre ans ; mais le nourons, ou le premier » jour de l'année, qui commence avec le mois nava- » zardi, est fixé, depuis longtemps, au 11 du mois » d'août de l'année julienne, et il ne s'en écarte plus.

» Dans la suite, ajoute le même auteur, lorsque les

»Arméniens se réconcilièrent avec l'église latine, et »qu'une partie d'entr'eux reconnut les papes de »Rome, dans une espèce de concile, tenu à Kherna, »au 14e siècle (c'est le concile, dit *Charnense*, tenu »l'an de Jésus-Christ 1330), ils admirent la forme de »l'année julienne, que le commerce avec les Francs »leur avait rendue familière. Les actes du concile »de Sis joignent l'an 756 de l'ère arménienne avec »l'an 1307 de l'ère vulgaire, et datent, dans l'une et »l'autre années, par le 19 mars. Dans le concile »d'Adéna, tenu en 1316, où il fut question du calen- »drier, on ne se sert que des mois juliens et de l'ère »vulgaire ; et encore aujourd'hui, lorsque les Armé- »niens traitent avec les Occidentaux, ils emploient »les mois juliens. » Dans une Réponse de M. Arnaud, au ministre Claude, sur la Perpétuité de la Foi, imprimée en 1671, on voit une lettre de Jacques, catholique des Arméniens, datée du 12 avril de l'an 1120 de l'ère des Arméniens, ce qui revient à notre année 1671. Nous ajouterons que les Arméniens datent aussi, par les années du monde, suivant l'ère de Constantinople, et qu'ils joignent, quelquefois, dans leurs actes, cette façon de supputer les temps à celle qui leur est propre.

Mois Romains.	*Mois Arméniens.*
11 août,	Navazardi.
10 septembre,	Hori.
10 octobre,	Sahomi.
9 novembre,	Dré Thari.

9 décembre,	Kagoths.
8 janvier,	Aracz.
7 février,	Malégi.
9 mars,	Arcki.
8 avril,	Angi.
8 mai,	Mariri.
7 juin,	Marcacz.
7 juillet,	Hérodiez.

Acéliacz, ou les cinq épagomènes; et les six, dans les années abondantes.

§. VII.

De l'Ère d'Isdégerde; et de l'Ère de Malek-Schah-Dgélaleddin, dite l'Ère Gélaléenne.

L'ère d'Isdégerde (III[e] du nom), roi de Perse, commence, non à la mort de ce prince, comme quelques-uns le prétendent, mais à son avénement au trône, que l'on rapporte au 16 juin de l'an de Jésus-Christ 632. Les années, dont elle est composée, sont de 365 jours, et chaque mois de trente jours; mais à la fin du mois aben, l'usage était d'ajouter cinq jours : les astronomes ne faisaient cette addition qu'à la fin de l'année. Les Persans ont suivi cette ère, dont les années étaient vagues, comme celles de l'ère de Nabonassar, jusqu'à Malek-Schah-Dgélaleddin, sultan du Khorasan. Ce prince, ayant formé un conseil de huit astronomes, régla, l'an 467 de l'Hégire (1075 de Jésus-Christ), que l'équinoxe du printemps serait fixé

au 14 de notre mois de mars (1); et qu'outre les cinq épagomènes, chaque 4e année, sept fois de suite, on en ajouterait un 6e; après quoi l'intercalation ne se ferait plus qu'une fois en cinq ans. Cette réforme fut adoptée des Persans, qui la suivent encore de nos jours, et est appelée Gélaléenne, ou Malaléenne, du nom de son auteur.

Voici les noms des Mois Persans, suivant Alfragan.

Afrudin-meh.	Méhar-meh.	Mustéraca, ou les cinq épagomènes; et les six, dans les années abondantes.
Ardisascht-meh.	Aben-meh.	
Cardi-meh.	Adar-meh.	
Thir-meh.	Di-meh.	
Merded-meh.	Béhen-meh.	
Schaharir-meh.	Affirer-meh.	

Les Persans n'ont point de semaine et donnent à chaque jour du mois les noms suivants.

1 Hormozd.	13 Tir.	25 Erd.
2 Behman.	14 Dgiousch.	26 Aschstad.
3 Ardabahescht.	15 Dibaméher.	27 Osman.
4 Schahrivar.	16 Méher.	28 Ramiad.
5 Esphendarmod.	17 Sourousch.	29 Marasfend.
6 Khordad.	18 Resch.	30 Aniran.
7 Mordad.	19 Fervardin.	ÉPAGOMÈNES.
8 Dibadur.	20 Béhéram.	1 Ahnoud.
9 Azur.	21 Ram.	2 Aschnoud.
10 Aben.	22 Bod.	3 Esphendarmez.
11 Khour.	23 Dibadin.	4 Vahescht.
12 Mah.	24 Din.	5 Heschounesch.

(1) L'intercalation des Persans suppose l'année de 365 jours 5 heures 49 minutes 5 secondes 5/11. L'auteur de l'Histoire des Mathématiques observe que la manière dont les Persans intercalent leur 366e jour ramène les équinoxes avec beaucoup d'exactitude au même point de l'année civile.

§. VIII.

De la Période Julienne.

La période julienne est une ère fictive, imaginée par Joseph Scaliger, pour faciliter la réduction des années de toute époque donnée, aux années d'une autre époque, telle qu'on voudra la donner. Cette période résulte du produit des cycles de la lune, du soleil et des indictions, multipliés les uns par les autres. Ainsi, multipliez 19, qui est le cycle lunaire, par le nombre 28 du cycle solaire, le produit sera 532; lequel étant multiplié à son tour par 15, qui est le cycle des indictions, donnera la somme de 7980 années, qui constitue la période julienne.

La première année de notre ère vulgaire est placée, l'an 4714 de la période julienne; d'où il suit que, pour trouver une année quelconque de Jésus-Christ, dans cette période, il faut ajouter 4713 à cette année. Par exemple, pour savoir à quelle année de la période julienne répond l'an 1783 de Jésus-Christ, ajoutez 4713 à ce nombre, et vous aurez 6496, qui est l'année de la période julienne que vous cherchez.

La première année de l'ère de Constantinople est l'an 795 avant la période julienne. Ajoutez cette somme à 4714, et vous aurez 5509 qui concourra avec la première année de l'ère vulgaire de l'Incarnation.

La première année de l'ère d'Isdégerde est l'an 5345

de la période julienne; ce qui résulte de la somme de 632 ans, ajoutée à celle de 4713.

La période julienne est d'un grand secours pour les années qui précèdent le temps de l'Incarnation; mais, depuis cette époque, on en fait moins d'usage.

CHRONIQUE

depuis le 2 *octobre* 1858 *jusqu'au* 30 *septembre* 1859.

Octobre.

2. Décret de la reine d'Espagne relatif à la vente des biens déclarés propriétés des communes et de l'état par la loi du 1er mai 1855.

4. Ouverture de la diète de Danemark par le ministre de l'intérieur, le conseiller intime Unsgaard. — Mort du baron de Brockhausen, chambellan et conseiller actuel, ambassadeur de Prusse près la cour de Bruxelles.

5. Le brigadier Smith reprend aux rebelles la ville d'Esanghour occupée le 2 par Tantia-Topih. — Le 9, le général-major Mitchel défait dans le voisinage de la ville de Mongrentie quatre à cinq mille rebelles de Gwalior et le 19, soutenu par le brigadier Smith, il taille en pièces un corps de 10,000 hommes et lui enlève tous ses canons au sud-est de Thundalee. — 12,000 rebelles qui occupaient Sundellei sont mis en fuite, le 10, par le capitaine Dawson. — Destruction du palais de Cristal par un incendie à New-York.

7. Patente royale adressée au prince de Prusse pour l'inviter à se charger de la régence.

9. Traité de commerce, de paix et d'amitié entre la France et le Japon, signé à Yeddo par le baron Gros, plénipotentiaire français : ouverture de tous les ports accessibles aux Anglais, Hollandais, Russes et Américains; droit d'établissement à Hakodade; résidence d'un ministre plé-

nipotentiaire à Yeddo et de consuls de France à Nangasaki, Hakodade et Karagava. — Le prince de Prusse se charge de la régence à la demande du roi.—Convocation des chambres pour le 20. — Le ministre d'état de Westphalen est remplacé dans ses fonctions par le ministre d'état Flottwell.

10. La comète de Donati arrive à son point le plus rapproché de la terre et brille comme une étoile de 2me ou 3me classe.

12. Clôture de la session législative du Portugal ouverte le 8 juin. — Mort de Joseph Partoes, ministre des travaux publics en Belgique.

13. Ultimatum de la France relatif à l'affaire du navire le *Charles George*, qui est relâché par le gouvernement portugais le 25.

14. Première conférence des représentants de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la Prusse et de la Turquie sur la délimitation du Monténégro. — Les libéraux attaquent et envahissent la ville de Mexico, ayant à leur tête le général Blanco qui, n'étant pas soutenu dans ses mouvements, se retire sur Tucabaya.

15. Conformément à une convention conclue entre l'Autriche et Parme, l'île du Pô Santa Franca devient la propriété du duché et fait partie de la commune de Polesina.

18. Commencement d'une nouvelle expédition dans l'Oude. — Le 26, proclamation du commandant en chef lord Clyde, par laquelle il annonce que le but de ses efforts sera de faire respecter les lois. — Ouverture du premier concile provincial à Vienne.

20. Ouverture de la diète extraordinaire, en Prusse, par le prince-régent; le lendemain, présentation aux chambres du message relatif à la régence.

24. Le général Ramon Castilla est proclamé président de la république du Pérou.

25. Les deux chambres prussiennes reconnaissent à l'unanimité la nécessité de la régence; le lendemain, le prince-régent prête serment à la constitution. Clôture de la diète extraordinaire.

26. Le président de la république du Pérou déclare en état de siége tous les ports de la république de l'Équateur et ceux des îles qui lui appartiennent.

28. Décret impérial sur la nouvelle organisation de l'Algérie. Extension des attributions des préfets et des commandants militaires; un conseil est adjoint aux commandants militaires pour les affaires civiles. Un conseil général est nommé par l'empereur pour chacune des trois provinces. — La ville de Guadalajara est reprise après une vive résistance par les libéraux sous les ordres du général Dégollado. — Mort de Mme Ida Pfeiffer, née à Vienne.

30. Le commissaire de la Porte Kiamil-bey donne lecture du Hatti-Schérif qui institue une nouvelle Kaïmakamie, chargée de dresser les listes pour l'élection d'un hospodar; le prince Alexandre Ghika remet les pouvoirs aux trois Kaïmakans nommés provisoirement par la Porte, Janko Miano, Janco Philippesco et Émanuel Baleano. — Proclamation par laquelle le président Buchanan avertit les citoyens de l'Union de ne pas prendre part à une troisième expédition qui se prépare contre Nicaragua.

31. Les élections générales qui ont eu lieu en Espagne donnent une grande majorité au gouvernement. Cependant à Madrid c'est l'opposition qui a triomphé.

Novembre.

1. Publication dans l'Inde de la proclamation royale qui défère la souveraineté à la couronne; lord Canning est nommé vice-roi des Indes; la foi des traités sera respectée;

l'Angleterre ne cherche pas à étendre ses possessions; elle assure aux peuples qui lui sont soumis la liberté religieuse, la liberté civile, le respect des us et coutumes, et promet une amnistie complète à tous ceux qui retourneront chez eux avant la fin de l'année.

2. Mort à Paris du comte Esterhazy, conseiller intime, chambellan d'Autriche, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Russie.

3. Le fort de Rampur-Kupia dans le royaume d'Oude, défendu par 5000 insurgés, est pris d'assaut par le brigadier Wetherall. — Débarquement à Emden du câble sous-marin long de 300 milles pour l'établissement du premier télégraphe direct entre l'Angleterre et l'Allemagne.

4. Ouverture des cortès portugaises par le roi. — Le ministère prussien de Manteuffel donne sa démission en masse.

5. Le prince de Hohenzollern-Sigmaringen est nommé président du ministère en Prusse.

6. Décret du prince-régent de Prusse. Le ministre d'état Frottwell est nommé définitivement ministre de l'intérieur; d'Auerswald, ministre d'état et membre du ministère; le conseiller intime baron de Schleinitz, ministre des affaires étrangères; le lieutenant-général Bonin, ministre de la guerre; le conseiller intime de légation baron Patow, ministre des finances; le comte de Puckler, ministre de l'agriculture; le conseiller intime de Bethmann Hollweg, ministre du culte et de l'instruction publique. Les ministres von der Heydt et Simons conservent leurs portefeuilles. — Par patentes royales la constitution du 2 octobre 1855 pour le Holstein et le Lauenbourg est abolie; le ministère est rendu responsable pour le Holstein au roi-duc seul.

7. Réunion du congrès du Chili en session extraordinaire.

8. Dernière séance de la commission de délimitation à Constantinople. Les districts en litige de Grahowo et de Jupa, au nord du Tschernagora, sont cédés définitivement aux Monténégrins ; les districts de Kulschi, situés au sud-est, rentrent sous la domination turque. — Circulaire du cabinet danois à ses agents diplomatiques pour leur exposer la politique du gouvernement dans les dernières années, ainsi que la marche des dernières négociations avec la Confédération germanique. — Adoption de la loi relative à la Skuptschina. Le prince de Servie, conjointement avec le sénat, a le droit de dissoudre l'assemblée.

9. Ouverture de la nouvelle session législative de Belgique.

11. Ouverture des chambres grecques par le ministre président Miaulis. — Tremblement de terre dans la partie sud-ouest de la péninsule Ibérique, principalement à Lisbonne, Bélem, Mafra et Cintra, Figueira, Oporto, St.-Ubes, Alcaces, Grandola, ainsi qu'à Madrid, Séville et sur les côtes de Malaga.

13. Inauguration à Prague, en présence de l'empereur d'Autriche, du monument élevé à la mémoire de Radetzky. — Destruction d'une partie de la ville de Valparaiso par un incendie.

17. Robert Dale Owen, fondateur du socialisme en Angleterre, meurt à Newtown dans le Montgomeryshire.

18. Mémoire des représentants des puissances signataires de la convention de Paris contre la conduite illégale des Kaïmacans de Moldavie et de Valachie.

19. Occupation du port de Villa-Franca en Piémont par deux vaisseaux de guerre russes.

20. L'assemblée nationale de Servie (Skuptschina) est convoquée pour le 12 à Belgrade.

23. Arrivée du commissaire extraordinaire britannique

W. E. Gladstone à Corfou. Le 26, lecture du mandat royal en présence du sénat et discours du commissaire. Le but de sa mission, dit-il, est de rechercher et d'écarter les difficultés qui s'opposent à l'efficacité du protectorat britannique. L'Angleterre se propose d'apporter dans l'administration les réformes nécessaires et d'accorder toutes les libertés compatibles avec les traités de 1815. — Les élections générales pour la chambre des représentants en Prusse donnent une grande majorité au nouveau cabinet.

24. Mort du sénateur comte Henri Boulay de la Meurthe, vice-président de la république française en 1849.

25. Le conseil communal de Corfou adresse au ministre des colonies, sir E. Bulwer, une protestation contre le passage de la dépêche du lord haut-commissaire sir John Young du 10 juin 1857, qui dit que les habitants de Corfou et de Paxos désirent être incorporés à la Grande-Bretagne; il déclare au contraire que la volonté du peuple ionien est d'être réuni à la Grèce. — Note adressée au cabinet autrichien par le comte de Cavour relativement à quelques griefs du gouvernement piémontais contre l'Autriche.

29. Tremblement de terre à Bayonne, Biarritz, St.-Esprit, dans le midi de la France.

Décembre.

1. Ouverture des cortès espagnoles. La reine déclare dans le discours du trône que son ambassadeur à Rome est chargé de la solution des questions pendantes entre l'Espagne et le St.-Siége. L'Espagne a entrepris, de concert avec la France, une expédition contre la Cochinchine. La situation du pays est satisfaisante.

3. Clôture de la conférence générale de l'union douanière allemande.

5. Mort du général de brigade de l'armée britannique, John Jacob, à Jacobabad. — Proclamation du lord-lieutenant d'Irlande, par laquelle sont supprimées les associations secrètes et surtout celle des Ribbonistes.

7. Arrivée du lord haut-commissaire extraordinaire W. E. Gladstone à St.-Maure. Le lendemain, le corps législatif et le conseil municipal présentent au lord haut-commissaire deux mémoires, dans lesquels ils protestent contre la lettre de sir John Young du 10 juin 1857 relative à la colonisation de Corfou et de Paxos et manifestent le désir de voir les sept îles unies à la Grèce.

8. Dépêche du ministre des colonies au lord haut-commissaire relative à la protestation des représentants et du conseil municipal de Corfou. Le ministre déclare que le gouvernement britannique n'a ni l'intention ni le pouvoir d'incorporer Corfou et Paxos à la Grande-Bretagne, mais que, d'un autre côté, il ne renoncera pas au protectorat qu'il exerce sur les îles ioniennes en vertu des traités. — Message du président des États-Unis, M. Buchanan, qui proclame que les relations avec les états étrangers sont pacifiques, excepté avec le Mexique et le Paraguay.

12. Ouverture de la Skuptschina en Servie.

13. Achèvement du télégraphe sous-marin entre le Hanovre et l'Angleterre.

14. Victoire, au Mexique, de l'armée de Zuloaga, commandée par les généraux Miramon et Marquez, sur le général Atotonilquillo; le lendemain, ils occupent la ville de Guadalajara.

16. Retrait des nouvelles mesures de police relatives aux passeports en France.

17. Le général sir R. Napier défait les insurgés commandés par Feroze Schah, fils du roi de Delhi, près de Ramonde dans le Gwalior.

18. Décret de l'empereur des Français portant que St.-Denis servira de sépulture aux empereurs.

21. Le grand-duc Constantin de Russie arrive une seconde fois à Paris pour rendre visite à l'empereur Napoléon III.

22. La Skuptschina nationale demande à l'unanimité que le prince Alexandre Karageorgewitsch abdique et que ses pouvoirs passent à la Skuptschina. Le prince refuse de signer l'acte d'abdication et se rend de nuit dans la forteresse de Belgradé sous la protection turque. Le lendemain, l'assemblée nationale, avec l'assentiment du sénat, prononce la déchéance du prince Alexandre, élève le prince Milosch Obrenowitsch à la dignité de prince héréditaire de Servie et prend jusqu'à son arrivée le pouvoir entre ses mains. — Soulèvement contre l'empereur Soulouque, à Haïti; le général Fabre Geffrard proclame la république à Gonaïves; le général Barthélemy et les autorités civiles et militaires se prononcent pour le mouvement. Le lendemain, le général Geffrard est proclamé président de la république, la constitution libérale de l'année 1846 est rétablie et la déchéance de Soulouque proclamée au nom de la nation. — Ratification du traité conclu à Bèrne, entre la France et la Confédération helvétique pour la protection de la propriété littéraire et artistique. — Décret impérial en France qui supprime la division des affaires civiles de l'Algérie et la direction des colonies et qui établit différentes branches d'administration pour l'intérieur, les finances etc. des colonies.

23. Le général Echegaray, partisan du général Robles, marche sur la ville de Mexico; les troupes du gouvernement se prononcent pour ce dernier. Le président du parti libéral, Zuloaga, est destitué par le général Robles; une junte, convoquée par le général, choisit Miramon pour chef de la république.

24. Nomination d'un gouvernement provisoire de Servie par la Skuptschina.

Janvièr.

1. Décret daté d'Allahabad, portant que le Punjab est érigé en province.

2. Le prince Alexandre de Servie signe l'acte de son abdication.

7. La tête des troupes de renfort de l'armée autrichienne part pour l'Italie. — Dépêche du général lord Clyde, commandant en chef des troupes dans l'Oude, à lord Canning, gouverneur général de Calcutta, sur la fin de la campagne de l'Oude et le rétablissement de l'autorité britannique.

8. Le mariage du duc de Calabre, prince royal de Naples, avec la princesse Marie Sophie Amélie de Bavière, sœur de l'impératrice d'Autriche, est célébré par procuration à Munich.

9. Ouverture de l'assemblée nationale de Moldavie à Jassy; elle compte 60 membres.

10. Ouverture des chambres, à Turin. Dans le discours du trône, le roi déclare que la situation n'est point exempte de périls. — L'assemblée fédérale de Suisse se réunit en session extraordinaire. — L'empereur d'Haïti, défait par les républicains, se retire à Port-au-Prince, et son armée s'étant réunie à celle du général Geffrard, il abdique le 15 et abandonne l'île, le 19. La république est reconnue partout sans opposition sous la présidence de Geffrard.

12. Ouverture de la session des deux chambres de la diète prussienne par le prince-régent. — Traité de commerce et de navigation conclu entre l'empereur de Russie et la reine d'Angleterre, à l'effet d'étendre et de faciliter les relations commerciales entre leurs états.

15. La Porte accorde l'investiture de la Servie au prince Milosch Obrenowitsch.

16. L'assemblée nationale de Jassy vote l'union des deux principautés. Elle impose au prince à élire, ainsi qu'à la commission de Fokschany qui sera composée de membres de l'assemblée, l'obligation de travailler à l'union des deux pays sous le gouvernement d'un prince étranger. — Le lendemain, le colonel Alexandre Couza est élu à l'unanimité prince-régent de la Moldavie. Il prend le nom d'Alexandre Jean Ier.

20. Mort de Madame Bettina d'Arnim née Brentano, à l'âge de 74 ans.

22. Convocation à Hambourg d'une assemblée populaire pour aviser aux moyens d'obtenir la mise en vigueur de la constitution du 23 mai 1850. — Mort de l'historien Henri Hallam, à l'âge de 81 ans.

26. Zuloaga est réintégré dans ses fonctions de président par Miramon, qui se charge provisoirement de la présidence. — Ouverture de la session législative des Chambres de Bavière par le prince Luitpold, frère du roi, sans discours royal.

27. L'assemblée législative des sept îles ioniennes déclare que l'unique et unanime volonté du peuple ionien est l'annexion des sept îles à la Grèce. La chambre nomme une commission de 11 membres chargée d'aviser aux moyens d'atteindre ce but. — Le lendemain, le lord haut-commissaire signale, dans un message, l'illégalité de cette résolution et propose, comme moyen régulier, de formuler le vœu de la nation dans une adresse à la reine. — Naissance d'une fille du prince royal de Prusse.

29. Clôture du conseil national Suisse à Berne. Le président rappelle l'obligation de sauvegarder l'indépendance nationale sans léser les intérêts des états voisins.

30. Adresse de l'assemblée législative de Corfou à la reine d'Angleterre. Le 5 février, le lord haut-commissaire donne communication de la patente royale portant réponse négative à la pétition du parlement relative à l'annexion des sept îles à la Grèce. — Mariage de la princesse Clotilde, fille du roi de Sardaigne avec le prince Napoléon, cousin de l'empereur.

Février.

2. Abdication du général Zuloaga en faveur de Miramon, déclaré président de la république.

3. Ouverture du parlement anglais.—Ouverture de l'assemblée nationale de la Valachie à Bucharest, composée de 64 membres.

4. Le ministre des finances du Piémont présente un projet de loi autorisant le gouvernement à contracter un emprunt de 50 millions de francs. Dans l'exposé des motifs il est dit que les armements extraordinaires de l'Autriche en Lombardie, les troupes qu'elle concentre près de la frontière, l'emprunt récent qu'elle a contracté, révèlent des dispositions peu pacifiques de la part du gouvernement autrichien.

5. Le prince Alexandre Couza, hospador de Moldavie, est élu prince de Valachie. — Circulaire adressée par le comte Buol aux états de second ordre, par laquelle, après s'être félicité des manifestations qui se sont produites en Allemagne, et tout en reconnaissant que le moment de porter la question devant la diète de Francfort n'est pas encore venu, il exprime l'opinion qu'il convient de constater dès à présent quelles seraient les dispositions des gouvernements allemands pour le cas d'une guerre, soit avec la Sardaigne seule, soit avec la France, soit avec ces deux états réunis.

7. Ouverture de la session du corps législatif en France. Dans son discours, l'empereur déclare qu'il a lieu de se féliciter de ses relations avec l'Angleterre, la Russie et la Prusse, mais qu'il s'est trouvé en dissidence avec le cabinet autrichien sur les questions principales, entre autres sur la reconstitution des principautés danubiennes. La France s'est rapprochée du Piémont, qui a été si dévoué pendant la guerre, si fidèle à sa politique pendant la paix. L'état anomal de l'Italie, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiète justement la diplomatie, mais n'est point un motif suffisant de croire à la guerre.

8. La Porte demande que la conférence de Paris soit convoquée à cause de la double élection du prince Couza.

9. L'union des deux principautés est réclamée dans l'assemblée nationale de Jassy et il est décidé que la réunion des deux chambres aura lieu à Fokschany.— Le vice-amiral français Rigault de Genouilly, qui a quitté, le 2, la baie de Turon avec une escadre de huit vaisseaux de guerre et l'aviso à vapeur espagnol *El Cano*, arrive à l'embouchure du fleuve Saigon; le lendemain, attaque et prise des deux forts qui défendent l'entrée du port; du 11 au 15, destruction de six autres forts; le 16, prise des deux forts qui défendent la ville du côté du sud et, le 17, la ville et la citadelle de Saigon sont prises d'assaut; 200 canons tombent entre les mains des Français.

11. Délibération du parlement ionien sur les projets de réforme.

12. Dépêche-circulaire adressée par le gouvernement prussien à ses envoyés près les cours d'Allemagne. Il motive l'attitude expectante qu'il a prise en présence de la tension qui signale la situation politique, situation qui ne lui semble pourtant pas de nature à compromettre la paix. La Prusse, se réservant son action comme puissance euro-

péenne, remplira dans toutes les éventualités ses devoirs comme membre de la confédération.—L'admission de l'Orégon dans l'Union, déjà votée par le sénat, est confirmée par la chambre des représentants.

17. Le sénat de Servie est reconstitué par le prince Milosch.

20. Installation et prestation de serment du prince Alexandre Jean Ier à Bukarest.

21. Dépêche-circulaire du comte Walewski aux envoyés du gouvernement français près les cours d'Allemagne ; il espère que les affaires d'Italie pourront être réglées par voie diplomatique, mais l'empereur tient à ce que la réunion d'une conférence ait lieu à Paris pour régler la question des principautés.

22. Le cardinal Antonelli annonce aux ambassadeurs de France et d'Autriche près le Saint-Siége que le Saint-Père, plein de reconnaissance pour le secours que lui ont prêté l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche, croit devoir les prévenir que son gouvernement est assez fort pour maintenir la paix dans ses états, et qu'en conséquence le Pape se déclare prêt à entrer en arrangement avec les deux puissances pour combiner l'évacuation simultanée de son territoire par les armées française et autrichienne.—Dépêche adressée par l'Autriche à la Prusse, et communiquée aux autres états allemands, dans laquelle elle expose la nécessité d'armer les forteresses fédérales et de prendre des dispositions pour la nomination des commandants des forces réunies de la confédération.

25. Note du comte Buol au comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Londres, pour réfuter les griefs formulés par le comte Cavour contre l'Autriche : l'Autriche, malgré ses justes sujets de plainte, s'abstiendra de toute agression contre la Sardaigne; l'empereur ne tirera l'épée que pour défendre ses droits et maintenir les traités.

27. Circulaire du cabinet prussien, en réponse à la dépêche autrichienne du 22 février. Elle fait ressortir l'intérêt européen que la question d'Italie a présenté jusqu'ici et maintient le point de vue prussien.

28. M. Disraeli soumet à la chambre des communes le projet du gouvernement relatif au bill de réforme. Ce bill propose d'accorder le droit de suffrage à ceux qui occupent une propriété d'un loyer annuel de dix livres sterl., ou qui ont un revenu de pareille somme, du chef de placements sur l'état et sur la compagnie des Indes. Il étend en outre la franchise aux personnes qui jouissent d'une pension annuelle d'au moins vingt livres ou qui justifient d'avoir soixante livres en dépôt dans les caisses d'épargne, ainsi qu'aux gradués des universités et aux hommes exerçant certaines professions libérales. — Une députation de l'assemblée des îles ioniennes remet au nouveau lord haut-commissaire, sir Henry Storks, une adresse répondant au discours prononcé le 5 février par M. Gladstone et exposant l'impossibilité où se trouvent les députés des Sept-Iles d'accepter une réforme quelconque, vu que le pays veut avant tout son indépendance. Sir Henry Storks manifeste le regret qu'il éprouve de voir l'assemblée rejeter obstinément le bienfait d'institutions libérales, mais il déclare qu'il usera néanmoins de ses pouvoirs. Il prononce la clôture de la session extraordinaire de l'assemblée législative.

Mars.

1. Memorandum adressé par le gouvernement de Sardaigne au gouvernement britannique pour lui exposer les griefs que les Italiens ont à faire valoir contre l'Autriche, tant au point de vue de la situation des provinces lombardo-vénitiennes que des divers états de la Péninsule.

4. Clôture de la deuxième session du 35me congrès des États-Unis.

6. Dépêche par laquelle le cabinet de Vienne invite la Prusse à préparer la mise sur pied de guerre.

7. Décret impérial portant que le prince Napoléon cesse d'être chargé du ministère de l'Algérie et des colonies; le 24, le comte de Chasseloup-Laubat est nommé à ces fonctions.

16. Formation d'un nouveau ministère, en Portugal; le comte de Terceira, président du conseil, ministre de la guerre et des affaires étrangères.

20. Le cabinet britannique donne son adhésion à la proposition faite par la Russie touchant la réunion d'un congrès.

21. La proposition de la Russie relative à un congrès est communiquée au comte Buol par l'ambassadeur de Russie à Vienne.

22. Le Moniteur français annonce que l'empereur adhère à la proposition de la Russie de réunir un congrès pour prévenir les complications que l'état de l'Italie pourrait faire naître.

23. Note du comte Buol à M. de Balabine en réponse à l'ouverture faite par la cour de Russie, qui propose la réunion d'un congrès des grandes puissances à l'effet d'aplanir les complications italiennes, proposition acceptée par les gouvernements de France, de Grande-Bretagne et de Prusse. De l'avis du cabinet impérial, la difficulté se résume dans le système politique que poursuit la Sardaigne et auquel il faudrait mettre fin.

26. Le ministre de la guerre Berten donne sa démission; il est remplacé le 6 avril par le lieutenant-général Chazal.

27. Démission du ministre d'état de Bavière baron de Pfordten; le conseiller d'état baron de Schrenck est chargé,

le 1 mai, du ministère des affaires étrangères. — Arrivée à Paris du comte de Cavour, président du ministère sarde.

28. Fêtes séculaires de l'académie royale des sciences à Munich.

31. Réponse du comte Buol à la note par laquelle lord Loftus, ministre de S. M. la reine d'Angleterre, fait connaître les conditions auxquelles son gouvernement est prêt à accepter la proposition d'un congrès des grandes puissances. La chambre des communes de la Grande-Bretagne rejette à la deuxième lecture le bill de réforme, à une majorité de 39 voix; la chambre est prorogée.

Avril.

4. Par suite de l'échec éprouvé par le gouvernement dans la séance de la chambre des communes du 31 mars, le comte Derby et d'Israeli annoncent aux chambres la dissolution du parlement, l'état critique des affaires extérieures ne permettant pas de changer de ministère.

7. Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, de Sardaigne et de Turquie se réunissent en conférence pour s'occuper des questions que soulève l'exécution de la convention du 19 août 1858, relative à l'organisation des provinces unies de Moldavie et de Valachie.

9. Mort du mandarin Yeh, vice-roi des deux Kouangs.

10. Le général Miramon, après avoir forcé les lignes des généraux libéraux, Ampudia et Llave, à Orisaba et à Cumbres de Aculcingo, s'approche de Mexico; Degollado lève le siége; le lendemain, Marquez attaque les libéraux entre Tacubaja et Chapultepec et les défait; le même jour, Miramon entre dans la capitale et s'empare du pouvoir.

13. Deuxième séance de la conférence qui s'occupe de la double élection du prince Couza. Les plénipotentiaires de

France, d'Angleterre, de Russie, de Prusse et de Sardaigne ne soulèvent pas d'opposition; la conférence est ajournée jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions de Constantinople.

14. L'Autriche refuse de prendre part au congrès, s'il n'est pas précédé d'un désarmement complet.

16. Mort de l'économiste Alexis de Tocqueville, à l'âge de 58 ans.

18. La *Gazetta Piemontese* publie la réponse du gouvernement de Piémont au cabinet de Londres, relativement au désarmement général avant la réunion du congrès. La Sardaigne déclare que, si elle était admise au congrès, elle pourrait admettre le principe du désarmement, mais que son exclusion ne lui permet pas de contracter une semblable obligation.

19. Dépêche du comte Buol au président du conseil des ministres de Sa Majesté sarde, pour lui demander si le gouvernement royal consent, oui ou non, à mettre sans délai son armée sur pied de paix et à licencier les volontaires italiens. Si le gouvernement de l'empereur d'Autriche ne recevait pas de réponse satisfaisante au bout de trois jours, il recourrait aux armes pour imposer par la force les mesures demandées. — Décret impérial, portant que le royaume lombard-vénitien sera mis en état de guerre à partir du jour où l'armée prendra l'offensive.

20. L'archiduc Ferdinand Maximilien est déchargé des fonctions de gouverneur-général du royaume lombard-vénitien, qui sont confiées au feldzeugmestre comte Gyulai.

21. Victoire des Français sur l'armée anamite et prise d'un fort défendu par 19 canons.

22. Circulaire adressée par la Prusse aux autres états de la confédération. La Prusse regrette l'ultimatum envoyé par l'Autriche au Piémont et elle décline la responsabilité

des événements qui peuvent se produire. — Le Moniteur français annonce que, l'Autriche n'ayant pas adhéré à la proposition faite par l'Angleterre et acceptée par la France, la Russie et la Prusse, et le cabinet de Vienne ayant résolu d'adresser une communication directe au cabinet de Turin pour obtenir le désarmement de la Sardaigne, l'empereur a ordonné la concentration de plusieurs divisions sur les frontières du Piémont.

23. La diète de Francfort vote la mise sur pied de guerre des contingents principaux et l'armement des forteresses de la confédération. — Remise de l'ultimatum autrichien au comte Cavour par le baron de Kellersberg. — Le comte Cavour donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi, qui investit le roi Victor Emmanuel de pouvoirs exceptionnels en cas de guerre. Ce projet de loi est adopté sans discussion.

24. Publication d'une nouvelle loi communale pour toute l'étendue de l'empire d'Autriche à l'exception du royaume lombard-vénitien, de la Dalmatie et des frontières militaires.

25. Les troupes françaises franchissent la frontière sarde à Culoz. — Le même jour les Français commencent à débarquer à Gênes.

26. Réponse négative du comte Cavour à l'ultimatum autrichien. — Le gouvernement français, par l'organe de son ambassadeur Banneville, prévient le gouvernement impérial que, si les troupes franchissaient la frontière du Piémont, la France considérerait cette invasion d'un pays allié comme une déclaration de guerre.

27. Proclamation par laquelle le roi de Sardaigne annonce à l'armée qu'il a repoussé l'injonction faite par l'Autriche de déposer les armes et que l'empereur des Français sera son allié dans cette guerre.

28. Manifeste de l'empereur d'Autriche à ses peuples. L'armée autrichienne, dit l'empereur, a reçu l'ordre de mettre un terme aux provocations incessantes de la Sardaigne. L'empereur exprime la conviction qu'il ne restera pas isolé dans la lutte qui va s'engager. — Circulaire adressée par le comte Buol aux gouvernements de la confédération. La France ayant fait passer ses troupes en Sardaigne, le cabinet autrichien pense que le moment est arrivé d'examiner si la sécurité de la confédération n'est pas menacée. — L'ambassadeur d'Autriche, Charles comte de Hugel, quitte la Toscane.

29. Dépêche-circulaire adressée par le comte Buol aux agents diplomatiques de l'Autriche pour leur donner connaissance du manifeste de l'empereur, leur exposer la situation et la légitimité de la domination de l'Autriche sur le Pô et l'Adriatique, que l'empereur va soutenir les armes à la main. — L'armée autrichienne, commandée par le feldzeugmestre Gyulai, passe le Tessin en trois corps d'armée et s'avance sur Mortara, Vigevano et Novare. — Dépêche du ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Vienne. Le comte Walewski, après avoir rappelé l'ensemble des actes qui témoignent de la nécessité impérieuse de la conduite de la France, de la persévérance de ses efforts pour aboutir à un autre résultat, enjoint au marquis de Banneville de demander ses passeports, dès qu'il ne lui restera plus aucun doute sur le passage du Tessin par les Autrichiens. — Décret impérial d'Autriche relatif à un emprunt de 200 millions de florins.

30. Le projet de loi relatif à un emprunt de 500 millions de francs est adopté à l'unanimité par le corps législatif. — Proclamation du roi Victor Emmanuel par laquelle il annonce à son peuple qu'il confie le soin du gouvernement à son cousin, le prince Eugène de Savoie-Carignan et que,

soutenu par son allié, l'empereur Napoléon, il prend l'épée pour la cause de l'indépendance italienne. — Par suite d'une manifestation des officiers, qui, au nom des troupes, demandent l'annexion au Piémont, la duchesse-régente quitte Parme avec ses enfants, après avoir nommé un conseil de régence composé de ses ministres. Le lendemain, on institue une junte provisoire qui décide l'annexion au Piémont et gouverne au nom du roi Victor Emmanuel.

Mai.

1. Le grand-duc Léopold de Toscane renouvelle la protestation faite à Florence, le 27 avril, en présence du corps diplomatique contre les violences de la révolution qui l'ont forcé de quitter ses états. — Le roi de Sardaigne quitte Turin pour se mettre à la tête de son armée.

2. Note par laquelle le marquis de Banneville annonce au comte Buol la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Autriche. L'ambassadeur de France demande ses passeports et quitte Vienne. — Séance extraordinaire de la diète de Francfort. Rapport de l'ambassadeur d'Autriche sur les motifs qui ont engagé l'Autriche à franchir la frontière sarde. — Ouverture de l'assemblée fédérale, à Berne; message du conseil fédéral concernant l'attitude de la confédération en présence de la situation européenne; le conseil fédéral demande à être autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la neutralité du territoire. — Le gouvernement de Modène demande au cabinet sarde s'il accepte la responsabilité de la violation du territoire de Massa-Carrara et de Montignolo par des troupes des agents sardes. Sur la réponse affirmative du gouvernement sarde, le duc adresse une protestation à toutes les puissances signataires des traités de 1815. — Des troupes autrichiennes occupent le pays.

3. Proclamation de l'empereur au peuple français. L'Autriche, dit l'empereur, en envahissant le Piémont, a déclaré la guerre à la France. La France ne veut pas de conquêtes, mais elle veut l'indépendance de l'Italie. L'empereur annonce qu'il va se mettre à la tête de l'armée. — Décret impérial conférant à l'impératrice le titre et les fonctions de régente, au prince Jérôme, en l'absence de l'impératrice, la présidence du conseil privé et du conseil des ministres. —Restauration du gouvernement de Parme au nom du duc Robert Ier par les troupes; la junte provisoire se retire et le conseil de régence reprend ses fonctions. — Le 4, la duchesse rentre à Parme. — Le Souverain-Pontife notifie aux puissances sa neutralité pendant la guerre.

4. L'ambassadeur d'Autriche, baron de Hubner, quitte Paris.

5. Changement partiel du ministère français. Le maréchal Randon est nommé ministre de la guerre; le sénateur Arrighi, duc de Padoue, ministre de l'intérieur; Delangle, ministre de la justice.—Le gouvernement prussien déclare aux deux chambres, par l'organe du ministre des affaires étrangères, qu'ayant cherché de tout son pouvoir à maintenir la paix, il fera tous ses efforts pour la rétablir. Pour arriver à ce but et faire face à toutes les éventualités, le gouvernement a besoin d'un crédit extraordinaire de 40 millions d'écus.

6. Le royaume lombard-vénitien est déclaré en état de siége. — Mort de Frédéric Henri Alexandre de Humboldt, né à Berlin le 14 septembre 1769.

8. Attaque et prise par l'armée franco-espagnole, sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly, des ouvrages construits sur la rivière de Tourane par les Anamites.

10. L'empereur des Français quitte Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie.

11. Le gouvernement provisoire de Toscane transmet tous ses pouvoirs à la personne du commandeur Buoncompagni, commissaire extraordinaire sarde. — Mort de l'archiduc Jean, né le 20 janvier 1782, lieutenant-général de l'empire du 29 juin 1848 au 20 décembre 1849.

12. L'empereur Napoléon arrive à Gênes.

13. Proclamation de la reine d'Angleterre qui ordonne à tous les sujets anglais d'observer une stricte neutralité et qui interdit le transport ou l'équipement de tout vaisseau de guerre ou le transport de matériaux au même usage. — Le Hanovre propose à la diète de concentrer un corps d'observation sur le Rhin; cette proposition est appuyée par la Bavière et le Wurtemberg. Le 19, le représentant de la Prusse déclare que son gouvernement proteste contre une pareille mesure; il espère que ses confédérés lui laisseront l'initiative des mesures à prendre. — Rescrit impérial, en Autriche, conférant à l'archiduc Régnier les fonctions de lieutenant de l'empire en l'absence de l'empereur.

14. Protestation de l'archiduc François V de Modène contre l'invasion des troupes sardes. Il en appelle aux puissances qui ont signé les traités de 1815.

17. L'empereur d'Autriche décharge, sur sa demande, le comte Buol des fonctions de ministre des affaires étrangères et nomme à ce poste le comte Rechberg-Rothenloewen, précédemment ministre plénipotentiaire et président de la diète fédérale.

18. Blocus du port de Venise par les forces navales françaises, commandées par le contre-amiral Jurieu de la Gravière.

20. Bataille de Montebello. Les Autrichiens, commandés par les lieutenants-feldmaréchaux comtes Stadion et Urban, attaquent les postes avancés de l'armée franco-sarde. Ils sont repoussés par la division Forey après un combat

d

acharné de 5 heures. — Arrivée des premières troupes françaises à Livourne. — Mort du feldzeugmestre baron Jellachich, ban de Croatie, à l'âge de 58 ans.

21. Le grand-duc de Toscane proteste contre le protectorat que le roi de Sardaigne exerce sur ses états et contre l'incorporation des troupes toscanes dans l'armée piémontaise; il en appelle aux puissances signataires des traités de 1815.

22. Ouverture de l'assemblée centrale à Fokschany; le prince Alexandre Jean Ier déclare que la nation attend d'elle qu'elle cherchera les moyens d'arriver à une union intime des deux peuples et de fondre les deux codes en un seul. — Mort de Ferdinand II, roi des deux Siciles, duc de Parme, etc., né le 12 janvier 1810. Avénement au trône du duc de Calabre, sous le nom de François II.

23. Le prince Napoléon arrive avec son corps d'armée à Livourne.

25. Ouverture de la diète de Saxe. Le roi déclare dans le discours du trône que la guerre qui a éclaté menace les traités sur lesquels repose le principe légal de l'Europe; la Saxe, dit-il, se prononcera toujours pour l'honneur de l'Allemagne et le maintien des principes légaux. — Déclaration faite par le commissaire extraordinaire Buoncompagni portant que la Toscane s'associe à la Sardaigne et à la France dans la guerre qui a lieu contre l'Autriche.

26. Réception de M. Jules Sandeau à l'académie française.

27. Circulaire adressée par le prince Gortschakoff aux légations de Russie. Le chef du cabinet de St.-Pétersbourg, après avoir jeté un coup d'œil rétrospectif sur les phases que la question italienne a parcourues jusqu'au moment où l'Autriche rompit les négociations, expose la politique de la Russie; il dénie à la confédération germanique, qui est une combinaison purement défensive, le droit d'inter-

venir dans la guerre au sujet d'une possession non germanique.

28. Protestation du grand-duc de Toscane contre l'entrée des troupes françaises dans ses états.

29. L'empereur d'Autriche quitte sa capitale pour se rendre en Italie; il arrive à Vérone le 30.

30. Affaire de Palestro. Les Autrichiens repoussés par les Franco-Sardes, se retirent sur Robio.

Juin.

1. Le général Niel entre avec son corps de troupes à Novare.

2. Les corps d'armée autrichiens Zobel, Schwarzenberg et Liechtenstein évacuent Mortara et se retirent sur Nigevano, Bereguardo et Pavie. — Le 3, l'armée franco-sarde commence à traverser le Tessin près de Turbigo; l'armée autrichienne se concentre sur la rive gauche de cette rivière.

4. Bataille de Magenta.

5. Les troupes autrichiennes évacuent Milan; le commandeur Vigliani est nommé commissaire extraordinaire sarde. Vote de l'adresse à l'empereur Napoléon.

7. Ouverture du parlement anglais. Les Autrichiens évacuent Pavie.

8. Entrée de l'empereur des Français et du roi de Sardaigne à Milan. Proclamation de l'empereur aux Italiens. — Combat de Marignan. — Après avoir bombardé pendant plusieurs jours les fortifications des Anamites, les alliés au nombre de 750 hommes les prennent d'assaut et en chassent les Cochinchinois, qui abandonnent 70 canons.

9. Note du comte Rechberg au comte Colloredo, ambassadeur d'Autriche à Rome, motivant la retraite des Autrichiens des légations à l'arrivée de vaisseaux de guerre fran-

çais devant Ancône, fait incompatible avec les principes de neutralité. — La duchesse-régente de Parme charge la municipalité du soin du gouvernement et la dégage, ainsi que les troupes, du serment de fidélité. Elle déclare que, ne voulant pas s'opposer aux vœux de l'Italie ni manquer à la foi des traités, elle cède aux événements et se retire en pays neutre, tout en réservant pleins et intacts les droits de ses enfants. — Les Autrichiens évacuent Plaisance après avoir fait sauter les forts et la citadelle.

11. Le ministère anglais donne sa démission à la suite de l'échec subi la veille dans la chambre des communes. — Proclamation du duc de Modène à son peuple. Il déclare qu'une partie de ses états ayant été envahie par la Sardaigne et la France et ne voulant pas exposer ses sujets aux maux irréparables d'une défense inutile, il s'est décidé à s'éloigner de sa capitale avec une partie de ses fidèles troupes. Il institue une régence qui gouvernera en son nom pendant son absence. — Mort du prince de Metternich-Winnebourg, chancelier de l'empire d'Autriche, né le 15 mai 1773.

12. Les Autrichiens évacuent Bologne. Le cardinal Ferretti, après avoir remis le soin du gouvernement à la municipalité, quitte la ville. Formation d'un gouvernement provisoire sous la présidence du marquis J. Pepoli. Proclamation de la dictature du roi Victor Emmanuel. — Lord Palmerston est chargé de la formation d'un nouveau ministère. — L'armée franco-sarde franchit l'Adda près de Cassano et Vaprio. — Naissance du comte de Hainaut, fils aîné de S. A. R. le duc de Brabant.

13. Abolition de la régence instituée par le duc de Modène. — Conclusion d'un traité de commerce entre la Russie et la Chine.

15. Réponse à la circulaire du prince Gortschakoff. — Le gouvernement du roi de Saxe, en opposition sur ce point avec le cabinet de St.-Pétersbourg, déclare et cherche à démontrer que la confédération germanique n'est pas une combinaison exclusivement défensive.—Note adressée par le cardinal Antonelli aux représentants étrangers accrédités près de la cour de Rome, par laquelle le gouvernement pontifical proteste contre les actes de rébellion qui ont été commis dans une partie de ses états au préjudice de son indépendance souveraine reconnue par toutes les puissances de l'Europe. — Combat de Castenedolo entre une division du corps du feld-maréchal-lieutenant Urban et Garibaldi, à l'avantage des Autrichiens. — Le Moniteur de l'armée annonce que, le vice-amiral Rigault de Genouilly s'étant emparé de tous les forts situés sur le fleuve Saigon et ayant repoussé l'ennemi jusqu'à Hué, l'empereur a demandé à faire la paix.

18. Proclamation de l'empereur d'Autriche portant qu'il se met à la tête de son armée pour défendre l'honneur et le bon droit de son empire.

20. Pérouse, qui avait proclamé, le 14, un gouvernement provisoire, est attaquée et prise par les troupes pontificales après une résistance opiniâtre de 5 heures. La ville est déclarée en état de siége. — Protestation de la duchesse-régente de Parme, datée de St.-Gall en Suisse, contre les événements qui ont eu lieu depuis son départ dans ses états, nommément contre les actes de rébellion accomplis par les municipalités de Parme, de Plaisance et Pontremoli et contre la conduite du gouvernement piémontais qui a excité et soutenu la révolution. La duchesse-régente en appelle aux puissances sur lesquelles repose le droit public en Europe.

21. Les alliés occupent Sonato, Castiglione et Montechiaro, abandonnés la veille par les Autrichiens. Le lendemain, l'armée française achève le passage de la Chiese. Depuis le 20, le quartier général de l'armée autrichienne est à Villafranca.

22. Dépêche du comte Rechberg au comte Koller, ambassadeur d'Autriche à Berlin. Le cabinet autrichien se prononce contre la médiation prussienne et exprime le désir de voir la Prusse prendre directement parti pour l'Autriche. La Prusse, en sa qualité de membre de la confédération, a des obligations qui peuvent à chaque instant devenir incompatibles avec une position médiatrice. La Prusse n'ayant pas pris d'engagements définitifs, l'Autriche conserve aussi toute sa liberté d'action dans ses rapports avec la confédération.

24. Dépêche adressée aux légations prussiennes près les cours allemandes, exposant l'attitude de la Prusse vis-à-vis des grandes puissances et de la confédération germanique et annonçant les démarches préliminaires faites en vue de la médiation. Le même jour, dépêche aux représentants du roi à Londres et à St.-Pétersbourg, destinée à préparer la médiation commune des grandes puissances neutres. — Bataille de Solferino, en Lombardie.

25. Le représentant de la Prusse à la diète propose à cette assemblée la concentration des 7e et 8e corps de l'armée fédérale sur le Haut-Rhin, sous le commandement de la Bavière. — Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, accompagnés de l'ambassade des États-Unis, voulant remonter le Peïho pour se rendre à Pekin, conformément au traité de Tien-Tsin, trouvent le passage barré. Les escadres essaient de le forcer, mais les batteries des forts, qui ont été reconstruits, ouvrent une canonnade si bien nourrie qu'elles sont forcées de rebrousser chemin.

28. Signature de la convention qui règle les affaires ecclésiastiques entre le Saint-Siége et le gouvernement de Bade. — L'armée franco-sarde commence le passage du Mincio; le lendemain les troupes sardes franchissent le fleuve pour cerner Peschiera. — Décret du roi de Sardaigne nommant le général-major Massimo Taparelli d'Azeglio aux fonctions de commissaire extraordinaire dans la Romagne.

30. Lord Palmerston annonce à la chambre des communes la formation du nouveau cabinet qui, fidèle à la politique de celui qui l'a précédé, observera une stricte neutralité.

Juillet.

5. Décret impérial nommant maréchal de France le général de division Niel commandant le 4e corps de l'armée d'Italie.

7-8. Émeute sanglante d'une partie des troupes suisses, au service du roi des deux Siciles.

8. Mort d'Oscar, roi de Suède. — Un armistice jusqu'au 15 août est signé à Villafranca entre les puissances belligérantes.

11. Entrevue de l'empereur des Français et de l'empereur d'Autriche à Villafranca et conclusion de la paix. Les bases du traité sont : Confédération italienne, sous la présidence honoraire du Pape; l'empereur d'Autriche cède ses droits sur la Lombardie à l'empereur des Français, qui les remet au roi de Sardaigne; l'empereur d'Autriche conserve la Vénétie, mais elle fait partie intégrante de la confédération italienne; amnistie générale. — L'assemblée fédérale helvétique élit M. le conseiller Trey-Herosée président de la confédération pour 1860.

13. Les membres du gouvernement provisoire de la

Toscane, le commissaire sarde en tête, protestent contre la paix de Villafranca.

15. La Gazette de Vienne publie en tête de ses colonnes un manifeste adressé par l'empereur d'Autriche à ses peuples.

16. Mort de la reine de Portugal.

17. L'empereur des Français revient à Saint-Cloud.—Le comte de Cavour ayant donné sa démission, à la suite de la paix de Villafranca, un nouveau ministère piémontais se compose ainsi : Le général La Marmora, président du conseil, ministre de la guerre ; le général Dabormida, aux affaires étrangères ; Ratazzi, à l'intérieur ; Oytana, aux finances ; marquis de Monticelli, aux travaux publics ; Minghetti, à la justice.

18. S. A. R. le prince-régent de Prusse adresse à l'armée une proclamation.

21. La Gazette prussienne déclare que dans ces derniers temps de nombreuses erreurs ont été répandues sur le but de la médiation poursuivie par la Prusse.

30. Le Moniteur toscan publie le décret qui ordonne le dementèlement du fort Saint-Georges dit du Belvédère. — Loi fédérale suisse concernant les enrôlements au service militaire étranger.

Août.

8. Ouverture du congrès de Zurich, dont le but est de convertir en traité définitif les préliminaires de Villafranca. Les plénipotentiaires qui y prennent part sont : pour la France, M. le baron de Bourqueney et M. le marquis de Banneville ; pour la Sardaigne, M. le chevalier des Ambrois.

11. Après plusieurs réunions populaires tumultueuses,

l'assemblée de la bourgeoisie hambourgeoise accepte, par 378 voix contre 153, la nouvelle constitution du sénat avec le régime parlementaire.

14. Entrée triomphale de l'armée française d'Italie à Paris.

16. Décret impérial d'amnistie à l'égard de la presse. Les avertissements donnés jusqu'à ce jour aux feuilles périodiques de Paris, des départements, de l'Algérie et des colonies, en vertu du décret du 17 février 1852, sont considérés comme non avenus.— La motion de M. Ginori, tendante à prononcer l'incompatibilité de la dynastie de Lorraine en Toscane, est votée par l'assemblée nationale.

17. Garibaldi est investi du commandement de l'armée toscane, qui prend désormais le nom de onzième division de l'armée italienne. —Par un décret de l'empereur Napoléon III, amnistie pleine et entière est accordée à tous individus condamnés pour crimes ou délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale.

20. La chambre des représentants belges adopte, par 57 voix contre 42 et 7 abstentions, l'article 1er du projet de loi sur les travaux publics, article relatif aux fortifications et à l'agrandissement de la ville d'Anvers. — L'assemblée révolutionnaire de Modène vote, à l'unanimité et au scrutin secret, la déchéance du souverain François V et de tout autre prince de la maison de Habsbourg-Lorraine. — L'assemblée révolutionnaire de Toscane vote, à l'unanimité, l'annexion au Piémont.

22. Grand tremblement de terre à Norcia, petite ville de l'Ombrie, dans les États de l'Église.

26. La chambre des représentants belges adopte, par 50 voix contre 28 et 5 abstentions, le projet de loi relatif aux mesures organiques de l'enquête sur les élections de Louvain.

29. Entrevue de M. le duc de Grammont, ambassadeur de France à Rome, avec le Souverain-Pontife.

30. La chambre des représentants belges adopte, par 49 voix contre 29 et 5 abstentions, l'ensemble du projet de loi sur les travaux publics.

Septembre.

3. La députation toscane, chargée de présenter au roi Victor Emmanuel la résolution de l'assemblée nationale pour l'annexion de la Toscane au Piémont, est reçue par le roi à Turin.

6. Mort de l'empereur du Maroc. — L'assemblée révolutionnaire des Romagnes adopte la proposition suivante «Nous, représentants des populations romagnes, » prenant Dieu à témoin de la sincérité de nos intentions, » déclarons que les populations romagnes fortes de leurs » droits ne veulent pas du gouvernement temporel du » Pape. »

7. La même assemblée vote l'annexion des Romagnes au Piémont. — Prise par les Russes du célèbre chef des Tcherkesses, Chamyl.

10. Le nouvel empereur du Maroc, Sidi Muley Mohammed, est proclamé à Fez.

14. Entrevue du roi des Belges avec l'empereur des Français à Biarritz.

16. Découverte, à Constantinople, d'une grande conspiration contre le sultan.

22. Mort du bey de Tunis.

24. La députation des Romagnes est reçue par le roi Victor Emmanuel à Monza.

26. Consistoire secret dans lequel le Pape prononce une allocution relative aux violences dont le Saint-Siége est l'objet de la part des révolutionnaires italiens.

30. Une proclamation du gouvernement provisoire tos-

can, affichée à Florence, annonce que le gouvernement exercera, dès à présent, son pouvoir au nom de S. M. Victor Emmanuel, roi élu.

—

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Révérendissime Mgr. ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Ste-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold de Belgique et de l'ordre de Léopold d'Autriche.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S.G. Mgr. LOUIS JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, sacré à Gand le 4 novembre 1838, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S.G. Mgr. JEAN BAPTISTE MALOU, né à Ypres le 30 juin 1809, docteur en théologie, sacré à Bruges le 1 mai 1849, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Liége, S.G. Mgr. THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. F. X. de Ram, prélat-protonotaire apostolique *ad instar Participantium*, consulteur de la sacrée Congrégation de l'Index, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, de l'Aigle Rouge de la 3e classe de Prusse et de Guillaume de Hesse, chevalier de première classe de l'ordre de S. Michel de Bavière, commandeur de l'ordre du Christ et d'Isabelle-la-Catholique, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, de l'académie pontificale d'Archéologie de Rome, etc. Montagne du Collége, no 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, docteur en théologie, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université, no 4.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et let-

tres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand et de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place du Peuple, n° 14.

ASSESSEUR DU VICE-RECTEUR.

N. J. Laforet, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége du pape Adrien VI, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
J. B. Lefebve, doyen de la faculté de théologie.
E. E. A. Dejaer, doyen de la faculté de droit.
M. R. Michaux, doyen de la faculté de médecine.
G. A. Arendt, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
A. Docq, doyen de la faculté des sciences.
F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. B. Lefebve.
Secrétaire, P. Vandenbroeck.

P. F. X. de Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, nº 3.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St.-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

P. Vandenbroeck, prof. ord., docteur en théologie; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

T. J. Lamy, professeur agrégé, docteur en théologie; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte. Collége du Pape.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, E. E. A. Dejaer.
Secrétaire, L. J. N. M. Rutgeerts.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, nº 186A.

J. J. A. Quirini, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Rue de l'Aigle, nº 2.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, nº 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., membre du conseil provincial de Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, nº 22.

C. Delcour, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et des SS. Maurice et Lazare; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, nº 109.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les institutes du droit romain et le droit notarial. Place du Manége.

J. J. Thonissen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, correspondant de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société d'économie politique de Paris; le droit criminel, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, nº 30.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, nº 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil élémentaire. Place du Peuple, nº 12.

C. H. X. Périn, prof. ord., membre de la société

d'économie politique de Paris ; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue des Récollets, nº 21.

A. Thimus, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue des Chats, nº 11.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. R. Michaux.
Secrétaire, P. J. Haan.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, nº 94.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, nº 64.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, nº 15.

L. J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 20.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue Léopold, nº 16.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place du Manége, nº 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 121.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, nº 170.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire et les maladies mentales. Rue des Chats, nº 34.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, G. A. Arendt.
Secrétaire, F. J. B. J. Nève.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie philosophique. Rue Vleminckx, nº 45.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; les littératures grecque et latine.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, nº 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-Saint-Antoine, nº 4.

G. A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Branche Ernestine de Saxe, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités grecques et romaines et l'histoire politique moderne. Rue des Récollets, nº 31.

J. B. David, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion néerlandais, docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société litt. de Leyde, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande. Rue Marie-Thérèse.

L. J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue de Tirlemont, nº 71A.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, nº 40.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, nº 21.

N. J. Laforet, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la philosophie morale, l'histoire de la philosophie et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

E. J. Delfortrie, prof. ord., président du collége de Marie-Thérèse; les littératures anglaise et allemande.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université. Rue dite Smey-straet, nº 3.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, A. Docq.
Secrétaire, L. Henry.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, nº 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue des Orphelins, nº 32.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale des sciences de Berlin, de la société Linnéenne, de la société des sciences naturelles de Batavia, de l'institut des Pays-Bas, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Collége du Roi, rue de Namur.

A. Docq, prof. ord., docteur en sciences; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, nº 89.

P. L. Gilbert, prof. extraord., docteur en sciences; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique analytique et céleste, etc. Rue de Tirlemont, nº 64.

L. Henry, prof. extraord., docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de l'Ecluse, nº 12.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Cie. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

J. Vincx. Kraeke-straet, n° 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, n° 2.
C. De Weerdt. Rue de Namur, n° 89.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Kraeke-straet, n° 2.

—

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la faculté de théologie.
Sous-régent, M. A. Liagre, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, N. J. Laforet, prof. à la faculté de philosophie et lettres.
Sous-régents, T. J. Lamy, docteur en théologie, et A. C. M. Van Gameren, licencié en théologie.

---

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E. J. Delfortrie, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régent, J. B. Feyens, candidat en philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, C. F. Reusens, licencié en théologie. Collége du St.-Esprit.

Sous-bibliothécaire, J. Stienlet. Collége du St.-Esprit.

Aide-bibliothécaire, H. Pironet. Rue de Diest, nº 73.

Concierge, J. Vincx. Kraeke-straet, nº 2.

---

est de 550 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. A. J. Namèche, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, J. Moeller, professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. Docq, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Rue de Paris, n° 96.
Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Jardinier en chef, C. Sterckmans.

---

(1) Voir le règlement organique dans l'*Annuaire* de 1855, p. 147.
(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(3) Voyez ibid., p. 241.
(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. Docq, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Rue de Paris, n° 96.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.
Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 253.

Préparateurs, J. Heinen et B. Antheunis, candidats en médecine.

Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J. Vincx.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE
A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Voer des Capucins, n° 6bis.

Élèves internes, J. Naudts, V. Bruyr et T. Schobbens, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE
L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élève interne, Th. Jouret, docteur en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p 250.

(2) Voyez ibid., p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1859—1860.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Lefebve.* Secrétaire : *M. Vandenbroeck.*

Cours élémentaires.

J. B. Lefebve, prof. ord.; les traités *de Sacramentis in genere et in specie,* aux jours et heures à déterminer.

P. Vandenbroeck, prof. ord.; les traités *de Actibus humanis, de Legibus* et *de Peccatis,* aux jours et heures à déterminer.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit, dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

T. J. Lamy, prof. agr.; introduction à l'interprétation des livres de l'ancien Testament, mercredi à 11 heures, jeudi à midi.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord.; cours d'exégèse : continuation de l'Évangile de S. Luc; l'Épître aux Colossiens, mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures.

Cours de philologie grecque du N. T. : questions choisies de Syntaxe dans le Grec du N. T., d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, lundi à 8 heures.

Cours supérieur d'Hébreu : interprétation du Livre des proverbes de Salomon, lundi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis Charlemagne jusqu'à Luther, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit; la théologie morale, 2a 2æ *de la Somme de St. Thomas*, les traités *De Jure et Justitia* et *De Contractibus*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; titres choisis des I, III et IV livres des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

J. B. Lefebve, prof. ord.; le traité *De Incarnatione*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

P. Vandenbroeck, prof. ord.; continuation de la Démonstration chrétienne, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, prof. agr.; cours élémentaire d'Hébreu, mardi et samedi à 11 heures.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Dejaer*. Secrétaire : *M. Rutgeerts*.

Examen de candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du

droit et l'histoire du droit romain, lundi, mardi et mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, mardi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi à 11 heures, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, mercredi et vendredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

G. A. Arendt, prof. ord. de la Faculté de Philosophie; l'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de docteur.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. J. A. Quirini, prof ord.; le code civil, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.— L'économie politique, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de docteur.

C. Delcour, prof. ord.; le code civil, lundi, mardi et jeudi, de 11 heures à midi et demi.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; le code civil, aux jours et heures à déterminer.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel, lundi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — La procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, vendredi et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit commercial, mardi, de 8 à 9 heures et demie, samedi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public et l'économie politique, comme ci-dessus; le droit administratif, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques

du Notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi et jeudi, de 8 à 9 heures et demie.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au Notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. Michaux*. Secrétaire : *M. Haan*.

Examen de candidat.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures et demie, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, mercredi à 3 heures. — Il dirigera les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Pendant le second semestre : l'anatomie humaine (générale, spéciale, topographique) et l'embryologie, lundi, mardi et jeudi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la pharmacologie, y

compris les éléments de pharmacie, lundi et mardi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi, mardi, jeudi et samedi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée, indiqué ci-dessous.

Premier examen de docteur.

V. J. François, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, tous les jours, le samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi à 11 heures, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

E. M. Van Kempen, prof ord.; l'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de docteur.

V. J. François, prof. ord.; la médecine légale, mardi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord.; la théorie des accouche-

ments et les maladies des femmes et des enfants, lundi et vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 4 heures, pendant le premier semestre; lundi à 11 heures, vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord.; la pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi à midi, samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième examen de docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire, lundi, mercredi et samedi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et ven-

dredi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital militaire, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre; à 7 heures, pendant le second semestre; la théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Exercices ophthalmoscopiques, aux jours et heures à déterminer.

—

Un cours de manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques est fait pendant le second semestre.

FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET DES SCIENCES.

Doyen de la Faculté de Philosophie : *M. Arendt.*
Secrétaire : *M. Nève.*

Doyen de la Faculté des Sciences : *M. Docq.*
Secrétaire : *M. Henry.*

Examen de candidat en Philosophie et Lettres.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi et mardi à 9 heures, samedi

à 10 heures, pendant le premier semestre; la psychologie, lundi et mardi à 9 heures, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

N. J. Laforet, prof ord. et président du collége du Pape; la philosophie morale, jeudi à 9 heures, vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.—L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. Namêche, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; exercices de traduction sur les auteurs latins, lundi à 11 heures.

L. J. Hallard, prof. ord.; l'histoire de la littérature française, lundi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

J. Moeller, prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, tous les jours, le lundi excepté, à 8 heures, pendant le premier semestre; l'histoire politique du moyen âge, lundi et jeudi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. B. David, prof. ord.; l'histoire politique de la Belgique, lundi et samedi à 8 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. A. Arendt, prof. ord.; les antiquités romaines,

lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures, pendant le premier semestre.

Examen de candidat en Sciences naturelles.

M. Martens, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, et ses principales applications aux arts et à la médecine, de 11 heures et demie à 1 heure, lundi, mardi, mercredi et jeudi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi, pendant le second semestre. — L'anatomie et la physiologie des plantes, vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; la botanique, jeudi et vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — Des herborisations seront faites aux jours et heures à déterminer.

A. Docq, prof. ord.; la physique expérimentale, lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures et demie.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Henry, prof. extraord.; la minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; le cours de psychologie, indiqué ci-dessus.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; le cours de religion, indiqué ci-dessus.

Examen de candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

H. J. Kumps, prof. ord.; la haute algèbre, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — Le cours de géométrie analytique sera fait ultérieurement, aux jours et heures à déterminer.

A. Docq, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessus, et les éléments de statique.

M. Martens, prof. ord.; le cours de chimie inorganique, indiqué ci-dessus.

L. Henry, prof. extraord.; le cours de minéralogie, indiqué ci-dessus.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; le cours de psychologie, indiqué ci-dessus.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; le cours de religion, indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

H. J. Kumps, prof. ord.; la géométrie descriptive, mardi et mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi et vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. L. Gilbert, prof. extraord.; le calcul différentiel et le calcul intégral, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

Cours spéciaux pour les élèves qui se préparent à l'examen de docteur en Philosophie ou en Sciences.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; la métaphysique, mercredi et jeudi à 10 heures.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; l'histoire de la philosophie moderne, mercredi, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature grecque, lundi, mardi et vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrét. de l'Univ.; la littérature grecque, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La littérature latine, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

G. A. Arendt, prof. ord.; les antiquités grecques, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. J. Namèche, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, vendredi à 9 heures.

L. J. Hallard, prof. ord.; exercices de composition et d'analyse littéraire, vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi, jeudi et samedi à midi, pendant le second semestre.

A. Docq, prof. ord.; l'astronomie physique, vendredi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. L. Gilbert, prof. extraord.; l'analyse supérieure, lundi, mardi, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre. — La mécanique analytique, les mêmes jours à midi, pendant le second semestre. — La physique mathématique, aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. extraord.; la géologie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — Des exercices pratiques sur l'essai des minéraux auront lieu aux jours et heures à déterminer.

Cours facultatifs.

J. T. Beelen, prof. ord.; le cours supérieur d'Hébreu, indiqué ci-dessus.

T. J. Lamy, prof. agr.; le cours élémentaire d'Hébreu, indiqué ci-dessus et un cours de Syriaque, aux jours et heures à déterminer.

F. J. B. J. Nève, prof ord.; les éléments de la langue sanscrite, mardi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

J. B. David, prof. ord.; la littérature flamande, mardi et jeudi à 3 heures, pendant le premier semestre.

E. J. Delfortrie, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; les littératures allemande et anglaise, mercredi à 3 heures; étude comparée sur les langues d'origine germanique, vendredi à la même heure, pendant le premier semestre.

Institut philologique, pour les élèves qui se préparent à l'Enseignement moyen.

Outre les cours et les exercices indiqués ci-dessus pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en philosophie, des exercices littéraires, historiques et philosophiques ont lieu aux heures déterminées dans un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Protecteur, S. G. Mgr. Malou, évêque de Bruges, ancien membre de la Société à Louvain.
Président d'honneur, Mgr. P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, H. de Kerchove, ancien représentant.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Ch. Ernst, rentier.
Membres. Les présidents et vice-présidents de Conférence.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, E. Hubert, étud. en sciences.
Secrétaire, A. Smets, étud. en droit.
Trésorier, J. Heinen, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, J. Vankerckhoven, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.
Vice-président, V. Henry, étud. en droit.

Secrétaire, L. Van Biervliet, étud. en médecine.
Trésorier, A. De Bélie, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Goffin, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président, H. de Kerchove, ancien représentant.
Vice-président, Ch. Delcour, prof. à la faculté de droit.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Ch. Ernst, rentier.
Gardien du vestiaire, F. J. Marguery, chef de bureau.

Conférence Saint-Lambert (Héverlé-lez-Louvain).

Dame protectrice d'honneur, S. A. S. Madame la Duchesse d'Arenberg.

Conseil de la Conférence.

Président, Marrshall, industriel, à Héverlé.
Vice-président, P. Vanmeerbeek, propriétaire, à Héverlé.
Secrétaire-trésorier, X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Héverlé.
Gardien du vestiaire, J. Feron, propriétaire, à Héverlé.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 11 DÉCEMBRE 1859.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Il est doux, le soir d'une belle journée, de reporter ses regards en arrière pour contempler une longue route lentement parcourue; il est doux de lire, dans un passé heureux, le présage d'un avenir plus heureux encore. Aussi est-ce avec ce double sentiment de joie pour le passé et de confiance pour l'avenir, que je viens remettre sous vos yeux le résumé de vos travaux et en même temps les motifs de vos espérances.

Une année vient de s'écouler et, je me hâte de le dire, elle fut bénie du Ciel et féconde en heureux résultats. Malgré cela, nous devrons le reconnaître, nous avons fait peu, si nous contemplons ce qui reste à faire, si nous comptons toutes les familles sans ressources, toutes les larmes à sécher, toutes les âmes défaillantes à soutenir, à réchauffer et à instruire : oui, nous avons fait peu, si nous comparons ce que nous avons fait à ce que nous aurions désiré faire, en oubliant qu'avec de faibles moyens il est difficile d'obtenir de grands résultats et que le meil-

leur cœur est impuissant lorsqu'il s'agit de partager entre beaucoup d'indigents des ressources à peine suffisantes pour un petit nombre. Et cependant l'année écoulée fut heureuse et on peut l'inscrire en lettres d'or dans les Annales de notre Société! C'est qu'ayant peu, vous avez donné le plus possible; votre aumône fut celle de la veuve dont parle l'Évangile, et l'obole de la veuve est agréable au Ciel! Cette année fut heureuse surtout parce que vous l'avez marquée par des progrès et qu'un pas en avant est une promesse ou plutôt une garantie de succès pour l'année qui commence.

Rendons à Dieu les plus vives actions de grâces pour le bien qu'il nous a aidé à faire, et appelons par de confiantes prières sa bénédiction fécondante sur notre chère Société, afin qu'elle continue à se développer et à s'étendre aussi longtemps qu'il y aura des malheureux à secourir et à aimer!

Cette année fut heureuse, mais où est en ce monde le beau jour sans nuage? Le bonheur le plus pur sur la terre a ses amertumes; les chants de vie et les chants lugubres se confondent souvent, et l'Église elle-même entonne l'hymne des morts après les gloires de la Toussaint. Nous aussi, nous avons un deuil pour ternir nos joies : la mort est venue frapper M. Van Eyzeren au milieu de nous et le ravir à la conférence St.-Pierre. MM., une larme et une prière sur cette tombe à peine refermée! une larme de regret au compagnon dévoué, au cœur généreux, à l'ami des pauvres! une fervente prière, afin que celui dont

nous pleurons la perte entre dans cette milice triomphante qui possède le royaume des cieux parce qu'elle fit miséricorde!

En commençant l'année nos appréhensions étaient grandes; des vides nombreux s'étaient faits dans nos rangs; bon nombre de nos compagnons les plus zélés avaient fini leurs études et nous quittaient pour toujours. Heureusement nos craintes furent de courte durée et, grâce à l'actif prosélytisme des membres qui nous restaient, nous vîmes bientôt nos cadres se remplir et le chiffre des membres visiteurs s'élever à 188, c'est-à-dire dépasser de 36 celui de l'année précédente.

228 ménages reçoivent régulièrement nos secours : ici encore nous avons progressé en accroissant de 18 le nombre des familles aux prières desquelles nous espérons avoir quelques droits. — Efforçons-nous, autant que nos moyens le permettront, d'ajouter tous les ans des familles nouvelles à la liste de celles que nos cœurs connaissent déjà : marchons ainsi constamment vers le complet épanouissement de notre Société et tâchons de rapprocher de nous l'heureux jour où tous les pauvres recevront nos aumônes. Des obstacles nous ont retenus jusqu'ici dans notre essor et nous ont empêchés d'étendre, au gré de nos désirs, le cercle encore trop restreint où il nous est permis de semer quelques bienfaits : il nous a fallu limiter nos secours, proportionner nos dépenses à nos recettes et compter nos revenus avant de commencer à distribuer nos aumônes.

Le chiffre de nos recettes (1) est moins élevé que celui de l'année précédente; mais, si l'on veut bien remarquer que celle-ci nous avait dotés d'un reliquat comparativement peu élevé et que de plus nous n'avons pas eu de concert pour alimenter la caisse de nos pauvres, on reconnaîtra que le pas en arrière n'est qu'apparent, qu'en réalité nous avons progressé et recueilli, par les souscriptions, le sermon et nos quêtes ordinaires, environ 350 frs de plus qu'en 1857 et 1858. La charité de nos concitoyens ne s'est donc pas relâchée; nous les en remercions du fond du cœur et nous espérons pour nos pauvres la continuation de leur bienveillante générosité.

Le nombre des membres souscripteurs s'est élevé à 199. C'est un progrès et un progrès important : les membres souscripteurs nous fournissent notre revenu principal, une somme sur laquelle on peut tou-

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	frs 433 92	Pain :	frs 1740 00
Quêtes ordinaires :	968 26	Coke :	160 28
Quêtes extraordinaires :	238 61	Vêtements :	833 85
Sermon :	716 23	Paille :	145 50
Souscriptions :	1104 00	Poêles :	23 59
Dons particuliers :	295 00	Soupes :	23 20
Recettes diverses :	6 50	Secours en argent :	0 00
		Dépenses diverses :	372 40
Total des recettes :	3852 52		
Total des dépenses :	3298 82	Total des dépenses :	3298 82
En caisse :	553 70		

jours compter : ils forment une des assises les plus solides de notre Société; sans eux elle vacille et menace ruine. — Continuons, MM., de nous entourer de ces généreux soutiens, efforçons-nous de multiplier leur nombre, persuadés qu'ainsi nous travaillerons puissamment à la consolidation de notre OEuvre.

Un prédicateur célèbre vint, cet hiver, tendre pour nos pauvres une main suppliante et, en présence du Père commun de la grande famille humaine, adjurer le frère riche de ne pas oublier le frère pauvre. Le R. P. Montsabré nous montra la pauvreté traversant les âges. Mise sur le même rang que le crime dans l'opinion des sociétés païennes et considérée comme un châtiment du Ciel, la pauvreté perdit son caractère infâme et odieux pour devenir un objet de vénération et d'amour après qu'une lumière nouvelle se fut levée sur le monde, après que le Christ fut né pauvre et qu'il eut dit : « Bienheureux les pauvres,... qui les » aime, m'aime... un verre d'eau donné au pauvre en » mon nom ne restera pas sans récompense! » Vous vous rappelez tous encore avec quelle onction l'éloquent dominicain plaida la cause des déshérités de ce monde en développant le texte : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* » La charité ardente qui embrasait l'orateur se communiqua bientôt à la foule accourue pour l'entendre : tous les cœurs étaient émus et ils manifestèrent les bons sentiments qu'on venait de réveiller si vivement en eux, par une générosité tout à fait extraordinaire : 716 frs tombèrent dans la caisse des indigents! Que Dieu

récompense le prêtre éloquent ! qu'il récompense l'auditoire généreux ! qu'il fasse retomber en pluie de grâces sur les bienfaiteurs la prière qui s'élève chaque jour pour eux de la chaumière et de la mansarde ; il exaucera en même temps le plus cher de nos vœux !

Des dons particuliers nous arrivèrent ensuite, et j'ai à signaler à votre gratitude spéciale la persévérante générosité de Mgr. l'Évêque de Namur et de Mgr. le Recteur de Ram qui continuent à honorer notre Société de leurs encouragements et de leur haute protection. Toutes ces sources réunies nous fournirent un total de frs 3852-52 et nous permirent de distribuer aux 228 familles placées sous notre patronage pour 1740 frs de pain, pour 160 frs de coke et pour 833 frs de vêtements. — Nous nous félicitons de n'avoir pas eu de secours en argent à accorder, notre but étant surtout de donner notre aumône en nature. Il nous reste après ces dépenses un encaisse de frs 553-70 pour faire face aux premiers besoins de l'année que nous commençons.

Nos confrères de la conférence St.-Lambert à Heverlé nous ont communiqué avec bonheur tous les motifs qu'ils ont de remercier la Providence de la bonne année qu'elle leur a accordée. L'hiver a été peu rigoureux et le travail n'a pas fait défaut à la classe ouvrière pendant la mauvaise saison. L'épidémie qui avait, les années précédentes, ravagé les étables et réduit par là tant de petits cultivateurs à la mendicité, a sévi avec beaucoup moins de rigueur :

les pauvres de la commune ont donc eu moins à souffrir et nos confrères moins à donner, si ce n'est l'aumône des consolations, de l'enseignement et de l'exemple. Cet état prospère leur a permis d'habiller, avec les secours de l'illustre maison d'Aremberg, les enfants du village qui faisaient leur première Communion ou recevaient le Sacrement de la Confirmation (1). La Providence a donné à la conférence St.-Lambert de puissants auxiliaires dans son œuvre de miséricorde. Une école de Sœurs de St.-Vincent de Paul, élevée et soutenue par la bienfaisante générosité de S. A. S. Madame la duchesse d'Aremberg, instruit et prépare à la première Communion 150 petites filles et fournit une salle d'asile à 200 enfants en bas âge :

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St.-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	frs 334 51	Pain :	frs 88 49
Souscriptions :	334 88	Houille :	458 00
Dons particuliers :	470 00	Vêtements :	64 97
Quêtes :	64 50	Secours en argent :	
Sermon de charité :	0 00	1° achat de bêtes à cornes :	139 00
	———	2° à des pauvres éloignés du centre de la commune :	93 00
Total des recettes :	1203 89	Pommes de terre :	4 25
Total des dépenses :	971 37	Soupes :	69 90
	———	Objets de couchage :	30 33
En caisse :	232 52	Poêles :	6 00
		Frais divers :	17 43
			———
		Total des dépenses :	971 37

en cas de maladie épidémique, l'école se transforme en hôpital. Un autre établissement religieux récemment établi à Terbank sous les auspices des Dames Dominicaines recueille les enfants infirmes et incurables. Débarrassées des soins pénibles que réclament continuellement les jeunes enfants ou les enfants malades, les mères peuvent reprendre leurs travaux domestiques : avec le travail reparait l'aisance et la partie matérielle de l'œuvre de nos confrères est singulièrement facilitée. Aussi leur reconnaissance envers la maison d'Aremberg et les bonnes Sœurs de St.-Vincent et de St.-Dominique est sans bornes et ils prient instamment Dieu afin qu'il daigne se charger lui-même d'une dette qu'ils se reconnaissent impuissants à solder.

Voilà, MM., le relevé succint de notre situation : il ne me reste plus qu'à vous parler de l'heureuse innovation introduite par la conférence St.-Pierre et que nous désirerions voir adoptée partout. Cette conférence a décidé que tous les ans une commission serait élue dans son sein pour faire une visite d'enquête chez toutes les familles secourues, afin de s'informer des besoins et de la conduite de chacune d'elles. Pour la première fois cette année la commission s'est mise à l'œuvre et l'innovation a produit les résultats qu'elle permettait d'espérer. Elle a fait connaître d'une manière plus intime à chaque membre visiteur les souffrances physiques et morales de ses protégés : connaissant mieux la nature du mal, on sut mieux aussi quel remède y apporter pour le guérir. La commission

nous a fait remarquer aussi quelques malheureuses familles, sourdes à nos exhortations et continuant, malgré nos prières, à se livrer aux débordements d'une vie déréglée : n'espérant rien obtenir de ce côté, le conseil a résolu de ne pas laisser tomber plus longtemps la bonne semence de notre aumône et de nos paroles dans les ronces du chemin qui l'étouffent et sur la pierre aride où elle ne peut germer, pour la porter là où l'on espère lui voir porter quelques fruits : c'est ainsi qu'il a rayé de nos listes quelques ménages incorrigibles dans leurs vices et quelques autres où, malgré nos vives instances, des parents coupables refusaient obstinément, soit de laisser aller leurs enfants à l'école, soit de s'occuper eux-mêmes de leur éducation. D'autres pauvres dont la position s'était améliorée ont également cessé de recevoir nos secours.

La commission a appelé encore notre attention sur un point de la dernière importance. Elle n'a pas cru pouvoir assez vous répéter : « MM., veillez à ce que vos pauvres tiennent leurs demeures propres. » La propreté aussi est une vertu; l'hygiène la commande; sans elle la santé la plus robuste chancelle et faiblit. Elevés dans des lieux infects et respirant sans cesse les miasmes que la malpropreté fait naître, les enfants s'étiolent et la génération qui se lève reste débile et souffrante; les maladies viennent se joindre à l'indigence et les misères deviennent sans remède. En temps d'épidémie la propreté est le palladium du pauvre, et les ménages qu'elle ne protège pas sont préci-

sément ceux que le fléau attaque les premiers et avec le plus de violence.

S'il m'est permis de parler d'un intérêt qui vous soit personnel, alors que la santé et le bien-être de vos pauvres sont en jeu, j'ajouterai que votre tâche sera moins pénible du jour où vous aurez introduit la propreté chez vos protégés : vous pourrez alors pénétrer sans répugnance aucune dans la demeure du pauvre; le dégoût que soulève l'absence de propreté disparaîtra et vous n'éprouverez plus que les ineffables douceurs de la charité et du devoir accompli. Les miasmes d'une atmosphère viciée ne vous forceront plus d'abréger vos visites : vous pourrez vous asseoir plus longtemps à côté du berceau ou de la chaise du vieillard infirme et là, entre les souffrances qui commencent et les souffrances qui finissent, écouter plus longtemps le récit de toutes les infortunes et à chaque douleur chrétiennement endurée montrer, dans un monde meilleur, une joie ineffable, une récompense infaillible. Vous pourrez prodiguer plus longuement votre cœur aux cœurs froissés et endoloris; tendre la main à ceux qui succombent; remplacer les colères et les haines par le pardon et la charité, et faire luire, à tous les yeux qui versent des larmes, cette espérance chrétienne d'une vie de délices après une vie de douleurs; cette espérance qui seule peut rendre le pauvre calme et patient dans ses maux et l'empêcher de s'armer de la hache ou de la torche pour prendre, lui aussi, sa place au banquet des félicités humaines ou se venger d'une société qui l'en voudrait tenir écarté.

Car au fond de tout cœur humain la Providence a placé un immense besoin de bonheur; cette aspiration est dans toutes les âmes : poussé par elle, l'incrédule cherche la félicité dans les biens de la terre et le chrétien] la trouve en Dieu : en ce monde ou dans l'autre tous veulent le bonheur. Eh bien, que le déshérité d'ici-bas bannisse l'espérance d'être heureux un jour, que lui reste-t-il pour répondre à cette voix qui lui crie sans cesse que lui aussi il a droit au bonheur? Des fleurs de vos fêtes, ô riches, il abaissera les yeux sur ses haillons; après vos chants de joie il entendra les cris de ses enfants qui lui demandent du pain, et des bouffées de colère et de haine s'élevant de son cœur viendront aigrir encore une raison déjà égarée par le doute. Malheur à ceux qui ôtent au peuple sa Foi et ses espérances! L'espoir est le seul bien du pauvre; pour lui, espérer c'est presque jouir. Enlevez les espérances que lui donne la Foi et « *D'un siècle sans espoir naît un siècle sans craintes.* » Qui alors protègera le petit nombre des heureux d'ici-bas contre les convoitises haineuses du grand nombre des déshérités qui veulent maintenant les jouissances de ce monde depuis qu'ils ne croient plus aux jouissances de l'autre? Aucune digue ne sera capable de contenir le torrent des fureurs populaires et d'empêcher la société d'être submergée si, à côté du besoin de bonheur, ne s'élève, dans le cœur du pauvre, une autre voix pour tempérer les colères en faisant espérer des félicités éternelles à ceux qui ne connaissent de la vie que les privations et les douleurs.

A nous, MM., de faire triompher la voix salutaire de l'Espérance! à nous de combattre cet esprit aveugle d'incrédulité qui partant d'en haut tend à pénétrer chez les classes indigentes; à nous de ramener celui qui s'égare; à nous de faire luire, à travers les larmes, les glorieuses espérances d'au-delà du tombeau! Notre mission est belle comme celle des anges : Dieu nous envoie aussi porter à ses enfants des paroles de consolation, d'espoir et d'amour! Ne faiblissons pas dans une si noble tâche : les yeux sur les fleurs et les fruits qui couronneront nos efforts, oublions les ronces et les épines de la route et, si notre charité venait à hésiter devant un obstacle, si de temps à autre une coupe amère se présentait à nos lèvres, que la Foi alors nous montre le Christ abreuvé de fiel et mourant sur la croix par amour pour les pauvres, et que l'Espérance, cette force divine qui soutient le chrétien dans toutes ses épreuves et adoucit toutes les amertumes, nous montre le ciel ouvert à ceux qui sur la terre auront rempli la même mission que les anges, en faisant miséricorde!

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, A. J. Namèche, vice-recteur de l'Université.
Vice-président, E. Poullet, étudiant en droit.
Secrétaire, Ed. Miot, étudiant en philologie.
Membres, C. Delcour, professeur; F. Nève, professeur; A. Stillemans, étudiant en philologie; H. d'Hont, étudiant en droit.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. extraord. à la fac. des sciences.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 16 octobre 1859.

N. J. Laforet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et vice-recteur de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
L. Henry, prof. extraord. à la fac. des sciences.
T. Lamy, prof. agr. à la fac. de théologie.
A. Liagre, étud. en théologie.
Ed. Poullet, étud. en droit.
G. Busschots, étud. en droit.
A. Stillemans, étud. en philologie.
Ed. Miot, étud. en philologie.
O. d'Hendecourt, doct. en philosophie.
U. Aelbrecht, étud. en droit.
A. J. B. Christiaens, étud. en philologie.
H. d'Hont, étud. en droit.
J. Josson, étud. en théologie.
A. De Prins, étud. en droit.
A. Iweins, étud. en droit.

Membres assistants.

A. Dechamps, étud. en droit.
E. Reusens, étud. en théologie.
E. Van Brabandt, étud. en droit.
A. Bamps, étud. en droit.

A. Van Gameren, étud. en théologie.
T. C. Hulpiau, étud. en philologie.
J. T. Maldague, étud. en philologie.
J. Roger, étud. en droit.
L. Henri, étud. en théologie.
A. Surmont, étud. en droit.
G. Loneux, étud. en droit.
Ch. Moeller, cand. en phil. et lettres.
A. Leroy, étud. en théologie.
C. Lelièvre, étud. en droit.
A. Loiseau, étud. en droit.
F. Rasmont, étud. en sciences.
A. Bertrand, étud. en droit.
N. Lucq, étud. en droit.
M. de Dieudonné, étud. en droit.
B. Delaey, étud. en droit.
J. Carver, étud. en théologie.
C. J. Lefort, étud. en philologie.
C. Van Elegem, étud. en médecine.
A. Vandermoeren, étud. en théologie.
L. Borremans, étud. en théologie.
F. X. Stienlet, étud. en théologie.
F. Caels, étud. en théologie.
H. Theunissen, étud. en théologie.
Ch. Wauters, étud. en droit.
J. A. Zeegelaar, étud. en philologie.
P. Willems, étud. en philologie.
J. Sottiau, étud. en philologie.
A. Legrand, étud. en sciences.
A. De Leyn, étud. en droit.

Em. Lucq, étud. en théologie.
R. O Reilly, étud. en médecine.
D. Lejeune, étud. en droit.
G. Neut, étud. en droit.
H. Peyrot, étud. en théologie.
A. De Gruszecki, étud. en droit.
J. Bareel, étud. en droit.
J. B. Dubois, étud. en droit.
F. Jackowski, étud. en droit.
O. Guilmot, étud. en philologie.
G. Rosciter, étud. en théologie.
F. Moulard, étud. en théologie.
C. Descamps, étud. en théologie.
J. Smeur, étud. en philologie.
A. Durst, sous-régent du Collége Américain.
Ch. de Gordon, étud. en droit.
P. de Gerlache, étud. en droit.
E. Sallantini, étud. en droit.
J. Moczulski, étud. en droit.
R. P. Van Reeth, étud. en théologie.
V. Bruyr, étud. en médecine.
J. Louwers, étud. en médecine.
A. Houben, étud. en théologie.
V. Gilmont, étud. en droit.
J. Incoul, étud. en droit.
L. Szadurski, étud. en droit.
V. Walewski, étud. en droit.
L. Limelette, étud. en droit.
J. Vandensteen, étud. en théologie.
E. Luniewski, étud. en droit.

E. Bogaerts, étud. en philologie.
Ed. Beauvois, étud. en philologie.
F. de Crane, étud. en théologie.
J. Noël, étud. en sciences.
L. Ducornet, étud. en sciences.
A. de Romiszowski, étud. en sciences.
F. Dupont, étud. en sciences.
A. Poullet, étud. en philosophie.
J. Van Biervliet, étud. en droit.
B. de Dobiecki, étud. en droit.
J. de Dobiecki, étud. en droit.
A. Matthieu, étud. en philosophie.
A. Bosschaerts, étud. en théologie.
F. Jacobs, étud. en droit canon.
J. Muller, étud. en droit.
E. Pigeolet, étud. en philologie.
A. Smets, étud. en droit.
H. J. Pönsgen, étud. en théologie.

Membres honoraires.

Mgr. P. F. X. DE RAM, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

S. G. Mgr. J. B. MALOU, évêque de Bruges, ancien membre actif.

S. G. Mgr. CH. FILLION, ancien directeur au séminaire du Mans, évêque de St.-Claude.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général hon. de Montauban.

A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.

A. Dechamps, ministre d'état, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.

Le comte L. de Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.

A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

A. Schmit, anc. membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, etc., à Lille.

L'abbé Ch. Breton, docteur en phil. et lettres, ancien membre actif, secrétaire de l'évêché à Rhodez.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

E. Gérard, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, anc. membre actif.

C. L. Declèves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines à Binche, anc. membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, anc. membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons, anc. membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St.-Nicolas, anc. membre actif.

G. Mottet, prof. au petit séminaire de Basse-Wavre, ancien membre actif.

H. Maret, docteur en théologie, chanoine de la métropole de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur et prof. en théologie, à Tournai, anc. membre actif.

N. Keph, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, anc. membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand, anc. membre actif.

Le chan. C. Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, docteur en phil., et lettres, membre de l'académie royale de Belgique, etc.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, anc. membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, ancien membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, principal du collége de Dinant, anc. membre actif.

B. Quinet, à Mons, anc. membre actif.

N. Cornet, à Cologne, anc. membre actif.

F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Bruges, anc. membre actif.

G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

J. Poumay, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, anc. membre actif.

J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

J. Berleur, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons, anc. membre actif.

V. De Laprade, membre de l'académie française, prof. à la faculté des lettres de Lyon.

L'abbé de Valroger, chan. hon. de Bayeux, à Paris.

L'abbé Ed. Chassay, professeur à la Sorbonne.

X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Heverlé, ancien membre actif.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

Em. Halleux, à Stavelot, anc. membre actif.

F. D. Doyen, bachel. en théologie, anc. membre actif.

L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, anc. membre actif.

J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, anc. membre actif.

F. Mangin, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai, anc. membre actif.

Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial, anc. membre actif.

J. Nagels, avocat à Hasselt, anc. membre actif.

H. Jadot, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

F. De Neubourg, bachelier en théologie, vicaire à Tournay, anc. membre actif.

C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg, anc. membre actif.

A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

L. Quoibach, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

L. Van den Bossche, doct. en phil. et lettres, à Anvers, anc. membre actif.

J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers, anc. membre actif.

J. Lesuisse, avocat à Dinant, anc. membre actif.

M. Jacobs, avocat à Louvain, anc. membre actif.

P. Staes, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

M. l'abbé Verbeke, ancien membre du congrès national, docteur en philosophie et lettres, curé à Meulebeke.

F. Cappelle, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

F. Maton, licencié en théologie, vicaire à Tournai, anc. membre actif.

E. Lambrechts, professeur au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

A. Malengreau, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

L. Lambin, licencié en théologie, à Rome.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, professeur au petit séminaire de St.-Trond, anc. membre actif.

P. Van Biervliet, avocat à Gand, anc. membre actif.

C. Biart, avocat à Anvers, anc. membre actif.

F. Jadot, docteur en théologie, professeur au séminaire de Namur, anc. membre actif.

E. Delentrée, docteur en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant, anc. membre actif.

L. C. de Monge, avocat à Dinant, anc. membre actif.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

Osw. Van den Berghe, docteur en phil. et lettres, membre effectif de l'académie d'archéologie de Belgique, anc. membre actif, à Rome.

H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

F. Van der Haeghen, homme de lettres, à Bruxelles.

L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Bastogne, anc. membre actif.

E. Molle, doct. en phil. et en droit, avocat à Marche, anc. membre actif.

L. Crahay, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

A. Solbreux, directeur des études au collége de Latombe, anc. membre actif.

Em. Nève; prof. ord. hon.; à Louvain, anc. membre actif.

G. Mermillod, miss. apost., recteur de Notre-Dame à Genève (Suisse).

F. Vande Putte, chan. de Bordeaux, doyen de Poperinghe.

V. C. Martin, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse), anc. membre actif.

J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, à Rome, anc. membre actif.

L. Vandesande, à Everbecq, anc. membre actif.
V. Englebin, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.
P. Wauters, doct. en sciences, professeur au séminaire de Saint-Roch, anc. membre actif.
B. du Mortier, membre de la chambre des représentants, etc., à Bruxelles.
R. P. Dechamps, de l'ordre du très Saint-Rédempteur, à Bruxelles.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1858—1859, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE, PAR M. V. C. MARTIN, SECRÉTAIRE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Si la prospérité d'une association se mesure au nombre de ses membres, à l'importance de ses travaux, à l'intérêt soutenu de ses séances, la Société littéraire peut se flatter, à bon droit, d'une puissante vitalité.

Fondée, il y aura bientôt un quart de siècle, par l'accord de la jeunesse studieuse et de l'expérience dévouée, elle a subi quelques crises, traversé ces périodes douteuses qui sont inséparables des commencements de toute œuvre humaine; mais elle a fini par se consolider. Animée par le souffle puissant de l'*Alma Mater,* elle a survécu à bien d'autres associations sorties comme elle de l'élan, j'allais dire de

(1) La Commission directrice était composée de MM. A. J. Namèche, président; E. Poullet, vice-président; V. C. Martin, secrétaire; C. Delcour, F. Nève, J. A. Van Steenkiste et E. Miot.

l'enthousiasme, qui à une époque déjà évanouie entraînait les esprits vers la conquête de la foi et de la liberté, et qui ont succombé dans le marasme et les déceptions accumulés par de récentes catastrophes. L'année que je viens évoquer devant vous n'aura pas peu contribué à développer cette énergie traditionnelle. Elle ne sera pas le moins brillant anneau de la chaîne qui nous unit à nos devanciers et à nos successeurs.

C'est le premier devoir de votre secrétaire de déposer un adieu funèbre sur la tombe de ceux qui nous quittent pour une patrie meilleure. Je m'acquitte de cette triste et consolante tâche envers M. le chanoine Bellefroid qu'une mort récente a enlevé à la jeunesse studieuse, cette jeunesse à laquelle il avait voué sa vie. En donnant ici, à sa mémoire, une dernière hospitalité je réveille vos souvenirs et vos regrets. Mais en songeant au bien qu'il a fait vous songerez à la récompense du juste; et les saintes espérances de la foi domineront l'attendrissement de vos cœurs. A part cette perte sensible, la mort n'a point frappé nos rangs; nos vides annuels se sont amplement comblés. Deux noms qui ont bien mérité des lettres chrétiennes ont pris place dans la liste de nos membres honoraires. M. Vandeputte, curé-doyen de Poperinghe, vous était connu par de patientes études sur les origines nationales; M. Mermillod, recteur de Notre-Dame de Genève, par l'éclat que jettent sa plume et sa parole sur l'œuvre de St.-François de Sales, dans la vieille cité de Calvin.

A l'imitation du poëte, comme invocation favorable pour l'année qui s'ouvre, je veux rendre les premiers honneurs à la muse qui a daigné nous visiter. Vous vous rappelez tous la séance du 28 novembre 1858 dans laquelle M. Miot nous a fait goûter quelques strophes où la pensée religieuse s'unissait au rhythme le plus pur; bonheur trop rare par le temps qui court pour que je n'exprime pas au nom de tous le désir de le voir se renouveler. Je ne veux cependant point trop demander. Le génie poétique ne se commande pas : *C'est en vain qu'au Parnasse*, etc... Les temps d'ailleurs sont peu propices. Chose triste à dire ; en dix ans, nous avons vu, hélas! toutes les étoiles du ciel poétique pâlir et disparaître : Casimir Delavigne, Châteaubriand, Béranger, Alfred de Musset, Desbordes Valmore ne sont plus; Lamartine s'épuise dans une plainte ridicule et monotone où l'on ne reconnait plus le chantre des méditations ; Victor Hugo n'exhale plus que le blasphème, sur une île de l'Océan en face de la grève qui vient de se refermer sur les restes de Briseux. Il y a là un grand malheur, et sans doute un grand châtiment. La lyre, indignement traînée dans la boue, a fini par se taire. Attelée sans merci au char hurlant des factions, elle s'est brisée sous la roue : le feu sacré est remonté au ciel.

Le rationalisme sans conteste a eu le pas dans nos séances; nous lui en avons consacré six sur quinze. C'est beaucoup : aucuns disent que c'est trop. Sans le nier, je plaiderai toutefois les circonstances atténuantes. Je répondrai qu'il s'agit de l'ennemi par

excellence, d'une doctrine d'autant plus dangereuse qu'elle s'adresse aux passions comme à l'esprit, qui a tout envahi dans l'ordre intellectuel, tout piqué de son dard empoisonné, les croyances religieuses comme la politique, la philosophie comme l'économie sociale, les sciences comme les lettres. Protestation suprême de la raison égarée contre la vérité et l'autorité, le rationalisme est tout à la fois un faux principe et une fausse méthode. Donozo Cortès l'a très-bien défini « *une erreur actuelle et toutes les erreurs en puissance.* »

Les travaux dans l'espèce ont su d'ailleurs éviter l'écueil de la monotonie. Le sujet a été envisagé à divers points de vue. M. Josson dans les séances du 19 décembre 1858 et 3 juillet 1859 vous a entretenus des rapports de la raison et de la foi. Il expose et prend à partie cette erreur monstrueuse qui ne fait relever la raison que d'elle-même, qui prétend expliquer par une spontanéité personnelle et indépendante le développement de nos facultés et l'acquisition de nos connaissances. Le secret suprême de l'école se trouve dans la négation à priori du surnaturel. C'est son axiome favori, pour elle toute la science repose sur cette hypothèse la plus gratuite s'il en fut jamais. C'est sous l'empire de cette idée qu'elle nie le christianisme, l'altère ou le sacrifie à des systèmes préconçus. Mais en brisant les rapports qui unissent la raison et la foi, le rationalisme vient se heurter contre les principes les plus évidents, contre les faits les plus avérés. Il suffit de réfléchir à

l'obscurité qui nous dérobe le fond de nos connaissances même les plus claires, au mode par lequel nous parvenons principalement à la possession de la vérité, à la faiblesse de notre entendement, à notre propension naturelle à croire pour se convaincre de la convenance, de la nécessité de la foi.

M. Josson s'étend sur ces divers points. Il aborde finalement la question si délicate de la priorité entre la raison et la foi, et la résume en ces termes :

« 1° La connaissance première ou intuitive est lo-» giquement antérieure à la foi naturelle. Elle lui est » contemporaine dans l'ordre chronologique.

» 2° La science proprement dite ou réfléchie est » postérieure à la foi naturelle qui en est le fonde-» ment et la condition indispensable.

» 3° La raison ne se développe que sous l'influence » de l'enseignement social et sous ce rapport elle est » postérieure à la foi positive.

» 4° La raison, quand elle est suffisamment déve-» loppée, peut sans le secours de la révélation surna-» turelle prouver avec certitude plusieurs vérités de » l'ordre naturel. En ce sens la raison est antérieure à » la foi positive.

» 5° La raison mise en possession des vérités sur-» naturelles peut par ses propres lumières les éclai-» rer, les confirmer, les expliquer jusqu'à un certain » point : *fides quærens intellectum*. En ce sens la rai-» son est postérieure à la foi positive. »

Il n'y a donc aucune opposition entre la raison et la foi. Les contradictions que l'on signale ne sont qu'ap-

parentes. Elles constatent la faiblesse de notre intelligence et sont la preuve irrécusable de cette déchéance primitive qui nous a valu le don divin de la révélation chrétienne.

M. Englebin, dans les séances du 30 janvier et 27 mars 1859, a attaqué le rationalisme sur un autre terrain. Sa thèse en partie philosophique est surtout historique. Il a voulu rechercher quelle a été l'*influence des idées rationalistes sur le pouvoir*, sa constitution, sa stabilité dans les sociétés anciennes et modernes. L'idée-mère qui a servi de fil conducteur à son travail est celle-ci : une autorité quelconque supérieure à l'homme, et nommément l'autorité divine incarnée dans le catholicisme, est nécessaire aux souverains temporels en tant que souverains. Sans une telle autorité les pouvoirs humains doivent infailliblement dégénérer en despotisme, ce qui est l'absence et la ruine du pouvoir; ou périr dans l'anarchie, qui n'est elle-même que le pire des despotismes.

Guidé par cette idée qui est sa thèse, l'auteur, après avoir défini le rationalisme dans sa signification large et étymologique : *un abus de la raison*, prouve dans les pages qui servent d'introduction que toutes les erreurs contemporaines se résument dans cette erreur capitale depuis l'abject matérialisme qui en est l'échelon le plus bas jusqu'au panthéisme qui en est le plus élevé.

Serrant de plus près son sujet, M. Englebin nous montre comment le rationalisme conduit à la destruction du pouvoir en pervertissant toutes les notions

4.

qui sont la base de l'organisme social en poussant les esprits dans la voie d'une exaltation et d'un égarement fatals. Il y conduit plus directement encore : l'essence du pouvoir est l'unité et la supériorité, caractères incompatibles avec l'autonomie et la souveraineté de chaque raison individuelle. La conciliation essayée par Hobbes et Rousseau ne saurait dégager la doctrine de cette impasse. Leurs hypothèses de tous points absurdes sont démenties par l'histoire, par la saine raison et dénuées de toute sanction efficace. N'est-ce pas d'ailleurs une étrange dérision que cette liberté accordée à l'homme par l'auteur du contrat social dont le premier et inévitable acte est de s'abdiquer fatalement pour toujours?

M. Englebin poursuit; il invoque l'histoire à l'appui de sa thèse et trace d'abord un tableau d'où ressort la faiblesse de la raison humaine dans toutes ses œuvres et spécialement dans son application aux systèmes politiques. Il continue par une étude sur les sociétés orientale, grecque et romaine. La première ne s'éleva jamais au-dessus du régime des castes; les deux autres tombèrent jusques à l'esclavage. Et ces deux plaies du monde païen, qui ne lui laissèrent de sain que la moindre partie de lui-même, sont les efflorescences naturelles d'une civilisation imprégnée de rationalisme. M. Englebin termine par quelques mots sur le moyen-âge. Il ajourne à l'année prochaine ses considérations sur les temps modernes. Malheureusement vous n'en jouirez pas. M. Englebin vient de quitter l'Université appelé par son

Évêque à la chaire de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance.

De toutes les théories qui se sont produites sous la firme rationaliste, il n'en est guère de plus répandue, ni de plus séduisante que celle du progrès continu. Elle vous a pris deux séances. M. Liagre, le 16 janvier 1859, l'a combattue dans une thèse formulée en ces termes : « la théorie du progrès continu en ma- » tière religieuse est insoutenable tant au point de vue » de l'histoire qu'à celui de la philosophie. » Diverses objections lui ont été présentées par MM. Lamy, Lucq, Englebin et Van Steenkiste.

M. Christiaens, à son tour, est venu discuter devant vous une assertion singulière consignée par M. Laurent dans ses *Études sur l'histoire de l'humanité*. M. Laurent est un apôtre du progrès indéfini; sous sa main, les faits se plient docilement à tous les besoins de sa cause. A la fin du tome V, il aborde la question du mahométanisme et se pose une objection préalable. Je défends, dit-il, la théorie du progrès continu. Cependant voilà qu'au VIme siècle apparaît une religion bien inférieure au christianisme. Elle l'expulse de l'Orient, et arrête sa propagation dans les plus belles contrées de la terre. Comment expliquer cette chute de la civilisation? N'est-elle pas le renversement de tout mon système? Deux mots suffisent à M. Laurent pour tout redresser. A ses yeux nous avons tort de mesurer toutes les croyances au *criterium* de nos idées chrétiennes. Le christianisme n'est ni la civilisation définitive, ni la civilisation générale;



c'est, tout au plus, la civilisation occidentale. Pour l'Orient l'islamisme fut un vrai progrès. C'est aux arguments invoqués en faveur de cette allégation que M. Christiaens fait la guerre. Il les prend un à un et les réduit en fumée.

Le christianisme, dit M. Laurent, n'est pas la civilisation définitive, parce qu'il n'y a pas de colonnes d'Hercule pour l'esprit humain. — Incontestablement l'œuvre du docteur gantois lui laisse de la marge à cet égard. Mais il suffit de s'entendre. Il est vrai que l'homme peut toujours multiplier, perfectionner ses connaissances dans l'ordre naturel; mais dans l'ordre surnaturel, une fois en possession des vérités morales et religieuses, sa raison n'a plus à exercer son activité que dans les limites qu'elles lui tracent. Il ne lui reste plus de vérités fondamentales à découvrir. L'homme est pourvu de toutes les données nécessaires à l'accomplissement de ses destinées. N'y aura-t-il donc point de progrès dans l'Église du Christ? « Il y » en aura, répond un Père de l'Église, Vincent de Lè- » rins, et même beaucoup. Car qui serait assez en- » vieux du bien des hommes, assez maudit de Dieu, » pour empêcher ce progrès? Mais qu'il soit progrès » et non changement... Il faut qu'avec les âges et les » siècles il y ait accroissement d'intelligence, de sa- » gesse, de science pour chacun comme pour tous. » Pour être constante et perpétuelle, dit à son tour » Bossuet, la vérité catholique ne laisse pas d'avoir » ses progrès : elle est connue en un lieu plus qu'en » un autre, en un temps plus qu'en un autre, plus clai-

» rement, plus distinctement, plus universellement. »

La philosophie, ajoute M. Laurent, a déjà détrôné le christianisme : elle lui est de beaucoup supérieure. — M. Christiaens n'admet point cette affirmation tranchante. Le parallèle qu'il trace entre les deux sœurs immortelles lui permet de conclure que notre croyance l'emporte en matière de dogme et de morale, au point de vue politique et social, dans les sciences, la littérature et les beaux-arts. On peut d'ailleurs invoquer ici un témoignage que M. Laurent ne saurait récuser. Après une vie entière de méditations et de combats, « le plus grand métaphysicien des » temps modernes » celui que Royer Collard appelle notre maître à tous, Maine de Biran, a prononcé cette parole mémorable qui verra mourir les Études sur l'histoire de l'humanité : « La religion seule résout les » problèmes que la philosophie pose. »

M. Laurent prétend que la civilisation chrétienne n'est pas la civilisation générale. Il s'appuie sur l'impossibilité de soumettre toutes les races à la même religion ; les climats, selon lui, requièrent des cultes spéciaux. On lui répond que l'unité religieuse ne détruit nullement les races, que la variété des climats peut, tout au plus, opposer des obstacles accidentels. —D'ailleurs, ajoute tristement M. Laurent, nous n'aurons jamais que des fragments de vérité ; Dieu s'est réservé la possession de l'idéal. Oui, l'œil de l'homme ne pénètrera jamais tout ce qui est du domaine de l'infini. Mais il suffit que Dieu nous ait départi tout ce qui est nécessaire à notre destinée, et admettre qu'il

ne l'ait pas fait où qu'il l'a fait d'une manière contradictoire, comme l'implique la doctrine de M. Laurent, c'est indirectement nier la véracité divine et proclamer l'athéisme.

L'histoire, en outre, est là pour protester contre toutes ces erreurs. L'Orient a été le berceau du christianisme. Il a fleuri, pendant des siècles, dans ces climats hostiles, au milieu de ces races rebelles. La croix a été plantée et a glorieusement vécu en Chine, au Japon, au Paraguay, en Afrique et en Asie. Pour la déraciner il a fallu tous les excès de la force brutale et des passions les plus grossières. Mais enfin la force et l'imposture n'auront qu'un temps. La vérité trop longtemps humiliée renaîtra sur cette noble terre où le Sauveur des hommes a voulu naître, terre à jamais sacrée par le sang des croisés. Au jour de sa miséricorde, la main puissante qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires, poussera l'Occident vers ces rives désolées; ce que l'Europe, trop longtemps coupable, n'a point voulu faire par amour, elle le fera par nécessité. Tôt ou tard, s'écrie le Père Lacordaire dans son éloquente parole, l'Orient « s'inclinera devant l'Occident comme un frère vers son frère, et » le symbole qui n'a cessé de les unir retentira dans » les deux langues qu'il aime. La liberté de conscience » acquise au genre humain ne permettra plus aux fanatismes contraires de se garder par la persécution. Les voiles et les ombres tomberont, les victimes obscures de la crainte politique secoueront » leurs chaînes, tous les esprits suivront leur pente de

» nature et de grâce, et il ne restera plus de nation
» crucifiée à l'erreur. »

Du rationalisme au socialisme il n'y a qu'un pas. M. d'Hont vous l'a fait franchir dans la séance du 14 novembre 1858. Le rationalisme proclame l'indépendance souveraine de la raison pour arriver plus sûrement à la communauté universelle des connaissances qui doit produire la communauté universelle des jouissances. Les socialistes acceptant cette donnée du droit égal de tous abordent spécialement la question des voies et moyens. Ils constatent que ce droit s'exerce d'autant mieux qu'il se trouve dans des conditions matérielles plus favorables, et ils réclament de ce chef l'égale diffusion de tous les biens et la suppression des entraves civiles qui le concentrent dans les mains des propriétaires. Le socialisme n'est donc que l'organisation du rationalisme. Mais entre toutes les théories d'application proposées pour la solution du problème, il en est une plus anodine, non moins dangereuse qui accepte la constitution actuelle de la société tout en essayant de faire servir un de ses rouages au triomphe de ses plans. Ce sont *les tendances socialistes en matière d'impôts* que M. d'Hont est venu étudier devant vous.

Au début de son travail l'auteur précise nettement la nature de l'impôt. Il le définit, avec Bastiat, un échange de services et conclut que, comme tel, il doit rester modéré et proportionnel. Les socialistes le veulent progressif : au fond l'État doit absorber tous les revenus : il les répartira dans la communauté

pour la plus grande jouissance de chacun. L'auteur discute les deux systèmes. Au nom de la morale il condamne l'impôt progressif comme anéantissant la liberté, puisqu'il anéantit ses plus légitimes résultats. Il le condamne en outre au nom de la vraie science économique, puisqu'en tarissant les sources de la production il tend directement à l'appauvrissement de la société.

M. d'Hont s'arrête spécialement sur quelques impôts exploités d'une manière particulière par les socialistes. D'abord l'impôt foncier, il le veut modéré et surtout fixe au moins pour de longues périodes. Cet impôt en effet atteint directement la propriété, toute augmentation opère une réduction inévitable et proportionnelle dans le capital du propriétaire. Il importe donc de n'y toucher qu'avec prudence, et seulement lorsque les progrès de l'industrie ont assez élevé la rente pour assurer au propriétaire ses bénéfices légitimes. Vient ensuite l'impôt sur les successions; M. d'Hont l'admet en ligne collatérale, il le repousse en ligne directe. Enfin l'impôt somptuaire et les arguments qu'apporte notre auteur tendent moins à le condamner d'une manière absolue qu'à flétrir le principe au nom duquel il est exploité par les socialistes.

Au demeurant, le résultat de tous ces faux systèmes, c'est l'établissement indirect de la charité légale, la consécration du droit au secours, ou de la taxe des pauvres. Appuyé sur l'histoire, particulièrement sur l'exemple de l'Angleterre, M. d'Hont établit l'insuffi-

sance de ces moyens pour guérir la misère. La plaie est plus profonde, elle réclame de plus puissants remèdes. Le moyen vraiment efficáce de corriger ce qu'il y a de rigoureux dans les inégalités sociales, ce n'est pas la froide philantrophie, mais bien la charité libre, la charité chrétienne qui s'allume au Ciel. M. d'Hont a formulé son travail dans une thèse qu'il est venu soutenir devant vous dans la séance du 28 novembre 1858. MM. Van Gameren et Martin lui ont présenté des objections.

Dans la séance du 10 avril 1859 M. Busschots vous a donné lecture d'un travail sur *les poëtes belges au moyen-âge*. Nous voici en pleine chevalerie; on vient évoquer devant vous les lyres qui ont chanté cette « ère de vaillance, de loyauté, de bon ordre spontané, » de bonheur facile, de sacrifices désintéressés, de » chastes amours, qui fut, au dire de César Cantù, » l'incident le plus remarquable de l'histoire euro- » péenne entre l'établissement du christianisme et la » révolution de France. »

M. Busschots débute par un coup d'œil sur l'origine et le développement de la langue romane; elle fut en usage dans les provinces wallonnes dès le VIIIe siècle ainsi que l'atteste le serment de Charles le Chauve, le plus ancien monument qui en soit conservé. Les moines furent les premiers à la plier au rhythme poëtique. L'auteur nous donne un aperçu de la poésie des cloîtres dans l'hymne de Ste-Eulalie.

Voici venir les trouvères! Leur apparition est un événement dans l'histoire des lettres et de l'humanité.

Il constate un triomphe de la civilisation sur la barbarie. Les premiers, ils mêlent dans leurs vers récités dans les *puys d'amour* le nom des femmes aux chants de guerre. La galanterie, cette noble passion du chevalier, trouve en eux de naïfs interprètes. Satirique, licencieuse, toujours naturelle, leur poésie marie sans cesse le mysticisme à l'amour, oppose aux passions les plus vulgaires l'honneur et les sentiments religieux les plus élevés. M. Busschots discute si la galanterie est d'origine gauloise ou germanique, il s'arrête aux cours d'amour, et nous donne dans le sacristain de St.-Angadrême et le jouvencel qui se marie à Madame Marie, mère de Dieu, de curieux échantillons de ce mélange de cynisme et d'élévation qui forme le cachet distinctif de la littérature des trouvères.

La littérature, a dit de Bonald, est l'expression fidèle de la société. Aussi la poésie de cette époque est-elle pour ainsi dire, double ; l'une faite à l'usage des cours et des châteaux, l'autre plus populaire faisant les délices de la bourgeoisie et de la populace. On voit se réfléter ici un mouvement immense qui s'opérait dans l'ordre social, je veux parler de la résurrection des communes. M. Busschots apprécie son influence sur la poésie, il accorde la même attention aux croisades. A cette époque trois grandes sources de poésie sont ouvertes : les traditions grecques et romaines, Enée et Alexandre; les traditions bretonnes et françaises, Artur et Charlemagne. C'est là que viennent puiser abondamment tous les romans de chevalerie. M. Busschots a réservé pour cette année l'étude des romans

qui se rattachent à cette dernière période. Il vous entretiendra prochainement de Chrestien de Troyes, Hugues d'Oisy, Jehan le Nevelois, Henri Ier comte de Bar, Guy de Cambrai, Audefroid le Bastard, Quenès de Bethune, et Guillaume de Bethune.

Dans la séance du 27 février M. de Prins vous a transportés en pleine Amérique, et sous cette épigraphe célèbre : *poëta nascitur*, il vous a soumis une étude sur Fenimoore Cooper et la littérature américaine.

Avant d'aborder les travaux et l'influence du fondateur de la littérature américaine, M. de Prins croit devoir rechercher jusqu'à quel point le génie de Cooper a dû être impressionné par la nature et le climat du Nouveau Monde, par les mœurs et le génie des races dont il a chanté les gloires et les malheurs. Deux peuples se trouvent en présence sur la plage américaine : d'une part la race anglo-saxonne, de l'autre les tribus indiennes; entre elles un abîme profond creusé malheureusement en grande partie par les Européens. Au vaincu appartiennent le courage, la ruse, l'esprit d'indépendance, la basse cruauté, les superstitions grossières et cette poésie charmante justement nommée la littérature du désert dont M. de Prins nous fait goûter quelques productions. L'anglo-saxon l'emporte par son activité persévérante, un égal amour de la liberté, une rare intelligence et la saine pratique des conditions qui l'assurent, un égoïsme qui exagère tous les défauts d'un caractère d'ailleurs très-solide et ce dédain pour tout ce qui n'est pas palpable et

présent qu'on a nommé positivisme et contre lequel la littérature anglaise a récemment fait de louables efforts.

Avec de telles forces la race anglo-saxonne devait triompher; et elle l'a fait sans pouvoir cependant, aux yeux de M. de Prins, se défendre de subir l'action de la race indienne. C'est dans la littérature que cette fusion s'est manifestée, par elle que se sont propagées ces influences réciproques. C'est dans Cooper surtout que se sont fondus les deux types, de lui que procède une nouvelle littérature qui jusqu'alors n'avait eu que d'obscurs interprètes.

M. de Prins ne se contente pas de nous faire connaître le célèbre romancier sous ce point de vue : il étudie l'homme, sa vie, ses études, son caractère, persuadé qu'avant tout, et spécialement dans le genre qui nous occupe, c'est dans la personnalité de l'auteur que gît le secret de l'œuvre. Il termine en touchant une question fort débattue de nos jours, la question du roman chrétien. M. de Prins croit à la possibilité, à la nécessité même du roman chrétien. De récents succès l'autorisent dans cette opinion, et l'engouement général qui entraîne la masse des lecteurs vers les sujets frivoles lui fait désirer vivement qu'une littérature régénérée essaie de détourner ce mauvais courant, en ranimant dans les âmes le goût du beau, les nobles sentiments et les douces émotions.

Les études littéraires n'ont pas été épuisées par les travaux que je viens de signaler. On a traité dans cette enceinte, dans le même ordre d'idées, des questions

d'une actualité plus grande, qui vous touchent de très-près. M. Vandesande a évoqué devant vous la cause de votre idiome national; il vous a compté son histoire, ses développements, ses malheurs et ses espérances. Le sujet, vous le savez, est brûlant en ce pays. Il se rattache à cette question des nationalités qui, depuis quelques années, agite sourdement l'Europe, et que le glaive d'un conquérant vient de faire éclater au grand jour. L'Allemagne qui a donné le branle répète de nouveau le chant patriotique du vieux poëte, Moritz Arndt : *Was ist dès Deutschen Vaterland*. Les peuples slaves pleins d'avenir se réveillent sur les bords du Danube, également pressés d'échapper à la corruption mahométane et aux étreintes de l'esprit germanique. L'Irlande et la Pologne, sœurs infortunées, espèrent et s'abandonnent aux caresses de cette brise enivrante. La Grèce est libre, le Danemark se scinde, la patrie de Dante ressuscite, l'Europe tout entière en est impressionnée. La Belgique à peine délivrée va connaître ces nouvelles aspirations et, chose. dangereuse, derrière ces agitations se cache peut-être, non plus la lutte de deux principes, mais celle de deux sangs dont la constitution s'était flattée de cimenter l'alliance.

Je reviens au travail de M. Vandesande. Le flamand est un dialecte du bas allemand. Il florissait dans les provinces méridionales des Pays-Bas dès le douzième siècle, témoin le poëme du Renard composé vers l'an 1150. Il se développe de concert avec les libertés communales; on voit apparaître successivement Van

Maerlandt, Van Heelu, Stevin etc. Mais les tendances françaises de Guy de Dampierre et de ses successeurs, ainsi que les mesures antinationales de la maison de Bourgogne lui deviennent funestes. De nombreuses chambres de réthorique surgissent dans le pays et paralysent ces influences. Mais leur œuvre ne dure pas. Sous Philippe II les provinces septentrionales brisent le joug espagnol; le génie national du nouveau peuple s'épanouit dans une littérature brillante sur laquelle je reviendrai tout à l'heure en analysant une étude de M. Stillemans sur Vondel, le Virgile néerlandais. Sur le sol flamand, la langue désormais privée d'appui baisse de plus en plus. L'Espagne, l'Autriche, la France, tour à tour, prennent pied sur la Belgique. Waterloo la délivre, et le congrès de Vienne lui restitue son génie littéraire en l'unissant au Pays-Bas. Mais la politique et les croyances religieuses avaient d'avance creusé un abîme entre les deux peuples. La Belgique opprimée est enfin rendue à elle-même. Séparée du nord par la religion, du midi par la liberté, sa nationalité se fonde. Malheureusement le flamand reste enveloppé dans la haine contre l'étranger; plusieurs provinces d'ailleurs sont wallonnes, et des nécessités politiques favorisent l'influence de la France. Ainsi le français reprend faveur, il devient la langue officielle, la langue du pouvoir. Mais bientôt une réaction s'opère. Willems porte les premiers coups à cette nouvelle tyrannie, toute une école surgit à sa voix, le mouvement flamand est créé. Son but est de réhabiliter l'idiome populaire, de prévenir sa décadence; par

lui la Belgique est en communion avec tous les peuples du nord; c'est la langue civilisée de la moitié des belges, pourquoi le français usurperait-il tous ses droits? On le traite de langue morte, il proteste par une renaissance littéraire où la poésie, l'histoire, la linguistique se disputent le pas. En principe la cause est donc gagnée. Mais dans son application elle n'est pas sans difficultés. M. Vandesande constate que son indépendance nationale impose à la Belgique des tempéraments. La nation belge n'est pas homogène, elle tient du nord et du midi, et c'est dans la transaction entre tous les éléments qui la composent que réside la première condition de son existence. C'est dans cet esprit transactionnel que M. Vandesande résout la question. Il ne veut pas la prédominance du flamand, il réclame pour lui plus de liberté, plus de protection de la part du pouvoir. En l'accordant le pouvoir aidera au développement de la pensée publique, à l'instruction du peuple, à la consolidation des glorieuses institutions nationales.

Vondel et son poëme les mystères de l'autel : tel est le titre d'un mémoire que vous a présenté M. Stillemans dans les séances du 22 et 29 mai 1859. — Originaire d'Anvers, né à Cologne le 17 octobre 1587, Vondel habita Amsterdam depuis l'âge de 5 ans jusqu'à sa mort. Jeune encore, il fit des vers qui révélaient de grandes qualités, qualités qu'une instruction insuffisante laissa quelque temps incultes. Vondel ne tarda pas à sentir le besoin de l'étude; il apprit successivement l'allemand, le français, le latin, le grec.

Les langues classiques eurent toutes ses préférences, mais il repoussa toujours la mythologie païenne.

Notre auteur cultiva avec succès tous les genres de poésie. Personne n'écrivit en flamand des tragédies plus nombreuses et plus belles. M. Stillemans s'arrête particulièrement à Palamède, Gisbert d'Amstel, Marie Stuart et surtout à Lucifer, composition d'une grandeur, d'une hardiesse, d'une originalité rares. Lyrique de premier ordre, Vondel excelle en outre dans la poésie didactique. Ses satires multipliées abondent en vers piquants, pleins de sens, et d'une mordante concision. La muse épique elle-même tenta sa lyre; en une époque moins agitée et plus favorable aux calmes travaux l'épopée eût trouvé en lui un de ses immortels interprètes.

Dans la revue critique des œuvres du poëte M. Stillemans suit attentivement la marche de ses idées religieuses. Né dans la secte des anabaptistes, il fit un premier pas vers le catholicisme en rejetant avec les arminiens la prédestination absolue de Calvin admise par ses coréligionnaires. Après le fameux synode de Dordrecht, ses compositions trahissent de plus en plus le mouvement religieux qui travaillait son âme. Enfin, vers 1640, Vondel abjura pleinement l'erreur et embrassa la foi catholique qu'il ne cessa de professer et de défendre jusqu'à son dernier soupir. Il était alors à l'apogée de sa gloire littéraire; le Gisbert d'Amstel était écrit, le Lucifer allait paraître.

M. Stillemans nous initie aux infortunes du grand poëte; on y trouve le secret d'un grand nombre de

ses compositions. Il nous le montre fidèle à la poésie jusqu'à l'âge de 87 ans. Vondel vécut cinq années encore. Le 5 février 1679 sa belle âme prit un essor éternel vers ce Dieu qui avait inspiré à sa lyre de si nobles accords.

Un dernier travail vous a été soumis, touchant un point scientifique très-débattu et très-intéressant. M. Wauters s'est posé devant vous cette question : *Le feu central existe-t-il?* Il a cru pouvoir la résoudre affirmativement.

Le feu central ne peut se prouver à coup sûr par l'observation directe. L'homme ne saurait pénétrer assez profondément dans la croûte terrestre pour atteindre les couches liquéfiées par la chaleur. Mais, s'il est vrai que toute cause est proportionnelle à l'effet qu'elle produit, l'existence du feu intérieur devient irrécusable. M. Wauters s'appuie d'abord sur l'accroissement de la température avec la profondeur, accroissement qui se produit partout d'une manière uniforme, à raison de un degré centigrade par 30 mètres de profondeur en moyenne, ensuite sur l'existence des sources thermales. Il en jaillit dans toutes les contrées du globe; leur température bien supérieure à celle de l'atmosphère atteint parfois jusqu'à cent et même cent vingt-huit degrés.

Il invoque en outre la volcanicité de notre planète. Cette réaction de l'intérieur contre l'enveloppe solide qui se manifeste par les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, la formation des montagnes etc. lui fournit une preuve d'autant plus décisive que

toutes les causes assignées parmi les savants, hormis le feu central, sont impuissantes pour expliquer scientifiquement ces phénomènes.

La constitution des fossiles trouvés dans les couches du globe dénote pour les temps géologiques une chaleur de beaucoup supérieure à celle qui nous enveloppe. Enfin la forme sphéroïdale de la terre et son aplatissement aux pôles est précisément la forme que la gravitation ferait prendre à une masse fluide tournant autour d'un axe unique. De tous points donc il est permis de conclure que notre planète est un astre éteint qui n'est refroidi qu'à la surface.

Je termine la revue des travaux qui vous ont été soumis, en consignant une observation déjà faite par mes prédécesseurs, que je crois utile de renouveler. Vous l'aurez vous-mêmes remarqué, la longueur des mémoires a quelque peu nui à leur variété. C'est un mal qui de tout temps a ménacé la Société et dont nous sommes tous plus ou moins coupables. Il dérive sans doute de l'état général de notre société où la plume tient le sceptre et le fait, hélas ! rudement sentir. Le vent du doute a soufflé sur toutes les croyances. A ce besoin de la vérité qui fait son tourment et son honneur, l'esprit humain a senti se mêler de funestes défiances : de là ce regard investigateur et patient qu'il prolonge jusque sur les plus lointaines conséquences d'une théorie jusqu'à ce qu'il puisse se dire en toute sécurité : je crois. D'autre part, l'erreur est devenue de nos jours tellement absolue et universelle, que c'est vraiment un rude

effort pour qui aspire à la combattre de résister aux entraînements d'une polémique qui se sait puissante parce qu'elle se sent inépuisable. Il n'y a, au fond, dans ces tendances, rien que de très-légitime. Vous savez tous que Cicéron augurait même favorablement de la fécondité des débutants; il importe néanmoins de ne pas oublier le conseil du maître

« Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire. »

Les pages les plus fraîches, les lignes les mieux accueillies, j'en appelle à vos propres impressions, ne sont pas celles qui disent tout, mais qui font tout deviner, qui laissent au lecteur la délicate jouissance de ses propres sentiments et le sentiment si noble de sa propre personnalité.

Je ne veux pas prendre congé de vous, Messieurs, sans appeler votre attention sur une amélioration introduite dans notre cabinet de lecture. Elle révèle clairement le caractère de notre Société et l'esprit de ses fondateurs : deux choses que votre secrétaire, en ce jour, a le devoir et l'honneur de vous rappeler. L'accroissement du nombre de nos membres ayant mis à la disposition de votre Commission directrice des ressources abondantes, elle s'est appliquée à en faire une juste répartition. Les abonnements aux journaux politiques n'ont été augmentés que dans les limites du plus strict nécessaire. L'introduction de revues scientifiques, et surtout l'acquisition d'ouvrages sérieux, pleins d'actualité, en rapport avec les besoins et les tendances de notre Société, ont été l'objet de ses plus chères préoccupations. Vous m'ob-

jecterez sans doute que cet ostracisme pour la politique n'est point d'accord avec les tendances générales de l'esprit moderne. Je vous l'accorde, la politique, c'est un fait, est aujourd'hui la maîtresse des intelligences. En elle se résument et se formulent les plus vives aspirations des peuples soit qu'ils tendent à la liberté, soit qu'ils n'aient plus à combattre que pour la maintenir. La philosophie s'est mise au pas des nouveaux systèmes ; l'histoire a été refaite pour les servir, les lettres elles-mêmes, emportées par le courant, se sont presque vues noyées sous les flots d'une littérature nouvelle, passionnée, irrégulière, de courte haleine, d'une fécondité rare, qui a entraîné dans son orbite les grands talents du siècle et trouvé dans la presse son expression la plus puissante, sa formule définitive. Au milieu de ce déluge, surnageant à grand'peine sur ces vagues tumultueuses, la voix couverte par ce bruit, apparaissent à peine de loin en loin quelques-unes de ces grandes œuvres qui immortalisent un nom et un siècle

« ...rari nantes in gurgite vasto. »

C'est le propre et la gloire de l'humanité d'avoir, à toutes les époques, fait de puissants efforts pour la solution du problème qui pèse sur ses destinées, comme c'est son malheur et le cachet de sa faiblesse de ne pouvoir jamais l'aborder qu'à demi dans un cercle restreint et toujours en dépassant le but pour aller tomber dans le vide. Notre siècle a connu les mêmes besoins et les mêmes déceptions. Il ne lui a

pas été donné de pouvoir se reposer dans les contemplations spéculatives, ni de se livrer aux investigations de la science avec cette sereine tranquillité, cette assurance de l'avenir qui caractérisent les grands siècles littéraires. Nous vivons à une époque de combat, où chaque homme devient un lutteur. Nos berceaux ont tressailli au bruit des révolutions; à peine sortis de l'enfance la politique nous a enlevés dans ses bras puissants comme pour nous étouffer dans ses embrassements glacés.

Si je voulais rechercher d'où procède cet engouement universel pour la politique, j'irais droit aux doctrines de cette école qui, exagérant les théories de Rousseau et de Montesquieu, a cru trouver dans l'établissement de certaines formes politiques, et dans la consécration de l'irresponsabilité de l'individu vis à vis du pouvoir, l'apaisement définitif des désirs de l'humanité et l'extinction de la douleur dans ce monde. Je ne viens pas condamner ici la liberté politique, ni les résultats légitimes du progrès humain. Non, cette tâche siérait mal à un suisse parlant à des belges, et, comme catholique, je ne puis m'empêcher d'aimer la liberté pour les avantages qu'elle a procurés à la vérité religieuse et aux intérêts catholiques dans la première moitié de notre siècle. J'écris dans un pays où tout le monde admet la liberté, où l'on ne combat que ses abus; c'est à l'un de ces abus que je m'adresse. Je veux signaler une école dont les doctrines ne sont que l'hypocrisie de la liberté et qui dans un pays voisin l'a précipitée dans

l'abîme par l'influence néfaste de ces mêmes doctrines.

Le principe de cette école c'est la négation de la déchéance primitive de l'humanité; le remède qu'elle nous apporte, la proscription du surnaturel qui est un hors d'œuvre, sinon le mal, et comme corollaire la proclamation du droit légal et souverain de l'intelligence de croire ses propres inspirations et la libre faculté de les mettre en pratique. Elle a travaillé à briser les chaînes politiques de l'ancien régime, non pas dans le but d'assurer les droits des consciences contre les empiétements parfois arbitraires du pouvoir, mais dans l'espoir de les garantir de plus en plus par toutes sortes de mesures vexatoires contre les prétendues atteintes du dogme et de l'autorité religieuse. Dans ce système une charte n'établit pas seulement l'incompétence du pouvoir en matière religieuse, mais encore une indifférence complète, prudemment hostile au catholicisme et par là même destinée à ramener ici-bas la paix et le bonheur. Pour cette école, le mal n'existe pas ou n'existe que dans la constitution politique de la société, de sorte que toutes les questions relatives au bien ou au mal se réduisent à une question de gouvernement, comme les questions de gouvernement en une question de légalité. Si l'on veut juger maintenant des ravages de cette théorie, que l'on considère cette préoccupation exclusive et générale des intelligences pour la politique, qui leur enlève toute leur liberté, cette soif universelle d'agitations théâ-

trales, de pompes officielles, de tumultes stériles, qui les consument, cet abaissement des âmes qui agenouillées aux pieds du pouvoir, qu'il soit despote ou parlement, ou enrégimentées à la suite de ceux qui le convoitent, attendent leur salut de ses faveurs et espèrent se sauver à coups de décrets. Courant funeste s'il en fut jamais! Vent malsain qui déflore la science, les cœurs et les peuples.

La science d'abord, et cette idée m'est suggérée par l'un des Mémoires qui vous ont été présentés. Qui de vous ignore les appréciations erronées, les haines ignorantes qui poursuivent une époque des plus glorieuses de l'humanité, le moyen-âge? Eh bien! à la lueur des nouvelles doctrines le moyen-âge a paru mériter tous ces dédains. Et cependant, on vous l'a fait entrevoir, quel temps plus fertile en grands hommes comme en nobles dévouements! Je l'avoue, dussé-je être traité de barbare, je n'ai jamais pu retenir mon admiration pour une époque qui a produit des philosophes et des poëtes tels que le XIXe siècle n'en a pas connus, des rois comme St.-Louis, des citoyens comme Guillaume Tell, des capitaines comme Godefroid de Bouillon, des soldats comme les croisés, des peuples comme les Francs, qui ont arrêté aux portes de l'Europe les flots de la barbarie que nous avons laissé renaître au milieu de nous et qui menacent à tout moment de nous engloutir. Le génie de St.-Thomas ne s'est pas développé à l'ombre de la responsabilité ministérielle. La Divine comédie n'est point sortie d'un concours. Et ce n'est pas sous l'œil

de la police que sont nées les mœurs de la chevalerie, cette fleur du moyen-âge qui n'a rien à envier à notre bohême dorée.

Les cœurs ne sont pas mieux traités. On s'est beaucoup plaint de nos jours de l'abaissement des caractères, et avec raison. Parmi les causes de ce fait j'assigne d'abord l'abus de l'esprit politique. La vraie grandeur se puise dans les inspirations de sa propre conscience ; et la conscience pour rester droite et forte a besoin d'un autre aliment que ces interminables débats où les mots jouent le grand rôle. Plus j'y réfléchis, plus je trouve que Chamfort a eu raison de dire « que les hommes doivent, comme les démons » de Milton, se faire nains pour entrer dans le pan- » démonium de la vie publique. » C'est vraiment quelque chose de douloureux que le spectacle de toutes les servitudes engendrées par ces funestes tendances. Une fois emprisonnées dans les étroites limites de ces préoccupations, les intelligences et les volontés, perpétuellement excitées par des besoins factices, s'habituent à vivre comme en dehors d'elles-mêmes. Elles s'abdiquent en suivant, au mépris de toute personnalité, une pente naturelle à se ranger sous des formules stupides et retentissantes. L'âme se vide pour ainsi dire et s'abandonne à la molle satisfaction de penser et de vivre par autrui, au risque de perdre toute fraîcheur, toute vie personnelle et indépendante. De la sorte, nous subissons une civilisation bourgeoise également incapable de grandes vertus comme de grands crimes, où le génie se meurt,

où l'originalité disparaît, qui ne présente dans ses résultats que des produits incolores, à angles effacés ne réflétant ni nature vigoureuse, ni caractère indépendant, mais un certain milieu de convention, un ton général d'hypocrite bienséance au niveau duquel chacun aspire à monter ou plutôt à descendre pour parler à la foule. Acteurs et public se corrompent et se valent. La foule, en proie à des émotions maladives, ne cesse d'applaudir. Et il se rencontre toujours des hommes qui veulent faire le tour du monde et qui feraient bien auparavant de faire le tour d'eux-mêmes, qui ont la passion, dit Chamfort, de s'élever « au-dessus des autres quel que soit leur piédestal. » Tout leur est égal pourvu qu'ils soient en évidence, » tréteaux de charlatans, théâtres, trônes, échafauds, ils seront toujours bien s'ils attirent les » yeux. » C'est un feu dévorant qui brûle tout, ne laissant que des cendres; et, comme l'a dit Benjamin Constant, quand l'orage vient, les cendres deviennent de la boue.

Voilà en partie les abus de la liberté : je les signale parce qu'il n'y a rien de pire pour une bonne chose que ses propres abus. Je dis en partie, car je ne veux pas faire remonter jusqu'à la liberté la responsabilité tout entière d'un pareil désordre. Ces mœurs qui la compromettent ne sont pas son œuvre, elle les a trouvées toutes faites le jour de son irruption soudaine dans le monde. Trois siècles de despotisme avaient pulvérisé la société; le pouvoir avait absorbé tous les droits. Et lorsque la tête en qui s'incarnait tout droit

tomba sur l'échafaud, la nation dépourvue de citoyens fut livrée à la merci d'une poignée d'imposteurs. La liberté s'est relevée, elle s'est retrouvée en butte aux mêmes périls. Ce qui a fait dire à Royer Collard « que le gouvernement représentatif n'avait » pas devancé nos besoins, mais avait devancé nos » mœurs. »

Quelle que soit la cause de la situation que je déplore devant vous, toujours est-il qu'elle est l'écueil de la liberté. Ce n'est pas sur une base aussi fragile qu'elle pourra s'asseoir. Si les traditions nous manquent, sachons du moins conserver la vraie notion de la liberté et n'allons pas nous livrer à ces maîtres de l'agitation et de la badauderie qui ont creusé sa tombe dans un pays voisin. La liberté, suivant la fine remarque de M. Villemain, est une science plus encore qu'une passion. Or la science requiert du calme; aujourd'hui surtout c'est de recueillement que les esprits ont besoin. La liberté, a dit admirablement Montesquieu, c'est la tranquillité de l'esprit. Elle est excellente lorsqu'elle a pour résultat d'ennoblir la personnalité humaine. Elle sert alors la cause de la civilisation, la civilisation n'étant, à mes yeux, que le développement des facultés humaines et l'accroissement des caractères, « un composé de lumières et de forces » comme l'a très-bien dit M. Cousin.

On a beaucoup parlé de nos jours de liberté et d'indépendance; de fait tout le monde croit y prétendre. Je suis, pour ma part, très-porté à croire que, sous certains rapports, l'esclavage a augmenté. Les chaf-

nes politiques sont tombées : mais les chaînes morales, les plus pesantes de toutes, se sont resserrées ; et qui se flattera de les briser ? Nous passons à toute heure sous les fourches caudines du parti, de la race, du système, de l'école, du préjugé. Au lieu de cette liberté pratique qui jaillit de mœurs pures et fortes, nous nous passionnons pour cette liberté rationnelle et abstraite à laquelle chacun prétend, mais que personne ne pratique. C'est une chose digne de remarque que tous les génies de notre siècle se soient sentis comme mal à l'aise dans l'atmosphère viciée de nos mesquines passions. Nous avons vu de Maistre et Lamennais les couvrir d'anathèmes, Goethe chercher dans les secrets de la science l'idéal qui tourmentait son âme, Byron essayer de respirer en dehors de notre civilisation. Nous avons vu le chantre de René promener son mélancolique ennui sur les fleuves du Nouveau Monde, Mme de Stael s'abreuver avec amour des fraîches eaux du spiritualisme, Lamartine exhaler sa plainte harmonieuse, Maine de Biran souffrir violence ici-bas et aspirer à une vie, à une lumière supérieures, Ary Scheffer enfin, plus heureux qu'eux tous, échapper aux basses réalités qui nous obsèdent, aborder à cette vie supérieure que pressentait le philosophe, et son pinceau s'illuminer des rayons qui éclairaient celui de Fra Angelico de Fiésole.

Le génie antique n'a point connu ces poignantes angoisses. Platon n'a point jeté sur son siècle des yeux tristes et fatigués. Homère a chanté les héros de

la Grèce, Virgile les destins de Rome, avec un enthousiasme serein, qu'effleuraient à peine les pressentiments de l'avenir. Plus près de nous, Bossuet a laissé couler dans ses paroles, Corneille dans ses vers, cette mâle assurance de toutes choses qui caractérise le grand siècle.

A en juger par la faveur qui a accueilli ces gémissements, il est facile de conclure que l'humanité elle-même a ressenti les mêmes douleurs. La raison humaine assise sur des ruines est en proie à des irritations et à des défaillances indéfinissables que les recettes du charlatanisme politique n'ont pu guérir. A qui voudra l'interroger elle répondra toujours, comme Dante errant sous les portiques du cloître de Corvo : *je cherche la paix.* Cette paix ne tient pas à la solution du problème entre Rousseau et Montesquieu. C'est à une source plus haute et plus pure qu'elle doit s'abreuver si elle veut conquérir la vraie vie et la vraie liberté. Elle a soif de surnaturel et d'une parole plus substantielle que tous les vains bruits du monde. Le repos qu'elle ambitionne ne se trouvera pas dans les éphémères tumultes de la place publique, encore moins dans les bras d'un dictateur. Tous ces appels à la force, toutes ces interventions du dehors ne feront que river ses fers. C'est dans l'homme lui-même que réside le mal : c'est lui-même, et nul autre, qui y doit porter le remède. Ce remède Royer Collard, à son lit de mort, le lui donne dans ces belles et touchantes paroles : « Soyez chrétiens, non, ce n'est pas » assez, soyez catholiques. Il n'y a de solide que les

» idées religieuses ; ne les abandonnez jamais, ou si » vous en sortez, rentrez-y. »

Tout ce que nous pouvons demander à la politique c'est la constitution naturelle d'un état social qui ne nous ravisse pas le soin de nos propres destinées, qui nous garantisse tous les droits que réclame notre honneur, nous impose ce repos armé, cette vigilance active et quotidienne qui est notre sauvegarde et la condition de notre grandeur.

C'est à ramener les esprits dans cette grande voie que consiste le problème de notre époque. La Constitution belge, si vous me permettez ce point d'application en terminant, a paru le résoudre d'une manière définitive en conciliant les intérêts de tous avec la dignité personnelle de chacun. Malheureusement la Constitution est plus sage que ceux qui la pratiquent; c'est à ces derniers qu'il faut renvoyer les attaques dont elle est l'objet. Votre Constitution repose sur la consécration de la responsabilité et de la liberté individuelle dans l'ordre civil politique et religieux. Or l'organisation législative et pratique de la liberté dans cette triple direction devient illusoire. La liberté civile qui trouve son expression la plus pure dans la famille, dont le père est l'incarnation la plus puissante, reste sacrifiée au principe de l'égalité forcée de nos codes; la liberté de tester est encore proscrite au mépris de toutes les traditions des peuples libres. Et cependant, quand l'État est faible, la famille doit être forte. La liberté politique tombe en vassalité; au lieu de s'épanouir dans une décentralisation pro-

gressive, elle se laisse peu à peu étouffer par une centralisation qui se développe, excitant de morbides appétits, poussant à toutes les bassesses. La liberté religieuse à son tour se laisse entamer moins encore par des attaques publiques et odieuses que par cette indifférence des âmes, cet affaissement des cœurs, qui les rendent incapables de cette foi pratique, naïve et virile qui fait les grands hommes, les grands peuples et les grandes institutions. Ainsi la famille se dissout au profit de la rue, le citoyen devient un factieux, le chrétien un scandale : de là les agitations sans fin, tous les droits sont méconnus parce que personne ne respecte le sien.

C'est donc sur la responsabilité et la liberté agissante du père de famille, du citoyen et du chrétien que repose votre glorieuse Constitution. Par leur développement bien entendu vous créerez ces mœurs calmes et fortes au milieu desquelles elle jettera de profondes racines. « Mais si vous prétendez bâtir » sur un autre fondement, je vous dirai avec Balmès, » gardez-vous d'une flatteuse espérance. Votre édifice » sera la maison construite sur le sable. Les pluies » sont venues, le vent a soufflé, l'édifice s'est renversé » avec fracas sur le sol. »

Je termine. Vous me pardonnerez, Messieurs, d'être entré sur ce terrain étranger à vos paisibles travaux. En combattant la fausse direction de l'esprit public, je crois plaider les droits du talent littéraire, « ce ta- » lent, dit Châteaubriant, qui est bien évidemment le » premier de tous puisqu'il n'exclut aucune faculté »

je crois servir la cause des lettres, cette grande cause que vous avez inscrite sur votre bannière. « Or les » lettres, disait Napoléon Ier, c'est l'esprit humain » lui-même ; l'étude des lettres c'est l'éducation géné- » rale qui prépare à tout, c'est l'éducation de l'âme. »

C'est à continuer les bienfaisantes traditions de cette éducation de vous-mêmes par vous-mêmes que cette séance vous convie. Par elles, vous initierez bien vite vos nouveaux confrères au charme de votre commerce, ce commerce qui trouve son plus bel éloge dans les regrets de ceux qui vous quittent. Et puisque je suis du nombre de ces derniers, je profiterai du privilége de ma position pour vous exprimer les miens et déposer ici un profond adieu. Je vais quitter bientôt cette noble terre de Belgique et cesser de jouir de sa généreuse hospitalité ; la voix du lac m'appelle, ma poitrine a soif du vent des Alpes. Mais j'emporterai de cette chère Société littéraire et de l'*Alma Mater* où je suis venu puiser la science et la foi, ces souvenirs que le temps n'efface pas, et qui, au milieu des orages de ce monde, traversent la vie comme un souffle embaumé de printemps. Alors je dirai peut-être comme Milton : « Oh ! combien de fois » depuis que je suis entré sur cette mer turbulente, » au milieu de ces rauques disputes, il m'arrive de re- » gretter ma solitude animée d'heureuses pensées, » et cette atmosphère paisible et pure de mes études » bien aimées, qui m'enchantaient d'innocence, de » douceur et d'harmonie. »

—

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*).

Eerevoorzitter.

Hoog Eerw. P. F. X. de Ram, Rector Magnificus.

Gewoone-werkende-Leden.

Zeer Eerw. J. David, hoogleeraer, *Bestendige voorzitter.*
E. Dart, professor, *Ondervoorzitter.*
H. Collaes, student, *Eerste sekretaris.*
A. Deprins, id. *Tweede sekretaris.*
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
D. van Aerschodt, student, *Bibliothekaris.*
Eerw. L. W. Schuermans, onderpastoor op het Groot-Beggynhof, *Raed.*
J. Hoebanx, student, *Raed.*
J. A. J. Quirini, hoogleeraer.
V. Ceulemans, student.
L. Vanlook, id.
G. Busschots, id.
Em. van Brabant, id.
Ph. Fassaert, id.
M. Loneux, id.

E. Collaes, student.
Em. Bampts, id.
E. Wittmann, id.
A. Kerckhoffs, id.
A. Bamps, id.

Werkende-Buitenleden.

De Heeren :
Eerw. Baert, kapellaen, te Maestricht.
* (1) Eerw. K. J. Boogaerts, ss. can. lic., pastoor te Guygoven.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Eerw. J. W. Brouwers, prof., te Roermond.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
Eerw. H. Creten, onderpastoor, te Haelen.
Eerw. Debo, prof. aen het kollegie, te Brugge.
* Dr L. Delgeur, te Antwerpen.
Eerw. C. B. Deridder, onderpastoor, te Brussel.
J. De Vlam, hoofdonderwyzer, te Eindhoven.
L. Dewulf, onder-comm. van justicie, te Mechelen.
Eerw. Everst, prof., te Rolduc.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
Dr P. Heiderscheidt, prof., te Luik.
J. F. Heremans, prof. aen het athenæum, te Gent.
J. Jaegers, med. doct., schoolopziener en lid der provinciale staten, te Heerlen.

(1) * beteekent : *Oud werkend lid.*

Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
* W. Knibbeler, te Luik.
* Eerw. Ed. Luytgaerens, bestierder van de kostschool, te Alsembergh.
* Dr J. Nolet de Brauwere van Steenland, te Brussel.
J. L. Peeters, prof., voorzitter van het Genootschap *Utile Dulci*, te St-Truijen.
Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.
Roekens, hoofdonderwyzer aen de middelbare school, te Maeseyck.
G. Rycken, professor, te Sittard.
Eerw. F. X. Savelberg, direktor van het kollegie, te Venloo.
Eerw. J. P. Smidts, prof., te Rolduc.
Eerw. M. Smiets, prof., te Roermond.
J. F. A. Sneyers, te St-Truijen.
Eerw. J. Stercx, prof. aen het St-Lodewyks-gesticht, te Brussel.
Stevens, onderwyzer, te Herent.
Stroobants, notaris, te St-Pieters-Leeuw.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
* L. van der Molen, med. doct. en burgemeester, te Stabroeck.
L. Van de Sande, te Luik.
P. J. van Doren, archivist, te Mechelen.
Eerw. C. G. van Gompel, onderpastoor, te Brussel.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.
* Emm. van Straelen, te Cappellen.
Th. A. Weyland, prof. aen het kollegie, te Venloo.

Eer-Leden.

Zeer Eerw. A. J. Namèche, theol. doct., onderrektor.
Eerw. C. Caers, onderpastoor in St-Jacobs.
Bon de Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
De Heer Landeloos, volksvertegenwoordiger.
Zeer Eerw. vanden Broeck, s. theol. doct. en prof.

Briefwisselende-Leden.

De Heeren :
G. Adriaens, opsteller van *De Tyd*, te Brussel.
J. A. Alberdingk-Thijm, te Amsterdam.
' A. Angz. Angillis, letterkundige, te Rumbeke.
F. Baelden, professor, te Kortryk.
H. Bauduin, bestuerder van het militaire hospitael, te Brussel.
Eerw. F. W. Beyers, rector der latynsche school, te Gemert (Noord-Brabant).
F. Blieck, notaris, te Iseghem.
Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.
' L. Bollinckx, med. doct., te Melsele.
' Dr M. Boosten, te Maestricht.
J. H. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.
' F. Borrewater, med. doct., te Merxem.
' P. Boutens, advokaet, te Brugge.
Eerw. C. Broere, prof. aen het seminarium, te Warmond.
' Eerw. Brys, prof. van wysbegeerte, te St-Nikolaes.
Caers, advokaet, te Turnhout.

Eerw. C. Carton, direct. van het gesticht der Doofstommen, te Brugge.
* J. Clercx, advokaet, te Venloo.
* C. Clercx, vrederegter, te Overpelt.
P. Colins, regter, te Antwerpen.
H. Conscience, distrikt-commissaris, te Kortryk.
* Eerw. H. Cossaert, onderpastoor, te Antwerpen.
Mevrouw Courtmans, letterkundige, te Maldeghem.
Eerw. H. Cracco, professor, te Kortryk.
Eerw. H. Davidts, pastoor, te Droogenbosch.
J. M. Dautzenberg, letterkundige, te Brussel.
De Coussemaeker, voorzitter van *Het Vlaemsch Komiteit van Frankryk*, te Duinkerke.
P. de Decker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. J. B. Degrove, pastoor, te Haelen.
Eerw. de Haerne, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
* Eerw. F. Deconinck, onderpastoor, te Brussel.
Bon J. de Saint Genois, letterkundige, te Gent.
Eerw. H. De Ridder, onderpastoor, te Merxem.
Diels, koopman, te Turnhout.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. F. Devoght, oud-prof. te Waterloo.
* A. De Vos, advokaet, te Audenaerde.
Delvaux, notaris, te Thienen.
* L. Demets, prof. te Antwerpen.
J. De Jonghe, te Brussel.
J. De Jonghe, leeraer, te Lier.
J. De Geyter, letterkundige, te Antwerpen.
Eerw. H. Dooms, pastoor, te St-Pieters-Kapelle by Enghien.

F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.
Eerw. H. Duvillers, pastoor, te Woubrechtegem.
* L. Dupuis, te Mechelen.
Ecrevisse, vrederegter, te Eccloo.
P. Genard, letterkundige, te Antwerpen.
L. Gerrits, letterkundige, ibid.
Eerw. G. Gezelle, professor in het klein seminarie, te Rousselaere.
* Dr E. Grandgaignage, te Antwerpen.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te s'Hage.
J. Heylen, med. doct., te Herenthals.
* J. F. G. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.
* Al. Hoefnagels, advokaet, te Turnhout.
Eerw. A. Hoofs, pastoor, te Braine-l'Alleud.
* Eerw. J. B. Hoofs, te Antwerpen.
Eerw. J. Janné, diocesane schoolopziener, te Luik.
Fr. J. Jansen, letterkundige, te Arnhem.
Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.
* Eerw. A. Kempeneers, ss. can. doct., weleer prof. te Montenaken.
Dr D. Keph, prof., te Hasselt.
Ph. Kervyn de Volkaersbeke, letterkundige, te Gent.
* Dr P. L. Kleynen, te Maestricht.
* Eerw. J. B. Lauwers, s. theol. doctor, groot-vikaris, te Mechelen.
* Eerw. L. Lauwers, onderpastoor, te Brussel.
* Eerw. N. Lequeux, te Enghien.
* Ig. Loyens, te Turnhout.
* Flor. Lysen, koopman, te Antwerpen.
Mathyssens, med. doct., te Antwerpen.

J. Matthyssen, kunstschilder, te Esschen.
* Eerw. D. Meersseman, prof., te Brugge.
* Eerw. A. Mertens, onderpastoor, te Assche.
A. Mertens, bibliothekaris der stad, te Antwerpen.
* E. Messiaen, regter, te Yperen.
Eerw. W. Michiels, pastoor, te Brussel.
* Eerw. J. P. Nuyts, s. theol. lic., prof., te Brussel.
* A. Opdebeeck, advokaet, te Lier.
Eerw. H. J. Peeters, pastoor, te Bautersem.
Eerw. L. Peeters, prof. in het klein seminarie, te St-Truijen.
Eerw. Ph. J. Peeters, idem, ibid.
Pelsers, director der Normaelschool, te St-Truijen.
Eerw. H. Pierre, prof., te Brussel.
J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.
* Eerw. P. J. Renders, ss. can. bac., pastoor-deken, te Uccle.
P. Rens, voorzitter der Maetschappy *De tael is gansch het volk*, te Gent.
W. Rogghé, letterkundige, te Gent.
* H. Rolly, notaris-kandidaet, te Alveringhem.
Eerw. H. Rubens, oud-prof. der wysbegeerte, pastoor, te Luik.
* L. Roersch, prof. aen het athenæum, te Brugge.
Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.
Eerw. H. P. Schrijen, kan. der kathed. van Luik, director van het klein seminarie van St-Truijen,
C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.
* C. A. Serrure, advokaet, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde *Kunstliefde*, te Brugge.
Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.
F. A. Snellaerts, med. doct., te Gent.
* F. R. Snieders, med. doct., te Turnhout.
A. Snieders, jun. hoofdopsteller van *Het Handelsblad*, te Antwerpen.
E. Splichal, letterkundige, te Turnhout.
* K. J. Stallaerts, prof. aen het athenæum, te Brussel.
Sweron, med. doct., te Haecht.
K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.
Mevrouw Van Ackere, letterkundige, te Dixmude.
* K. van Beeck, jur. doct., te Esschen.
J. van Beers, prof. in de Normaelschool, te Lier.
L. van Caloen de Gourcy, burgemeester, te Lophem.
Eerw. H. van den Nest, priester, te Antwerpen.
Eerw. J. Vandeputte, pastoor, te Boesinghe.
P. van der Burgt, prof. in het seminarie van Warmond.
M. Vandervoort, letterkundige, te Schaerbeek.
Van Doosselaere, letterkundige, te Gent.
* Dr M. van Groeneveldt, prof., te Oldenzaal.
Eerw. H. van Hees, onderpastoor, te Tongeren.
* E. F. van Huele, te Brugge.
* F. van Humbeek, te Wolverthem.
L. Vankerkhoven, letterkundige, te Antwerpen.
* P. J. van Meerbeeck, med. doct., te Antwerpen.
* W. van Ostayen, jur. doct., prov. raed, te Antwerpen.
Bon O. van Reinsberg-Dueringsfeld, letterkundige, te Mechelen.

Bones J. van Reinsberg geb. van Dueringsfeld, letterkundige, te Mechelen.

L. van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.

J. van Ryswyck, letterkundige, ibid.

* F. van Spilbeek, advokaet, ibid.

E. van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

W. van West, letterkundige, te St-Truijen.

* P. Verduyn, advokaet, te Berg-op-Zoom.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

Eerw. H. Visschers, pastoor van St-Andries, te Antwerpen.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te Utrecht.

—

VERSLAG VAN DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1858—1859, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 13 VAN SLAGTMAEND 1859, DOOR Dr. H. COLLAES, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

Myne Heeren,

De 23ste jaergang van ons Genootschap verbindt zich met eenen grooten stap, door de voorstanders der Vlaemsche Zaek gedaen, en aen welken het Genootschap niet vreemd is gebleven.

Het *doel* der Vlaemsche Beweging dat ook het onze is, is geen ander dan het persoonlyk regt, de persoonlyke vryheid, het vrye gebruik der moedertael te doen erkennen, de taeloefening meer leven by te zetten, en alzoo aen de nationale zelfstandigheid en aen de voorvaderlyke zeden eenen ouden en onverzwakten steunpilaer te bewaren ; want wy gelooven met Leibnitz dat de aenneming eener vreemde tael van groot gevaer is voor de zeden en de onafhankelykheid eens volks.

Het is dus uit ware liefde voor het vaderland en met welbedachte inzigten, dat de dietsche stam van

Belgie's bevolking zyne stem verheft tot 's lands bestuer, om reeds bewezene grieven te dezen opzigte weg te doen ruimen, en door regtvaerdiger wetsbepalingen te doen vervangen.

Dit bekende het Staetsbestuer reeds in 1836, toen de hooggeachte H. de Theux, in een verslag aen Z. M. den koning, met zyne bekende welsprekendheid voorstelde van eenigen bystand te verleenen aen de oefening der vlaemsche tael, niet alleen regtvaerdigheidshalve, maer ook ten einde de roemryke herinneringen der oude belgische provinciën te doen herleven en de liefde voor het vaderland meer en meer aen te kweeken.

Niet minder bewezen is het nut van de oefening der vlaemsche tael, wier lofspraek wy met de meeste overtuiging in deze omstandigheid gaerne herbeginnen. Deze tael immers, zoo spreekt een handboek ten gebruike van het klein seminarie van Mechelen opgesteld, deze tael behalve dat zy die der meerderheid is in de natie, is inzonderheid een sleutel tot alle andere noordsche talen, en zy is de oorzaek van die buitengewoone bekwaemheid der Vlamingen in het aenleeren van het engelsch en van het hoogduitsch, twee voor ons zoo belangryke talen, dewyl onze betrekkingen met Engeland en Duitschland dagelyks vermeerderen. De wonderlyke ontwikkeling der vlaemsche Letterkunde sedert onze politieke ontvoogding; onze nationale zelfstandigheid die zy zoo voortreffelyk afschildert en helpt handhaven; het gebruik dat er de geestelyken zoo

als de leeken in betrekking met vlaemsche bevolkingen zullen moeten van maken; het ontegensprekelyke nut derzelve tot het gemakkelyker bekomen van openbare ambten in alle gedeelten des ryks: deze, zegt het handboek, zyn de redenen die uwe leeraers aengespoord hebben aen alle hunne leerlingen, zonder onderscheid, de gelegenheid aen te bieden om die zoo ryke en zoo schoone tael te kunnen leeren, spreken en schryven.

Weg dus met die valsche aentygingen die de Vlaemsche Zaek daerstellen als eene staetspartyzaek, als eene dynastische ophitsing, als eene party van den vreemde, als eene bloote liefhebbery of als het streven van een tiental mannen die dorst hebben naer plaetsen of naer kruisen. Deze smadelyke aenwryvingen verwierp de H. Oetker reeds in zyn voortreffelyken *Vlaemschen Taelstryd.*

Ook de luisterlyke betooging van den 25 april jl. bewees het tegendeel. Deze trotsche manifestatie, waer de aenzienlykste persoonen uit beide staetspartyen en alle belgische schryvers deel aen namen, heeft wel doen zien dat de Vlaemsche Beweging dat niet was wat men haer zoo verkeerdelyk had opgelegd, en dat zy een zuiver, zedelyk en edel doel had. Het Genootschap was op dit feest vertegenwoordigd, in de Commissie aen welke het feest gegeven werd, door onzen Zeer Eerw. Bestendigen Voorzitter, wiens uitmuntende rol in de Vlaemsche Beweging het ons niet past en het ook overbodig is hier aen te duiden; en in het manifesterend vlaemsch

volk door den ondervoorzitter, den 1sten secretaris en twee werkende leden. Te dezer gelegenheid is het ons buitengemeen aengenaem geweest te vernemen dat de eenigste priester op het feest aenwezig en die een onzer was, de heilzeggingen zyner overheden voor zyne vrye daed heeft mogen meêdragen.

Wat hebben dan nog tegen de Vlaemsche Zaek deze opwerpingen te beteêkenen, die men zich nog somtyds de moeite moet geven te wederleggen: men zou, om aen den nieuwen staet stevigheid by te zetten, met één enkelen band alle de deelen van den staet aeneen houden, en dewyl het fransch het voertuig der omwenteling was, is het aen die zelfde tael dat het bestuer en onderwys toekomen? Het nederduitsch is eene geringe tael, welke, van de eene grens van vlaemsch België tot de andere, meer of min slecht gesproken wordt, en dus der moeite niet waerd is beoefend te worden? Als de Wael geêne andere schryftael heeft dan het fransch dat hy voor zyne moedertael niet wil erkennen, zouden wy van de onze moeten afzien en deze door hem voorgegeven gemeenschappelyke tael aennemen? De landtael, zegt men ook, is eene hindernis voor de beschaving: Wat durft men al niet zeggen?

Het verslag der Koninklyke Vlaemsche Commissie, dat ongetwyfeld het hoofd-stuk is van *wat de Vlaemsche Beweging dit jaer voortbragt,* houdt zich onder anderen bezig met op dit alles te antwoorden. Het wilde geen punt van hetgeen de Vlaemsche Zaek aengaet onaengeroerd laten. Ook zal dit gemeen-

schappelyk werk, op 's lands last gemaekt, niet alleen een van de eerste monumenten der vlaemsche letteroefening onzer dagen blyven en het programma van de Beweging, maer ook de catechismus der vlaemschgezinden wezen.

Sedert lang reeds verwachtte men het Verslag van de Commissie door het Staetsbestuer belast middelen op te zoeken om het gebruik der vlaemsche tael, in hare betrekking met de onderscheidene gedeelten van het openbaer bestuer, te regelen; doch het Staetsbestuer dat hetzelve reeds in handen had, wist voorwendsels te vinden om niet alleen geen gevolg aen de voorstellen der Commissie te geven, maer zelfs het Verslag in de doos te behouden. Toen ontwaekte weder de vlaemsche geest, en talryke vertoogen vroegen aen de Kamer der volksvertegenwoordigers by het Staetsbestuer aen te dringen tot de bekendmaking van het Verslag door de Commissie ingediend. Dank aen de bemoeijing van eenige onzer medegenooten, vertrok er onder anderen een uit Leuven met 700 handteekens. In de eerste zitting van dit jaer gaf onze Zeer Eerw. Voorzitter ons reeds de verzekering dat, indien het Bestuer zich voortdurend weigerig toonde, de Commissie, die zich belasterd vond, het Verslag op hare eigene kosten zoude uitgeven.

Eindelyk, na eene vry stormige discussie over dit onderwerp in de Kamer der volksvertegenwoordigers gehouden, kwam het lang gewachte stuk uit, maer slechts op 500 afdruksels en eenigerwyze ver-

minkt door het ontbreken der bylagen. De vlaemsche dagbladen namen het met eenen loffelyken yver op; doch zulks was niet genoeg : elken Vlaming moest dit werk ter hand gesteld worden; en het Verslag, met de bewysstukken, benevens eene fransche vertaling, werden herdrukt, en in overgroot getal door het land verspreid. Het Genootschap alleen plaetste hier ter stede ongeveer 300 afdruksels.

Alsdan ging er een daverend hourra op uit de magtige borst van den dietschen stam, en ontelbare heilzeggingen kwamen uit alle hoeken van het land aen de Commissie toe, voor de uitstekende wyze waermede zy zich van hare taek gekweten had. Wy bleven, zoo als natuerlyk was, niet ten achtere. Het zoo even gemelde feest van Brussel, gevolgd van een dergelyk te Gent, kwamen aen de Commissie den dank der Vlamingen ten overvloede betuigen, doch zy bewezen ter zelver tyd onwedersprekelyk aen den huiverenden fransquillon, de volkomen eensgezindheid aller Vlamingen.

De vooroordeelen tegen de Vlaemsche Zaek, zegt in het fransch een zeer geleerd publicist, hebben geenen anderen oorsprong dan de onwetendheid. Men weet niet wat wy willen; het schynt men denkt er zelfs niet aen. Dank aen het verstandig en welberedeneerd werk onzer achtbare en moedige Commissie, zal het licht weldra in alle geesten opgaen. Men zal eindelyk bekennen dat onze vertoogen slechts tot de eenvoudige toekenning van een algemeen regt strekken, een regt dat wy voor de Walen even zoo-

zeer als voor de Vlamingen vergen; en als deze waerheid eens begrepen zal zyn, is het niet mogelyk dat iemand weigere in onze gevoelens te deelen, onze zaek te verdedigen. Ook, men moet het wel opmerken, is het de waelsche stam niet die men in zyn geheel als verantwoordelyk houden moet wegens de tegenkanting die wy ontmoeten. Neen, de haet van stam tot stam is overeeuwd, en allen streven nu te zamen naer vryheid en naer regt.

Hier mogen wy met fierheid herinneren dat, behalve de H. Snellaert, de yverige verslagdoener der Commissie, en die zich in deze omstandigheid weder zoo verdienstig heeft getoond, ook de HH. leden Conscience, Mertens, Rens, Stroobant en Vandervoort, medeleden van het Genootschap zyn; dat de Vlaemsche Beweging aen onzen Zeer Eerw. Voorzitter een groot aendeel in dit werk, byzonder voor wat het onderwys aengaet, verschuldigd is, en dat de archieven van het Genootschap een der bronnen waren waertoe de Commissie zich wendde in het belang harer werkzaemheden.

Eenigen tyd na deze gebeurtenissen, doch vooraleer het Staetsbestuer er wilde toe overgaen de voorstellen der Commissie in de Kamers te bespreken, besloot het een tegen-Verslag in de bureaux te laten opstellen, om den gemaekten indruk den tyd te geven van te verflauwen en eenen voorloopigen slag toe te brengen. Hoe het zy, wy verwachten de discussiën met gretigheid, en het spyt ons dat wy van het tegen-Verslag, waervan een afdruksel aen het

Genootschap werd gezonden, niet veel goeds kunnen zeggen, daer wy ook met Dr Snieders en anderen, vinden dat dit antwoord den grond der zaek zelve, namelyk de ongelykheid van taelregten, eigenlyk niet aenraekt. Intusschen was het ons aengenaem erin te zien dat het Staetsbestuer vele van de aengestipte gebreken niet geheel ontkent en alle schuld in de eene van zich werpt, zich over de andere met de meeste verlegenheid verontschuldigende, zoo als over het staetsblad, door de nevengedrukte vertalingen van den *Bulletin des lois* en van den *Mémorial administratif*. Zelfs belooft het ook ernstig aen de vertaling van het ambtelyk gedeelte van het staetsblad te zullen denken, alsook aen het vorderen van de noodige kennissen in de vlaemsche tael van wege de leerlingen-consuls.

Nogthans heeft de Vlaemsche Zaek niet alleen de uitgaef des Verslags en een antwoord op hetzelve van het Staetsbestuer verkregen; maer ook heeft dit reeds besloten een standbeeld aen Jacob Van Maerlant op te rigten (ofschoon zulks niet tot datgene behoort wat wy het meest noodig hebben of gevraegd hadden), en eenen kampstryd uit te schryven, Maerlants lof en zyne levensgeschiedenis tot voorwerp hebbende. Verder heeft het verordend dat de vlaemsche tael by voorkeur zal gebruikt worden voor de zaken van enkele policie in het vlaemsch gedeelte des lands, en voor de onderzoekingen in het algemeen wanneer den beschuldigde deze tael het meest eigen is; maer uit kracht der zaken zelf is dit altyd zoo geweest en deze

verordeningen hebben dus weinig te beteekenen. Ook nog heeft het Staetsbestuer eenen prys uitgeloofd voor het schryven van vlaemsche tooneelspelen, en heeft de minister van binnenlandsche Zaken een vlaemsch kantoor by zyn departement gevoegd.

De werkdadigheid der Vlaemsche Beweging toonde zich ook nog in andere opzigten. Zoo zag dit jaer een byzonder groot getal nieuwe letteroefenende maetschappyen opkomen, welke zich reeds by de bestaende aengesloten hebben, en wier oorsprong ook wel toe te schryven is aen de opwelling die het Verslag te weeg bragt.

Zeer veel verdienstelyke vlugschriften over het reeds zoo dikwyls behandelde vraegpunt der Vlaemsche Zaek zagen het licht, en de dagbladen in de eene of in de andere tael geschreven hielden zich ernstig en aenhoudend op met alles wat de Vlaemsche Beweging raekt. Ook hieraen waren meerdere werkende leden van het Genootschap niet vreemd. In dezen pennenstryd gedroegen zy zich met beleid en moed.

Nog was dit jaer vruchtbaer voor de vlaemsche Letterkunde door het uitkomen van een buitengewoon groot getal boekwerken in het Vlaemsch over alle vakken der menschelyke kennis geschreven. Het was als wedyverden onze schryvers om nogmaels te bewyzen dat onze moedertael bekwaem is tot alle letteroefening en dat, zoo er geene vlaemsche litteratuer bestonde, zy bekwaem zouden zyn dezelve daer te stellen.

Tot ons groot genoegen kunnen wy melden dat de vlaemsche letteroefening zich in hare werken steeds algemeen getrouw toont aen de christelyke grondbeginselen en aen de vaderlandsche vlag, verre van aen uitheemsch materialismus, noch aen kunstmatige goddeloosheid het veld te laten. Zy schynt met ons voor vast te houden dat die palmen alleen onbetwistbaer zyn en die lauweren onverwelkbaer, welke in het veld der spiritualistische poezy geplukt worden.

Moet ik dan ook nog aen myne medegenoten de heilzame lessen herinneren die onze Hooggeleerde Voorzitter sedert lange jaren reeds, doch ongelukkiglyk met te weinig uitkomst nog, aen het vlaemsche-letteren-oefenend heir voorhoudt. Om de gronden te leggen eener nationale Litteratuer, lezen wy in de *Taelkundige Aenmerkingen*, is het hoofd-vereischte de eerbied voor de tael, niet een bespiegelende eerbied die moeite noch inspanning kost, maer een werkelyke eerbied, bestaende in de ernstige studie der tael en het nakomen harer wetten, in het doorgronden van haren aert en eigenschappen, in het gemeenzaem worden met haren ryken woordenschat, in het gebruiken van hare byzondere spreekwyzen en wendingen. Nimmer, sprak de Zeer Eerw. Heer in de zittingen van de Commissie, nimmer zullen wy de nederduitsche tael in de regtszael hooren weêrgalmen, zoo lang de pleiters niet in staet zyn die tael te gebruiken als een middel, of laet ik zeggen als een werktuig van welsprekendheid. En zonder eene uitspraek die ontdaen zy van alle plaetselyke wanklanken of

wat men in het fransch *patois* heet, acht ik de welsprekendheid onmogelyk. De naem daervan is eene uitspraek volgens de letter.

Eindelyk zagen wy dit jaer ook openbare conferentiën in vlaemsche tael houden in verscheidene genootschappen des lands. Natuerlyk was de Vlaemsche Zaek het gewoon onderwerp van de redevoeringen dezer kloeke sprekers, zoo als van die van onzen yverigen medegenoot den H. Kerckhoffs, te Mechelen gehouden, en welke *de Eendragt* aen het lezend publiek ter oordeeling heeft voorgesteld.

Van pryskampen behoef ik niet te spreken; die zyn zoo als altyd het perk waerin de vlaemsche letteroefenende maetschappyen gewoonlyk de werkdadigheid der rederykers aen den dag leggen, en die nooit vruchteloos gehouden worden. Byzondere melding dient echter gemaekt te worden van de klasse der Letteren in de belgische Academie, welke eene lofrede van Vader Cats uitschreef, en eene dissertatie over den invloed der Kamers van Rhetorika. Dit jaer ook nam het Genootschap op voorstel van den Zeer Eerw. Heer Voorzitter een besluit dat slechts één antecedent heeft. Er wordt eene prysvraeg aen alle nederlandsche taelkundigen voorgesteld, loopende over het verzamelen van bydragen tot een algemeen vlaemsch *Idioticon*. De omstandigheden waerin dit besluit genomen werd zyn allergunstigst en kunnen eenen gelukkigen uitslag doen verwachten. Deze pryskamp zal dus het uiterlyk leven van het Genootschap algemeen doen kennen, en het innerlyke

meer en meer opwekken. Ons doel van door dezen pryskamp de 25ste verjaring van het bestaen des Genootschaps luisterlyk te doen gedenken, zal dus getroffen zyn.

Ziet daer, MM. HH. de Vlaemsche Zaek en de voortbrengselen van haer robust leven in eenige losse trekken afgeschetst. Ja, regtvaerdig en edel is hare streving, en wie naer den val der Vlaemsche Beweging vraegt, heeft zeker niet in België rondgezien. Om het buitengewoon belang dat een overzigt der Vlaemsche Beweging in dit jaer opleverde, hield ik my gaerne bezig het uiterlyk leven des Genootschaps in betrekking te stellen met de algemeene werking van den dietschen stam, tot wier doel ten slotte toch al onze poogingen strekken.

Niet minder helpt het Genootschap de Vlaemsche Zaek door zyn innerlyk leven, namelyk door het streven naer het einde dat het zich als zyn eigen en onmiddelyk doelwit voorgesteld heeft, te weten : aen den eenen kant de beoefening der vlaemsche letterkunde, en aen den anderen kant de vereeniging der individuele krachten ten algemeenen voordeele ; hierdoor wordt allerkrachtdadigst de herbloeijing der vlaemsche tael en het herstellen der grieven bewerkt.

Daertoe nogthans dient eene goede inrigting. Dikwerf reeds heeft het Genootschap zich bezig gehouden met de aen te wenden middelen te beramen om in zyn voornemen best te slagen. Dit jaer nog werd daer met yver over gehandeld, en wy meenen dat

het niet zonder nut geschied is. Zoo hebben wy, volgens de inzigten of met de uitdrukkelyke goedkeuring van onzen Zeer Eerw. Voorzitter, het gemeen maken der voorgelezene stukken aen elk lid, doch onder ieders eigene verantwoordelykheid toegestaen. Wy hebben mede het getal der tydschriften voor het Genootschap aen te houden vermeerderd, de bespreking der voorgelezen stukken en die van voorgestelde taelvragen hernomen, en het uitgeven van prysvragen op nieuw besloten.

Doch zonder persoonlyke werkdadigheid kan niets tot stand komen. Wy wenden ons dus weder en met hetzelfde vertrouwen tot onze medegenooten om hen aen te sporen, in den weg dien zy ingeslagen hebben, met moed voort te gaen, opdat hun yver, verre van te verzwakken, steeds moge aengroeijen. Zoo doende zullen de middelen van voortgang niet behooren voorgeschreven te worden, maer zich als van zelf opdoen. Intusschen twyfelen wy geenszins aen de vorderingen welke de echte vlaemschgezindheid onzer medegenooten ons het regt geeft te voorspellen.

De aenhaling der letterkundige werkzaemheden van het Genootschap zal bewyzen dat wy ons, dit jaer, met niet minder vlyt oefenden dan het voorgaende, en wat opgemerkt dient te worden, is de ernstigheid der onderwerpen die beurtelings in onze zittingen verhandeld werden.

Daerin kan men het bewys vinden dat onze vergaderingen niet alleen dienen tot de beoefening der tael, den voortgang der letterkunde en de handha-

ving der Vlaemsche Zaek, maer ook tot de aenkweeking der wetenschappen, wier cultuer ons aen de Catholyke Hoogeschool verbonden houdt.

Volgens gewoonte opende eene plegtige en openbare zitting den jaergang die nu afgeloopen is. De Hoog Eerw. Heer Rector Magnificus, die niet nalaet aen het Genootschap de sprekendste blyken zyner hooge genegenheid te geven, deed ons ook weder de eer dezelve te komen voorzitten. Wy achten het de vervulling eener aengename pligt, Zyne Hoog Eerw. by deze gelegenheid weder te kunnen verzekeren van de innige dankbaerheid des Genootschaps. Onze Zeer Eerw. Bestendige Voorzitter opende de zitting met eene voorlezing over *De middeleeuwsche geregtslieden*.

Deze merkwaerdige verhandeling, een nevenhangsel uitmakende van die welke wy het jaer te voren hoorden, kan men met eene derde in een vroeger Verslag vermeld, als bylagen beschouwen van des Zeer Eerw. Heeren voortreffelyke Vaderlandsche Historie. Zy was voor deze gelegenheid geschreven en is nog onuitgegeven; maer daer wy ze in handen hebben, zy ons de vryheid veroorloofd, ons Verslag met een kort begrip daervan te verryken.

Het was van onheugelyke tyden een stokregel dat er in alle gedingen twee soorten van persoonen deel namen aen de regtoefening, namelyk een *regter* en *oordeelaers*. De *regter* zit voor en bestiert het geding, de *oordeelaers* stryken het vonnis; de regter heeft den *ban*, de oordeelaer heeft den *doem;* de regter *vraegt*, de oordeelaer *wyst* of *vindt*.

De oudste regter was de koning of de vorst. De gewoone plaetsvervanger des konings in de onderscheidene landschappen was de *graef*, wiens ambt in het begin *persooneel*, naderhand *territoriael* en ten laetste *erfelyk* was. Dezen vervingen, in afgelegene streken, ondergeschikte ambtenaren, den naem voerende van *Vicarii*, *Centenarii* of *Decani*; maer nadat de groote leenen erfelyk waren geworden, stelden de graven ook byzondere regters aen in de onderscheidene plaetsen tot hun graefschap behoorende, en welke in de geschiedenis voorkomen onder verschillende benamingen als : *Schout*, *Amman* dat is ambtenaer, *Baljuw*, *Meyer*, *Drossaert*, *Ruwaert* of *Voogd*.

Gelyk de koning den *scepter* voerde tot zinnebeeld zyner oppermagt, zoo voerde de regter den *staf* tot zinnebeeld zyner regtsmagt. Gelyk de koning op den *troon* zat, zoo zat de regter op zynen *stoel*; hy moest daerenboven *de beenen kruissen* tot een teeken van kalme gemoedsgesteltenis; en *den mantel over de schouders* hebben. Oorspronkelyk was het ook gewoonte of zelfs pligt *nuchter* te zyn, hetgeen men met der tyd niet meer dan ten opzigte van den drank verstaen heeft.

De regters waren tolvry, zy, en hunne landgoederen. Zy hadden ook het negende, later het tiende der waerde van het voorwerp waerover getwist werd, en, nog later, het derde der breuken of boeten, en der zoen- of werigelden. Zelfs werd toegestaen dat men hun ook eenige geschenken dede, en van daer

het gebruik der dusgenaemde *speciën*. Laet eerst wees men hun eene jaerwedde toe.

De regter had ook zynen *bode*, die zynen *ban aenzei*, met eenen *staf*, veelal van boven gekrómd, in de hand, uit welken hoofde de geregtsbode in Vlaenderen den naem voerde van *Crickhoudere*. Elders hiet men hem *pander*, omdat hy pand of cautie vroeg van iederen schuldenaer. Elders hiet hy *preeter*, dat nog overblyft, zoo als ook Meyer, in eenige familienamen. *Serjant*, in dezelfde beteekenis, komt van *servientes*.

De oordeelen betreffen of enkel wyzing, aenduiding van het regt, *legem dicere*, of te gelyk toepassing van het regt op een byzonder feit of geval, *veritatem dicere*.

Bevoegd tot stem en oordeel was oorspronkelyk *de diet*, *de meente* of *het genootschap* van vrye mannen in mark, gau of land, dewelke oordeelaers uit haer midden koos. Doch daer het met der tyd onmogelyk werd op zulken voet voort te gaen, werd het noodzakelyk dat overheid of regter een bepaeld getal mannen opriep voor het *vinden* van het *vonnis*. Karel de Groote verordende het eerst blyvende oordeelaers, in de Capitularia, *Scabini* schepenen geheeten, van het oude *scapan*, dat is *ordinare*, *decernere*.

De schepenen werden eerst gekozen door den *Comes* of den *Missus* in overleg met het volk; later door de ingezetenen met 's graven regter; elders door den graef zelf en alleen; elders ook door de burgery alleen en slechts met bevestiging van den landheer.

Zeven moesten zy zyn, volgens het Capitulare van 803, voor iedere teregtzitting; maer tot een volledig en plegtig *placitum,* moesten er *twaelf* schepenen verschynen, en dit getal werd dan ook met der tyd normael in de meeste steden.

Dat de schepenen alléén uit den stand der vrye lieden moesten gekozen worden, volgt uit de grondwet dat niemand kon geoordeeld worden dan door zyne *pares* of evenknien. Veelal zelfs koos men de schepenen uit de gegoede of treffelykste lieden; vandaer de uitdrukking *schepenbare vryen,* welke men in vele oorkonden aentreft.

Naer alle waerschynlykheid hebben de zeven *geslachten* of de dusgenaemde TRIBUS PATRICIÆ van Leuven, Brussel en Antwerpen geenen anderen oorsprong dan de oude schepenbare vryen dier steden, onder wier afstammelingen en verwanten de overheidspersoonen veelal of meestal gekozen werden.

De schepenen moesten onpartydig, binnen de 14 nachten, onder de voorzitterschap des regters, en op banken zittende, oordeel vellen. Nalatigheid of onregtvaerdigheid werd zwaer gestraft. Onwetendheid kon verholpen worden door het raedplegen van derde persoonen, of wel naer gezond verstand. Het was eerst later dat er *hoofdbanken* erkend werden; van deze zyn de hoven van beroep voortgekomen.

In dezelfde zitting las ook de 1ste Secretaris zoo als nu weder, en naer eisch van het reglement, zyn Verslag over den staet en de werkzaemheden des

Genootschaps gedurende den 22sten jaergang. De bloeijende toestand dien wy toen bewezen, is zoo als blykt steeds klimmend gebleven.

In de zitting van 31 van wynmaend las ons de H. Ruiters eene letterproef in proza voor. Dit stuk had voor onderwerp een *Trek van vaderlandsliefde* getrokken uit de romeinsche geschiedenis, en was bewerkt naer het verhael van Livius. De schryver vond in dit oefeningswerk de gelegenheid om ons eene zuivere en bewerkte tael te laten hooren.

De Eerw. Heer Schuermans ontwikkelde, voor het sluiten der zitting van den 28 van slagtmaend, eenige *taelvragen* die het onderwerp van belangryke discussien uitmaekten in de twee volgende zittingen, die van den 9 en die van den 23 van louwmaend. Men handelde er hoofdzakelyk in over de spelling of over het geslacht van een zeker getal aengehaelde woorden, of van gewisse soorten van woorden. De onderhandeling werd geopend door het aflezen der bedenkingen die de Eerw. H. alsook de H. Kops en de verslagdoener er schriftelyk over gemaekt hadden. Vervolgens geraekte men aen de mondelyke bespreking, waeraen, buiten bovengemelden, de HH. Dart, Deprins en Kerckhoffs een ruim aendeel namen. Zonder dat deze zittingen onmiddelyk positieve resultaten opleverden, welke wy ook niet verwachtten, trokken wy er niet te min ware voordeelen uit, daer zy gelegenheid gaven tot eene grondige studie van die taelmoeijelykheden, niet minder dan tot eene regelmatige akademische discussie over Tael- en Letter-

kunde in het vlaemsch gehouden. Deshalve hopen wy in het belang des Genootschaps en der Vlaemsche Zaek, dat deze discussiën of soortgelyke, voorleden jaer begonnen, voortaen regelmatiglyk zullen hernomen worden. Ook meenen wy dat het Genootschap daerom eenige verpligting aen den Eerw. Heer heeft, die den last van dezelve te beginnen en te onderstaen wel heeft willen op zich nemen.

De Eerw. H. Schuermans las ons in de zitting van den 6 van sprokkelmaend iets voor over den *oorsprong der vlaemsche familienamen*, waerin hy zich byzonderlyk met eenige categoriën ophield; doch welk werk voortgezet zal worden in eene andere zitting, na de mededeeling van eenen soortgelyken arbeid, betreffende eenige byzonderheden diensaengaende, door een ander onzer leden beloofd.

Nog deelde de Eerw. H. Schuermans ons een bondig *Gedenkschrift mede over een vlaemsch dichter, Willem Baseler*. Dit was in de zitting van den 13 van sprokkelmaend. De naem van dezen man, alsook het werk dat hem voor de vergetelheid had moeten behoeden, waren aen de opsporingen der vroegere geschiedkundigen ontsnapt. Een der hoogst zeldzame afdruksels van dit werk, hetwelk den Eerw. Heere ter hand is gekomen, maekt hem bekend als de verdienstige schryver van een tooneelspel getiteld : *Zegenprael der onwinbre Kercke gegrondvest op den onbrekelycken pilaer der diepverholentheyd van het waerachtig Lichaem ende het waerachtigh Bloedt van Godt menschgeworden : berustende in schyn van*

Broodt ende Wyn. Op de dry-hondert-jarige feeste (1674) *van het H. Sacrament van Miraeckel, by de Eerw. P. P. Augustynen, binnen Loven, door Guillam Baseler. Loven by Adriaen De Witte, in de Pauw* 1674. Het boekje is in-4° van XXII-58 bladz. Willem Baseler, meent de Eerw. schryver, was waerschynlyk van Leuven, dewyl uit het huwelyksboek van St. Peeter aldaer, blykt dat een dusgenaemde in 1669 in den echt trad met zekere Elisabeth Raets, en men tevens uit de opdragt van het werk ziet, dat de dichter een yverig parochiaen van deze kerk was. Verder is van hem niets bekend dan hetgeen zyne vrienden in een aental punt-, lof- en klinkdichten die het werk vergezellen, van hem zeggen. Een hunner, A. Sassenus, noemt hem *poeta belgicus suo aevo florentissimus*; een andere vergelykt hem met het puik van Griekenland en van Rome, en met de beste dichters van Vrankryk, Spanje en Nederland. Het gedicht, dat nog voorafgegaen is van eene berymde geschiedenis van het H. Sakrament van Mirakel, destyds by de Augustynen en nu in de St.-Jakobs-kerk berustende, is in drie bedryven verdeeld, en telt de volgende personaedjes : de Kerk en de Godsdienst, de goddelyke Regtvaerdigheid, de Maegd van Leuven, de HH. Leeraers, de 4 werelddeelen, 11 verschillende volkeren, Jan van Keulen, de by naem gekende duivels, alsmede Luther, Calvyn en andere ketters. Deszelfs zamenhang is goed en natuerlyk volgens den Eerw. schryver, de persoonaedjes zyn verheven van karakter en voeren soms eene kernachtige en kracht-

volle tael, de styl is zuiver, de woorden nog al wel gekozen; maer de spelling is vry onregelmatig. Doch genoeg; het stuk zelf is reeds aen het lezend publiek voorgesteld geweest. Niemand ook zal aerzelen aen den standvastigen yver van den Eerw. Heer Schuermans, vooral in de opsporing der letterkundige geschiedenis, openhartig hulde toe te dragen.

In de zitting van den 13 van sprokkelmaend vervolgde en eindigde de H. Vanlinthout zyne staetshuishoudkundige studie over *het geld*, van dewelke wy voorleden jaer reeds melding maekten. De geachte schryver onderzoekt in dit gedeelte zyner verhandeling de thans zoo sterk besproken vraeg of het nuttig zyn zoude in een land te gelyker tyd goude en zilvere munten te hebben. Zyn antwoord is ontkennend, en hy poogt door grondige redenen te bewyzen dat in den tegenwoordigen toestand van zaken, het zilver het voordeeligste metael is om als muntspecie gebruikt te worden. Nogthans ontkent hy niet dat dit metael, door zyne zwaerte, zekere ongemakken in het gebruik medebrengt. Om deze te vermyden, stelt hy voor het metalliek geld gedeeltelyk te vervangen door eene soort van intrestgevend kredietpapier. De geleerde journalist is van voornemen dit gedacht elders breedvoerig te ontwikkelen. Onnoodig na deze ontleding, den ernstigen aerd zyner verhandeling over dit belangryk punt, te doen opmerken. De beraedslagingen der Kamers en de onderzoekingen der dagbladen hebben dit vraegpunt tot bestendig voorwerp, en helpen ons om zyn werk naer waerde te achten.

In dezelfde zitting las de H. Dart de tweede helft zyner letterkundige bemerkingen over de *Rymelaers der jaerboekjes en musen-albums*. Hierin handelt de schryver vooreerst over de duisterheid die voor eenigen een sieraed schynt te zyn; want ondanks de gispingen welke Quintilianus, de meester der welsprekendheid, daeromtrent heeft uitgebragt, maken sommige dichters zoodanig misbruik van de definitie door Bilderdyk van de poëzy gegeven in zyne verhandeling over dichterlyke geestdrift en dweepery, dat hunne gewrochten ware raedsels zyn, welke niet minder Edipussen verlangen als de witsen van den Kladderadatsch. Daertegen pryst de geleerde Heer met Jeronimo Devries de eenvoudigheid aen, als het eenige kleed dat aen de ware Poëzy past; deze wil alleen aen het hart spreken, en het hart is slechts aenspreekbaer door eenvoudigheid, verhevenheid en kracht. Ook verwyst de schryver de dichters naer het boek der boeken, naer Homerus en naer onzen te weinig beoefenden Vondel, in welker heldere tael de poezy zich het luisterlykst veropenbaert. De oorzaek dezer verkeerdheid ligt, volgens den schryver, in het verkeerd bestuderen van de vorm der klassieke schryvers, daer eene uitdrukking, die voor hunne tael de eigene was, in de vlaemsche overgebragt en met anderen opeengestapeld, onze hervormde begrippen niet kan uitdrukken. Ook is het eene verkeerdheid te denken dat de vlaemsche tael door het uitgeven van onverstaenbare verzen bevorderd kan worden. Deze zeer verdienstelyke voordragt is door een groot getal voorbeelden opgehelderd en gestaefd.

Doch onze yverige ondervoorzitter liet het by deze verhandeling niet. Hy hield nog in de zitting van den 22 van bloeimaend eene *Redevoering over de noodzakelykheid der grondige en wysbegeerige beoefening der vaderlandsche geschiedenis*. De studie der vaderlandsche geschiedenis is thans meer dan ooit, zegt de schryver, nuttig, leerzaem en pligtmatig voor ons allen; want zy levert ons de heilzaemste stof op tot nadenken en bespiegeling. Voor de verhevene standen inderdaed is daer uit te leeren wat de tweedragt die zy door hun gedrag schynen te zoeken, voor hen nadeelen zal baren. Voor de volksklas is de geschiedenis eene bron van troostryk en bemoedigend onderrigt. Voor de gansche natie is de geschiedenis wat de ondervinding voor den enkelen mensch is. Doch thans moeten wy ook in de jaerboeken des vaderlands de titels van onzen adel, de grondslagen van onze vryheden kunnen aenwyzen : thans dat wy bevryd van alle vreemde overheersching onder eenen eigenen scepter leven, kan niets meer die vergetelheid van den ouden roem des Vaderlands verschoonen; niets kan de zedelyke ontwikkeling die bewerkt wordt door de groote stem van het verledene, belemmeren. Wy hebben de onafhankelykheid waer onze voorouders naer haekten, bekomen, en zouden ze niet waerdig zyn, als wy de martelaren van onze vryheid in de vorige eeuwen niet gedachten, niet in eere hielden en als voorbeelden ter navolging leerden kennen. Zulks is de natuerlyke voorwaerde van de ontwikkeling van den volksgeest, de ziel van het zelf-

bestaen, de conditie van ons behoud. De schryver legt ook nog uit hoe die studie daertoe kan nuttig gemaekt worden, en eindigt met zyne medeburgers te waerschuwen tegen den vreëmden invloed, die den aerd onzer instellingen vervalscht, en die door de fransche dagbladeren en boeken op ons werkt.

Niet alleen moet ik, om aen de wilsmeening van myne medegenooten te gemoet te komen, onzen achtbaren onder-voorzitter geluk zeggen over zyne voortaen uitsluitelyke beyvering tot letterkundige onderwerpen, maer ook om de voortreffelyke wyze waermede deze twee verhandelingen opgesteld zyn. Het groot genoegen dat het Genootschap aen deze lezingen nam, gaf bewys daervan, en doet de hoop koesteren dat zulke onderwerpen meer zullen gekozen worden.

In de zitting van den 3 van hooimaend las de H. Kerckhoffs eene omslagtige *Critische ontleding* voor van het jongste werk van den H. Ecrevisse, *Het Meilief van Geleen*. Het spyt ons dat wy door de tydelyke afwezigheid van den schryver het stuk niet hebben kunnen nalezen; zeker was het de moeite waerd de beredeneerde lofbetuigingen en de op texten gegronde gispingen van den H. Kerckhoffs aengaende de novelle van zynen landgenoot, hier te ontleden. Het Genootschap, zonder misschien allen by te stemmen, hoorde het stuk, dat naer wy vermeenen tot meerdere publiciteit bestemd is, met veel belangneming aen.

In de zitting van den 27 van lentemaend las uwe

verslaggever eene *Geschiedkundige studie* voor *over Mathys van Bree*, de beroemde schilder die omtrent 40 jaren lang aen het hoofd der Antwerpsche academie was, eerst als leeraer, later als bestierder, en die niet alleen er in gelukte de Belgen uit eenen langen slaep tot de kunst weder op te wekken; maer gedurende het vierde eener eeuw het hoofd eener herleving was waeruit de nieuwe school is opgekomen: zoodanig dat, al is het ook niet uitsluitelyk hem te danken, het toch door zyn toedoen is dat de vlaemsche schilderkunst haren vroegeren luister met hare weérgevonden eigenaerdigheid hernomen heeft. Om aen van Bree het regt dat hem toekomt te laten wedervaren, schetst de schryver eerst den toestand der kunst op het einde der laetste eeuw, en houdt zich eenigen tyd op met den invloed dien de fransche omwenteling, de Republiek, het Consulaet en het Keizerryk op de herleving der kunst onder de handen van David gehad hebben. Dan haelt hy de opvoeding aen van van Bree en zet hem in betrekking met David. Maer om van Bree op zyn eigen het best te beschouwen is het onontbeerlyk twee zyden in zyn talent te onderscheiden. Als leeraer, zoo wy eenigen moeten gelooven, was het een wonderbaer man aen wien de belgische kunst, om op de hoogte te komen waer zy nu is, zeer veel te danken heeft; en daermede stemt de schryver in. Als schilder, dragen de meeste zyner werken de kenteekenen van de school van David; naest eenen Wappers bleeken zyne schilderyen geweldig; maer eene print naer van Bree is verre

boven eene naer den romantieken Wappers... *Omne tulit punctum qui...* enz. Deze voorstellen zyn opgehelderd en bewezen, het eerste door een nauwkeurig verhael van de omwentelingen die de kunst onderging van David af tot 1836, naer de beste opgaven bewerkt en door een noodig getal tuigschriften bevestigd; het tweede, door de lyst van 's meesters voornaemste stukken, uitgelegd door aengehaelde oordeelen van verscheiden kunstkenners.

Ook nog deelde uwe verslaggever de resultaten mede eener *Studie over de rol van de vergelyking in de redekunst.* Overeenkomstig met het spreekwoord, eene vergelyking is geene rede, betwistte hy haer alle bewyskracht, en stelde ze als nadeelig daer, zelfs in de beste conditiën genomen, en wel omdat iedere vergelyking eene vraeg door drie vervangt, de welke dan alle drie eene bewyzing vergen, en deze zoo als men weet is daerenboven nagenoeg altyd onmogelyk doordien er geene evengelykheid maer slechts eene nakomende gelykheid was tusschen de twee vergeleken termen. Hierdoor nogthans wordt het nut der vergelyking tot uitlegging niet betwist; maer uitlegging is wat anders dan bewyzing : ook mag men ze alleen gebruiken in het onderwys, voor zoo veel geene andere middelen helpen of aengewend kunnen worden.

De dichtstukken waermede wy nu de optelling der in het Genootschap voorgedragene kunstproeven gaen voortzetten, zyn niet minder belangryk : onze medeleden beoefenen de poëzy met eene loffelyke voorzigtigheid.

De H. Deprins las ons in de zitting van den 28 van slagtmaend eene *Uitboezeming* voor, waerin de dichter den *Civis romanus sum ego* op het vaderland toepast, zyne gevoelens met onstuimigheid en naer kunst uitstortende.

In deze zitting vervolgde dezelfde Heer ook de lezing van zyn leerdicht getiteld : *Droefheid en Vreugde;* hy handelde nu over de herschepping die het ryk des kwaeds en des lydens gebroken heeft, en wel met altyd even verhevene en even ryke tael.

De H. van Aerschodt gaf ons in de zitting van den 29 van wintermaend lezing van een dichtstuk getiteld : *De vlaemsche tael* en waerin hy zyne taelgenooten met kracht tot hare verdediging en verheffing aenspoort.

Ook nog las dezelfde Heer in de zitting van den 23 van lauwmaend een stuk van verhalende poëzy, *Abraham's slagtoffer,* naer het oude Testament met kunst bewerkt.

In die van den 9 derzelfde maend hoorden wy den H. Boutens met een stuk getiteld : *Drie tydstippen in de Geschiedenis van België.* Over de tydvakken onzer annalen zweeft de dichter met die verhevenheid van blik die wy hem kennen, en hy bezong met geestdrift de welvaert en den roem van den vaderlandschen bodem.

De H. van Brabant las ons in de zitting van den 13 van lentemaend een lyrisch stukje voor getiteld : *Zoo ver,* en een ballade : *Langs de stroom.* Beide, vloeijend geschreven, getuigen van taelkennis en van rykheid aen denkbeelden.

In de zitting van den 10 van grasmaend bezong de H. Vandezande de terugkomst der lente met de drift en het vuer dat hy meermaels aen den dag legde. Hy bediende zich van het metrum dat hy in eene verhandeling, voorleden jaer gelezen, deed kennen, en dat den ouden hexameter zeer by staet : iets wat by de Duitschers reeds aengenomen is. Een staeltje van dit stuk :

Reeds zwelt door 't gloeijen des zonlichts
't Schuchtere knopje des eiks ; reeds lagchen, op 't zoompje der beek, by
't Watergemor de ontluikende bloemen ; de walmende geurwolk
Stygt van haer kolken in d'ether omhoog, wyl purper en goud door
Donzige zoden gezaeid als tintlende sterren in 't eindloos
Blauw, ons oogen verrukt, en het vuer ontsteekt der verbeelding.

En verder.

Alles verjongt ge, vernieuwt ge, herschept ge, betoovrende Lente. Ach!
Mogt ge in den boezem der dichteren 't vuer doen blaken der beeld-
[spraek!
Mogt ge als 't voedende vocht der gewassen hun bloed in de borst doen
Stroomen en ruischen in de aren ; dan zoude de locht van uw lof weêr-
Schallen, dan zou ik myn vlammend lied doen gloeijen als onweers-
Lichten, en bonsen in 't ruim als 't dondergevaerte, dan zou 'k met
D'adem des winds aen volkeren spreken en engelendom ; dan
Zou 'k myn... doch waer dwael ik, is 't my dan gegeven de snaer der
Cither te spannen en 't hart te verrukken by 't galmen des dichtklanks?
Neen, aen andere gorgelen 't krachtige zingen ; my blinkt geen
Strael van den hoogen, my voert geen aedlaers veder den zwerkkolk
Zwierende door ; neen, 'k spoel myn voeten in 't nat van de wolk niet.
U doorluchtige dichteren, u die der Vaderen spraek weêr
Uit haer boeijen gerukt hebt, u die den vorigen glans, op
Vlamen gedaeld, aen 't jongere kroost doet kennen, u voegt het
Door de gewelven van d'ethergestichten te wiegen en 's Vlamings
Bodem te laven met reegnende toonen...

Nog werden in het Genootschap de volgende inge-

zondene stukken gelezen. Ook de buitenleden werken mede om het Genootschap het voorgestelde doel te doen bereiken. Doch daer hunne medewerking byzonder voor ons tot voorbeeld of tot emulatie dient, heeft het Genootschap eenige verpligting aen de yverige mannen die het met de vruchten hunner kunstliefde vereeren.

In de zitting van den 31 van wynmaend lazen wy een stuk, ingezonden door den H. Stevens van Herent, en deelmakende van eene polemiek gevolgd uit het opstel *Leeren-lezen*, waer het laetste Verslag van meldt. De achtbare schryver wendt zich aen *De Toekomst*, en verdedigt met eene jeugdige drift de vruchten zyner bejaerde studiën over dit onderwerp. Zyn werk draegt, zoo als altyd, den stempel van een aenhoudend streven naer eene kunstmatige letteroefening.

Van denzelfden Heer lazen wy in de zitting van den 19 van zomermaend eene *Redevoering over de algemeene grondbeginsels van alle redematige leerwys*. Hy grondt dezelve op de zielleer, en beroept zich bepaeldelyk op de instinctelyke doenwys der moeder, aen wie inderdaed de natuer hare leerwys het stelligst schynt te openbaren. By haer ziet men, als op de autoriteit der natuer gegrond, het onderwys beginnen met de aenschouwelyke kennissen, en wel altyd het *toonen* voegende by het *noemen*, om door de herhaling eindelyk een verband of betrekking te doen ontstaen tusschen de *zaek* en den *naem*. Zulks is de eerste grondstelling die de schryver voor noodzakelyk houdt.

Dan het doel dat de moeder in de opvoeding instinctelyk beoogt, zoo als uit haer doen kan opgemaekt worden, betrachtende en dit daerstellende als het mededeelen der noodzakelykste kennissen welke mede de onzigtbare natuer omslaen, besluit hy tot deze tweede grondstelling, de woorden moeten dienen voor de gedachten, de gedachten voor het hert en het leven, en het onderwys in die rigting moet, als dat der moeder, door het bekende tot het onbekende gaen, van het zigtbare tot hetgeen met de ligchamelyke oogen niet kan gezien worden, als byv. van den zigtbaren vader tot den hemelschen, door het toonen van diens werken.

Verder, opgemerkt dat het onderrigt der moeder mondelings en by gelegenheid gedaen wordt, dat alle omstandigheden volgens de vatbaerheid van den leerling, tot beoefening van zyn verstand en tot veredeling zyns herten, ten nutte worden gemaekt; dat eindelyk hetgeen aen het verstand, aen de inbeelding, aen het gevoel, ja zelfs aen het geweten spreekt, de aendacht van ieder leerling byzonder gaende houdt: moet men deze middelen ook aenwenden om het groot doel van het onderwys, de harmonische ontwikkeling der geestvermogens, te kunnen genaken. Men zal dus de aendacht van den leerling vooreerst trachten te vestigen door zyne persoonlyke dadelykheid zoo veel mogelyk in het werk te stellen; men zal hem den weg dan vergemakkelyken door hem de moeijelykheden afzonderlyk voor te stellen; en men zal het bekomene voltrekken door het gedurig her-

halen, hetwelk de klaer- en duidelyk gemaekte denkbeelden diep en duerzaem in den geest prent. *Non multa sed multum*. Alzoo de onderwyzer antwoorde nooit in de plaets van den leerling; eene vraeg die slecht of niet beantwoord is geweest, zal op eene andere manier voorgesteld worden : alleenlyk zette men den leerling op den weg van het antwoord; men gewenne hem vroegtydig zyn werk, zoo veel mogelyk, zelf te voltrekken.

De aenhoudende poogingen welke de geachte H. Stevens tot de wetenschap doet, strekken hem niet alleen tot eer, maer verdienen den dank van al diegenen die prys stellen op de goede inrigting van het lager onderwys : dat is van allen die de geest- en zeden-ontwikkeling als het doel der maetschappy beschouwen : en daer deze bevlytiging ongetwyfeld het onderwys voordeelig is, is het te wenschen dat zy by meerdere onderwyzers ontstoken worde.

In dezelfde zitting ontvingen wy twee stukken van den Eerw. H. van Gerheze, deknaem van een onzer buitenleden uit Brussel. Het eene handelt over *de Rederykkamers*, byzonder in de Kempen, en is naer oorspronkelyke stukken opgesteld; het tweede beschryft, volgens de opgaven die men in de stads-archieven en elders gevonden heeft, de *Inhaling van Aug. Hendrix, primus van Leuven*, in zyne geboorteplaets. — Deze stukken, die reeds het licht der publiciteit gezien hebben, wekken, zoo als al de werken van den Eerw. Heer, veel belangstelling op.

In de zitting van den 29 van wintermaend lazen wy

eene *Vaderlyke uitboezeming by de plegtige geloften myner twee jongste dochters,* door den H. Renier van Deerlyk. Deze gevoelvolle poëzy van den besten der gelyktydige vlaemsche fabulisten, gaf aen het Genootschap het groot genoegen eene altyd zuivere en klare tael te hooren. Onzen byzonderen dank komt aen den zeer geachten Heer toe, om de aenhoudende genegenheid welke hy voor het Genootschap toont, door de jaerlyksche mededeeling van het een of het ander gewrocht zyner muse.

Doch, helaes! wy vernemen nu dat de H. Renier den 29 van oogstmaend in den ouderdom van omtrent 65 jaren overleden is. De achting die wy voor zyne werken hebben, zegt genoeg hoezeer wy zyn verlies voor de vlaemsche letterkunde betreuren. Deze hoogachting werd in België algemeen gedeeld daer, om van zyne schoolboeken, noch van de stukken die hem zoo menige lauwerkroon verworven in de letterstryden, waer hy een van de gestadigste kampers in was, niet te spreken, de Fabelen van den H. Renier 11 of 12 verschillende uitgaven beleefden, iets ongehoords voorzeker in de vlaemsche Letterkunde, zoo als de geachte opsteller van de Eendragt te regt zegt. Het onderwys ook zal in hem eenen yverigen en gewetensvollen opzichter verliezen. Nu, zyn zucht tot beoefening der Nederduitsche Letterkunde leeft voort, zegt de H. Rens, in zynen zoon, den H. Lodewyk Renier, opzichter der nyverheidsgestichten in West-Vlaenderen, ridder der Leopoldsorde, des pruissischen Adelaers, enz. terwyl harts- en lettervrienden hem een eerbiedig aendenken wyden.

In de zitting van den 27 van sprokkelmaend lazen wy een hekeldicht, getiteld *De lof van 't mannevolk*, ingezonden door Meester Lieven, pseudonaem van een onzer briefwisselende leden van Woubrechteghem. De geestigheid die in de gedichten van den achtbaren schryver van dit stuk doorstraelt, is in het vlaemsche land genoeg gekend, om opheffing te ontbeeren. Zoo, als het dus niemand verwonderen zal, vond het Genootschap er merkwaerdige uitkomsten van zielkundige waernemingen in, en lachte het hartelyk met de bedenkingen die Meester Lieven er op maekte.

In dezelfde zitting deelden wy vier fabelen mede die ingezonden werden door den H. Dewulf van Mechelen. Hunne titels zyn *de Vrek en de Hagedis*, *de Dronkaerd en het Zwyn*, *de Ekster en de Nachtegael* en *de bedrogene Vrouw*. Het waren even verdienstige verzen, als die welke den geachten dichter het lauwer in den nationalen pryskamp over korte jaren verwierven. Voor deze soort van letteroefening erkennen wy de eenvoudigheid en de natuerlykheid van des Heeren dichttalent.

Van den H. Smeets te 's Hage ontvingen wy drie keurige dichtstukken die wy meenen met eenige anderen eerlang te zullen verschynen. Zy zyn getiteld *Wisselingen*, *Albumblaedjes* en *Aen het water*. Het eerste en het belangrykste bezingt de vier jaergetyden, aen elkander gehangen en overgesteld aen de vier tyden van het menschenleven, zeer gelukkig uitgevoerd, en in eene tael die den dichter reeds

eenen gewissen naem in de noordelyke provinciën gemaekt heeft.

De HH. leden van het genootschap UTILE DULCI van het klein seminarie van St-Truijen waren ook niet onwerkzaem. Zy deelden ons de volgende gekozene stukjes mede, welke wy in de zitting van den 27 van lentemaend en in de volgende voorlazen : *Aen Polen*, door den H. Lenaerts, *Aen Egmond*, door den H. van Genck, *Het klokkenspel*, door denzelfden, *By de dood myner zuster*, door den H. Spaes, *Colombus*, door denzelfden, *Myne levenskeus*, door den H. Mantels, *By 't lyk van Karel den Goede*, door den H. Ketelbueters, *Molders-lied*, door denzelfden, *De heilige Trudo*, door denzelfden, *Het ontschaekte sysje*, door denzelfden, *De tempellamp*, door den H. F. Nouwen, *God is met ons, wie tegen ons....* door denzelfden, *Aen den Eerw. H. Peeters*, door het Genootschap, *Aen Rome*, door het Genootschap, *Brabantsche omwenteling*, door den H. L. Hollanders, *Eene euveldaed door Willem graef van Lamarcken te Peer gepleegd*, door den H. Leroy. Dit groot getal stukken doet eenen bloeijenden staet vermoeden, daer zy ook van welvaert onder het letterkundig oogpunt bewyzen. De HH. Nouwen en Spaes zyn ons sedert lang bekend, de eerste door zyne duidelykheid, gemak en zuiverheid; de tweede door zynen zwier en de vaste tael zyner verhevene poëzy. De H. Ketelbueters maekt zich zeer gunstig bekend door zyne geestdrift in het ernstige even als in het kluimige. De H. Mantels bewerkte met eene dichterlyke stoutheid en in poëtische tael een oor-

spronkelyk idée. De HH., van Genck en Lenaerts doen ook het Genootschap eer aen. De HH. Hollanders en Leroy schreven in proza, hetgeen iets nieuws is en voorzeker niet oneigenaerdig; beider proeven verdienen opgemerkt te worden, de eerste toont styl en rede, de tweede weet zyn verhael dramatisch te maken.

De onvermoeibare yver van den Eerw. H. Peeters, voorzitter van UTILE DULCI is zonder twyfel aen de vlaemsche letteroefening van groot voordeel. Zyne leiding, en de wedyvering die deze kunstproeven aen den dag leggen van wege hen aen wie de toekomst toehoort, beloven rype vruchten. Ook zal aen de letteroefening in Limburg de plaets toegekend worden waer zy naer haekt. Heil, in naem der Vlaemsche Zaek, aen den verdienstelyken man die zulke taek naer zyne krachten vervult; heil aen zyne medegenooten. Moge hun voorbeeld gevolgd worden.

Tot de beschryving van den staet van het Genootschap, hoort ook nog een woord over de boekery en over de leden-lysten.

Het Genootschap heeft dit jaer een vry groot getal boekwerken aengekocht. Ook ontving het vele werken ten geschenke van de vlaemsche schryvers : voor welke bewyzen van genegenheid en achting wy hun de verzekering onzer dankbaerheid herhalen.

Van den anderen kant ben ik aen de waerheid verpligt, nogmaels hulde te brengen aen den yver van het Genootschap, dewyl dit jaer, zoo als ook reeds gedurende het verledene, de boekery opmerkens-

waerdig veel bezocht werd : deze leeslust kan niet dan eenen gunstigen invloed op den voortgang van het Genootschap hebben.

Ook herstelden wy de leeskamer, die sedert eenige jaren eenigzins afgevallen was : behalve dat wy het getal tydwerken die er voor bestemd zyn vermeerderden, schaften wy ook weder dagbladen aen. De proef die wy daeromtrent dit jaer namen, als ook hetgeen wy elders zien, doen blyken dat deze onontbeerlyk zyn, en veel goed kunnen stichten.

De lyst der gewoone-werkende-leden telde er dit jaer 24. Wy hebben nu het ongenoegen den H. Vandezande, waer wy even loffelyk van meldden, te verliezen, maer die de Hoogeschool voor eene andere levensbaen verlaet; alsook den H. Boutens die zich met den rang van candidaet-notaris en doktor in de regten naer zyne geboorteplaets terug begeeft. Het verlies van dit lid is ons des te gevoelyker, dat zyn yver voor de kunst en zyne verknochtheid aen de Vlaemsche Zaek algemeen gekend zyn. Gedurende 3 jaren nam hy met eer het eerste secretaris-ambt in het Genootschap waer; zoo lang hy van het Genootschap deel maekte, was hy van de yverigste leden, hy stichtte mede hier ter stede een genootschap om de verspreiding der vlaemsche letterkunde onder het publiek te bevorderen. Met welsprekendheid verklaerde en verdedigde hy de Vlaemsche Zaek in de maetschappy *Emulation;* met de pen stond hy ze voor in het journalism. Hem wien het Genootschap met leed ziet vertrekken zullen wy, zyne medeleden,

met genoegen gedenken : onze heilwenschen volgen hem in Vlaenderen.

Het Genootschap benoemde drie werkende-buitenleden : de HH. J. De Vlam, hoofd-onderwyzer te Eindhoven, G. Rycken, professor te Sittard, en Dr J. Jaegers, school-opziener en lid der provinciale staten te Heerlen.

Ook vermeerderden zich onze lysten met twee briefwisselende leden : de H. Otto, vryheer van Reinsberg-Dueringsfeld, duitsch letterkundige die zich aen de vlaemsche tael en letteren door menigvuldige schriften (waeronder eenen belangvollen brief onder de aenhangsels van het Verslag der Vlaemsche Commissie voorkomende) verdienstig maekt, en de Edelgeb. vrouw Ida van Reinsberg, geb. van Dueringsfeld, wier vernuftige werken de geleerde wereld eenen welverdiënden lof toegeeft.

Kan ik, MM. HH. na deze beschryving van den staet en de werkzaemheden van het Genootschap gedurende het afgeloopen academie-jaer, my op eene twyfelachtige wyze de vraeg voorstellen of de toestand van het Genootschap voldoende is? Het Genootschap gaet regelmatig voort met zich, onder de hooge leiding van den uitgelezen man wien de herlevende vlaemsche Letterkunde hare gezondheid verschuldigd zal zyn, te ontwikkelen in de rigting die, by zyne instelling, aengewezen werd als de eenige goede. De Vlaemsche Zaek heeft eenen stap gedaen die ze in de beste conditie van vooruitgang stelt : het Staetsbestuer geeft toe, het wint met haer.

Intusschen laet ons onze bezigheden en onze inspanning met denzelfden moed en dezelfde vurigheid hernemen, om met tyd en vlyt, van trap tot trap eens tot de herstelling onzer moedertael en harer regten te mogen geraken. Met haer zullen de geest en de zeden van het vaderland zegevieren, en de roem dezer herstelling zal ook op ons, die er mede aen werkten, met dankbetuigingen terugvallen.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1859.

Bacheliers en théologie (1).

1 Josson, Joseph, de Taintignies, prêtre du diocèse de Tournai; 11 juillet.

2 Hulpiau, Théodore Camille, de Zele, prêtre du diocèse de Gand; id.

3 Louwagie, Polycarpe Augustin, de Bixschote, prêtre du diocèse de Bruges; id.

4 Planchard, François, de Les Bulles, prêtre du diocèse de Namur; id.

5 Roelants, Charles, de Gand, prêtre de la Congrégation de la Ste.-Vierge à Termonde; id.

6 Vander Moeren, Adolphe Bernard, de Zele, prêtre du diocèse de Gand; id.

7 Wiseman, Guillaume Joseph, de Cork (Irlande), sous-diacre du diocèse de Louisville (Amérique Septentr.); id.

8 Dambre, Amand Léopold, de Vlamertinghe, prêtre du diocèse de Bruges; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, de 1842, p. 94, et de 1858, p. 159-177.

9 Cras, Jean Baptiste Joseph Aloïs, de Malines, prêtre du même diocèse; id.

Bacheliers en droit canon.

1 Henry, Louis, d'Ethe, prêtre du diocèse de Namur; 11 juillet.
2 Rembry, Ernest Pierre Jean, de Moorseele, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Myskiewicz, Jean, de Szapaly en Pologne, chanoine honoraire de Calissien, prêtre du diocèse de Varsovie; id.

Licenciés en théologie.

1 Lahousse, Henri Pierre, d'Iseghem, prêtre du diocèse de Bruges; 11 juillet.
2 De Moor, Florent, d'Audenarde, prêtre du diocèse de Gand; id.
3 Van Steenkiste, Jean Aloïs, de Rumbeke, prêtre du diocèse de Bruges; id.

Docteurs en médecine (1).

1 Verlinden, François Jean Baptiste, de Hilvarenbeek; 28 juin.

---

(1) Les grades académiques de candidat et de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements sont conférés conformément au règlement du 13 février 1837. Voyez l'*Annuaire* de 1840, p. 129 et ci-dessous.

Docteur en droit.

1 Martin, Victor Célestin, de Bernex-Onex-Confignon (Suisse), *avec la plus grande distinction;* 10 décembre.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 De Gruszecki, Constantin, de Styrzyniec (Pologne), *avec distinction ;* 25 novembre.
2 Martin, Victor Célestin, de Bernex-Onex-Confignon (Suisse), *avec la plus grande distinction ;* 10 décembre.

Candidat en sciences naturelles.

1 O'Reilly, Robert, de Killorglin (Irlande), *avec distinction ;* 7 mars.

Docteur en sciences naturelles.

1 Boniecki, Michel, de Lydow (Pologne); 9 juillet.

Docteur en philosophie et lettres.

1 Gunlögsen, Olaf, de Belgsholt (Islande), *avec distinction ;* 1 décembre.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1859 (1).

Candidats en droit.

1 Deridder, Frédéric Gustave, de Nieuport; 29 juill.
2 Neut, Gustave Stanislas François Marie, de Gand; id.
3 Wauters, Charles Constant, d'Anvers, *avec distinction;* id.
4 Ernst, Léopold Jean Gérard Alexandre, de Bruxelles; 30 juillet.
5 Spruyt, Charles François Jean Baptiste, de Tamise, *avec distinction;* id.
6 Richard, Alfred Marie Fulgence, de Namur; id.
7 Van Outryve d'Ydewalle, Charles Julien Bernard Eugène, de Bruges, *avec distinction;* id.
8 Mélot, Ernest Alexandre, de Namur, *avec la plus grande distinction;* 1 août.
9 Lucq, Louis Nestor, de Froid-Chapelle, *avec distinction;* id.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

10 Iweins, Adolphe Paul Joseph, d'Ypres; id.
11 Sepulchre, Alexandre François Joseph, de Solières; 2 août.
12 Dumonchaux, Ursmar Edmond Louis, de Tournai; 3 août.
13 Bertrand, Alphonse Louis, de Dinant; id.
14 Jacminot, Eugène Joseph Désiré, de Habay-la-Vieille; id.
15 Christyn de Ribaucourt, Adolphe, de Perck; 4 août.
16 Croonenberghs, Antoine, de Hasselt, *avec distinction;* id.
17 Flameng, Léon Alexandre, de Boussu; id.
18 Ernst, Victor François Marie, de Montzen; 5 août.
19 Saliez, Victor Étienne Joseph Denis, de Braine-le-Comte; id.
20 Delaey, Benoît Charles, de Hooghlede, *avec distinction;* id.
21 de Dieudonné, Maximilien Jean Alphonse Marie Ghislain, de Louvain, *avec distinction;* 6 août.
22 de Gerlache, Paul, de Gomery; id.
23 Van Brabandt, Émile Justin Victor, de Cruyshautem; 8 août.
24 Lauwereyssens, Léopold, de Steenhuyze-Wynhuyze, *avec distinction;* id.
25 De Brouwer, Guillaume Édouard Émile Marie, d'Ostende, *avec la plus grande distinction;* id.
26 Jonckheere, Camille Henri Marie, de Courtrai; 9 août.
27 Van Brée, Gustave Matthieu Jules, d'Anvers, *avec distinction;* id.

28 de Monix, Nicolas Émile Louis Joseph, d'Arlon; 10 août.
29 Du Bus, Edmond François Joseph, de Tournai; id.
30 Henriette, Émile, de Sclayn, *avec distinction;* id.
31 de Borrekens, Constantin Ferdinand Joseph, d'Anvers; 11 août.
32 d'Ursel, Henri, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
33 Boone, Charles, d'Alost; id.
34 Collaes, Hippolyte Eugène Dominique Fidèle, de Venloo; 12 août.
35 Champion, Théophile Désiré, de Bastogne; id.
36 Ruyters, Louis Frédéric Marie Jean, de Maestricht, *avec distinction;* id.
37 Le Jeune, Jean Joseph Marie, d'Eecloo; 13 août.
38 Misson, Paul, de Bruxelles; id.
39 Lainé, Émile Eugène Joseph, de Philippeville; id.
40 Vanderlinden, Édouard, de Mons; 17 août.
41 Quirini, Hippolyte Florent Frédéric, de Louvain, *avec distinction;* id.

Docteurs en droits (1er examen).

1 Doucet, Auguste Henri, de Leuze (Namur), *avec la plus grande distinction;* 29 juillet.
2 Van Damme, Gustave, d'Audenarde, *avec distinction;* id.
3 Beckers, Urbain Jean Baptiste, de Louvain, *avec distinction;* id.
4 de Robiano, Albert, de Rumillies; id.
5 Hippert, Henri Émile, d'Arlon; 30 juillet.
6 Titeca, Alexandre Louis, de Boesinghe; id.

7 Siegers, Joseph Arnold Alphonse, de Tongres; 1 août.
8 de Monge, François, de Petigny, *avec distinction*; id.
9 Bareel, Julien Félix, de Bruxelles; id.
10 Segers, Louis, d'Anvers, *avec distinction*; 2 août.
11 Swartebroeckx, Henri, de Tirlemont, *avec distinction*; id.
12 Henot, Victor Charles, de Louvain; id.
13 De Prins, Alphonse Égide Pierre, de Louvain, *avec distinction*; 3 août.
14 Sarton, Félix, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
15 Dierckx, Auguste, de Turnhout, *avec distinction*; id.
16 Gailly, Jules, de St.-Symphorien, *avec distinction*; id.
17 Loiseau, Auguste Victor, de Gosselies, *avec la plus grande distinction*; 4 août.
18 Tops, Matthieu Edmond Marie, de Louvain; id.
19 Poullet, Edmond Ives Joseph Marie, de Malines, *avec la plus grande distinction*; id.
20 Du Bus, François Edmond, de Tournai; 5 août.
21 Desimpel, Louis Joseph Alfred, de Warneton; id.
22 Vanden Wyngaert, Henri, d'Anvers; id.
23 Reynaert, Auguste Ghislain, d'Anseghem; 6 août.
24 Dechamps, Alphonse Louis Joseph, de Seneffe, *avec distinction*; id.
25 Lagae, Jules Isidore, de Courtrai, *avec distinction*; 8 août.
26 Vande Maele, François Joseph, de Flobecq; id.

27 Maeterlinck, Jules Marie Joseph, de Gand; id.
28 Duvivier, Léon, de Fleurus; 10 août.
29 Coucke, Jules, de Courtrai; 11 août.
30 Hoebanx, Jean Baptiste, de Kerkom; 31 août.
31 De Clippele, Wilfrid, de Grammont; 1 septembre.

Docteurs en droit (2d examen).

1 Degen, Charles, de Bruxelles; 29 avril.
2 Delebecque, Alfred Joseph, de Gand; id.
3 Van Hoorde, Émile Antoine Marie, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* id.
4 Gernay, Charles Joseph, de Swevegem; id.
5 Ciamberlani, Vincent Charles Félix, de Munster; 30 avril.
6 François, Jean Joseph Eugène, de Halanzy; id.
7 Derbaix, Eugène Nicolas Joseph, de Binche; id.
8 Boutens, Pierre, de Breedene; id.
9 Lelièvre, Xavier Marie, de Namur, *avec distinction;* 19 août.
10 François, Jean Jules Emmanuel, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
11 Belloy, Jean François, d'Anvers; id.
12 De Cock, Théodore Pierre François, d'Anvers, *avec distinction;* id.
13 Flament, Louis Joseph, de Tournai, *avec distinction;* 20 août.
14 de Le Hoye, Léon Emile Ghislain, de Nivelles; id.
15 Boni, Pierre Ferdinand, de Beeringen, *avec distinction*; id.
16 Scheyven, Pierre Thomas Camille Marie, de Ruremonde, *avec distinction*; 22 août.

17 Aerts, Émile Marie Théodore, de Lierre, *avec distinction ;* id.
18 Meyers, Hubert Marie François, de Ruremonde, *avec distinction ;* id.
19 Willems, Édouard Jean Marie, de Hasselt, *avec distinction ;* 23 août.
20 Verspeyen, Guillaume Marie, de Gand, *avec distinction ;* id.
21 Vinckenbosch, Henri Julien Hubert, de Hasselt; id.
22 Vermeulen, Constant Ernest, de Malines; 24 août.
23 Dhont, Charles Marie, d'Audenarde; id.
24 Bareel, Charles Ferdinand Godefroid, de Bruxelles; id.
25 Grenier, Gustave Eugène, d'Anvers; id.
26 Van Cutsem, Louis Nicolas Marie Laurent, d'Anvers; 25 août.
27 Minnaert, Jean Émile, de Deftinge; id.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Vande Velde, Arthur, de Bruxelles; 28 avril.
2 De Wulf, Paul Auguste, de Bruges, *avec distinction ;* 13 août.
3 d'Hont, Hector Hippolyte Auguste Ghislain, de Bruges; id.

Candidats notaires.

1 Lambrechts, Jean Louis, de Herck-la-Ville; 6 mai.
2 Goetsbloets, Ernest Joseph, de Hasselt, *avec distinction ;* id.

3 Van Sulper, Édouard Jean, d'Anvers; 7 mai.
4 De Puydt, Louis, de Vladsloo; id.
5 Batkin, Edmond Jules Victor, d'Anvers, *avec distinction;* 9 mai.
6 Delvigne, Jules, de Namur, *avec distinction;* id.
7 Lallement, Gustave Antoine, de Namur; 10 mai.
8 Renier, Henri Pierre Aimable Joseph, de Tournai; 26 août.
9 Lagasse, Jules Louis Joseph, de Wavre, *avec la plus grande distinction;* 27 août.
10 Delefortrie, Gustave Émile, de Gheluwe; id.
11 Van Orshoven, Auguste Léopold Chrétien, de Bierbeek; id.
12 Richard, Ernest Marie Emmanuel, de Namur; 29 août.
13 Bartholeyns, Félix, de St.-Josse-ten-Noode, *avec distinction;* id.
14 De Blieck, Adolphe, de Lebbeke; 30 août.
15 Slock, Jules, de Wynghene; 31 août.
16 Angillis, Auguste, de Rumbeke; id.
17 De Boo, Florimond Edmond Louis, d'Oostvleteren, *avec distinction;* 1 septembre.
18 Leonard, Constant, de Ryckel; 2 septembre.

Candidats en médecine.

1 Tambeur, Charles, de Lubbeek; 30 juillet.
2 Criquelion, Charles Auguste, de Chièvres; id.
3 Ripet, Martin Joseph, de Dhuy; 1 août.
4 Petit, Aimé Jean Louis, de Moorslede; 2 août.

5 Peel, Auguste Léopold Bernard, de Courtrai; id.
6 Ponthière, Jules Honoré Thomas, de Vonèche; 3 août.
7 De Backer, Liévin, d'Oostacker; id.
8 Cox, Michel Édouard Florim., de Malines; 4 août.
9 Matagne, Jules, de Namur, *avec distinction*; id.
10 Schramme, Joseph Édouard, de Bruges, *avec distinction*; 5 août.
11 Pivon, Léopold Joseph, de Charleroi; id.
12 Boine, Joseph, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 6 août.
13 Severin, Jules Joseph, de Grand-Lez; id.
14 Antheunis, Brunon, de Caprycke, *avec distinction*; 8 août.
15 Schellen, Eugène, de Fauvillers; id.
16 Matthieu, Télesphore, de Cortenbergh; 9 août.
17 Schramme, Charles Auguste, de Bruges, *avec distinction*; id.
18 Isebaert, Hippolyte Évariste, d'Anseghem; 10 août.
19 Van Biervliet, Louis Jean Marie, de Louvain, *avec distinction*; 11 août.
20 Van Themsche, Emeri Eugène, de Cruyshautem; id.
21 Lammens, Jean François Louis, de Malines; 12 août.
22 Guillaume, Henri Joseph, de Namur; 13 août.
23 Deprez, Louis Étienne Joachim Marie Joseph, d'Onoz; id.
24 Derudder, Léopold François, de Renaix; 16 août.
25 Vandevelde, Désiré Joseph, de Lessines; 18 août.

26 Luyckx, Hippolyte Louis, de Broechem; 19 août.
27 Ceulemans, Jean Vincent, de Hombeeck; id.
28 Beaucourt, Cyrille Auguste, de Fontaine-l'Évêque; 20 août.
29 Gellens, Émile, de Louvain; id.
30 Glorieux, Auguste, de Sweveghem; 22 août.
31 Vanden Bossche, Jean, d'Alost; id.
32 Van Mullem, Alphonse Richard, de Bruges; 23 août.
33 Coppez, Auguste Hubert, de Rongy, *avec distinction*; id.
34 Vanden Schrieck, Guillaume Adolphe, de Wespelaer; 24 août.
35 De Trogh, François Édouard, de Haeltert; 26 août.
36 Lessinnes, Edmond Pierre, de Binche; id.
37 Pasteyns, Félix, de Louvain; 5 septembre.
38 Laval, Charles Joseph, de Rendeux; 9 septembre.
39 Ferauge, Jules Ferdinand, de Sivry; 13 septembre.

Docteurs en médecine (1[er] examen).

1 Glibert, Norbert Joseph, de Glabais; 12 septembre.
2 Van Look, Louis Corneille, d'Oorderen; id.
3 Lequindre, Victor, de Molembaix; id.
4 Theyskens, Joseph Léopold Philippe, de Testelt; 13 septembre.
5 Mary, Horace, de Thuin; id.
6 Bernard, Hector Théophile, de Thuin, *avec distinction*; 14 septembre.
7 Jouret, Théophile, de Bievene, *avec distinction*; id.
8 Hulin, Paulin, de Ressaix; id.

9 Barella, Ange Stanislas Amand, de Louvain, 15 septembre.

10 Naudts, Joseph Antoine, de St.-Gilles (Waes), *avec distinction ;* id.

11 Vandevelde, Alphonse Marie, de Lessines; 16 sept.

12 Matthys, Charles Ferdinand, de Rumbeke; 17 sept.

13 André, Pierre Joseph Arsène, de Bastogne; 19 sept.

14 Cox, François Henri Joseph, de Hasselt; 28 sept.

15 Buckens, Pierre Ferdinand, de Baelen; id.

Docteurs en médecine (2e examen).

1 Lesseliers, Edmond Édouard, de Beveren (Waes); 25 juillet.

2 Godtsseels, Pierre Joseph, de Zoerleparwys, *avec distinction ;* id.

3 de Behault du Carmois, Marie Philippe César Auguste, de Thildonck, *avec distinction ;* id.

4 De Craene, Louis Étienne, de Courtrai, *avec la plus grande distinction ;* 26 juillet.

5 Dehondt, Auguste Marie, de Bruges; id.

6 Vanderdonck, Jean Henri Jacques Hubert, de Maeseyck, *avec distinction ;* 27 juillet.

7 Bourdoux, Édouard, de Bettincourt, *avec distinction ;* id.

8 Lambotte, Émile Jean Baptiste Nicolas, de Louvain; id.

9 Bomal, Victor, de Grez-Doiceau, *avec distinction;* 28 juillet.

10 Van Hove, Henri Pierre, d'Iseghem, *avec distinction ;* id.

11 Planquart, Florentin Joseph, d'Estaimpuis, *avec distinction*; id.
12 Van Hoof, Jean Henri, de Hoogstraeten; 29 juillet.
13 Delestrée, Léopold Auguste, de Wodecq; id.
14 Wouters, Charles, de Louvain, *avec distinction*; id.
15 Boulvin, Alfred Félix, de Gilly; 30 juillet.
16 Carleer, Victor Joseph, de Louvain; id.
17 Moons, Jean Baptiste Joseph François de Paule, d'Anvers; id.
18 Gillain, Louis Joseph, de Marbais; 1 août.
19 Deneubourg, Pierre Joseph, d'Erquelinnes, *avec la plus grande distinction*; id.
20 Genard, Rufin Joseph, de Gilly, *avec distinction*; id.
21 Pepin, Jean Baptiste Joseph, de Macon; 2 août.
22 Van Winckel, Henri, de Louvain, *avec distinction*; id.
23 Dutreux, Pierre Henri Émile, de Luxembourg, *avec distinction*; id.
24 Maertens, Jean François, de Lichtervelde, *avec distinction*; 3 août.
25 Mariage, Louis Joseph, de Templeuve, *avec la plus grande distinction*; id.
26 Fouquemberg, Casimir Jules, de Huissignies; id.
27 De Belie, Alexandre Marie, de Zele; 7 octobre.
28 Loosveldt, Jean Henri, de Thielt; 8 octobre.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 François, Antoine Joseph, de Tirlemont; 6 mai.

2 Lambert, Olivier, de Spy, *avec distinction;* id.
3 Valcke, Alphonse, de Bruges; 7 mai.
4 Godtsseels, Pierre Joseph, de Zoerleparwys, *avec distinction;* 17 août.
5 de Behault du Carmois, Marie Philippe César Auguste, de Thildonck, *avec distinction;* id.
6 Lesseliers, Edmond Édouard, de Beveren (Waes), *avec distinction;* 18 août.
7 Dehondt, Auguste Marie, de Bruges; id.
8 De Craene, Louis Étienne, de Courtrai, *avec distinction;* 19 août.
9 Lambotte, Émile Jean Baptiste Nicolas, de Louvain, *avec distinction;* id.
10 Vanderdonck, Jean Henri Jacques Hubert, de Maeseyck, *avec la plus grande distinction;* 20 août.
11 Bourdoux, Édouard, de Bettincourt, *avec distinction;* id.
12 Bomal, Victor, de Grez-Doiceau, *avec distinction;* 22 août.
13 Planquart, Florentin Joseph, d'Estaimpuis, *avec la plus grande distinction;* id.
14 Van Hove, Henri Pierre, d'Iseghem, *avec distinction;* 23 août.
15 Delestrée, Léopold Auguste, de Wodecq, *avec distinction;* id.
16 Carleer, Victor Joseph, de Louvain; 24 août.
17 Wouters, Charles, de Louvain, *avec distinction;* id.
18 Boulvin, Alfred Félix, de Gilly, *avec distinction;* 25 août.
19 Moons, Jean Baptiste Joseph François de Paule, d'Anvers; id.

20 Deneubourg, Pierre Joseph, d'Erquelinnes, *avec la plus grande distinction ;* 26 août.

21 Genard, Rufin Joseph, de Gilly, *avec distinction ;* id.

22 Pepin, Jean Baptiste Joseph, de Macon; 27 août.

23 Van Winckel, Henri, de Louvain, *avec distinction ;* id.

24 Mariage, Louis Joseph, de Templeuve, *avec distinction ;* 29 août.

25 Dutreux, Pierre Henri Émile, de Luxembourg; id.

26 Maertens, Jean François, de Lichtervelde, *avec distinction;* 30 août.

27 Fouquemberg, Casimir Jules, de Huissignies; id.

28 Loosveldt, Jean Henri, de Thielt; 11 octobre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Lienart, Albert, d'Alost, *avec la plus grande distinction;* 1 août.

2 de Thibault de Boesinghe, Émile Léopold Marie, de Bruges ; id.

3 Segers, Jean Louis, d'Anvers; 2 août.

4 de Terwangne, Léon, d'Anvers; id.

5 Permentier, Émile Robert, de Tamise; 3 août.

6 Stellingwerff, Guillaume, de Hasselt; id.

7 Dubois, Jean Baptiste, d'Arlon; id.

8 Müller, Joseph, de Habay-la-Neuve, *avec distinction;* id.

9 Christiaens, Hector, de Passchendaele; 4 août.

10 Verwilghen, Léon Jean Louis Marie, de Dixmude; id.

11 Guilmot, Octave, de Havelange; 5 août.
12 De Steenhault, Adhémar, de Bruxelles; id.
13 Van Biervliet, Joseph Jules Antoine, de Louvain, *avec distinction*; 6 août.
14 Jouveneau, Henri François Omer, de Dour; id.
15 Incoul, Jules Joseph, de Ferrières; id.
16 Mathys, Edmond Abel, de Herzeele; 8 août.
17 Gilmont, Victor, de Seneffe, *avec distinction*; id.
18 Christiaens, Adolphe Jean Baptiste, de Gand, *avec la plus grande distinction*; id.
19 Vanden Hove, Émile Julien, de Louvain; 9 août.
20 Lehon, Louis, d'Antoing; 10 août.
21 de Pret, Arnold, d'Anvers; id.
22 Vanden Hove, Auguste Eugène Henri, de Diest; id.
23 Deleyn, Alphonse Joseph Marie François Louis, de Bruges, *avec distinction*; 11 août.
24 Goossens, Julien, de Calloo; id.
25 Vermeulen, Ernest François Charles, de Boom; id.
26 Vander Belen, Léon Adolphe Angélique Marie, d'Alost; id.
27 Mayer, Henri Joseph Auguste, de Tournai, *avec distinction*; 12 août.
28 Raedts, Pierre Louis, de Veerle; id.
29 De Foullon, Charles, de Marchienne-au-Pont; 13 août.
30 Van Mullem, Dominique, de Bruges; 16 août.
31 Blomme, Jean Bernard Arthur, de Termonde; id.
32 Comyn, Louis, d'Ypres; 17 août.
33 Moeller, Jean Marie Théodore, de Louvain; id.
34 de Borman, Ernest, de Courtrai; id.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Collaes, Hippolyte Eugène Dominique Fidèle, de Venloo; 29 avril.
2 Meyer, Jules, de Wernigerode, *avec la plus grande distinction;* id.

Candidats en sciences naturelles.

1 Walaux, Eugène Horace Augustin, d'Anvers, *avec distinction;* 1 août.
2 Henry, Albert, de Marche; id.
3 Gailliard, Delphin, de Bruges; id.
4 Lacroix, Gustave Joseph, de Sart-Risbart; id.
5 Vanden Berghe, Gustave, de Sweveghem; 2 août.
6 Van Cauwelaert, Charles François, de Denderwindeke; id.
7 Daury, Auguste Joseph, de Resteigne, *avec distinction;* id.
8 Baeyens, Louis, d'Idderghem; id.
9 Van Clooster, Charles Louis, de Beveren-lez-Roulers, *avec distinction*; 3 août.
10 Nouille, Emmanuel François, d'Ellezelle; id.
11 Roelandts, Alphonse, de Meulebeke; id.
12 Plasschaert, Frédéric, de Moerbeke (Waes); id.
13 Roels, Jean François, de Grez-Doiceau; 4 août.
14 Rossignol, Camille Désiré Joseph, d'Yve-Gomezée, *avec distinction;* id.
15 Darte, Théophile Alexandre, de Jodoigne; id.
16 Sohet, Louis, de Philippeville; id.
17 Joris, Émile Guillaume Joseph, de Grez-Doiceau; 5 août.

18 Bastiné, Philippe, de Louvain ; id.
19 de Ram, Isidore Joseph Marie, de Grobbendonck; 6 août.
20 André, Camille, de Maulde; id.
21 Rycken, Joseph, de Hamont; id.
22 Demolin, Joseph Antoine, de Courcelles, *avec distinction;* 8 août.
23 Ausloos, Jean François, de Louvain, *avec distinction;* 9 août.
24 Voituron, Hector Aimé, de Mons; id.
25 Troyens, Servais, d'Exel; id.
26 Bughin, Jean Joseph, de Luttre, *avec distinction;* id.
27 Lhoest, Pierre, de Tarcienne; 10 août.
28 De Brabandere, Camille Honoré, de Caneghem; id.
29 Wadin, Justinien, d'Hennuyères; id.
30 De Bremaecker, Auguste Pierre, de Bruges, id.
31 Baeghe, Gustave Auguste, de Pitthem; 11 août.
32 Nuytens, Hubert Marie, de Gand; id.
33 Morelle, Jules, de Celles; id.
34 Jageneau, Alexandre Hubert, de Canne; id.
35 Decant, Auguste Joseph, d'Ath; 12 août.
36 Vankerckhoven, Bernard Julien, de Malines; id.
37 Leroy, Philibert, d'Horrues; 13 août.
38 Dewolf, Raphaël Henri Aubert, d'Anvers; id.
39 Englebin, Stanislas, d'Écaussines d'Enghien ; id.
40 Joostens, Charles Édouard, de Boisschot; 16 août.
41 Henry, Jean Baptiste, de La Buissière; id.
42 Gellens, Julien Constantin Grégoire, de Louvain; 17 août.

43 De Mil, Henri Léopold, de Ledeberg-lez-Gand, *avec distinction;* id.
44 De Preter, Gustave Louis Alfred, d'Aerschot; id.
45 Crombecq, Aloïs Joseph Alexandre, de Louvain; 18 août.
46 Thirifay, Louis Philippe Joseph, de Namur; id.
47 Raes, Pierre, de Beveren-lez-Roulers; 19 août.
48 De Smet, Gustave, de Tubize; id.
49 Leclercq, Émile, d'Enghien; 20 août.
50 Van Beneden, Pierre Léopold, de Malines; id.
51 Mertens, Pierre, d'Alost, *avec distinction;* id.
52 Scockart, Joseph Émile, d'Enghien; 22 août.
53 Legrand, Alfred Henri Joseph, de Binche; id.
54 Batkin, Pierre François, de Berchem (Anvers); 23 août.
55 Petit, Edmond Paulin, de Watou; id.
56 Hagaerts, Charles Jean Marie, de Malines; 1 septembre.
57 Elens, Émile Ferdinand Marie, de Beeringen; 3 septembre.

Candidat en sciences physiques et mathématiques.

1 Rasmont, Florimond Joseph, de Flobecq, *avec distinction;* 18 août.

Docteur en sciences naturelles.

1 Wauters, Pierre, de Wamont, *avec distinction;* 26 août.

LAURÉATS DU CONCOURS UNIVERSITAIRE (1).

1844—1845.

1 BOGHE, Guillaume, de Bierbeek, *premier en médecine* (matières spéciales).

1845—1846.

2 ANDRIES, François Eugène, de Malines, *premier en sciences physiques et mathématiques.*

1847—1848.

3 VAN DEN ABEELE, François, de Bruges, *premier en médecine* (matières générales).

1854—1855.

4 VAN DEN BOSSCHE, Louis Hubert, d'Anvers, *premier en philosophie.*

5 ARENDT, François Eugène Auguste Marie, de Louvain, *premier en sciences physiques et mathématiques.*

(1) Voyez la loi de 1835 et celle de 1849 sur l'enseignement supérieur. La forme et l'objet de ce concours sont déterminés par l'arrêté royal du 13 octobre 1841.

1855—1856.

6 Van Biervliet, Paul Jacques Louis, de Courtrai, *premier en droit moderne.*

1857—1858.

7 Brauch, Auguste Julien, de Louvain, *mentionné honorablement en philosophie* (section d'histoire).

1858—1859.

8 Carleer, Léon Henri Marie, de Louvain (1).

---

(1) On lit dans le *Moniteur Belge* du 26 septembre 1859 :
« L'auteur du mémoire envoyé en réponse à la question de sciences naturelles, Léon Henri Marie Carleer, docteur en sciences naturelles, élève de l'Université de Louvain, est mort le 26 avril 1859, sans avoir pu prendre part au concours en loge; son mémoire rédigé à domicile avait obtenu 90 points sur 100. De l'avis du jury, ce travail faisait présager que le concurrent aurait subi les deux dernières épreuves du concours d'une manière remarquable. »

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	»	»	15
TOTAUX	135	33	40	14	4	4	230

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
TOTAUX	1422	1464	1633	717	[illegible]

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	»	16	363
1859	216	92	»	17	325
TOTAUX	3334	1170	510	222	5236

(1) V. ci-contre p. 166, note 1re, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que le grade *de grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1858—59.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Scien. 1re a.	Sciences, 2me année	Philos. 2me année	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	»	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	»	62	73	81	142	231	58	647
1852-53	»	68	57	93	134	222	55	629
1853-54	»	143	65	»	126	214	54	602
1854-55	»	144	49	»	150	204	53	600
1855-56	»	194	67	»	144	169	57	631
1856-57	»	186	96	»	145	200	66	693
1857-58	»	105	167	»	155	220	75	722
1858-59	»	92	161	»	192	227	82	754
TOTAUX	1893	2990	2008	1369	2463	3772	1334	15829

(*) Pendant cette année on s'est borné aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850.

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	»

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-contre p. 168.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1859—60 (1).

Philosophie et lettres	106
Sciences	150
Médecine	194
Droit	216
Théologie	84
	750

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique 1859-60, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux p. 168 et 169 donnent le chiffre total de chaque année académique.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

---

6 août 1858.	VERKEST (le Père), Jean Baptiste, de la Société de Jésus, docteur en théologie, ancien professeur à la faculté de théologie et président du collége du St.-Esprit, décédé à Namur, à l'âge de 63 ans.
31 décembre.	*Berlanger*, Julien, appariteur, né à Ath le 3 avril 1798, décédé à Louvain.
10 mars 1859.	*Sommereyns*, Joseph, candidat en sciences naturelles, né à Auderghem le 31 mai 1839, y décédé.
26 avril.	*Carleer*, Léon Henri Marie, docteur en sciences naturelles, étudiant en médecine, né à Louvain le 20 octobre 1838, y décédé.
27 avril.	*Van der Belen*, Armand Eugène Ghislain, candidat en droit, né à Alost, décédé à Bruxelles, à l'âge de 23 ans et 6 mois.

27 août. — *Glibert*, Émile Joseph, étudiant en sciences, né à Glabais le 2 mai 1838, décédé à Baisy-Thy.

21 septembre. — *Sproelants*, Edmond Alphonse Hubert, candidat en médecine, né à St.-Trond le 10 mars 1834, y décédé.

12 octobre. — *Loomans*, Alexandre, docteur en sciences physiques et mathématiques, ancien professeur au collége de la Haute-Colline, décédé à Maestricht, à l'âge de 45 ans.

9 novembre. — *Moons*, Jean Baptiste Joseph François de Paule, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, né à Anvers le 11 octobre 1830, y décédé.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de féte, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit;

Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices

de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observerônt les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par

les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

Art. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences, comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année.—Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique,

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (2).

Les rétributions pour les cours ordinaires et ex-

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique, voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1846.

(2) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Candidature en Sciences naturelles, 270 francs.
Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.
Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.
Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.
Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.
Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

traordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : L'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du droit romain,

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 200 francs.

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (2).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés

---

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

(2) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 150 francs.

Examen de candidat notaire, 240 francs.

à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des

rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur

peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 30.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 31.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 32.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai* 1837.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Faculatis Theologicæ*; 6 juin 1835.
2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836.
3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837.
4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*
5. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837.
6. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*
7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836.
8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.
9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.
10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.
11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.
12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 déc. 1839.

13. *Prescripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

17. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849.

18. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Fac. de droit;* 8 février 1858.

19. *Idem, dans la Fac. de philosophie et lettres;* 8 mars 1858.

20. *Idem, dans la Fac. des sciences;* 8 mars 1858.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX A MGR. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Libenti quidem animo Tuas nuper accepimus litteras, die 2 proximi mensis martii datas, atque intimo erga Nos pietatis et obsequii sensu conscriptas, quibus Nobis dono mittere voluisti tertium Synodorum Belgicarum volumen, superiori anno a Te in lucem editum, quo veteris Antverpiensis diœceseos monumenta continentur. Dum autem debitas pro hujusmodi munere Tibi agimus gratias, Te summopere hortamur, Dilecte Fili, ut

PIE IX, PAPE.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec une véritable joie que Nous avons reçu récemment votre lettre du 2 du mois de mars dernier, par laquelle, en Nous exprimant vos profonds sentiments de dévouement et de soumission, vous avez voulu Nous offrir le troisième volume des Synodes de Belgique, que vous avez publié l'année dernière, et qui renferme les monuments de l'ancien diocèse d'Anvers. En vous adressant les remercîments qui vous sont dus pour ce don, Nous vous exhortons très-vivement, cher Fils, a con-

omni alacritate tuam diligentiam, industriam, laborem in Belgicis Synodis vulgandis impendere pergas, omnique studio opus a Te prospere susceptum absolvendum cures. Denique hac etiam occasione libentissime utimur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam paterni Nostri in Te animi caritatem. Cujus quoque pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam Tibi ipsi, Dilecte Fili, peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 7 aprilis anno 1859, Pontificatus Nostri anno decimo tertio.

PIUS PP. IX.

Superscriptio : Dilecto

tinuer de consacrer avec la plus grande ardeur vos soins, vos talents et votre activité à la publication des Synodes de Belgique, et à ne rien négliger pour l'achèvement de l'ouvrage que vous avez si heureusement entrepris. Enfin Nous saisissons aussi avec le plus grand plaisir cette occasion de vous donner un nouveau témoignage et une nouvelle assurance de l'affection particulière de Notre cœur paternel. Nous voulons aussi que vous considériez comme gage de Notre amour la bénédiction apostolique que Nous vous donnons très-affectueusement, cher Fils.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 7 avril de l'année 1859, de notre Pontificat la treizième année.

PIUS PP. IX.

Inscription : Au cher

Filio Petro Francisco Xaverio de Ram, Doctori Theólogo, Rectori catholicæ Universitatis Lovaniensis, Lovanium.

Fils, le docteur Pierre François Xavier de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, à Louvain.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A SA MAJESTÉ LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU COMTE DE HAINAUT.

SIRE,

Lorsque Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Brabant unit ses destinées à celles d'une auguste petite-fille de Marie-Thérèse, l'Université catholique de Louvain se fit un devoir de déposer au pied du trône ses félicitations et ses respectueux hommages (1).

Etablissement éminemment national, l'Université s'empressa d'applaudir à un événement dans lequel tous les amis du trône et de la patrie voyaient une nouvelle garantie d'indépendance, un nouveau lien entre la nation et la dynastie de son choix.

Aujourd'hui que le Ciel a comblé tous nos vœux par la naissance du COMTE DE HAINAUT, nous ne saurions rester étrangers aux accents d'amour et d'espérance qui retentissent autour du royal enfant, dans lequel la Belgique salue la troisième génération de ses rois, la troisième consécration providentielle de ses libres et généreuses institutions.

(1) Voyez les *Analectes de* 1854, *p.* 175.

SIRE, l'histoire dira que, grâce au dévouement et à la sagesse de Votre Majesté, tous les événements qui réjouissent le cœur du Roi ont été tour à tour, depuis plus d'un quart de siècle, l'occasion d'une fête pour le pays tout entier.

Que Son Altesse Royale LE COMTE DE HAINAUT grandisse au milieu des nobles traditions de son auguste famille! Qu'il soit un jour le digne successeur de son aïeul et de son père! La Belgique n'a pas d'autres vœux à former pour son propre bonheur, pour son repos et pour sa gloire.

Daignez, SIRE, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

Le Recteur de l'Université,

P. F. X. DE RAM.

Le Secrétaire,

F. N. J. G. BAGUET.

Louvain le 18 juin 1859.

OUVERTURE DES COURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES EN 1834 (1).

Nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs un événement d'une haute importance, l'ouverture de l'Université catholique, de cette Université sans modèle aux temps où nous vivons et qui marquera peut-être une nouvelle ère pour la science. Mais quels que soient les résultats futurs de cette institution, elle nous frappe surtout comme renfermant une éclatante apologie des quatre dernières années de notre histoire. Au commencement de 1830, qui eût osé prédire aux Belges la prochaine création d'un haut enseignement chrétien dans toutes ses parties, eût passé pour un fou, et voici cependant que ce miracle s'opère sous nos yeux, sans effort, sans subterfuge, hautement et publiquement, comme la chose du monde la plus simple, comme étant, ce qu'elle est, la plus rigoureuse et la plus claire des conséquences de notre loi fondamentale. Il y a là un progrès d'autant plus grand et, si nous osons le dire, d'autant plus *providentiel* qu'il sera moins remarqué. Personne ne s'étonnera de ce que les catholiques usent de leurs droits, mais la merveille est que les catho-

(1) Extrait du *Courrier de la Meuse* et de *l'Union belge* de novembre 1834.

liques aient ce qu'ils n'avaient pas auparavant, des droits. A ceux qui s'étonnent de notre attachement pour le régime actuel, nous répondrons seulement : « Allez à Malines, et puis dites ce que doit être notre dévouement s'il se mesure à notre reconnaissance. »

Nous n'hésitons pas à le déclarer, notre satisfaction ne serait point ce qu'elle est, si l'Université catholique était née sous l'influence du monopole, à la suite du triomphe d'un parti sur un autre parti. Grâces au Ciel, ainsi que nous venons de le dire, il n'en est point ainsi, et ce que les catholiques viennent de faire, d'autres l'ont fait et d'autres peuvent encore le faire. La carrière de l'enseignement est chez nous ce qu'étaient les grands tournois du moyen-âge, où tous pouvaient entrer et dans lesquels la victoire appartenait au seul mérite. *En avant les bons combattants*, tel était alors le cri des hérauts-d'armes et tel est aujourd'hui le cri de cette Belgique qui, elle du moins, ne veut livrer ses fils qu'aux meilleurs et aux plus habiles. Les catholiques se présentent enfin dans cette glorieuse lice au même titre, sans autre privilége que leurs concurrents. S'il était sur la terre un homme assez insensé pour leur faire un crime d'une si noble ambition, il ressemblerait au pire des tyrans, à celui qui oserait dire à ses frères : « Le soleil ne luira que pour moi. »

Voici ce qu'on écrit de Malines, le 4 novembre 1834 :

« Hier soir et ce matin, la solennité du jour a été annoncée par le son des cloches de la métropole.

A 9 1/2 heures, M. de Ram, recteur magnifique, et MM. les professeurs de l'Université se sont réunis au palais archiépiscopal. A 10 heures, Mgr. l'archevêque (1) s'est rendu à la métropole, ayant à son côté M. le recteur magnifique et suivi des professeurs de la faculté de théologie et de ceux de la faculté de philosophie, des lettres et des sciences. Dans la basilique se trouvaient déjà rassemblés le chapitre, le clergé de la ville, le bourgmestre et les échevins, le commissaire du district, M. C. Rodenbach, plusieurs notables de Bruxelles, les élèves de l'Université au nombre de 80, les élèves des deux séminaires et une foule de fidèles qui venaient offrir au Ciel leurs vœux et leurs prières pour la prospérité de l'établissement naissant. Toutes les personnes attachées à l'Université ayant pris les places qui leur étaient destinées, Mgr. l'archevêque s'est revêtu de ses habits pontificaux et a entonné le *Veni Creator*. L'hymne étant achevée, il s'est placé sur son trône et a fait donner par son secrétaire, M. le chanoine Genneré, lecture du décret d'érection; Sa Grandeur a remis ensuite l'acte original du décret à M. le recteur magnifique en lui adressant une petite allocution. Puis Mgr. l'archevêque a célébré la Messe pontificale, pendant laquelle s'est fait entendre une belle musique.

» Après l'Évangile, M. le recteur magnifique est monté en chaire et a prononcé d'une voix ferme un

(1) Son Éminence révérendissime le Cardinal ENGELBERT STERCKX, promu au cardinalat par S. S. Grégoire XVI le 13 septembre 1838.

discours en latin qui a été très-bien goûté de toutes les personnes auxquelles j'ai eu occasion d'en parler. En voici une légère esquisse.

» Son sujet était de montrer la nécessité qu'il y a pour les sciences de s'appuyer sur la religion, le bien qui résulte de leur union et les maux incalculables qui surviennent de leur séparation. C'est ce qu'il a prouvé historiquement; il a rappelé les fruits qu'ont portés anciennement les académies instituées par les Souverains-Pontifes. A cette occasion, il a intéressé vivement son auditoire, en lui exposant brièvement les services rendus à l'Église et à l'État, aux mœurs et aux sciences par l'ancienne Université de Louvain. Il a montré ensuite à quoi doit aboutir chaque science en particulier, lorsqu'elle prétend se passer de la religion. Comme la théologie, sans la soumission à l'autorité de l'Église, aboutit à l'hérésie, ainsi la jurisprudence qui veut être purement humaine, et sans se soumettre aux lois divines, devient une doctrine contraire à l'*ordre*, qui est la sauvegarde des états et de la propriété; de même aussi, la médecine qui s'écarte de l'enseignement de la religion tombe dans le matérialisme qui ravale l'homme, créé à l'image de Dieu, à l'état de la brute.

» L'orateur m'a paru plus éloquent encore, quand il a signalé les écarts de la raison qui se déclare indépendante de la religion, lorsqu'elle se met à dogmatiser sur la philosophie, la morale et les connaissances nécessaires à l'homme pour atteindre la fin qui lui est prescrite comme créature raisonnable. Il pa-

rait avoir été en général bien pénétré du mot de Bacon, *La religion doit servir de parfum aux sciences pour les empêcher de se gâter,* ainsi que de ces paroles du comte de Maistre : « Souvent on a demandé:
» Pourquoi une école de théologie dans les universi-
» tés ? La réponse en est aisée : C'est afin que les
» universités subsistent, et que l'enseignement ne
» se corrompe pas..... Primitivement les universi-
» tés ne furent que des écoles de théologie, où les
» autres facultés vinrent se réunir comme des su-
» jettes autour de leur reine..... Le principe reli-
» gieux est par essence créateur et conservateur (1).»
L'orateur a puisé dans des sources plus pures encore; c'est dans les divines Écritures qu'il a cherché le fondement de ses preuves démonstratives, et il en a presque continuellement emprunté le langage.

» Après avoir adressé quelques paroles à MM. les professeurs pour les animer à répondre dignement à leur haute vocation, et après avoir exhorté MM. les élèves à s'appliquer non-seulement avec ardeur aux sciences, mais aussi à honorer par leur conduite le nom de l'*Université catholique* que porte l'établissement auquel ils appartiennent, il a terminé par remercier Nos Seigneurs les Évêques et par engager son auditoire à adresser des actions de grâces au Très-Haut, qui a doté la Belgique d'une institution que les besoins des fidèles réclamaient hautement, et à implorer ses bénédictions par l'intercession de la

(1) Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.

très-sainte Vierge, à laquelle l'Université est dédiée et dont il a invoqué la protection (1).

» Après la messe, on a chanté le *Te Deum*, et à la suite de l'action de grâce de Mgr. l'Archevêque, le cortége est retourné au palais archiépiscopal, dans l'ordre où il était arrivé à l'église; il était alors environ midi et demi.

» A 2 heures, Mgr. l'Archevêque a donné un banquet d'environ quarante couverts, pendant lequel on a porté les toasts suivants : *A la prospérité du nouvel établissement !* par Mgr. l'archevêque ; *A l'Episcopat belge !* par MM. le bourgmestre et le recteur; *Au Roi et à la Reine des Belges !* par M. Rodenbach, commissaire du district.»

Le lendemain, les cours académiques furent ouverts d'après le programme suivant des leçons pour le semestre d'hiver de l'année académique 1834—1835.

Faculté de Théologie.

J. B. Annocqué (prêtre du diocèse de Gand et ancien supérieur du collége de Courtrai), prof. ord. et secrétaire de la faculté, donnera l'introduction générale à l'Ecriture Sainte et un commentaire du livre de la Genèse, lundi, mardi, jeudi et samedi à 3 heures.

---

(1) Voyez *Oratio quam die 4 mensis novembris anni 1834 in æde metropolitana Mechliniensi habuit* Petrus Franc. Xav. de Ram, *quum Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus* Engelbertus, *Archiepiscopus Mechliniensis et Primas Belgii, oblato solemni ritu Missæ sacrificio Universitatem catholicam inauguraret. Accedunt monumenta ad ejusdem Universitatis constitutionem spectantia.* Louvain 1834 in-8.

H. G. Wouters (ancien professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique au séminaire de Liége), prof. ord., donnera, avec les prolégomènes, l'histoire ecclésiastique jusqu'au IIe siècle, mercredi et vendredi à 9 heures et demie, jeudi et samedi à 8 heures.

P. F. X. de Ram (ancien professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique au séminaire archiépiscopal de Malines), prof. ord. et recteur de l'Université, après avoir donné des notions préliminaires sur la nature, l'objet, les sources etc. du droit ecclésiastique public et privé, interprétera le 1er livre des institutions canoniques de J. Deyoti, mercredi et vendredi à 11 heures.

J. M. Thiels (chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines et ancien professeur de dogmatique au séminaire archiépiscopal), prof. ord. et doyen de la faculté, donnera les prolégomènes de la théologie universelle et la 1re partie de la dogmatique générale, contenant la démonstration chrétienne, principalement d'après les institutions théologiques de Liebermann, lundi, mardi, jeudi et samedi à 10 heures et demie.

J. B. Verkest (ancien curé d'Iseghem dans le diocèse de Bruges), prof. ord. et président du séminaire provincial, enseignera les principes et la moralité des actes humains.

Faculté de Philosophie et Lettres et des Sciences mathématiques et physiques.

G. C. Ubaghs (ancien professeur de philosophie

au séminaire de Liége), prof. ord. et doyen de la faculté, donnera l'introduction encyclopédique à la philosophie et la logique, lundi, mardi, vendredi et samedi à 10 heures.

C. De Coux, prof. ord., enseignera l'économie politique, lundi et mardi à 3 heures. Il exposera les lois générales qui président à la formation et à la répartition de la richesse.

G. A. Arendt (docteur en philosophie et lettres), prof. extraord., donnera l'archéologie générale, vendredi et samedi à 3 heures. Il fera connaître tout ce qui a rapport aux mœurs, aux coutumes et aux institutions de la vie publique et privée des peuples anciens. Il exposera leur administration politique ainsi que l'état dans lequel se trouvaient chez eux les sciences et les lettres. Il expliquera en outre les monuments les plus importants des arts, que l'antiquité nous a laissés.

J. Moeller (docteur en philosophie et lettres), prof. extraord., donnera l'introduction générale à l'histoire universelle, mercredi et jeudi à 3 heures. Il développera les principes de la philosophie de l'histoire et en fera l'application à l'histoire ancienne et à l'histoire romaine jusqu'à la chute de l'empire d'occident.

F. N. J. G. Baguet (docteur en philosophie et lettres, ancien professeur de rhétorique au collége communal de Louvain), prof. ord., enseignera la littérature grecque, lundi, mardi et mercredi à 8 heures; il expliquera des morceaux choisis de

l'Odyssée d'Homère et les Entretiens mémorables de Socrate, de Xénophon, et donnera l'histoire de la littérature grecque. Il enseignera la littérature latine, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures; il expliquera le Traité des devoirs, de Cicéron, et exercera les élèves à écrire.

J. B. David (chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines et ancien supérieur du collége communal de Malines), prof. extraord., donnera, à des heures qui seront indiquées plus tard, l'histoire de la langue et de la littérature flamande. Il analysera quelques morceaux choisis des meilleurs écrivains et exercera les élèves à écrire.

H. J. Kumps (docteur en sciences mathématiques et physiques, ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers), prof. ord. et secrétaire de la faculté, enseignera les mathématiques, mercredi et jeudi à 10 heures, vendredi et samedi à 11 heures.

J. G. Crahay (ancien professeur de physique à l'athénée royal de Maestricht), prof. ord., enseignera la physique, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures. Il exposera les propriétés générales des corps, les éléments de statique et de dynamique, la théorie du calorique, les propriétés physiques de l'atmosphère, la théorie des vapeurs, l'hygrométrie, les phénomènes des tubes capillaires, l'acoustique et l'électricité.

FÊTES A L'OCCASION DU XXVe ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

§. I.

Solennité du 3 novembre.

Inaugurée à Malines, le 4 novembre 1834, l'Université catholique a célébré à Louvain, le jeudi 3 novembre 1859, sa vingt-cinquième année d'existence.

Cette belle fête a eu de l'écho dans tout le pays. L'Université fondée par le vénérable épiscopat belge est une œuvre éminemment nationale, chère à tous les Belges restés fidèles à la foi de leurs pères. Comme si la Providence, qui a visiblement protégé cette institution, avait voulu lui accorder une nouvelle auréole pour cette heure solennelle, jamais elle n'a compté autant d'élèves que cette année, et c'est au milieu de cette nombreuse et sympathique jeunesse que se sont accomplies les imposantes cérémonies dont nous allons rappeler les principaux épisodes.

Le 3 novembre est un jour consacré par l'Université à des prières pour ses bienfaiteurs. A cette pensée pieuse se mêlait cette fois un chant d'allégresse, et ceux qui ont combattu pour la bonne cause en ce monde y avaient encore leur part.

A onze heures, le Corps professoral, accompagné

des étudiants, s'est rendu chez Mgr le Recteur pour le conduire en cortége à l'église primaire de St.-Pierre. Après la messe solennelle, célébrée pontificalement par Mgr de Ram, on a chanté le *Te Deum* pour rendre grâce à Dieu de vingt-cinq années de travaux et de succès.

Cette double solennité avait réuni une nombreuse assistance, et l'on y admirait surtout plus de sept cents étudiants, rangés par Faculté avec des signes distinctifs à la boutonnière, assistant à cette pieuse cérémonie avec une dignité et un recueillement qui montraient que chez tous il y avait conscience de la solennité du jour.

Au sortir de l'église de St.-Pierre, cette belle jeunesse s'est formée de nouveau en cortége et s'est rendue au grand auditoire du collége du Pape, qu'elle avait fait spontanément décorer avec beaucoup de goût et où elle avait convié ses maîtres à se rendre avec elle, pour leur offrir, dans la personne de Mgr le Recteur, le tribut de son respect et de son affection, en même temps que le témoignage des sentiments d'allégresse que lui inspirait le xxve anniversaire d'un établissement où elle vient puiser la science guidée et vivifiée par la foi.

M. Victor Henry, étudiant en droit, a pris le premier la parole, et, dans un discours prononcé avec âme et d'une éloquente concision, il s'est fait l'interprète de tous ses condisciples belges.

Voici comment il s'est exprimé :

« Monseigneur, Messieurs,

» Il y aura bientôt trente ans que notre patrie tressaillait dans ses luttes contre une dynastie qui avait essayé de briser l'indissoluble faisceau de nos libertés religieuses et nationales ; il y aura bientôt trente ans que la Belgique a conquis son indépendance.

» Formulant le code des droits constitutionnels, le Congrès de 1830 inscrivit au nombre des libertés publiques la liberté de l'enseignement. Conquis au prix d'héroïques efforts et dégagé de l'alliage impur qu'une domination étrangère y avait mêlé, ce principe fécond fleurit sur le sol belge. Au milieu de nos populations religieuses et affranchies, l'Université de Louvain en est la première et la plus grandiose création.

» Un quart de siècle s'est écoulé depuis le jour où la foi et la liberté, renouant la chaîne des âges, ont élevé à la vraie science l'institution dont nous sommes fiers d'être les élèves. Ce quart de siècle est un admirable passé, il projette sur l'avenir de vives et étincelantes lueurs et il atteste que la jeune Université catholique porte dignement le poids de la renommée glorieuse léguée par l'antique *Alma Mater*.

» Respirant les purs enthousiasmes de la jeunesse pour tous les dévouements, les étudiants de Louvain tressent avec patriotisme des couronnes aux illustrations nationales ; et quand ces illustrations

13.

s'appellent le Recteur magnifique et le Corps académique de notre Université, notre patriotisme est plus ému, plus énergique, et il mêle sa vibrante voix aux accents d'une reconnaissance profonde.

» C'est que, Monseigneur, nous savons apprécier vos constants efforts pour consolider et étendre l'action de l'Université : elle est le bouclier de la religion et de la liberté, et c'est chez elle que viennent s'armer ceux qui s'apprêtent à combattre les grands combats de la vérité.

» Lorsque tant d'institutions s'écroulent et périssent, vous nous faites admirer, Monseigneur, l'épanouissement de l'œuvre des catholiques belges. Nous la voyons manifester à tous instants cette vitalité calme et robuste, qui est le signe de sa force dans le présent et le gage de sa prospérité dans l'avenir.

» A ce spectacle nos âmes s'émeuvent et épanchent unanimement leur reconnaissance !...

» En nous adressant à notre Recteur, nous devons, Messieurs les Professeurs, confondre vos noms dans une expression de commune gratitude. Car son œuvre est aussi la vôtre et votre action est intimement liée à la sienne. Sa pensée a retenti profondément dans chacun de vous, son esprit s'est incarné dans les vôtres, se divisant sans s'affaiblir, se diversifiant sans altérer son unité. Tous vous avez ainsi une large part à revendiquer dans l'édification de l'Université et, en la voyant si prospère et si forte, vous êtes en droit de dire avec le poëte :

.... et quorum pars magna fui.

» Dans cette fête qui est l'exaltation d'un passé riche de gloire, c'est vers vous, Messieurs, les ouvriers de la première heure, que nos regards doivent se porter d'abord. C'était une difficile mission que celle à laquelle vous étiez conviés il y a vingt-cinq ans. Pour sceller la restauration de la Foi dans la Science, il fallait de grandes intelligences et de grands cœurs. Fermant les yeux sur les périls et les obstacles, vous avez réalisé votre dessein dans toute sa plénitude. La présence parmi vous d'anciens élèves, aujourd'hui vos collègues, ouvriers de la seconde et de la troisième heure, qui marchent à votre suite dans les sentiers que vous avez tracés, doit être pour vous, Messieurs, une bien douce récompense.

» MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Les grands faits ont une éloquence invincible et la jeunesse aime à en écouter la puissante voix.

» Étudiants de l'Université de Louvain, nous aussi nous suivrons ses généreuses incitations. Cette voix nous dit en ce moment que nous sommes les fils de l'*Alma Mater;* plus tard elle nous redira que nous l'avons été, et elle nous rappellera de trop beaux exemples pour que nous ne l'écoutions pas.

» Nous l'écouterons...., parce que nous avons la mémoire du cœur! Nous l'écouterons, parce que nous voulons rester unis à l'œuvre dont vous êtes les initiateurs et serrer nos rangs autour du pacifique drapeau qui porte écrit dans ses plis : *Dieu, Patrie* et *Science!* »

Après ce discours, M. V. Martin, de Genève, a pris la parole au nom des étudiants, de plus en plus nombreux, qui se rendent à l'Université de divers pays étrangers. Voici son discours :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Au milieu de cette solennité qui nous ramène aux beaux jours de l'antique *Alma Mater*, la reconnaissance appelle une voix qui ne pouvait se taire et qui est heureuse en ce moment d'arriver jusqu'à vous. C'est la voix des étudiants étrangers qui viennent chercher la science à ce grand foyer de lumière, de cette lumière catholique, qui, depuis dix-huit siècles, éclaire le monde et qui ne connaît ni Rhin, ni Pyrenées. Depuis 25 ans que l'Université de Louvain est ressuscitée au milieu de cette ville qui lui doit son nom et sa gloire, la colonie des étudiants étrangers n'a cessé de s'accroître, témoignant ainsi de la confiance universelle qu'elle inspire et qui lui forme une si majestueuse auréole.

» Dans la grande salle des Halles, dominant toutes les illustrations académiques qui rayonnent autour d'elle, s'élève une toile qui représente le Sauveur des hommes, guérissant les malades, ressuscitant les morts, consolant les affligés, répandant de ses mains divines tous les trésors de son cœur : cette toile est l'éloquent symbole de l'*Alma Mater*.

» Nous arrivons ici la plupart, tout meurtris par les chaînes de l'intolérance politique et religieuse,

victimes de l'imposture ou de la tyrannie. Nous y trouvons un baume pour nos blessures, un cordial pour nos cœurs et le pain de nos intelligences. Et sur cette terre étrangère nous oublions les amertumes de l'exil, en y rencontrant les grandes croyances qui ont illuminé nos berceaux, qui sont l'honneur de notre errante et laborieuse jeunesse et qui seront la force de notre âge mur ! Nous qu'on accuse de ne pas aimer la liberté et qui sommes trop souvent ses martyrs, nous venons précisément boire à la source féconde de l'enseignement chrétien sur une terre de liberté et d'honneur, à l'ombre du drapeau de 1830 qui devient ainsi le drapeau de la science et de la civilisation. Nous venons ici, dans l'enceinte de ces murs quatre fois séculaires, apprendre à aimer, à servir la science, la liberté religieuse et le droit catholique, ce droit commun de l'humanité, pour lequel s'immole en ce moment un immortel Pontife dont le nom est sur toutes les lèvres et dans tous nos cœurs.

»Nous resterons fidèles à ces grands enseignements. Plus tard, lorsque, rentrés dans notre patrie, ils porteront leurs fruits, nous les ferons remonter comme un suprême hommage à celle qui aura été notre seconde mère. Sous quelques latitudes que la brise natale nous ramène, sur les fleuves de l'Amérique comme en Pologne, en Allemagne comme en Hollande, dans les montagnes de la Suisse comme sur les lacs de l'Irlande, nos bouches rediront toujours les gloires de l'*Alma Mater*, nos cœurs conserveront à jamais un indestructible souvenir pour cette

noble terre de Belgique et pour le corps académique de Louvain, dont vous êtes, Monseigneur, le glorieux et vivant symbole. »

L'émotion produite par ces deux discours ne saurait se rendre. Les pleurs coulaient de bien des visages sur lesquels les plus fortes émotions ont ordinairement peu d'empire. On était surtout profondément touché de la mâle vigueur avec laquelle les mandataires de cette foule de francs et loyaux jeunes hommes avaient proclamé hautement leurs convictions chrétiennes, leur dévouement à l'Université, leur reconnaissance pour leurs maîtres. Ce fut sans doute avec le sentiment d'un noble orgueil et la profonde conviction de la grandeur de sa mission, que Mgr le Recteur répondit aux étudiants, quand les applaudissements chaleureux de toute l'assistance, et surtout des étudiants, eurent ratifié les touchantes paroles que venaient de prononcer, au nom de tous, MM. Henry et Martin.

Voici la réponse de Mgr le Recteur :

« Bien chers élèves de l'Université catholique, vous mes chers compatriotes ainsi que vous MM. les étudiants étrangers à la Belgique, vos affectueuses adresses me pénètrent de joie et de reconnaissance; mais la part que vous me faites dans les succès de l'Université me paraît trop grande. La protection du Ciel, la sollicitude paternelle de MMgrs les Évêques de la Belgique, le zèle et le dévouement de vos professeurs, la confiance que vous leur accordez, voilà le secret, voilà la force mouvante, voilà la pierre angulaire de nos succès.

» Il y a vingt-cinq ans qu'au nom de l'épiscopat, le vénérable primat de la Belgique inaugurait, sous les auspices de la liberté, l'Université catholique destinée à faire revivre l'ancienne ALMA MATER, la gloire et l'amour de nos ancêtres.

» La carrière fournie jusqu'ici par la nouvelle institution démontre qu'elle n'est pas l'héritière indigne d'un grand nom. L'Université catholique, comme l'ancienne *Alma Mater*, a jeté de profondes racines dans le pays. Elle a résolu d'une manière victorieuse et définitive le problème de l'union de la science et de la foi. Elle est restée fidèle à son drapeau, et je suis heureux de répéter aujourd'hui devant vous ce que je disais il y a vingt-cinq ans : *Vexillo nostro inscribitur nomen :* UNIVERSITAS CATHOLICA. *Videte ne tanti nominis dignitati aut sanctitati macula inferatur*. L'Université marche d'un pas ferme sous cette bannière, et elle a prouvé par des faits que le véritable progrès, — le progrès vrai, — s'accomplit dans la sphère de l'idée chrétienne et ne saurait se réaliser par de vaines et funestes théories.

» Fidèle à sa mission nationale et patriotique, l'Université répond à un besoin du pays, elle donne satisfaction au vœu légitime des familles qui tiennent à voir leurs enfants acquérir la science, tout en continuant à respecter la foi et les saintes traditions de leurs ancêtres.

» Parmi d'autres pacifiques triomphes, il est une gloire acquise à l'Université pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler, c'est le nombre considé-

rable d'étudiants distingués qu'elle a produits. Les anciens élèves de Louvain brillent dans le sacerdoce, dans l'enseignement, dans la magistrature. Ils siégent dans les conseils du pays ou exercent, à d'autres titres, une portion de la puissance publique. Médecins, avocats, écrivains, quelle que soit leur position, ils ont porté partout et bien au-delà de nos étroites frontières le nom de l'Université catholique.

» Vous, mes chers étudiants, noble et généreuse jeunesse, vous ferez comme ceux qui vous ont devancés sur les bancs de l'école. Comme eux, vous serez des citoyens utiles à la patrie et des enfants soumis de la religion. Comme eux, vous vous préparerez par un travail assidu et par de fortes études à entrer dans la vie publique. Comme eux, vous vous souviendrez sans cesse que le jeune âge est le seul temps qui soit donné pour apprendre. C'est pour apprendre, pour vous instruire dans le vaste domaine des sciences que vos parents vous ont confiés à nous, afin qu'un jour vous soyez la joie de leur cœur, la lumière de leurs yeux, le bâton de leur vieillesse.

» En même temps, Messieurs, vous serez, comme vos devanciers, la couronne et la gloire de l'Université catholique, et, s'il m'est permis de parler de moi, vous serez aussi ma couronne et ma gloire par vos vertus et par vos talents. »

Des applaudissements prolongés couvrirent les paroles de Mgr le Recteur et, pendant que l'orchestre faisait entendre des airs patriotiques, le cortége se rendit dans la salle des solennités académiques aux

Halles, nommée la salle des Promotions. C'est là que le corps professoral avait résolu d'offrir à son chef une médaille en souvenir des vingt-cinq années de son rectorat. La médaille gravée par un habile artiste de notre pays, M. Jouvenel, reproduira d'un côté les traits de Mgr de Ram et de l'autre une inscription de circonstance. Un modèle et un dessin de cette médaille ont été présentés à Mgr le Recteur, et M. le Vice-Recteur lui a remis en même temps, au nom du corps professoral, l'adresse qu'on va lire et qui était revêtue des signatures de tous ses membres.

« Monsieur le Recteur,—Aujourd'hui vingt-cinq années nous séparent du jour où vous avez exercé pour la première fois les hautes fonctions de Recteur de l'Université catholique.

» Le corps académique de Louvain saisit avec bonheur l'occasion de ce jour solennel pour venir vous exprimer les sentiments qui se pressent dans le cœur de tous ses membres.

» Quand nous nous rappelons l'origine et les progrès de la grande institution scientifique qui s'est développée sous votre impulsion généreuse et féconde, nous nous unissons à tous les catholiques belges pour payer un tribut d'admiration à l'homme éminent qu'une providence protectrice avait désigné au choix de nos vénérables évêques.

» Quand nous nous souvenons de la loyauté, de l'équité, de la bonté paternelle, de la bienveillance exquise, qui ont constamment caractérisé vos rapports avec vos nombreux collaborateurs, nous éprou-

vons le besoin de vous témoigner publiquement l'inaltérable reconnaissance qui nous anime.

» Quand nous songeons à toutes les preuves de dévouement et de talent que vous avez prodiguées dans le cours d'une longue carrière, à tous les services que vous avez rendus à la religion, à la science et à la patrie, nous applaudissons, de toute l'énergie de nos âmes, aux succès que vous avez obtenus, au bien que vous avez réalisé, à la récompense qui vous attend dans le sein de Dieu et dans le souvenir reconnaissant de la postérité.

» Nous avons voulu, M. le Recteur, que l'expression de tous ces sentiments prît une forme durable sous le burin d'un artiste belge; nous les avons confiés au bronze pour en fournir un témoignage indestructible.

» Acceptez ce témoignage de notre vénération, de notre dévouement, de notre reconnaissance. Il rappelle un quart de siècle consacré à la défense de la plus noble des causes. Il aura d'autant plus de prix à vos yeux que toute une génération d'hommes distingués et utiles, disséminés dans toutes les professions libérales, joint aujourd'hui ses vœux aux nôtres pour appeler la bénédiction du ciel sur la tête du prêtre, du savant, du guide, qui leur a montré le chemin où la science et la foi unissent leurs enseignements et confondent leurs clartés fraternelles. »

La lecture de cette adresse a excité les plus vifs applaudissements des professeurs et des élèves, toujours sympathiquement unis dans cette mémorable journée.

Mgr le Recteur, dominant une émotion visible à tous les regards et qui se comprend facilement, a répondu par quelques paroles cordiales et bien senties.

« Les témoignages de votre affection, dit-il, me touchent profondément et me font éprouver une émotion que ma parole ne saurait faire comprendre.

» Et cependant ces sentiments de bienveillance à mon égard ne sont pas nouveaux pour moi, ils ne datent ni d'hier ni d'aujourd'hui : depuis de longues années tous les membres du corps académique ont daigné m'honorer d'une affectueuse confiance qui fait toute ma force comme toute ma joie et toute ma consolation.

» Veuillez agréer en retour l'expression de mes sentiments de reconnaissance et de gratitude, sentiments déjà bien anciens aussi, mais toujours nouveaux ; veuillez agréer *un affectueux merci* qui sort de mon cœur pour s'épancher dans le cœur de tous mes chers et honorables collaborateurs.

» Nous venons de déposer au pied des autels le tribut de nos hommages et de nos prières pour remercier le Ciel de la protection et des bienfaits accordés à l'Université catholique pendant les vingt-cinq premières années de son existence. Ce devoir chrétien, nous l'avons rempli tous ensemble, mais il me reste, à moi, à celui auquel l'épiscopat belge a confié les fonctions rectorales,— il me reste un devoir académique à remplir. Ce devoir c'est celui de vous répéter dans cette circonstance solennelle que tout le corps enseignant a répondu dignement à sa haute mission et que c'est

à vous, Messieurs, à votre zèle et à votre dévouement, que l'Université doit ses succès.

» Tous, jeunes et vieux, promoteurs généreux de la science et de la foi, vous vous êtes dévoués, comme un seul homme, à l'œuvre de nos évêques.

» Puisse cette œuvre, par la protection du Ciel, se conserver et prospérer de plus en plus dans l'intérêt de la religion et de la patrie ! »

L'assemblée s'est séparée après avoir de nouveau fait entendre ses vivats et ses acclamations.

Il existe à l'Université deux institutions qui ont surtout pour but d'encourager les étudiants à s'exercer à la composition littéraire et à la discussion. La première, qui porte le nom de *Société littéraire*, a déjà publié sept volumes de Mémoires choisis, et elle a mérité, dès son début, les suffrages des recueils critiques français les moins suspects d'être favorables aux œuvres ayant un caractère religieux. Cette société a célébré le XXVe anniversaire de l'Université par une réunion solennelle dont on trouvera plus loin les détails. Une autre société, qui s'appelle la *Société d'Émulation*, poursuit en partie le même but, tout en donnant une large place à la discussion et aux thèses. Sa commission directrice, présidée par M. le professeur Moeller, n'a pas voulu laisser passer le jour de la solennité sans adresser ses félicitations à Mgr le Recteur. Voici le texte de l'adresse :

« Monseigneur,—La *Société d'Émulation* voit arriver avec bonheur le vingt-cinquième anniversaire de votre Rectorat, et elle est fière de venir vous exprimer

les sentiments qui animent son cœur dans cette circonstance solennelle.

» Un quart de siècle s'est écoulé, Monseigneur, depuis le jour où vous avez accepté la mission de présider aux destinées de l'Université catholique. D'autres mains, moins habiles que les vôtres, auraient pu y faillir, car la tâche était périlleuse. Fille de la foi et de la liberté, héritière d'une glorieuse renommée, l'Université de Louvain devait rester fidèle à son origine toute chrétienne et montrer ainsi l'alliance intime des deux grands principes qui lui ont donné naissance.

» Vous avez su, Monseigneur, lui imprimer ce double sceau. L'Université relie noblement le présent au passé, et sa prospérité permet de jeter sur l'avenir un regard de consolante espérance. C'est avec bonheur que nous le disons, Monseigneur, l'état florissant de l'Université est dû à la grande et sage direction qui a présidé à sa marche. Guide expérimenté et prudent, vous l'avez conduite, à travers les obstacles, en prenant conseil de votre savante sollicitude; toujours sûr de vos actes, vous avez défendu avec une constance inaltérable le principe dont nous sommes les fils dévoués, la liberté d'enseignement. La *Société d'Émulation*, création toute spontanée du génie universitaire de Louvain, est aussi empreinte de son esprit. Elle a également inscrit sur sa bannière : Foi, Liberté et Science. Ce sont ces principes qui la dirigent et la vivifient.

» Cette communauté d'origine nous engage, Monsei-

gneur, à venir vous présenter nos respectueuses félicitations pour un glorieux passé et nos vœux les plus sincères pour l'avenir. Entre vos mains l'Université brillera chaque jour davantage et remplira avec un succès toujours croissant sa grande et noble mission. »

Mgr le Recteur a répondu à la députation de la *Société d'Émulation* qu'il applaudissait à ses efforts pour initier de bonne heure tous ses membres à l'art de la parole et de la discussion. A aucune époque, en effet, cet art ne fut plus utile à qui veut combattre pour la vérité et répondre à tous ceux qui à divers titres s'en constituent les adversaires.

Une adresse a aussi été présentée par la Société de littérature flamande *Met Tyd en Vlyt*; elle est conçue en ces termes :

« *Aen den Hoog Eerwaerden Heer de Ram, Rector Magnificus der catholyke Hoogeschool.*

» Hoog Eerw. Heer,

» Het Tael- en Letterlievend Genootschap *Met Tyd en Vlyt* kan niet onverschillig zyn aen de xxv^ste^ verjaring van het bestaen der catholyke Hoogeschool.

» Het voegt met den verschuldigden eerbied, zyne byzondere heilzeggingen by die welke het studentencorps het geluk had, in eene plegtige gelegenheid, aen U Hoog Eerw. te kunnen uitdrukken.

» Geheel België bezield van de heilzame geestdrift die zynen voorvaderen den naem van godvreezende Belgen verwierf, verheugt zich van den toenemenden glans van het groot gesticht dat als eene baek in de europeesche geleerde wereld schittert.

» Het Genootschap dat het leven aen deze ryke kunstbron ontleent, neemt byzonder deel aen deze vreugd.

» Het herinnert zich met innige dankbaerheid de voortdurende bescherming van U Hoog Eerw. en het krachtig toedoen van hetzelve door de Hoogeschool en onder de leiding van den uitmuntenden Hoogleeraer die het roer der vlaemsche letteroefening houdt, te doen bloeijen.

» Aen deze aenhoudende ondersteuning is de Vlaemsche Zaek onze medewerking ten voordeele van vaderlandsche tael en zeden verschuldigd.

» Ook aen de uitnemende leiding die U Hoog Eerw. aen de Hoogeschool geeft, heeft het Christendom het onwaerdeerbaer geluk te danken van dit, by uitstek catholyk Gesticht, tot den hoogsten graed van welvaert te zien stygen.

» Moge de Voorzienigheid hare milde hand over hetzelve blyven uitsteken en nog lange jaren aen U Hoog Eerw. het geluk laten wedervaren zoo veel goed te kunnen stichten en den loon van dit zwoegen ook hier beneden uit het beschouwen uwer weldaden, te kunnen ontvangen.

» Deze zyn de vurige wenschen van het Tael- en Letterlievend Genootschap *Met Tyd en Vlyt.* »

Dans la soirée du 3 novembre, Mgr le Recteur a réuni dans un banquet de quarante-sept couverts tous les membres du corps enseignant. Une place d'honneur y était réservée aux professeurs qui ont commencé leurs cours à Malines et qui accomplissaient la vingt-cinquième année de leur enseignement; à côté d'eux se trouvaient quelques professeurs qui ont été leurs élèves dans cette ville. Différents toasts ont été portés et nous n'essaierons pas de reproduire ici ces paroles affectueuses, comme il s'en dit dans une réunion de famille, dans une réunion dont tous les membres s'aiment et s'estiment. Nous tenons cependant à pouvoir signaler le toast qui a produit le plus grand effet, c'est celui que Mgr le Recteur a porté au Pape, au Roi et à l'Épiscopat belge. Rappelant la paternelle bonté de Grégoire XVI envers l'Université, les nombreuses marques de bienveillance que n'a cessé de lui accorder son auguste successeur, PIE IX, il a trouvé les accents les plus sympathiques et les plus heureux pour exprimer les vœux que l'Université forme avec tous les catholiques pour que le calme et la paix viennent consoler le cœur du Pontife; pour que les puissances qui président aux destinées de l'Europe surmontent les unes leur faiblesse, les autres leur cupidité ou leur haine, et fassent respecter la souveraineté et les droits sacrés du successeur de saint Pierre, afin que son antique et légitime patrimoine soit intégralement conservé et que le grand et vénéré Pontife, environné des hommages et des sympathies du monde catho-

lique, puisse voir bientôt la fin de ses douleurs et de ses angoisses. De patriotiques et chaleureuses paroles ont rendu hommage au fondateur de notre dynastie, au Roi bien-aimé à qui nous devons notre indépendance. L'Épiscopat belge, qui regarde l'Université comme son plus beau fleuron, ne pouvait manquer de recevoir aussi en ce jour solennel un juste tribut de vénération et de reconnaissance. Ce triple toast a été couvert d'applaudissements prolongés. Mgr le Recteur porta ensuite un toast à ses collaborateurs, *au Corps professoral.*

Dans la soirée, les étudiants ont donné, aux flambeaux, une sérénade à Mgr le Recteur dans la grande cour du Collége du Saint-Esprit, qui avait été splendidement illuminée. Les chiffres des diverses facultés ornaient la façade principale de la cour, éclairée par des feux de diverses couleurs. *La Brabançonne, Où peut-on être mieux, Le Chant des Étudiants,* ont été à différentes reprises chaleureusement acclamés. Les habitants de la ville, voulant s'associer à la fête académique, avaient illuminé leurs maisons, et ils avaient également organisé une sérénade qui a terminé la journée au milieu des applaudissements de la foule, parcourant les principales rues pour voir l'illumination.

Il n'y avait qu'un souhait chez tous les témoins de cette belle fête. Puisse-t-elle se renouveler dans vingt-cinq ans et puisse-t-on y célébrer en paix d'aussi nombreux et d'aussi honorables triomphes!

---

§. II.

Banquet offert par les étudiants au Recteur et au Corps professoral, le 23 novembre.

L'imposante solennité académique que nous venons de décrire a obtenu un complément digne d'elle. Mercredi 23 novembre, les élèves ont fourni une preuve nouvelle des sentiments de dévouement et de reconnaissance qui les animent, en offrant au Recteur et aux professeurs un banquet splendide, dans la salle des concerts de l'Académie de Musique.

Ce beau local, que tous les étrangers qui traversent notre ville visitent avec admiration, avait été décoré avec autant de goût que d'élégance. Le buste du Roi, entouré de fleurs et de verdure, se trouvait sur une estrade et dominait toutes les parties de la salle. Au haut de la galerie supérieure, les drapeaux de toutes les nations qui envoient des élèves à l'Université alternaient avec les trois couleurs belges. Les bannières des États-Unis, du Pérou, de la Suisse, de l'Irlande, du Danemarck, de la Pologne, de la Hollande et de plusieurs pays allemands formaient un glorieux cortège à la bannière nationale de septembre.

Dans l'hémicycle, sous les galeries, dans toutes les parties de la vaste salle, on avait dressé autant de tables qu'elle pouvait en contenir. Plus de cinq cents convives, étudiants et anciens étudiants, y

avaient pris place vers cinq heures, attendant dans un ordre parfait l'arrivée du Recteur et des professeurs.

Au moment où le Corps académique fit son entrée, des applaudissements unanimes et prolongés saluèrent sa présence, puis l'orchestre entonna la *Brabançonne*, et toute cette jeunesse, si ardente et si généreuse dans son patriotisme, chanta l'hymne national avec un enthousiasme indicible : protestation solennelle contre des attaques récentes aussi aveugles qu'injustes, réponse éloquente aux odieux soupçons qu'on n'a pas craint de faire planer sur un enseignement où l'amour de la religion et de la science s'unit à l'amour de la patrie et de la liberté constitutionnelle !

Le banquet commença et se continua au milieu d'une gaieté franche, d'une cordialité expansive, mais avec une décence irréprochable. Au dessert, M. P. Poncelet, étudiant en droit et président de la Commission organisatrice de la fête, prit la parole pour porter un toast au Roi. Les professeurs et les élèves se levèrent, un silence solennel régna dans la salle, et M. Poncelet s'exprima comme suit :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Nous vous proposons un toast qui rencontrera dans tous vos cœurs une sympathique unanimité. Buvons à la santé de l'Auguste Monarque qui préside depuis bientôt trente ans aux destinées de notre belle

et bien-aimée patrie, au souverain sous le règne duquel nous pouvons librement venir puiser la science à la source féconde de l'illustre *Alma Mater*. Sous l'égide protectrice de notre Roi, la plus belle et la plus précieuse de nos libertés constitutionnelles, la liberté d'enseignement, déverse sur notre pays et à l'étranger tous ses bienfaits civilisateurs et scientifiques. Prouvons-lui notre reconnaissance, et que l'Europe entière voie avec admiration combien sont sincères et puissants les liens qui unissent tous les enfants de l'Université catholique de Louvain au chef vénéré de notre dynastie et à ses nobles enfants.

» Messieurs, *Au Roi, à la Famille royale !* »

Décrire l'enthousiasme provoqué par ces patriotiques paroles serait impossible. Une triple salve d'applaudissements, entremêlée d'innombrables cris de « *vive le Roi !* » ébranlait le vaste édifice, et l'orchestre, entonnant encore une fois la *Brabançonne*, fut de nouveau accompagné des voix fraîches et vibrantes de la jeunesse.

Les applaudissements avaient à peine cessé, lorsqu'un autre membre de la Commission se leva pour porter un toast aux vénérables fondateurs de l'Université catholique, le Souverain Pontife et l'Épiscopat Belge, au Recteur et à tous les membres du Corps professoral. M. Busschots, étudiant en droit, porta ce toast dans les termes suivants.

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Au milieu de cette fête vraiment de famille, où un glorieux passé tend une main fraternelle à un avenir qui n'est pas sans espérances, je suis heureux de proposer une santé qui nous est chère à tous, celle des augustes fondateurs de cette Université, de son Recteur et du corps professoral !

» Il y a à peine un quart de siècle que l'Université dont nous sommes fiers d'être les élèves fut fondée, et depuis ces quelques années que d'illustrations n'a-t-elle pas fournies à la patrie et à l'Europe !

» L'Université d'aujourd'hui s'est montrée la digne héritière de celle des Juste-Lipse et des Vésale. Elle est la gloire de notre libre Belgique. Mais elle est surtout la vôtre, Monseigneur et Messieurs... A vous donc, hommes de science et de dévouement, à vous toute notre affection, à vous toute notre reconnaissance !

» Puisse la Providence vous conserver longtemps encore au pays et à la science. Puisse l'*Alma Mater* continuer, sous vos auspices, à marcher dans cette voie de prospérité et de grandeur dans laquelle, grâces à vous, Messieurs, elle est si glorieusement entrée.

» *Aux augustes fondateurs de cette Université, à son Recteur et au Corps professoral !* »

Des applaudissements unanimes et prolongés prouvèrent que l'orateur avait réellement exprimé les sentiments qui se trouvaient au fond de tous les cœurs. Mais ces applaudissements furent suivis d'un mou-

vement spontané, qui a dû profondément émouvoir le Recteur et tous les membres du corps académique. Tous les convives se levèrent, quittèrent leurs places et vinrent défiler un à un devant le corps professoral en poussant avec enthousiasme les cris mille fois répétés : Vive notre Recteur ! Vivent nos professeurs ! Des larmes coulèrent de bien des yeux, larmes de bonheur et de tendresse, provoquées par une manifestation sans exemple dans les annales de l'enseignement public en Belgique ! Mgr le Recteur était visiblement ému, lorsqu'il prit à son tour la parole, pour se constituer l'organe de l'affection et de la reconnaissance de tout le corps académique. Il s'exprima comme suit :

« MESSIEURS,

» Dans le toast qui vient d'être porté, je retrouve, avec un indicible bonheur, l'expression des sentiments de sympathie, de dévouement et de reconnaissance qui animent tous les étudiants envers l'Université catholique de Louvain :

» Sentiments sympathiques de la part de plus de sept cents étudiants actuellement inscrits ; — sentiments sympathiques de la part de plusieurs milliers d'étudiants inscrits autrefois.

» A notre tour, Messieurs, nous venons vous témoigner notre reconnaissance et vous adresser cordialement nos remercîments.

» Je vous remercie donc au nom de tous ceux qui

s'intéressent à l'œuvre fondée par l'Épiscopat belge en 1834, sous les auspices de notre indépendance politique et religieuse, AUSPICE RELIGIONIS ET PATRIÆ LIBERTATE, comme le rappelle la légende de la médaille inaugurale de l'Université.

» Je vous remercie, Messieurs, au nom de nos vénérables Évêques, fondateurs, protecteurs et bienfaiteurs permanents de l'Université catholique.

» Je vous remercie au nom du corps académique, formant un seul cœur et une seule âme avec tous les étudiants anciens et nouveaux de l'ALMA MATER. (*Applaudissements prolongés.*)

» Je vous remercie enfin, permettez-moi de le dire, au nom du Recteur qui demande au Ciel, comme récompense, de pouvoir contribuer encore, pendant quelques années, à la prospérité de l'Université et se réjouir des succès de ses nombreux élèves. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Chers étudiants, chers amis, vous êtes destinés, comme vos anciens condisciples, à parcourir dans le monde des carrières différentes; mais quelle que soit la diversité relative de vos positions, tous cependant vous vous souviendrez toujours de notre mot de ralliement : DIEU ET PATRIE ! (*Triple salve d'applaudissements.*)

» Ce grand et noble mot renferme la synthèse de nos devoirs et de nos convictions.

» Si dans l'ordre religieux nous vénérons nos chefs hiérarchiques; — si dans cette circonstance solennelle nos hommages, nos vœux et nos espérances

se dirigent au-delà des Alpes pour être déposés aux pieds d'un immortel Pontife dont le nom, comme le disait si noblement un de vous, est sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs, — oui, ajouterai-je à mon tour, — un Pontife immortel dont le nom vénéré brille en tête des patrons de l'Université (*Applaudissements*); — si un pareil hommage de reconnaissance est un devoir pour nous, il nous reste encore un devoir non moins grave à remplir.

» L'Université n'est pas seulement une institution *catholique*, elle est en même temps une institution *nationale*. (*Applaudissements*.)

» C'est donc à un double titre, et comme catholiques et comme Belges, que nous acclamons notre Roi; — ce Roi qui a consolidé notre indépendance, dont la sagesse nous a fait jouir des libertés constitutionnelles que des nations étrangères, agitées bien souvent par des tempêtes, envient à la paisible Belgique.

» Oui, Messieurs, c'est avec toute l'énergie et avec toute la sincérité de nos convictions religieuses et politiques que nous acclamons ensemble notre Roi bien-aimé dont nous ne cessons de demander au Ciel la conservation pour le bien-être de la patrie. (*Applaudissements, entremêlés de mille cris de : Vive le Roi!*)

» Dans plus d'une circonstance, Sa Majesté a daigné me dire qu'Elle connaît et qu'Elle apprécie le patriotisme de l'Université de Louvain; plus d'une fois, Elle a daigné applaudir à nos efforts et recon-

naître hautement les services rendus par l'Université catholique à la science et au pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Un dernier mot, Messieurs.

» Enfants de Louvain, jeunes et vieux, élèves et maîtres, serrons nos rangs; continuons, sans nous laisser décourager par des accusations injustes et déloyales, à aimer notre belle patrie et ses institutions constitutionnelles; continuons, sans nous laisser éblouir par des théories compromettantes pour l'ordre social, à cultiver la science éclairée et guidée par cette foi catholique qui donne à la science elle-même une jeunesse et une vigueur éternelles.

» Continuons, en un mot, à marcher tous ensemble dans la voie que l'Université parcourt depuis un quart de siècle, et qui est, quoi qu'on en dise, la voie du véritable progrès! »

Les applaudissements et les cris d'enthousiasme reprirent avec une force nouvelle. Mgr de Ram n'avait jamais été mieux inspiré. Ses paroles aussi éloquentes que généreuses étaient allées droit au cœur de tous les assistants. Si la rude, mais glorieuse tâche dont il est chargé lui a parfois valu des inquiétudes et des peines, il en a été amplement dédommagé par l'expression chaleureuse des sentiments respectueux et dévoués de cette noble jeunesse.

Mais les anciens étudiants, accourus en foule à cette fête académique, ne devaient pas être oubliés. M. Mathys, étudiant en médecine, leur porta le toast suivant :

« MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous proposer un toast aux anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain. Je suis fier, Messieurs, de pouvoir porter ce toast, car il m'est permis de le porter aux hommes intègres et éclairés de la magistrature et de la législature, à l'élite des théologiens, aux savants du corps enseignant, aux avocats distingués du barreau belge et enfin aux médecins renommés de notre pays et de l'étranger.

» Plusieurs d'entre eux sont venus assister fraternellement à notre banquet et saluer encore notre chère Université; c'est au nom de mes condisciples que je les remercie spécialement et que je bois à leur bonne santé.

» *Aux anciens étudiants de notre Université!* »

Lorsque les applaudissements eurent cessé, M. l'avocat Gernay répondit, au nom des anciens élèves, par quelques paroles simples, mais profondément senties. Il émit le vœu de voir toujours régner une indissoluble fraternité entre tous ceux qui viennent chercher la science sur les bancs de l'Université catholique.

Par un sentiment dont la délicatesse sera appréciée par tous les cœurs généreux, la Commission directrice avait décidé qu'un toast serait porté aux élèves étrangers. M. Henri, étudiant de la Faculté de théologie, s'acquitta de cette mission dans les termes suivants :

« Monseigneur, Messieurs,

» Avant de terminer cette belle fête, c'est pour nous un devoir de sympathie et d'hospitalité que d'adresser une parole publique et amie à Messieurs les étudiants étrangers, qui se sont associés à nos fraternelles manifestations d'une manière si dévouée et si éclatante.

» Nous tenons à leur dire dans cette assemblée que s'ils sont étrangers sur cette terre, ils ne sont pas étrangers à nos cœurs ; nous tenons à leur dire qu'eux et leurs successeurs trouveront toujours au milieu de nous l'hospitalité la plus loyale et l'affection la plus pure. Nous désirons que cette expression publique de nos sentiments adoucisse pour eux les regrets de la patrie absente, qu'elle reste gravée dans leurs cœurs, qu'elle traverse avec eux le Rhin, les Alpes et les mers, pour qu'ils puissent à leur retour témoigner dans leur patrie de l'honneur du nom et de l'hospitalité belges. De notre côté, nous conserverons de vous, Messieurs les étudiants étrangers, un inaltérable souvenir. Dès aujourd'hui nous nous associons à vos nobles et légitimes espérances et nous buvons tous ensemble au triomphe, dans votre patrie, des grands principes de foi, d'ordre et de liberté, que représente cette Université.

» Messieurs, *A la santé des étudiants étrangers !* »

Cette fois encore l'enthousiasme fut au comble, et M. Martin, de Genève, eut peine à obtenir le silence pour adresser à ses condisciples belges les paroles qui suivent :

« MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Au nom des étudiants étrangers, je vous remercie de la part que vous avez bien voulu leur faire dans cette manifestation et de l'accueil qu'a rencontré le toast que votre commission leur a porté. Quoique étrangers sur cette terre, nous y venons cependant avec bonheur, parce que nous y trouvons de grands souvenirs. Polonais et Allemands, nous avons combattu dans vos rangs; Irlandais, nous possédons dans cette Université d'illustres ancêtres; Hollandais, nous vous tendons une main amie; Américains et Suisses, nous avons puisé de bonne heure dans nos institutions républicaines, basées sur le respect du droit et de la dignité personnelle, une profonde sympathie pour la nation belge et les antiques traditions de liberté que votre Constitution a si glorieusement consacrées. Nous ne sommes réellement qu'à moitié étrangers sur cette noble terre : nous sommes vos frères, vos frères par le sang, vos frères par la science, vos frères par la liberté. Et nous espérons que cette fraternelle solidarité entretiendra dans vos cœurs des sympathies toujours vivaces pour de grandes infortunes que je ne nomme pas, de ces infortunes que vos pères eux-mêmes ont connues avant 1830. Nous allons repartir pour travailler à leur soulagement et à la réalisation des triomphes que vous nous souhaitez. Notre part, à nous, dans cette œuvre, sera d'y faire prévaloir les grands principes de foi catholique et de liberté virile que nous puisons à cette incomparable institution.

» Nous vous remercions encore et nous buvons à notre tour *A la consolidation et à la gloire de la nationalité belge !* »

A l'occasion de cette fête académique M. P. Poncelet, président de la Commission, avait composé et mis en musique les couplets suivants, qui, à la fin du banquet, furent chantés par M. Verwilghen, étudiant en droit.

I.

Comme une mère en un jour d'allégresse
Heureuse et fière assemble ses enfants,
Et de son cœur épanchant la tendresse
Les confond tous en ses baisers brûlants;
Telle aujourd'hui dans une même ivresse,
Alma Mater, vois tes fils réunis;
Reçois leurs vœux et leurs chants de liesse,
Lis le bonheur dans nos yeux attendris !
Entends notre voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est le vœu de notre cœur,
» Honneur à toi, mère chérie ! »

II.

Des bords lointains une jeunesse ardente
Accourt vers toi, dans ta vieille cité,
Puiser, avide, à ta source abondante
Talent et Foi, Science et Vérité.
Par leurs enfants les rives étrangères

Goûtent les fruits de tes savants labeurs,
Car dans ton sein tous les peuples sont frères,
Le monde entier a droit à tes faveurs !
Entends-tu sa voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est là le vœu de mon cœur,
» Honneur à toi, mère chérie ! »

III.

Ardent foyer, ô brillante lumière,
De ton éclat contemples la splendeur !
Déjà tes fils dans leur noble carrière
Ont recueilli plus d'un laurier vainqueur.
De tes savants la légitime gloire
A rejailli sur ton sein si fécond,
Et la Science au temple de Mémoire
En lettres d'or a buriné ton nom.
Entends-tu sa voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est là le vœu de mon cœur,
» Honneur à toi, mère chérie ! »

IV.

Avec orgueil notre libre Belgique
Voit ton amour pour son peuple et ses droits :
Dans tous nos cœurs l'élan patriotique
De nos aïeux a gravé les exploits.
Oui, la Patrie a foi dans ta noblesse,
Car elle sait qu'au jour des grands périls,

Des rangs pressés de ta fière jeunesse
S'élèveraient des défenseurs virils !
Entends-tu sa voix qui te crie ?
« A toi toujours respect, honneur !
» Oui, c'est là le vœu de mon cœur,
» Oui, c'est le vœu de la Patrie. »

Les pauvres ne furent point oubliés par les étudiants de l'Université catholique. Avant de se séparer, ils acclamèrent la proposition d'une quête et tous contribuèrent généreusement à la collecte qui fut faite par un jeune étudiant dont nous regrettons de ne pas connaître le nom (1).

On avouera qu'il serait difficile d'imaginer une fête plus belle, plus expansive, plus sympathique. Honneur à la jeunesse belge qui sait unir, avec tant de vigueur et de courage, l'amour de la science à l'amour de la foi, le respect d'un glorieux passé à l'adoption franche et entière de nos libertés constitutionnelles !

La fête du 23 novembre ne laissera pas seulement d'inéffaçables souvenirs dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister : elle figurera dans les annales de la patrie, elle comptera dans l'histoire du développement de l'une des libertés les plus chères aux Belges, la liberté d'enseignement.

---

(1) Cette quête était faite au profit de l'hospice des pauvres femmes aveugles de Louvain. MM. les membres de la commission de cet hospice ont fait parvenir à MM. les étudiants une superbe médaille de vermeil, en reconnaissance de la belle œuvre de charité qui a couronné leur banquet universitaire du 23 novembre.

§. III.

Fête donnée par la Société littéraire, le 27 novembre (1).

Au milieu des fêtes qui célébraient le xxvme anniversaire de la grande institution qui l'abrite dans son sein, la Société littéraire de l'Université catholique n'a pas voulu rester en arrière. Le dimanche, 27 novembre, elle a manifesté, dans une séance solennelle, les sentiments de reconnaissance et de dévouement qui l'animent.

La Société s'était réunie dans la salle des Promotions aux Halles, au milieu d'un grand concours d'étudiants et d'anciens étudiants membres de la Société, qui de tous les points du pays s'étaient empressés de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée. A 4 heures, Mgr le Recteur magnifique, au milieu d'acclamations unanimes, a fait son entrée dans la salle, accompagné de M. Verbeke, ancien membre du Congrès national, depuis longtemps membre de la Société, et de M. Barth. Du Mortier, l'éminent patriote, l'ami de la jeunesse, à qui la Société littéraire avait spontané-

(1) Le procès-verbal avec toutes les pièces relatives à cette fête vient d'être publié par la Société littéraire dans un recueil de 60 pages in-8, pour servir d'appendice au tom. VII des *Mémoires* de la Société.

ment décerné à cette occasion le diplôme de membre honoraire.

M. Edm. Poullet, vice-président, étudiant en droit, a ouvert la séance par la lecture d'une adresse à Mgr le Recteur, président d'honneur de la Société.

Voici quelques passages de ce discours remarquable par l'esprit élevé qui l'a dicté et par la forme éloquente que le jeune écrivain a su donner à sa pensée :

« MONSEIGNEUR,

» Au moment où le monde catholique tout entier se joint de cœur à nos manifestations universitaires, pour saluer en vous et dans ce corps académique dont vous êtes le chef 25 ans de luttes et de dévouements, 25 ans de glorieux et de consolants souvenirs, la Société littéraire, fille aînée de notre Université, création intelligente de ses professeurs, devait réclamer son tour de parole.

» Elle vient, elle aussi, offrir son tribut d'hommages et de respects à l'homme qui, par un quart de siècle de travaux, de sacrifices et d'intelligente direction, a su attacher son nom à la grande œuvre catholique belge, ramenant notre jeune Université aux beaux jours de l'*Alma Mater !*...

» ... En réunissant aujourd'hui autour de son président d'honneur ses membres dispersés, notre Société littéraire ne peut oublier de confondre en une même pensée de reconnaissance tous ceux qui ont mis la main à la même œuvre, aussi bien ces cœurs

pleins d'expérience qui en la fondant ont su répondre à un des besoins les plus impérieux de la jeunesse chrétienne, que ce Recteur magnifique de Louvain, dont la protection constante et éclairée a tant contribué à ce que l'œuvre des fondateurs ne demeurât pas stérile. »

M. Poullet cherche ensuite à caractériser la position du catholicisme dans les siècles modernes et ses efforts constants pour le bonheur de l'homme. Les moyens employés par le christianisme pour y parvenir, « ce sont, comme, quand il fondait la société moderne sur les ruines du paganisme et de la barbarie, le perfectionnement individuel et la civilisation ; ce sont, dans l'ordre artistique et littéraire, la recherche et la réalisation du beau moral, la vivification de la matière au contact du génie, l'élévation de l'âme par la contemplation de l'ordre et des splendeurs de la nature idéalisée ; ce sont, dans l'ordre politique, l'égalité dans la hiérarchie, la liberté la plus grande sous l'action de la responsabilité la plus étendue, l'ordre par le respect du pouvoir, le respect des droits de tous et l'accomplissement préalable des devoirs de chacun. »

L'orateur s'attache à montrer que c'est là la voie à suivre par tous ceux qui veulent soutenir la cause de la science et de la foi ; que c'est par là que les membres de la Société littéraire, après avoir généreusement travaillé à devenir de bonne heure les défenseurs les plus dévoués de nos croyances et de nos traditions, en seront un jour les athlètes les

plus habiles, nobles et fidèles enfants de la liberté d'enseignement et du dogme catholique. Faisant ensuite une courte histoire de la fondation de la Société littéraire et de ses travaux, il termine par ces chaleureuses paroles qui ont été vivement applaudies :

« Pour vous, Monseigneur, et vous tous, Messieurs, qui nous patronez de votre nom, de vos soins et de votre influence; vous qui n'avez rien à apprendre parmi nous, et pourtant ne dédaignez pas d'assister à nos réunions; vous tous, qui avez une si grande part aux modestes succès de notre Société littéraire, et qui de ce côté méritez encore si bien de l'avenir des lettres chrétiennes; puissiez-vous nous voir toujours attentifs et fidèles à vos leçons et à vos exemples! Puissiez-vous voir un jour en nous votre plus utile et plus consolant ouvrage, quand tous, qui que nous soyons, patients pionniers de l'intelligence, nous prendrons rang parmi les défenseurs de nos croyances et de notre droit catholique; quand, étrangers, nous porterons au ciel de la patrie ces idées larges de catholicisme, de science, de dévouement, qui sont celles de l'Université, qui sont les vôtres, ou que, fils de 1830, ornant de la croix du Christ nos vieilles couleurs brabançonnes, nous marcherons, à l'ombre de la liberté, de la Constitution et d'une dynastie vénérée et chérie, au nom de la Foi, à la conquête de l'avenir! »

M. Edmond Miot a donné lecture d'un poème intitulé : 25e *anniversaire de la fondation de l'Université*

catholique de Louvain. Dans un prélude il retrace en quelques traits vifs et grandioses les gloires de l'ancienne Université et de la nouvelle, annonce son sujet et débute de la manière la plus heureuse. La messe, le *Te Deum*, le défilé dés étudiants, la solennité dans la grande salle académique, l'illumination du soir, la promenade aux flambeaux et la sérénade, toutes les circonstances de cette belle journée, qui laissera de si profonds souvenirs dans les cœurs de tous ceux qui en ont été les témoins, reçoivent de la poésie une couleur enchanteresse. Les divers discours se plient au rhythme avec facilité, sans rien perdre de leur substance, quelquefois même conservent leur expression, et toujours acquièrent dans un vers nerveux une nouvelle force qui s'ajoute à la franche énergie avec laquelle ils furent prononcés.

Il nous est impossible de mettre intégralement sous les yeux de nos lecteurs ce poème, qui compte plus de quatre cents vers; mais nous ne pouvons leur refuser la jouissance de quelques extraits.

Voici comment l'auteur dépeint le défilé des étudiants :

Regarde ! Les voilà ! les premiers que tu vois,
Incarnant dans leurs cœurs la justice et les lois,
Seront de l'opprimé les vengeurs énergiques,
Ou bien un jour, debout sur nos rostres civiques,
Défendront notre Roi, l'ordre et la liberté !
Voilà ceux qui sauront, hommes de charité,
Le baume qui guérit et le mot qui console.

Où sévit le fléau, le médecin court, vole;
Et souvent pour lui-même oubliant le danger,
Tombe frappé du mal dont il sut soulager.
Là, ceux dont le calcul, que la science éclaire,
Ravit au Ciel ses feux, ses secrets à la terre,
Dirige du regard le bronze des combats
Et sur deux fers légers précipite nos pas.
Là, ceux qui de Platon méditant la sagesse
A l'école du vrai mûrissent leur jeunesse,
Savent d'où vient, où va, ce qu'est l'humanité,
Que la raison sans Dieu n'est qu'un jour sans clarté;
Pour combattre l'erreur sans relâche et sans trève,
Aiguisent dans leurs mains la plume ainsi qu'un glaive,
Et confessant leur foi, montreront qu'on peut bien
Être tout à la fois philosophe et chrétien.
Tandis qu'en la cité leur cortége se range,
Des lévites sacrés la pieuse phalange,
Qui puise le savoir au livre de Thomas,
S'avance, fière aussi de marcher sur leurs pas.

Citons maintenant la description de la grande salle académique :

Bientôt sur les gradins leur foule répandue
De cette immense enceinte embrasse l'étendue,
Et du vaste hémicycle inonde le contour.
Grands dans leur gratitude et fiers de leur amour,
Ils ont sous des festons de fleurs et de feuillage
Encadré de lauriers la rayonnante image
Du prêtre, du savant, du père vénéré,
Au triomphe duquel ce jour est préparé.

Partout l'azur, la pourpre ornant les colonnades,
Rampent sur les piliers, se courbent en arcades,
Et dans leurs plis mouvants balancent cent drapeaux
Qui pendus à la voûte, ou groupés en faisceaux,
Savent avec orgueil, comme au champ des victoires,
Couvrir des trois couleurs nos pacifiques gloires.
Un bruit court. On se lève. Et de tous les gradins
Mille vivats mêlés aux battements de mains
Partent et s'étendant comme un coup de tonnerre
Acclament à la fois l'auguste jubilaire,
Qui de ses pairs suivi vient de franchir le seuil
Et sourit avec joie au filial accueil.
Tandis que de l'orchestre à la voix sympathique
Retentit dans les airs l'hymne patriotique,
Ils gravissent l'estrade où tel qu'aux plus beaux jours
Le soleil sous leurs pas émaille le velours,
Et ses rayons versés du haut de la coupole
Semblent les couronner des feux d'une auréole.
Je ne sais quel éclat d'antique majesté
Sur leurs fronts radieux aujourd'hui reflété
Fait croire que Vivès, Juste Lipse, Vésale,
Pour revoir cette fête ont envahi la salle.

Embarrassé dans le choix des discours et voulant cependant en donner une idée à nos lecteurs, nous publierons de préférence, comme un hommage de sympathique hospitalité, la traduction poétique que l'auteur a faite de celui de M. Martin, de Genève. M. Miot l'a mis en strophes, sans doute pour mieux lui conserver l'énergique tristesse qui sied à la voix de l'exil :

Il est dans cette fête en souvenirs si chère,
Une plaintive voix qui ne pouvait se taire
Et que la gratitude appelle auprès de vous.
C'est la voix de l'exil, voix des monts, voix des ondes,
Voix du proscrit qui boit à vos sources fécondes
Qui ne peuvent couler chez nous.

Rayons venus d'en haut! catholique lumière,
Dont depuis deux mille ans le monde entier s'éclaire,
Nous retrouvons ici ton foyer lumineux!
Et laissant un pays que l'imposture opprime,
Notre errante jeunesse, innocente victime,
Se livre à vos cœurs généreux.

Dans le vaste salon de vos Halles gothiques,
Dominant les portraits de cent gloires antiques,
Une toile nous peint tout l'amour du Sauveur :
Il y guérit, instruit, ressuscite, console.
De l'Université c'est l'éloquent symbole :
Elle apaise ainsi la douleur.

Par un joug odieux chassés de la patrie,
Victimes du mensonge ou de la tyrannie,
Nous trouvons un abri dans cette *Alma Mater*.
Elle rompt un pain pur à nos intelligences,
Son baume adoucissant coule sur nos souffrances :
Nous oublions l'exil amer.

Nous qui souvent, hélas! en souffrons le martyre,
Nous à qui des tribuns osent parfois redire
Que nous ne savons pas aimer la liberté,
Dans ce libre pays nous venons pour apprendre

Non pas à la chérir, mais bien à la défendre
Avec prudence et fermeté !

Sur la rive où s'étend l'ombre du Capitole,
Un Pontife immortel en ce moment s'immole
Pour notre droit commun, le catholique droit.
Ce droit, sous le drapeau de votre indépendance,
Nous venons demander la chrétienne science
De le servir comme on le doit.

A vos enseignements nous resterons fidèles.
Plus tard, lorsque les yeux fixés sur nos modèles,
Par nos propres efforts nous les seconderons,
Nous ferons remonter comme un suprême hommage
Vers ceux dont nous tenons ce savant héritage
Les fruits que nous recueillerons.

Que la brise natale aux Alpes nous convie,
Aux frimas de l'Islande, aux monts de l'Helvétie,
Aux fleuves d'Amérique ou sur les bords du Rhin,
Sur la terre où languit la Pologne captive,
Aux côtes d'Albion ou sur la verte rive
Où souffre l'héroïque Erin;

De toi, nous garderons l'éternelle mémoire;
Aux lacs, aux mers, aux monts, nous redirons ta gloire,
O sainte *Alma Mater,* docte Université !
Et nous proclamerons belle cette patrie
Où la vertu fleurit, où brille le génie,
Noble terre de liberté !

Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir recueilli pour

eux quelques fleurs détachées de ce bouquet si habilement composé par M. Miot, et ils en apprécieront le parfum.

M. le professeur Félix Nève, membre de la Commission directrice de la Société, a communiqué à l'assistance une charmante pièce de vers intitulée : Tabitha ou le miracle de Joppé; puis M. Naméche, vice-recteur de l'Université, et président de la Société, dans un discours étendu et marqué de ce cachet de distinction et de goût délicat dont sont empreints ses écrits, a jeté un coup d'œil rapide sur l'histoire de la Société; il a montré comment, dès son début jusqu'aujourd'hui, elle est toujours restée fidèle à l'esprit qui animait ses fondateurs. Quelques passages des rapports annuels lui ont servi à donner de ce fait une démonstration aussi éloquente qu'exacte. Il avait ensuite à faire connaître la situation florissante de la Société et les mémoires qui avaient été jugés dignes d'une médaille d'honneur. Il a profité avec beaucoup de bonheur de cette circonstance pour tracer un magnifique tableau de ce qu'est l'amour du travail, le dévouement à la science dans un cœur chrétien. Il a profondément ému ses jeunes auditeurs en leur citant les paroles d'Ozanam, cet écrivain si sympathique à la jeunesse, une des plus grandes gloires des lettres chrétiennes à notre temps. Il a emprunté ensuite à Augustin Thierry, ce martyr de la science, quelques-uns de ses nobles aveux sur la dignité des travaux de l'intelligence, la grandeur et la beauté de la science

chrétienne, que l'illustre écrivain, par son amour pur de la vérité, était digne de comprendre comme il l'a comprise au déclin de sa vie, dans la sainte amitié du P. Gratry.

M. le Recteur a remplacé M. Namèche à la tribune; il a remercié la Société des témoignages d'affection qu'elle lui donnait en ce jour; il a manifesté sa sollicitude pour une institution qu'il a appelée un des plus beaux fleurons de l'Université. Puis rattachant le présent au passé dans un inséparable amour de la religion et de la patrie, il a rappelé les deux institutions du même genre qui ont fleuri à l'antique *Alma Mater*. L'une est la *Palæstra bonæ mentis*, dont le disciple de l'illustre Juste Lipse, Erycius Puteanus, fut le fondateur et le chef, et qui justifia sa devise de *Felicitas litterarum*. L'autre est la Société littéraire qui fut détruite avec l'Université même. Cette Société, a dit Mgr de Ram, avait pour devise: *Deo et Patriæ*. Elle eut pour premier directeur un ecclésiastique irlandais, le professeur O'Hearn, qui avait fait toutes ses études à Louvain et qui aimait la Belgique comme sa terre natale.

» Votre devancière, Messieurs, comptait comme vous au nombre de ses membres des professeurs et des étudiants. Permettez-moi de vous rappeler deux noms choisis dans chacune de ces catégories et d'évoquer ici le souvenir d'un ancien professeur et d'un ancien étudiant, celui de *Jean-Joseph Havelange*, de Dieupart dans le duché de Luxembourg, et celui d'*Adrien-Philippe Raoux*, d'Ath.

» Havelange, le dernier recteur annuel de l'ancienne Université, après avoir refusé de prêter le serment de *haine à la royauté*, après avoir défendu avec une inébranlable énergie les droits de l'Université, fut condamné à la déportation et termina sa carrière par le martyre, dans l'exil, à l'île de Cayenne.

» Raoux, après avoir pris ses grades en droit civil et canon, inaugura sa carrière d'avocat et de magistrat par un acte de patriotisme qui faillit faire tomber sa tête sur l'échafaud. Lorsque la République eut déclaré l'incorporation de nos provinces à la France, lui seul osa présenter au terrible *Comité de salut public* la plus courageuse et la plus énergique des protestations en faveur de l'indépendance de nos provinces.

» L'un et l'autre, et l'ancien professeur et l'ancien étudiant, suivaient ainsi les inspirations d'une noble devise : DEO ET PATRIÆ. »

Mgr de Ram n'a pas voulu, on le voit, perdre l'occasion de tracer quelques lignes de cette glorieuse histoire de l'Université de Louvain, qu'il poursuit avec un zèle pieux et un constant labeur. Nous regrettons de devoir nous borner à une si courte mention ; mais il est temps de dire un mot des auteurs qui ont vu leurs travaux couronnés dans cette fête solennelle et qui ont reçu de Mgr de Ram, au milieu des applaudissements de toute l'assistance, la médaille d'honneur.

En voici les noms :

M. Edmond Poullet, pour son *Mémoire sur Pierre Couterel et la situation de Louvain au XIVe siècle;* M. Adolphe Liagre, pour ses *Études sur le Progrès rationaliste;* M. Célestin Martin, de Genève, pour son *Essai sur l'Histoire politique, littéraire et religieuse de Genève;* M. Edmond Miot, pour ses *Poésies;* M. Antoine Stillemans, pour son *Étude sur le poète Vondel;* M. Gustave Busschots, pour *différents travaux littéraires.*

Immédiatement après la séance, un banquet, destiné à resserrer les liens qui unissent les divers membres de la Société, les a réunis dans la salle de lecture de la Bibliothèque. L'éloquence et la poésie étaient encore là pour donner à cette véritable fête de famille le cachet littéraire qui lui convenait. M. le président de la Société a porté un toast à Mgr le Recteur, président honoraire, protecteur et bienfaiteur de la Société. Les murs séculaires de la salle, où le banquet était servi, sont tapissés des nombreux portraits des grands hommes qui ont attaché leurs noms à l'ancienne Université. La clarté des lustres et des bougies, se réfléchissant sur ces toiles, semblait les faire revivre. M. le président a su tirer de cette circonstance un heureux à-propos, en associant les voix de ces gloires antiques aux voix des convives, pour acclamer Mgr de Ram, le continuateur de leur œuvre, leur digne émule et leur vengeur. Les applaudissements frénétiques l'interrompirent plusieurs fois. Mgr le Recteur répondit par quelques-unes de ces paroles qui vont toujours si bien au cœur parce

qu'elles partent du cœur. M. le professeur Delcour a porté un toast à M. Verbeke, ancien membre du Congrès, l'un des fondateurs de la Liberté d'enseignement, dont la jeunesse universitaire recueille les bienfaits, et en même temps à M. Du Mortier, qui a toujours su pendant sa longue carrière défendre cette liberté, avec cette persévérance qui prouve un beau caractère et avec ce dévouement civique que rien n'égale si ce n'est son talent. On vit alors tous les convives se lever spontanément et défiler le verre en main devant ces deux champions de nos grandes causes, en les acclamant de leurs vivats. M. Verbeke et M. Du Mortier répondirent tous les deux. Inutile de le dire : leurs paroles, qui suspendaient à leurs lèvres la brillante assemblée, retentirent vivement dans tous les jeunes cœurs.

Divers toasts furent encore portés : Aux anciens présidents, vice-présidents, secrétaires et membres des commissions : Aux anciens membres actifs qui avaient bien voulu répondre de tous les points du pays à l'invitation qui leur avait été adressée : Aux membres de la Société étrangers à notre nationalité.

Ici encore les déshérités de la fortune ne furent pas oubliés. Vers la fin du banquet, M. Gilmont, étudiant en droit, l'un des plus jeunes membres de la Société, demanda la parole : « Monseigneur et Messieurs, dit-il, dans cette réunion si cordiale, qui est pour nous tous une véritable fête de famille, permettez-moi de faire un appel à votre générosité en faveur de ceux qui sont nos frères à tant de titres

et qui par conséquent ont droit aussi à une part de notre festin. Vos cœurs ont compris que je veux parler des pauvres secourus par nos conférences de Saint-Vincent de Paul. Je suis persuadé, Monseigneur et Messieurs, que ces paroles trouveront écho dans chacun de vous, car la charité est la plus belle vertu des nobles âmes et la fille aînée du catholicisme dont nous sommes fiers d'être les enfants dévoués. » Puis il circula autour de toutes les tables et recueillit une aumône très-abondante. M. le professeur Lefebvre, un des présidents de la conférence et membre de la Société littéraire, répondit, dans une improvisation que tout le monde a admirée, avec ce cœur et ce charme qui coulent de ses lèvres comme de sa plume.

M. Du Mortier fut entendu une dernière fois. Il électrisa la jeunesse par sa chaleureuse éloquence et but à la prospérité de l'Université en général et spécialement de la Société littéraire.

Nous ne pouvons pas oublier une cantate composée pour la fête par M. l'avocat Minnaert et mise en musique par M. le docteur Xavier van Elewyck, tous les deux anciens élèves de l'Université. M. van Elewyck avait eu l'excellente pensée d'emprunter la finale de la *Brabançonne* et il a su la rattacher à sa composition avec un grand succès; il a chanté lui-même au banquet les beaux vers de M. Minnaert, et le refrain a été repris en chœur par les convives avec un entrain tout patriotique.

Voici cette cantate :

I.

Pour célébrer ce grand anniversaire,
Un jour encor le sort nous réunit
Sous les rameaux de l'arbre tutélaire
Qui tour à tour nous prêta son abri.
Le temps en vain interrompt notre chaîne,
Notre symbole est la *Fraternité*,
Vers le passé l'amitié nous ramène: } *bis*.
Honneur! honneur à l'Université!

II.

L'arbre sacré qui nous donne son ombre
A bien souffert, hélas! depuis vingt ans....
Nous avons vu des orages sans nombre
Se déchaîner sans pitié sur ses flancs.
Mais Dieu veillait sur le faîte sublime :
Rien ne troubla sa calme majesté;
Sans l'ébranler, le vent toucha sa cime: } *bis*.
Honneur! honneur à l'Université!

III.

Et maintenant il grandit, et l'aurore
Baigne son front d'éclatantes lueurs.
Sur ses rameaux chaque jour voit éclore
De plus beaux fruits et de plus belles fleurs.
De toutes parts on accourt sous son dôme,
Pour boire à flots science et vérité!
Son vaste ombrage abrite le royaume : } *bis*.
Honneur! honneur à l'Université!

IV.

Vous les gardiens de l'auguste symbole,
Maîtres chéris qui nous donniez la main,
Lorsque penchés sur les bancs de l'école,
Vers l'avenir nous cherchions un chemin,
Soyez bénis ; de vos préceptes sages
L'écho fidèle en nos cœurs est resté ;
Ils ont sauvé nos cœurs de maints naufrages : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université !

V.

Pour nous, amis, qui vécûmes en frères,
Dans ces vieux murs tout pleins de nos vingt ans,
Restons unis sous les saintes bannières :
Elles guidaient nos pas adolescents.
Voyez là-bas, la Foi lutte et chancelle,
Quitterons-nous son autel déserté ?
Non... Soyons forts et soyons dignes d'elle : } *bis.*
Honneur ! honneur à l'Université !

Tout le monde, étudiants et anciens étudiants, professeurs et élèves, échangèrent en se séparant les plus vifs témoignages de sympathie et de satisfaction ; tous garderont un constant souvenir de cette belle fête qui occupera une page distinguée dans les annales de la Société littéraire.

—

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, EN DATE DU 3 NOVEMBRE 1859, A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX.

Sanctissimo Domino Nostro Pio PP. IX, Pontifici Maximo.

BEATISSIME PATER,

Catholica Universitas Lovaniensis, quæ hodiedum ob vigesimum quintum fundationis suæ annum solemni ritu lætas Deo scientiarum Domino gratias egit, et ipsa, lacrymas miscens gaudiis, non potuit non recordari, quo in mœrore SANCTITAS TUA versetur.

Tecum, BEATISSIME PATER, bonisque omnibus luctu et indignatione afficimur. Enimvero Catholicæ Ecclesiæ filios

A sa Sainteté Pie IX, Souverain Pontife.

TRÈS-SAINT PÈRE,

L'Université catholique de Louvain, en célébrant aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, et en rendant avec joie de solennelles actions de grâces au Dieu qui est le maître des sciences, a senti, elle aussi, des larmes se mêler à sa joie, au souvenir de l'affliction où Votre Sainteté est plongée en ce moment.

Avec Vous, TRÈS-SAINT PÈRE, et avec tous les gens de bien, nous sommes pénétrés de douleur et d'indignation. Si c'est un devoir

decet omnes graviter ferre ac veluti sibi factam reputare injuriam Supremo et Amantissimo suo Patri illatam. Nos autem eo animo affici maxime decet, quos Tu, BEATISSIME PATER, præcipuo quodam amore a Te diligi semel atque iterum benignissime significasti.

Doluimus sane atque cohorruimus infandos ausus, quos impiæ factionis homines in supremam tuam et Pontificiam et Regiam auctoritatem committere non desinunt. Noster itaque in Te, BEATISSIME PATER, amor impellit nos, ut in hisce rerum angustiis animorum nostrorum affectus Tibi publice declaremus.

TU, PRINCEPS CLEMENTISSIME, omnium pro-

pour tous les enfants de l'Église catholique de supporter avec peine et comme une injure personnelle l'outrage qui est fait à leur Père suprême et bien-aimé, à plus forte raison est-ce un devoir pour nous, TRÈS-SAINT PÈRE, à qui Vous avez bien voulu accorder, à plusieurs reprises, des marques d'une affection toute particulière.

Oui, une impression d'angoisse et d'horreur a saisi nos cœurs, à la vue des attentats inouïs, que des hommes factieux et impies ne cessent de commettre contre Votre autorité suprême de Pontife et de Monarque. Et c'est pour cela que notre amour nous pousse, TRÈS-SAINT PÈRE, à venir, dans ces circonstances déplorables, Vous faire une déclaration publique de nos sentiments.

A peine aviez-Vous pris possession du Gouverne-

vinciarum tuarum subditis, ut secundum mitem ac liberam rei politicæ rationem viverent, ab ipso principatus tui exordio benigne et provide concedere studuisti; sed humanitate tua abusi filii degeneres hominesque scelesti, beneficiorum immemores et libertatem in nefandam licentiam convertentes, Te iterum a summo principatu dejicere conantur.

Verum enimvero terrenum illud regnum, quod ad gubernandam Universalem Ecclesiam Apostolorum Principis successoribus Divina Providentia rem disponente concessum est, quodque et lege sancta et jure summo Divi Petri patrimonium et dominium est, hoc, ut impii homines eripere vel im-

ment, TRÈS-CLÉMENT PRINCE, que dans Votre bienfaisante sollicitude, Vous Vous attachiez déjà à accorder à vos sujets des institutions propres à les faire vivre sous un régime politique de douceur et de liberté. Mais des fils dégénérés abusant de la bonté paternelle, des hommes pervers, oublieux de vos bienfaits, et changeant la liberté en une licence effroyable, cherchent à Vous précipiter du trône une seconde fois.

Ils se trompent. Ce royaume terrestre attribué aux successeurs du Prince des Apôtres par une disposition de la Providence pour le gouvernement de l'Église Universelle, ce royaume qu'une loi sainte et le plus juste des droits ont constitué le patrimoine et le domaine de Saint Pierre, l'impiété ne réussira pas plus à l'enlever ou à l'a-

minuere frustra conati sunt; ita etiam frustra conabuntur.

Quod si hostes Ecclesiæ, ob præsentem Romanæ rei politicæ perturbationem, Petri Sedem nutare opinantur, nos Petri Sedem sic stare novimus immobilem, ut perculsa licet sævissimis feri maris fluctibus Petra stet inconcussa semper.

Tu vero, BEATISSIME PIE PATER, quem et Summi Pontificatus Thiara et Regis diademate fulgentem veneramur, Tu nunc eo venerabilior nobis appares, quod et Te jam cernimus spinea quoque redimitum corona et hunc in modum cœlesti cum majestate referentem sanguineam imaginem DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI, cujus in terris Vicarius es.

moindrir dans l'avenir, qu'elle n'y a réussi dans le passé.

Que si les ennemis de l'Église s'imaginent que les troubles actuels des États Romains font chanceler la Chaire de Pierre, nous savons, nous, que la Chaire de Pierre est immobile, et que ce rocher sans cesse battu par les flots d'une mer en fureur n'en reste pas moins toujours inébranlable.

Quant à Vous, TRÈS-SAINT ET TRÈS-PIEUX PÈRE, nous Vous vénérons à l'aspect de la Tiare et du Diadème qui couvrent Votre front auguste. Mais que Vous nous apparaissez plus vénérable encore en ce moment où une couronne d'épines ceint Votre tête, et où Vous reproduisez à nos yeux, avec une majesté toute céleste, l'image sanglante du Divin Rédempteur, dont Vous êtes le Vicaire sur la terre!

Compatitur itaque cum Christo Sanctissimus Pontifex, sed et conglorificabitur : modo seminat in lacrymis, sed mox in exultatione metet.

Oui, Notre Pontife très-saint est en communion de souffrance avec le Christ, mais c'est pour entrer en participation de sa gloire : il sème maintenant dans les larmes, mais bientôt il moissonnera dans la joie.

Interim una Tecum, OPTIME MAXIME TOTIUS ECCLESIÆ PASTOR ET RECTOR, invocamus *Patrem misericordiarum*, ut rebellium animos flectere dignetur ad obsequium, et ut terrenæ Potestates, divini mandati memores, non ad auctoritatis pontificiæ eversionem aut imminutionem, sed ad ejusdem ædificationem et tutamen consilia sua et opem suam conferant.

En attendant, nous nous unissons à Vous, le Pasteur et le Chef de toute l'Église, à Vous dont la grandeur n'est égalée que par la bonté, pour invoquer le Père des miséricordes, afin qu'il daigne incliner à l'obéissance les esprits rebelles. Nous l'invoquons avec Vous afin que les Puissances humaines, fidèles aux enseignements divins, dirigent leurs desseins et leurs forces, non vers la destruction ou l'affaiblissement de l'autorité pontificale, mais vers son maintien et sa consolidation.

Precamur quoque ut Deus, Rex Regum et Dominus Dominantium,

Nous prions aussi pour que Dieu, le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs,

muro suo inexpugnabili Te circumcingat, et armis potentiæ suæ Te protegat semper, Teque sospitem Reipublicæ christianæ quam diutissime servet.

Vous entoure de sa protection comme d'un rempart inexpugnable, qu'il Vous couvre du bouclier de sa puissance, et qu'il Vous conserve de longues années pour le bonheur de la Catholicité.

Ad SANCTITATIS VESTRÆ pedes provolutus, Apostolicam Benedictionem implorat pro se suisque Professoribus omnibus

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons pour nous et pour tous nos Professeurs, la Bénédiction Apostolique.

SANCTITATIS VESTRÆ

humillimus et devotissimus servus ac filius, Rector Universitatis catholicæ in oppido Lovaniensi,

P. F. X. DE RAM.

De mandato,

BAGUET, *Univ. a Secretis.*

DE VOTRE SAINTETÉ,

le très-humble et très-dévoué serviteur et fils, le Recteur de l'Université catholique de Louvain,

P. F. X. DE RAM.

Par ordre,

BAGUET, *Secrétaire de l'Université.*

Datum Lovanii die tertia mensis novembris, anno ab instaurata Academia vigesimo quinto.

Fait à Louvain, le 3 novembre, vingt-cinquième année de la fondation de l'Université catholique.

BREF DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX, DU 24 NOVEMBRE 1859, EN RÉPONSE A L'ADRESSE DU 3 DU MÊME MOIS.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Libentissime accepimus Tuas litteras amanter perscriptas, atque universæ istius Catholicæ Lovaniensis Universitatis nomine die 3 hujus mensis ad nos datas, quæ non leve certe solatium nobis attulerunt inter maximas, quibus affligimur, amaritudines. In eisdem enim litteris recognovimus eximiam Tuam et omnium ejusdem Universitatis Professorum erga Nos et hanc Petri Cathedram fidem et observantiam, ac simul intellexi-

PIE IX, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous avons reçu avec une très-vive satisfaction Votre lettre du 3 de ce mois, lettre que Votre amour pour Nous a dictée, et que Vous Nous avez adressée au nom de l'Université Catholique de Louvain tout entière. Cette lettre Nous a été certainement un grand sujet de consolation au milieu de tant d'amertumes dont Nous sommes abreuvé. Car Nous y avons reconnu les sentiments de cette fidélité et de ce respect que Vous et tous les Professeurs de l'Université professez envers Nous et le siége de

mus acerbissimum Tuum et illorum mœrorem ob notissimas, in quibus versamur, tribulationes nequissimis illorum hominum consiliis et molitionibus, qui teterrimum contra catholicam Ecclesiam, hanc Apostolicam Sedem ac Beati Petri patrimonium gerunt bellum. Gratissimi Nobis fuerunt hujusmodi egregii Tui et eorundem Professorum sensus, qui catholicis viris plane digni, dum amplissimas merentur laudes, non possunt non vehementer excitare et augere paternam Nostram in Te et ejusdem Catholicæ Lovaniensis Universitatis Professores caritatem. Perge vero, Dilecte Fili, una cum illis divitem in misericordia Deum ardentiore usque studio orare et obsecrare, ut velit Nos semper adju-

Saint-Pierre, sentiments qui Vous distinguent si particulièrement. Nous avons compris en même temps l'excès de Votre douleur et de la leur à la vue des tribulations bien connues où Nous sommes plongé, et qui sont le fruit des desseins et des entreprises de ces hommes pervers, ligués dans une guerre exécrable contre l'Église Catholique, ce siége Apostolique et le Patrimoine de Saint-Pierre. Les excellents sentiments que Vous et les mêmes Professeurs Nous exprimez, Nous ont été très-agréables; ils sont tout à fait dignes d'hommes dévoués à la Foi Catholique; et, en méritant nos plus grands éloges, ils ne peuvent qu'exciter et augmenter Notre affection paternelle envers Vous et envers les Professeurs de l'Université Catholique de Louvain. Continuez donc, Cher Fils,

vare et consolari in omni tribulatione Nostra, utque omnipotenti sua virtute omnes Ecclesiæ suæ Sanctæ et hujus Apostolicæ Sedis hostes ad veritatis, justitiæ, salutisque semitas reducere dignetur. Cum autem Tibi atque eisdem Professoribus apprime notum sit, quibus nefariis cujusque generis machinationibus inimici homines Sanctissimam Nostram Religionem, si fieri unquam posset, funditus evertere conantur, idcirco non dubitamus, quin a Te et ab omnibus ejusdem Universitatis Doctoribus majore usque alacritate et contentione omnis in Catholicæ Ecclesiæ causa tuenda, ejusque salutari doctrina propugnanda, et quotidie magis promovenda, atque in tot pravis inimicorum hominum frau-

tous ensemble, de prier et de conjurer, avec une ferveur toujours croissante, le Dieu qui est riche en miséricorde de Nous aider et de Nous consoler dans toutes nos tribulations ; priez et suppliez-le d'user de sa vertu toute-puissante pour ramener les ennemis de sa Sainte Église et de ce Siége Apostolique dans les sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et comme Vous savez parfaitement, Vous et les mêmes Professeurs, à l'aide de quelles machinations détestables de tout genre ces hommes ennemis s'efforcent de renverser de fond en comble, si la chose était possible, Notre très-sainte Religion, Nous sommes persuadé qu'à cause de cela, Vous et tous les Docteurs de l'Université, Vous consacrerez tous Vos soins, avec plus de zèle et d'efforts que jamais, à soutenir la cause de

dibus detegendis, et perniciosissimis erroribus refutandis strenue impendatur opera. Denique cœlestium omnium munerum auspicem, ac Nostræ benevolentiæ testem Apostolicam Benedictionem toto cordis affectu Tibi ipsi, Dilecte Fili, et commemoratæ Universitatis Professoribus peramanter impertimur.

l'Église Catholique, à défendre et à propager chaque jour sa doctrine salutaire, à démasquer les ruses impies et multipliées de ses ennemis, et à repousser courageusement leurs si pernicieuses erreurs. Enfin Nous Vous donnons très-affectueusement et du fond de Notre cœur, à Vous Cher Fils, et aux Professeurs de l'Université, Notre Bénédiction Apostolique, comme un témoignage de Notre bienveillance, et un gage de tous les dons célestes que Nous Vous souhaitons.

Datum Romæ apud S. Petrum die 24 novembris anno 1859, Pontificatus Nostri anno decimo quarto.

Donné à Rome près de Saint-Pierre le 24 novembre de l'année 1859, la quatorzième année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

PIE IX, PAPE.

Superscriptio : Dilecto Filio Petro Francisco Xaverio de Ram, Doctori

Suscription : à Notre Cher Fils Pierre François Xavier de Ram, Docteur en Théo-

Theologo, Antistiti Nostro Domestico, Protonotario Apostolico ad instar Participantium, Rectori Magnifico Catholicæ Lovaniensis Universitatis. Lovanium.

logie, Notre Prélat Domestique, Protonotaire Apostolique *ad instar Participantium*, Recteur Magnifique de l'Université Catholique de Louvain, à Louvain.

ADRESSE PRÉSENTÉE LE 23 NOVEMBRE 1859 PAR LE CORPS ACADÉMIQUE A S. É. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE ET A MGRS LES ÉVÊQUES DE BELGIQUE.

A Son Éminence révérendissime le Cardinal-Archevêque de Malines, Primat de la Belgique, et à Leurs Grandeurs Messeigneurs les Évêques de Tournai, de Namur, de Gand, de Bruges et de Liége.

ÉMINENCE, MESSEIGNEURS,

Au moment où le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de votre Université se célèbre avec tant d'enthousiasme, tous les membres du Corps académique tiennent à remplir un devoir bien doux à leur cœur, celui de faire remonter aux Protecteurs et aux Fondateurs de cette Université les témoignages éclatants de sympathie dont elle est l'objet.

Les vénérables Évêques de la Belgique sont les chefs et les bienfaiteurs de cette grande école; ils l'animent de leur esprit, ils l'honorent de leurs encouragements, ils lui consacrent leur sollicitude paternelle, ils s'épuisent en travaux et en sacrifices pour la maintenir.

Un quart de siècle nous sépare du jour où l'Épiscopat, associant sa voix à celle de l'Auguste Chef de

l'Église, annonçait à la Belgique, redevenue libre, l'érection d'une Université, dans laquelle *la science unie à la foi formerait*, à l'exemple de l'ancienne Alma Mater, *des hommes instruits et de bons chrétiens. Nous prendrons*, continuait-il, *des mesures efficaces pour imprimer à ce nouvel établissement un caractère de stabilité qui lui assurera une longue existence.*

Nous aimons à rappeler ces solennelles paroles, maintenant qu'il est permis d'apprécier à sa juste valeur tout ce que l'Université catholique doit d'accroissement et de prospérité à la sollicitude que l'Épiscopat lui avait vouée en la créant et dont il n'a cessé de l'entourer pendant une période de vingt-cinq années.

Honneur donc et reconnaissance sans bornes à nos vénérables Évêques qui protègent et soutiennent avec tant de sagesse l'établissement auquel nous avons le bonheur d'appartenir ! Oui, heureux, mille fois heureux nous-mêmes, si, par nos efforts, par notre zèle, par notre dévouement nous avons pu contribuer au succès d'une œuvre si utile à la religion et à la patrie !

Veuillez, Éminence, Messeigneurs, agréer l'hommage réitéré de nos sentiments de reconnaissance, de respect et de vénération.

Le Recteur de l'Université,
P. F. X. de Ram.

Le Vice-Recteur de l'Université,
J. A. Namèche.

Le Secrétaire de l'Université,
F. N. J. G. Baguet.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Théologie :

J. B. Lefebve, p. t. d. — H. G. Wouters. — J. T. Beelen. — J. F. D'Hollander. — H. J. Feye. — P. Vanden Broeck. — T. J. Lamy.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Droit :

E. E. A. Dejaer, p. t. d.—L. B. de Bruyn. — J. J. A. Quirini. — L. J. H. Ernst. — F. J. C. Smolders. — C. Delcour. — L. J. N. M. Rutgeerts. — J. J. Thonissen. — C.T.A.Torné.—C.H.X. Périn.—A.Thimus.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Médecine :

M. R. Michaux, p. t. d. — P. J. E. Craninx. — A. L. Van Biervliet. — V. J. Françòis. — L. J. Hubert. — F. Hairion. — J. B. Vrancken.— P. J. Haan.— E. M. Van Kempen.— F. J. M. Lefebvre.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Philosophie et Lettres :

G. A. Arendt, p. t. d. — G. C. Ubaghs. — N. Moeller.— J. Moeller.— J. B. David. — L. J. Hallard. — F. J. B. J. Nève. — N. J. Laforet.— E. J. Delfortrie.— E. Nève.

Le Doyen et les Professeurs de la Faculté des Sciences :

A. Docq, p. t. d. — H. J. Kumps. — M. Martens. — P. J. Van Beneden. — P. J. Gilbert. — L. Henry.

Louvain, le 23 nov. 1859.

Réponse de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, en date du 28 novembre.

Messieurs,

J'ai lu avec la plus vive satisfaction la belle lettre, qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique, vous avez adressée à l'Épiscopat, pour lui exprimer les sentiments de reconnaissance dont vous ont pénétrés les soins qu'il n'a cessé de prodiguer à cette intéressante institution.

Je me ferai un devoir, Messieurs, d'envoyer une copie de votre lettre à chacun de mes collègues; mais je ne puis tarder de vous remercier de cette nouvelle marque de votre attachement. J'aime à ajouter que, pendant les vingt-cinq années qui se sont écoulées, j'ai constamment été satisfait de l'esprit dont le Corps académique a été animé, de la marche qu'il a suivie et des succès qu'il a obtenus.

Je rapporte avant tout ces succès à la Divine Providence, qui a protégé d'une manière spéciale cette entreprise si difficile; je les attribue également au concours du clergé et des fidèles, qui nous ont constamment secondés; mais je reconnais en même temps que les hommes savants, qui ont fait ou font encore partie du Corps académique, y ont

surtout contribué en remplissant fidèlement la mission qui leur a été confiée ; je reconnais en particulier que leur digne Chef a pleinement répondu à l'espoir que j'avais fondé sur lui, lorsque je l'ai destiné aux importantes fonctions de Recteur. Oui, Messieurs, c'est surtout à votre sagesse, à votre prudence et à votre zèle que l'Université doit sa parfaite organisation, son enseignement si solide et si étendu, son excellente discipline et sa constante prospérité. C'est à vous surtout que la Patrie doit les avantages qu'elle en recueille, et la Religion les consolations qu'elle en éprouve.

Continuez, Messieurs, comme vous l'avez si bien fait pendant ce quart de siècle ; continuez à instruire dans les hautes sciences cette intéressante jeunesse catholique, qui vous donne tant de marques de confiance ; continuez à l'affermir dans les sentiments chrétiens qui doivent faire son bonheur, et qui sont le plus ferme appui de l'ordre social. Comptez sur la constante sollicitude de l'Épiscopat, et sur les prières que tous ses membres ne cessent d'adresser à Dieu pour les maîtres et pour les élèves de leur chère Université.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime et une tendre affection,

Messieurs,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

† ENGELBERT, Card.-Arch. de Malines.

Malines, le 28 nov. 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Liége, en date du 4 décembre.

Monseigneur et Messieurs,

Je ne saurais vous dire combien je suis touché de la manifestation que le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique vous a inspiré de faire à l'égard du Corps Épiscopal, en lui exprimant, dans une adresse collective, les assurances d'une affectueuse vénération et d'un dévouement à toute épreuve, en retour de la sollicitude qu'il vous témoigne, des efforts et des sacrifices qu'il aime à faire pour soutenir la plus belle, la plus grande œuvre catholique de notre libre et religieuse patrie. Un sentiment d'exquise délicatesse vous porte à nous attribuer les glorieux succès de l'Université catholique, et à faire remonter vers nous les félicitations si chaleureuses et si bien méritées dont elle vient d'être l'objet : ces succès, Messieurs, sont votre œuvre, et nous n'y intervenons que pour y applaudir et vous en témoigner notre bien vive reconnaissance. Vous avez compris et exécuté, avec l'intelligence et le dévouement qui vous distinguent, la religieuse et patriotique pensée qui engagea l'Épiscopat Belge à fonder l'Université catholique de Louvain. Il fallait prouver à ce siècle hostile ou indifférent que l'Église catholique, pour manifester toute la puissance de vie in-

tellectuelle qui l'anime, n'a pas besoin de l'appui des monarques, ni de priviléges politiques, mais qu'il lui suffit de la liberté; que l'Église catholique, pour reprendre sa position à la tête du mouvement scientifique comme du mouvement social, n'a pas besoin de revenir à une époque de ténèbres et d'esclavage; mais qu'au sein même d'une ère de lumière et de liberté, le flambeau de la science, qu'elle porte d'une main assurée, loin de pâlir en face de la rivalité, jettera un tel éclat, que ses ennemis pourront en concevoir un vif dépit, mais non le nier. Cette pensée est aujourd'hui une œuvre, œuvre glorieuse et féconde, dont le brillant passé assure le brillant avenir. Si la pensée est à nous, Messieurs, c'est à vous que l'œuvre appartient. Aussi les félicitations dont vous avez été l'objet seraient-elles incomplètes, si nous n'y joignions les nôtres : je suis heureux de vous en offrir ma faible part et de vous exprimer toute ma reconnaissance.

Continuez, Monseigneur et Messieurs, à vouer à l'Université catholique, à l'Église que l'Université catholique honore en même temps que la Patrie, votre concours intelligent et dévoué. Avec cette intelligence et ce dévouement qui ont produit de si glorieux résultats, l'avenir est assuré.

Recevez, Monseigneur le Recteur et Messieurs les Professeurs, l'assurance d'une haute considération et celle de mes sentiments affectueux.

† Théodore, Évêque de Liége.

Liége, le 4 déc. 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Tournai, en date du 5 décembre.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Son Éminence Monseigneur le Cardinal m'a donné communication de l'Adresse que vous lui avez présentée, ainsi qu'aux autres Évêques de la Belgique, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique. Les sentiments que cette Adresse renferme sont dignes de vous, Monseigneur et Messieurs, et de la grande Institution que vous dirigez. J'en ai recueilli l'expression avec amour et reconnaissance.

A mon tour, j'ai besoin de vous exprimer toute ma gratitude pour les soins intelligents et dévoués que vous ne cessez de donner à cet établissement si cher à la Religion et si glorieux pour notre pays. Si pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler, l'Université a marché de succès en succès, si elle s'est élevée si haut dans l'estime du monde catholique, j'aime à le proclamer ici, c'est à la direction aussi sage qu'habile de son digne Chef, ainsi qu'au talent, au savoir éminent et au zèle infatigable de ses Professeurs que nous en sommes redevables. Honneur donc et reconnaissance à vous aussi, Monseigneur et Messieurs, pour tout le bien que l'Université a fait pendant ces vingt-cinq ans!

Vous avez montré une fois de plus, et de la manière la plus éclatante, combien est élevé, fécond et salutaire, l'enseignement basé sur l'union de la Science et de la Foi. La Belgique, pour son bonheur et sa gloire, en recueille aujourd'hui les fruits nombreux dans toutes les carrières et les positions sociales. Continuez, Monseigneur et Messieurs, la belle et utile mission que vous avez si noblement remplie jusqu'ici. Ajoutez encore de nouveaux fleurons à la couronne déjà si brillante de l'Université, et comptez sur la confiance des familles, sur les sympathies de la jeunesse studieuse qui vous sont désormais acquises, ainsi que sur la reconnaissance du pays, qui apprécie les services que vous lui rendez, non moins que sur celle des Évêques et du Clergé qui vous sont tous dévoués.

Veuillez en agréer ici, Monseigneur et Messieurs, la modeste mais bien cordiale expression, avec l'assurance de ma considération la plus distinguée.

† GASPAR JOS., Évêque de Tournay.

Tournay, 5 décembre 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Bruges, en date du 6 décembre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Il n'est pas un seul catholique en Belgique qui ne se réjouisse d'avoir vu conduire l'Université de Louvain au point de prospérité où elle est arrivée aujourd'hui; il n'en est pas un seul qui n'ait pris la part la plus vive aux fêtes qui, ces jours derniers, ont eu lieu pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'établissement.

En faisant remonter jusqu'aux Évêques, c'est-à-dire jusqu'aux protecteurs et aux fondateurs de l'Université, les témoignages éclatants de bienveillance et de sympathie dont l'Université a été l'objet, pendant ces jours de fête, de la part de ses anciens élèves et de ses anciens amis, vous avez obéi, Monseigneur et Messieurs, à un sentiment de délicatesse auquel tout le monde applaudira et auquel, pour ma part, je suis très-sensible.

La gloire et la prospérité de l'Université me sont chères à plus d'un titre.

Pendant douze ans, j'ai eu le bonheur de concourir, selon mes faibles moyens, avec vous, au progrès de l'établissement; et depuis dix ans que je l'ai quitté, je n'ai point cessé de former les vœux les plus ardents pour sa prospérité.

A mes yeux, l'Université catholique est une des gloires de l'Église en Belgique; elle est le fruit de la liberté d'enseignement conquis en 1830 sur un odieux monopole; elle est, parmi nous, le foyer de cette véritable science qui sait ajouter aux lumières bornées de la raison humaine les lumières beaucoup plus sûres et plus abondantes de la raison divine; elle fournit un préservatif efficace contre la fausse science qui, tout en se couvrant du faux nom de progrès, en est réduite, comme l'a remarqué St-Paul, à chercher toujours et à ne trouver jamais; elle inspire à ses élèves l'amour de la patrie avec l'amour de la religion, deux sentiments inséparables dans le cœur de nos pères et naturellement unis dans le cœur de leurs enfants; elle représente les traditions nationales de la Belgique; elle est le palladium de nos espérances pour l'avenir.

La belle position que l'Université a su conquérir pendant un quart de siècle, malgré mille obstacles et mille difficultés, est due sans doute, Monseigneur et Messieurs, avant tout, à la grâce de Dieu, le Père des lumières, l'auteur de tout don parfait, et à la protection toute-puissante de la bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, Patronne de l'Université, mais elle est due aussi, j'aime à le dire, après la sollicitude et les encouragements de l'Épiscopat, au zèle, au dévouement, à la prudence et au savoir du Corps universitaire et de son Chef; elle est due à l'application, à la docilité et aux bons sentiments de ses nombreux élèves; elle est due enfin à la confiance des familles catholiques.

Toutes ces causes de succès, nous les tenons en main, Monseigneur et Messieurs; et nous pouvons par conséquent espérer pour l'Université une prospérité encore croissante et de nouveaux succès.

Poursuivez donc, Monseigneur et Messieurs, votre belle œuvre, qui est aussi la nôtre, avec courage et constance, sans vous laisser effrayer par les cris de l'irréligion ou de la fausse science ; tenez haut le drapeau de la foi et du vrai savoir; répudiez toujours les doctrines équivoques, hasardées, incertaines, qui passionnent, divisent et n'édifient point; inculquez à l'intéressante jeunesse qui se forme, sous l'influence de vos leçons, aux devoirs de la vie chrétienne et civile, l'amour de l'Église et de la vertu, héritage de leurs pieuses familles, fruit de l'éducation qu'ils ont reçue dans nos colléges; et dès lors, je vous en donne l'assurance, vous pourrez compter, à l'avenir comme au passé, sur l'assistance du Ciel, sur l'affection de vos protecteurs, sur l'appui et sur la sympathie de tous les bons.

Recevez, Monseigneur et Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement le plus sincère.

† J. B. Évêque de Bruges.

Bruges, le 6 décembre 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Gand, en date du 7 décembre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

En lisant la description des belles fêtes qui ont eu lieu à Louvain, à l'occasion du 25me anniversaire de l'Université catholique, j'ai applaudi de tout cœur aux succès de l'œuvre fondée par l'Épiscopat de la libre Belgique, avec l'autorisation du Souverain-Pontife. J'ai de plus uni mes vœux à ceux de tout mon clergé et de mes fidèles diocésains, pour que ce grand établissement, où la Science unie à la Foi forme des hommes instruits, de bons citoyens et de fervents chrétiens, continue à mériter les bénédictions du Ciel et à jouir de la confiance des familles catholiques.

Il me reste à vous témoigner, Monseigneur et Messieurs, ma vive et profonde gratitude pour le zèle et le dévouement avec lesquels vous travaillez depuis un quart de siècle au succès de l'Université catholique. Les sentiments si élevés et si touchants, que vous avez exprimés envers le Corps épiscopal dans votre lettre collective du 23 novembre, me sont un sûr garant que vous continuerez à marcher dans la voie qui vous a été tracée par les vénérables Fondateurs de l'Université. Veuillez être per-

suadés que de mon côté je ne cesserai de consacrer mes soins et ma sollicitude, de faire tous les sacrifices possibles pour la conservation et la prospérité d'une œuvre si éminemment utile à la religion et au pays.

Agréez, Monseigneur et Messieurs, l'assurance de toute mon estime et de ma considération la plus distinguée.

† LOUIS JOSEPH, Évêque de Gand.

Gand, le 7 décembre 1859.

Réponse de S. G. Monseigneur l'Évêque de Namur, en date du 14 décembre.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

J'ai éprouvé la plus douce consolation en recevant, par l'entremise de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, votre lettre collective en date du 23 novembre dernier.

Autant que personne j'ai pris une part bien sincère aux fêtes de famille qui viennent d'avoir lieu à Louvain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique. Ce qui m'a réjoui en particulier, c'est que là où règne admirablement l'union de la Science et de la Foi, règne également une union parfaite entre les maîtres et les élèves, et que tous sont animés de sentiments dignes de notre grande et chère institution catholique.

A cette occasion, j'ai renouvelé tous mes vœux pour la prospérité de notre Université dont dépend chez nous, en très-grande partie, la prospérité même de la religion et de la patrie.

Recevez, Monseigneur et Messieurs, les assurances réitérées de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† NICOLAS JOSEPH, Évêque de Namur.

Namur, le 14 décembre 1859.

FÉLICITATIONS ADRESSÉES PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE S. VINCENT DE PAUL A LEUR PRÉSIDENT D'HONNEUR MGR DE RAM. DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LE PROFESSEUR THONISSEN, A LA FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 18 DÉCEMBRE 1859 (1).

« MESSIEURS,

» Avant de nous séparer, nous avons un devoir à remplir.

» Vous en serez immédiatement convaincus, si vous portez vos regards sur la position particulière où se trouvent les Conférences de Notre-Dame, de St-Pierre, de St-Jacques et de St-Lambert, dont l'union fraternelle compose la Société de St-Vincent de Paul de Louvain.

» Cette position, je viens de le dire, offre quelque chose de particulier et même, à certains égards, d'exceptionnel; mais, on ne saurait assez le répéter, cette position est précisément celle que notre chère association devait occuper dans la pensée de ses premiers fondateurs.

» Vous le savez, la Société de St-Vincent de Paul naquit au sein des écoles de droit et de médecine

(1) Voyez l'Annuaire ci-dessus p. 36.

de Paris. Au milieu de la corruption hideuse qu'étalait alors une ville qu'on nommait, non sans raison, la Babylone moderne; au sein d'une immense cité, où la foi devenait un signe de faiblesse, le christianisme un objet de risée, l'incrédulité un titre de gloire, un brevet de vigueur intellectuelle; au sein de la capitale de la France, quelques jeunes gens, bravant tous les préjugés et conservant le dépôt de leurs croyances comme le plus noble des héritages, se réunirent, loin de la foule, dans une humble demeure, sous le regard et sous la protection de Dieu, pour s'éclairer, se consoler et raffermir mutuellement leurs pas dans les rudes sentiers que, depuis dix-huit siècles, les chrétiens fidèles parcourent à la suite de leur divin modèle. Telle fut l'humble origine de ces Conférences qui, cessant bientôt d'être littéraires pour devenir charitables, portent aujourd'hui, d'une main vigoureuse, le drapeau de la foi, de la charité, de l'amour de Dieu et des hommes, depuis les glaces du pôle jusqu'aux rives du Gange, depuis les métropoles industrielles de la vieille Europe jusqu'aux dernières peuplades de l'Amérique!

» Vous le voyez, la Société de St-Vincent de Paul naquit au sein des écoles; ses fondateurs étaient des élèves en droit et en médecine; son premier asile, son berceau fut une modeste chambre d'étudiant; sa naissance et ses premiers développements furent purement universitaires.

» Grâce au dévouement, à l'abnégation, aux sentiments vraiment chrétiens de nos chers confrères des

Conférences de St-Pierre et de St-Lambert, la Société de St-Vincent de Paul conserve à Louvain son caractère primitif : elle est et reste, non pas exclusivement sans doute, mais principalement universitaire. Et qui ne comprend à l'instant les avantages que présente cette situation exceptionnelle ? Avec un personnel toujours mobile, deux de nos Conférences ne peuvent pas, il est vrai, s'occuper de ces œuvres de longue haleine, qui exigent avant tout de la fixité, de la persévérance et de la durée ; mais, par contre, ces arrivées incessantes de nouvelles recrues, ces départs continuels de soldats exercés de la charité, offrent des avantages de toute nature pour l'extension toujours croissante de la grande famille de St-Vincent de Paul. Quand le jeune chrétien, riche du double et inappréciable trésor de la science et de la foi, quitte les bancs de l'Université pour entrer dans les travaux et les luttes de la vie active, il emporte avec lui l'amour de cette charité catholique aux élans de laquelle le Sauveur aime à reconnaître ses meilleurs disciples. Il prend sa place dans les Conférences de sa commune natale, et là où une froide et décevante philanthropie règne seule, là où la charité chrétienne n'a pas encore déployé son drapeau, il réunit autour de lui les chrétiens d'élite et organise lui-même une Conférence nouvelle, qu'il anime de son zèle et qu'il stimule par son exemple. Je ne vous dirai pas les noms de toutes les villes, de tous les villages, où d'anciens étudiants de l'Université catholique ont fondé ou multiplié les Conférences. Nous en avons

une preuve vivante dans notre propre sein. Qui a fondé la belle, active et florissante Conférence de St-Lambert? Un de vos anciens condisciples, un de nos meilleurs élèves !

» Mais—vous m'avez déjà compris—si la Société de St-Vincent de Paul a pris à Louvain un caractère principalement universitaire, cette situation nous impose l'obligation de ne pas rester étrangers aux événements qui intéressent l'homme éminent qu'une providence protectrice a placé à la tête de la grande institution religieuse et scientifique de notre libre patrie.

» Messieurs, vous avez été spectateurs et en grande partie acteurs dans les manifestations solennelles qui ont récemment honoré le talent, le zèle, le dévouement, le courage et la noble persévérance de notre président d'honneur. Notre association, qu'il honore de sa présence, qu'il encourage par sa haute protection, qu'il alimente par ses nombreux subsides, ne saurait ici garder le silence. Nous formons une réunion purement, exclusivement charitable; mais la charité, objet de notre amour et principe de notre force, dérive de la foi catholique, et quand toute une génération de loyaux jeunes hommes acclame un quart de siècle consacré à la défense de cette foi catholique, nous pouvons, nous devons nous y associer et, en le faisant, nous restons sur notre terrain.

» MONSEIGNEUR,

» Je suis l'organe de cette assemblée en vous offrant

ici nos cordiales félicitations à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre glorieux rectorat. En vous remerciant de tous vos soins, de tous vos bienfaits, de tous les témoignages d'affectueuse sympathie que vous nous avez prodigués, nous le faisons au nom de la foi victorieuse, qui compte au nombre de ses merveilles les plus splendides cette charité sans limites, que l'antiquité n'a point connue, qu'une partie du monde ignore encore, et qui trouve sa source inépuisable dans le sang divin qui jaillit à flots sur le Calvaire; nous le faisons au nom de cette noble jeunesse que vous aimez et qui sait vous apprécier; nous le faisons, enfin, au nom des pauvres, les plus humbles, mais les meilleurs amis de notre Dieu. Que le ciel vous accorde toutes les bénédictions que des cœurs dévoués vous souhaitent; qu'il vous conserve longtemps encore à la science, à la patrie, à l'Église et à nos chères Conférences de St Vincent de Paul!

» Et quant à nous, Messieurs, dérogeons aujourd'hui à nos habitudes traditionnelles; que le calme habituel de nos réunions disparaisse un instant; que ces voûtes séculaires ne servent pas seulement d'écho à nos prières. Messieurs, une salve d'applaudissements partant à la fois du cœur et de la main, une triple salve d'applaudissements pour notre digne, notre vénéré, notre illustre président d'honneur! » (*Applaudissements prolongés.*)

DE GUILIELMI DAMASI LINDANI VITA ET SCRIPTIS. ORATIO, QUAM MORE MAJORUM HABUIT THOMAS JOSEPHUS LAMY S. THEOLOGIÆ DOCTOR ET LINGUARUM HEBRAICÆ ATQUE SYRIACÆ LECTOR, DUM DIE 11 JULII 1859 SOLEMNIS FIEBAT AD GRADUS ACADEMICOS IN THEOLOGIA PROMOTIO.

Illustrissime Romane Ecclesiæ Præsul meritissime atque Magnifice hujus nostræ Academiæ Rector providissime, prudentissime;

S. Facultatis Theologicæ Magistri, aliorumque Ordinum Præfecti et Professores, viri eximii, doctissimi, vigilantissimi;

Sacris civilibusque, quicumque adestis, in hac civitate præpositi, viri plurimum venerandi, spectatissimi;

Dilectissimi Academici Cives, doctissimi pro meritis sacra laurea mox decorandi, Auditores omnes humanissimi, honoratissimi.

Quum Christus ecclesiam, quam super petram fundavit, semper durare, nec unquam deficere voluerit, seque cum ea usque ad consummationem sæculi permansurum promiserit, ideo, ut firma stent promissa, ubi hæreses gregem Christi suo veneno inficere meditantur, ubi schismata unitatem scindere satagunt, vigilantes Christus suscitat pas-

tores, qui gregem a venenatis erroris herbis avertant, eumque ad salutifera veritatis pascua reducant, atque oves in unitatem charitatis coadunatas servent. Hoc modo Dominus ecclesiam dirigit, conservat, tuetur.

Quæ providentia, etsi constanter oculis affulgeat, nunquam tamen magis conspicua fuit, quam, cum infensissimæ Lutheri, Zwinglii, Calvini, aliorumque sæculi XVI novatorum hæreses et dissentiones exortæ sunt, totum fere orbem christianum exagitarunt, majorumque nostrorum cum avitam fidem tum pacem et prosperitatem in Belgio perturbarunt. Tunc excitavit Christus viros et doctrina et pietate conspicuos, qui tanto malo remedium afferrent. Floruit afflictissima hac ætate Academia Lovaniensis, claruit *Alma Mater,* et e sinu fœcunditatis suæ plurimos produxit presbyteros, doctores, episcopos tum doctrinæ puritate, tum eruditionis varietate, tum pietatis laude nobilissimos. Jam audistis Ruardi Tapperi (1) merita, atque Driedonis præclara, plurimi remanent laudandi, quorum unum hæc oratio vobis exhibebit GUILIELMUM DAMASUM LINDANUM, Academiæ Lovaniensis Doctorem, atque Ecclesiarum Ruremundensis et Gandavensis episcopum.

Utinam tempus daretur enarrandi quanta fecit doctissimus episcopus, tum ad stabiliendam adversus hæreses fidem, tum ad informandos mores, pietatemque fovendam, tum ad decreta et statuta Concilii Tridentini applicanda! utinam possem talem illum, qualis erat, vobis depingere, mente non minus quam corpore præstantem, animo fortem,

judicio gravem, intellectu perspicacem, ore facundum! Nullis nec laboribus fatigandus, nec molestiis vincendus, nec difficultatibus superandus, nec periculis deterrendus, orationi studioque assiduus, zelo Dei fervens, tenerrima pietate deum colebat. Vix dici potest quantum et verbis et scriptis et gestis Ecclesiæ Dei instaurandæ, hæreticisque convertendis allaboraverit.

Natus est autem GUILIELMUS LINDANUS Dordraci in Hollandia, anno 1525, ex parentibus nobilibus *Lindæ* olim Dominis, unde GUILIELMO *Lindani* nomen fuit. Ejus parentes, cum essent valde pii, GUILIELMUM a prima ætate ad omnes virtutes sedulo informarunt. Ubi autem GUILIELMUS annum duodecimum attigit, ad celebrem Meranorum scholam in comitatu Hochstratensi deductus fuit litteris humanioribus excolendus (2). Elapso triennio Lovanium mittitur, quo, cum philosophiæ cæterarumque liberalium disciplinarum scientiam non vulgarem acquisivisset, sese in collegio trilingui, linguarum studio totum dedit. In perdiscendis linguis latina et græca, usus est viris doctissimis Rutgero Rescio, Joanne Langio et Petro Nannio (3). Hebraïcæ autem linguæ præceptorem habuit Andream Balenum (4), ex cujus eruditissimis colloquiis multa accepit, quæ postea in suis scriptis transtulit.

Cum autem ex ephebis excessisset totum se suscipiendo Christi jugo, divinoque sacerdotio tradere decrevit. Quanquam non deessent, qui ad Jurisprudentiam amplectendam enixe hortarentur, maxi-

mosque honores et dignitates non vulgares, æqualium exemplo, et cognatorum in aula illustrium præsidio pollicitarentur. Verum ille, contemptis cæteris mundi illecebris, atque blandis carnis deliciis, propositi sui tenax eximios Lovanienses theologos, imprimis Jacobum Latomum, Ruardum Tapperum, Judocum Tiletanum, et Joannem Hasselensem Divi Pauli interpretem, annos fere sex, audivit. Post hæc Parisios adiit, et una cum gallica lingua, quam ibidem utcumque didicerat, Rabbinicos Hebræorum commentarios Scriptoresque græcos uberius degustavit. Inde Lovanium reversus anno 1552 sacris Ordinibus initiatur, et Licentiæ in sacra Theologia gradum adeptus, familiari theologorum Lovaniensium consuetudine duobus annis usus est. Quo tempore a Tappero excitatus primum ingenii sui fœtum : *De optimo scripturas interpretandi genere,* in lucem protulit.

In hoc libro aggreditur LINDANUS protestantes; qui, repudiata Sacrarum Scripturarum versione Vulgata, quam Concilium Tridentinum *authenticam* declaraverat, freti uno vel altero codice græculo vel hebraïco, novas in dies cudebant versiones, quas ad suas novitates accommodabant. Cum enim a doctoribus catholicis ex Vulgata interpretatione latina nimis urgerentur, clamitare cœperunt homines nequissimi scripturas adulteratas fuisse, Vulgatam latinam translationem mendis, vitiis, erroribus, et corruptelis scatere, atque ita corruptam esse ut genuinus Verbi Dei sensus non amplius ex illa, sed

solummodo ex græcis et hebraïcis codicibus hauriendus esset. Illos redarguit Lindanus multa eruditione ostendens textus hebraïcum et græcum, quales tunc exstabant, ita depravatos esse, ut, seposita vulgata Latina Translatione, ex ipsis solis germana scripturarum lectio solidaque earum veritas haurienda non sit. Deinde agit de Vulgata interpretatione latina, quam etsi non omnibus numeris absolutam, tamen cæteris translationibus sive de græco sive de hebræo factis anteponendam ducit. Non tamen rejicit textus græcos et hebraïcos, e contra Vulgatæ jungendos eos prædicat ab eo, qui solidam Scripturarum veritatem stabilire conatur. Audiatur ipse :

« Quo itaque, ait, pura puta scripturarum sacra» rum lectio, solidaque illarum veritas semel constet » sarta tecta, ad alia profecto est confugiendum » auxilia, ac linguarum etiam subsidia. Etsi non » utcunque illud ex vulgari Latina editione potius » simul et certius esse hauriendum docuerimus, at » eam tantum solam ad rem hanc præstandam at» que perficiendam, citra omne codicum aut Græca» nicorum aut Hebræorum auxilium atque opem » sufficere, nequaquam arbitramur. Nam in ea non » sane perpauca reperiuntur, uti ex doctissimis juxta » ac sanctissimis Patrum testimoniis demonstratum » est, aut obscurius reddita, teste Hilar. aut negli» gentius conversa, ut ait August. aut male atque » ignoranter expressa, quod scribit Victo. et D. Hie» ron. ut jam nihil dicam de mendis ac corruptelis,

» quæ passim librariorum vel incuria, vel errore,
» vel litterarum etiam affinitate vocumque cogna-
» tione et similitudine irrepserunt : quæ profecto
» lectioni veræ restitui, emendari, repurgari, in-
» staurari, aut illustrari nequeunt, nisi hæc nostra
» vetus fidelissima omnium versio ad suos revoce-
» tur fontes ; codices dico Hebraïcos et Græcanicos
» ut inde lectio in primis insincera et mendosa re-
» purgetur, corrupta resarciatur, et indubitata resti-
» tuatur : deinceps vero sensus aut obscurus illus-
» tretur, aut semiplenus hauriatur uberior atque
» plenior, denique ut in latina editione vulgata illi
» Scripturarum loci veriorem inde percipiant sen-
» sum, atque prima fronte lectori ostendunt (5). »

Hoc primum Lindani opus, hoc primum in hæreses telum projectum, hæc prima belli pro tuenda matre Ecclesia suscepti initia. Quod bellum Lindanus strenue ad finem usque vitæ constanter neo sine maximis periculis gessit.

Tunc ad academiam Dilingæ recenter erectam a magistris suis Lovaniensibus mittitur, ibique annis quinque theologiam docet. Interim doctor Lovaniensis renuntiatus celeberrimum illud atque doctissimum opus Philippo Hispaniarum regi dicatum sæpiusque typis excusum conscripsit cujus titulus : *Panoplia Evangelica sive de Verbo Dei Evangelico, libri V contra omnes hujus sæculi hæreses.*

Quid consilii habuerit Lindanus in hoc opere conscribendo paucis est aperiendum. Protestantium omnium, quotquot fuerunt et adhuc existunt, unicum

est principium quo tanquam fundamento omnis protestantismi structura sustinetur, principium nempe *liberi*, quod vocant, *examinis*, cui principio catholici jure merito opponunt principium *auctoritatis*. Suo igitur principio innixi primi reformatores, contenderunt solam fidei regulam esse scripturam sacram privata uniuscujusque mente interpretandam, traditionem autem ecclesiæque magisterium, non esse nisi figmentum a satana in ecclesia Dei invectum. Hoc dubio fundamento unusquisque pro libitu diversissimos errores exstruebat. Ut autem uno ictu et fundamentum et superstructi errores disjicerentur Patres Tridentini « una cum sacris Scripturis traditiones quoque tum ad fidem tum ad mores pertinentes tanquam vel oretenus a Christo vel a Spiritu Sancto dictatas et continua successione in Ecclesia catholica conservatas » susceperunt, atque decreverunt : « ut nemo suæ prudentiæ innixus in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium sacram scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia cujus est judicare de vero sensu et interpretatione scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari » auderet (6).

Quod Tridentinum concilium statuit, antiqui Patres docuerant. Audiatur Vincentius Lerinensis : « hic forsan, ait, requirat aliquis cum sit perfectus » Scripturarum canon, sibique ad omnia satis su-

» perque sufficiat, quid opus est ut ei *ecclesiasticæ*
» *intelligentiæ jungatur auctoritas?* quia videlicet
» Scripturam sacram pro ipsa sua altitudine non
» uno eodemque sensu universi accipiunt, sed ejus-
» dem eloquia aliter atque aliter alius atque alius
» interpretatur: ut pene quot homines sunt, tot
» illinc sententiæ erui posse videantur. Atque idcirco
» multum necesse est, propter tantos tam varii
» erroris anfractus, ut propheticæ et apostolicæ in-
» terpretationis linea secundum Ecclesiastici et ca-
» tholici sensus normam dirigatur (7). »

Viam igitur a Tridentinis Patribus indicatam et antiquis patribus tritam ingressus Lindanus omnem cum hæreticis controversiam revocat ad unicam hanc quæstionem : utrum Verbum Dei solis sacræ Scripturæ limitibus sit comprehensum finibusque inclusum, ut volunt novatores an vero præter scripturam sacram admittenda sit traditio? Gravissimam hanc quæstionem ex omni parte examinat, examinatamque contra novatores solvit sic præfatus :

« Quod nonnullis probatum video consilium, Scrip-
» turarum videlicet meris testimoniis hæreses esse
» refellendas, nobis sane, seu sacrum quoddam
» Thesei filum, quod dicitur, ad explicandos laby-
» rinthorum istorum universorum errores sufficere,
» isthac sane tempestate, minime videbatur, quod
» quæstionis fere omnium aliarum principis, de
» scriptura nimirum, an ad dogmata omnia ad-
» struenda et corroboranda sufficiat nec ne, status
» in controversia in primis sit positus. Huc accedit,

» quod catholicæ fidei isti adversarii (qui dici quam
» esse malunt Evangelici) si apertioribus scriptura-
» rum locis urgeantur pressius, quos aut inepte de-
» torquere, aut sacrilege corrumpere, aut perverse
» depravare pro suo commodo queant, ipsam qui-
» dem scripturam aut plane non recipere, uti Ja-
» cobi Epistolam Lutherus, Pauli ad Hebræos Pome-
» ranus, Ecclesiasticum Calvinus : aut si recipiant,
» alienam a vero sententiam vel ex Græco, vel He-
» braico, vel etiam Latino tropo... invehere malunt
» quam a sua isthac semel anticipata, et non ex
» scripturis hausta, sed eo adducta animi sententia
» discedere. Taceo quod nulla scripturæ testimonia
» ad quæstiones nunc orbem prope universum per-
» turbantes definiendas ita vix proferas aut perspi-
» cua, aut efficacia, quibus non oppositionum ali-
» quot plaustra adversarii opponant, ut eorum aut
» obfuscent claritatem, aut infirment veritatem...
» Hic igitur immensus adversariis cum ad effugitan-
» dum, tum ad cavillandum patet campus, ubi
» scripturarum sensus, haud semper liquido perspi-
» cuus, tantisper illis est aut incertus, aut ambi-
» guus, dum aliquem vel nova cudendo vel vetera
» recudendo effinxerint, qui aut vetera dogmata non
» adjuvet, aut sua ex priscis putidisque errorum
» lacubus renovata in speciem adjuvet (8). »

Libro igitur primo ostendit christianæ fidei regulam non esse scripturam solam, sed præter scripturam admittendam esse traditionem. Ideo illud adversariorum axioma : *nihil credendum quod non*

est scriptum, variis argumentis confutat. Hic autem lepide ostendit Lutherum, Brentium, Melanchtonem et Bucerum mira contradictione laborare, dum simul Traditiones repudiant simulque ad eas confugiunt ubi de Scripturarum canone vel de symbolo fidei, vel de suis defendendis adversus anabaptistas dogmatibus agitur. Libro II demonstrat doctrinam apostolicam tam non scriptam quam scriptam consequentibus ætatibus fuisse Patribus creditam vere evangelicam, non modo in privata fidei apud suos prædicatione, aut apud exteros propagatione, verum etiam publica vel contra hæreticos adeo disputatione. Quod ut solis luce clarius constet, temporum ordine servato, multiplicia refert cum Patrum tum Conciliorum verba, quæ hanc veritatem confirmant; vel, ut suavibus ejus verbis utar, « gratissimam pietatis » evangelicæ studioso conserit corollam, quæ sano » imposita capiti suavissimum nascentis, pubescen- » tis, atque florentis ecclesiæ de genuino Verbo Dei » evangelico fragrantissime spiret consensum. »

His testimoniis recitatis colligit libro III veram Verbi Dei evangelici definitionem : « nempe, quod Deus ad » Evangelium attinens locutus proponit per Eccle- » siam credendum; sive id per se ipse loquatur, sive » per Ecclesiæ caput Christum, sive membra apos- » tolos, prophetas pastoresve Ecclesiæ tam privatim » in concionibus, quam publice in conciliis. » Hinc fluit partitio Verbi Dei evangelici in scriptum et non scriptum. Agit primo de Scriptura, secundo de Traditionibus, quas ad depellendam Scripturarum obscu-

ritatem, atque ad stabiliendas veritates, quas novatores negant docet esse necessarias.

Ex iisdem Traditionibus in libro IV confutat omnes Protestantium hæreses circa sacramenta, legitimosque declarat ritus sacros in Ecclesia usitatos. Quum autem ad sacramentum ordinis devenit, præclare vindicat auctoritatem atque primatum Romani Pontificis ab omnibus calumniis hæreticorum. Denique libro V varias Novatorum retundit cavillationes venenataque eorum confringit tela, quæ adversus Traditionem dirigebant. Hoc modo Lindanus in Panoplia sua errorum monstra confodit. Unde recte cecinit Nuportanus :

Si laudem is mereat, monstrum qui conficit unum,
Qua laude hic tandem non quoque dignus erit,
Dogmata qui penitus hic tot monstrosa refellit
Ingenii mira dexteritate sui (9).

Hoc opere multum urgebantur Novatores. Nihil igitur mirum, si ab eis omni genere convitiorum, calumniarum atque persecutionum Lindanus laceratus fuerit. Sed manus victas nequaquam dedit, athleta Christi; nam traditionis dogmatumque catholicorum defensionem iterum suscepit in *Dialogis Dubitantii* et *Ruardi*, in *Apologetico ad germanos*, in *tribus libris stromatum adversus Chemnitium*, in libro de *vera Christi apud Romanos Ecclesia*.

Taceo plurima alia opuscula adversus hæreses conscripta. Non enim angustis hujusce orationis limitibus omnia quæ scripsit fortissimus vir vel solum

indicare, multo minus pro meritis laudare possibile est. Quis enim una oratione complecteretur quadraginta scripta doctrinæ refertissima, quibus funestissimæ illius sæculi hæreses confutantur, ubi Lutheri lues, Calvini venenum, Zuinglii mendacia, anabaptistarum ferocitas, et aliorum omnium furores invictis reprobantur argumentis?

Interea, Dilingana academia relicta, Lindanus successive Consiliarius regius, Hagæ Comitis Decanus et Ruremundensis Ecclesiæ Episcopus renuntiatus fuit. Non autem cito diœcesis suæ possessionem inire potuit. Grassantia enim ubique dissidia et bella eum, ab ecclesia Ruremundensi accedenda, arcuerunt usque ad annum 1569, quo solemniter, exultante præ lætitia populo Ruremundensi, introductus fuit in Ecclesia S. Spiritus.

Hic vobis, auditores benevoli, depingenda forent Lindani in episcopatu gesta, si ad hoc brevis oratio posset sufficere. Hic narrandum foret quanta fecit Lindanus ad providam gregis moderationem, ad reformandos deperditos clericorum mores, et ad disciplinam instaurandam (10); quot laboribus exantlatis, quot difficultatibus superatis, visitationem suæ diœcesis peregit, religionem collapsam suo antiquo splendori restituit, hæreses plurimis in locis debellavit, decreta concilii Tridentini executioni mandavit, Synodum diœcesanam congregavit. Quantis curis et laboribus incubuerit Lindanus executioni decretorum concilii Tridentini facile est colligere ex omnibus quæ fecit et docuit Ill. Episcopus. Sed

zelum Lindani nihil clarius demonstrat quam celebre istud *Memoriale a Guilielmo Damasi Lindano compositum, pro Reformatione utriusque Cleri Belgici, in vim decretorum concilii Tridentini.* In hoc opere exponit Lindanus quænam sibi videantur agenda ab episcopis Belgii ad seriam cleri et populi reformationem seriamque vitæ emendationem, atque ad hæreses exstirpandas. Ostendit quomodo decreta Synodi Tridentinæ executioni sint mandanda, quibus rationibus effici possit, ut per brevi sint multi pastores idonei. Agit deinde de monasteriis mendicantium, de Carmelitis et Augustinianis et de monasteriis religiosorum non mendicantium, de episcopis et prælatis, de canonicis, de monasteriis monialium. Deinde agit de populo, et varia proponit media utilia ut populus in religione confirmetur, et vitæ emendatiori reddatur. Ad quem finem obtinendum plurimum profuturam putat institutionem scholarum dominicalium (11).

Sed quid in his immoror? quis dicet quantæ fortitudinis, quantæ charitatis ipsi opus fuit tum ad mores corrigendos, tum ad jura ecclesiæ vindicanda, tum ad hæreticos convertendos! Turbæ et dissensiones ab hæreticis, vulgo *geuseis*, excitatæ eum in multa pericula conjecerunt. Pluries fuga sibi consulere coactus vidit omnia sua deperdita, pretiosissimam bibliothecam direptam, ecclesiam ab hæreticis profanatam, sacerdotes, monachos, canonicos partim trucidatos, partim ad fugam adactos; horum tamen nihil ipsius animam dejecit. Zelo re-

ligionis pressus Romam profectus est, unde in Hispaniam transiit; quo in transitu, cum aliquantulum temporis in urbe Genuæ exspectare cogeretur, antequam in Hispaniam navigaret, Mediolanum profectus est, ubi a S. Cardinali Carolo Borromeo benigne exceptus, sanctissimi viri suavi familiaritate piisque colloquiis gavisus est. Deinde in Hispaniam navigans suas *in psalmos pœnitentiales paraphrases* composuit. Utrobique autem et in Italia à Romano Pontifice et in Hispania a rege Philippo honoratissime exceptus multa pro ecclesiæ bono perfecit (12). Inter quæ illud præ cæteris memorandum est Lindanum a rege Philippo impetrasse, ut seminarium pastorum Lovanii erigeretur, triaque ducatorum millia in usum hujus seminarii a rege concederentur, quod et factum est.

Ab itinere reversus, Bredam missus fuit a duce Parmensi, ut collapsam ibi religionem restitueret, qua occasione conscripsit præclaram illam confessionis augustanæ confutationem cui titulus : *Concordia discors*. Omitto plura, quæ pro bono religionis et Ruremundæ et Bredæ et Buscoduci peregit, fortissimus athleta Christi. Taceo et quæ Romam secundo profectus ad Germaniam ab errore purgandam Romano Pontifici suggessit. Unum tamen est Lindani consilium quod celare nefas duco. Dicam igitur Lindanum auctorem fuisse Baronio, ut adversus Centuriatores Magdeburgenses conscriberet celebres illas *Annales ecclesiasticas*, quas omnes norunt. Istius operis conscribendi primus Lindanus consilium dedit; quinimo ad hoc opus Lovanio inchoandum ipse Lindanus a

Summmo Pontifice designatus fuerat; cur autem res ita se non habuerit, mors Pontificis causa fuit.

In Belgium reversus Lindanus iterum vineæ Domini excolendæ totum se dedit, donec ad ecclesiam Gandavensem translatus, ibidem laboribus fractus meritisque plenus pie in Domino obdormivit anno ætatis 63, Christi 1588 (13).

Hæc sunt clarissimi Lindani merita, hæc sunt scripta, quæ omnia indicare brevior oratio non permisit. Inter episcopos Belgii nemo contra hæreticos scripsit nervosius quam Lindanus, nemo copiosius (14). Lindanum, quum adhuc viveret, Illustrissimus Cardinal Baronius jam inter egregios fidei confessores, clarissimosque scriptores reponebat. Sic enim eum laudat in *notis* quas ad Martyrologium Romanum adjecit : « hæc nostra, inquit, cum re- » cognosceret hic Romæ Reverend. Dominus Linda- » nus, Episcopus Ruremundensis, vir non tantum » omnis generis litterarum eruditione clarissimus, » verum etiam egregii confessoris fidei nobilitatus » insignibus : quippe qui exilia, proscriptiones, » ærumnas incredibiles, ac mortes fere frequentes, » inconcusso robore, fidei causa sustinuit (15). » Et in *Annalibus* loquens de Traditione apostolica ait : « qui plura cupit, ab his petat, qui ejus argumenti » commentarios conscripserunt, eosque adeat, tum » maxime inter alios Reverend. Lindanum Episco- » pum Ruremundensem, quem ob egregiam erudi- » tionem toti orbi spectatam et vitæ sanctitatem plu- » rimi facio. Vivit adhuc, non sibi, sed catholicæ

» Ecclesiæ, jam mille de prostratis hostibus coronis » auctus, aliasque in dies majores et forte marty- » rii, ut qui ante aciem quotidie adversus hostes co- » minus dimicet, sibi comparaturus.» Et post mortem Lindani, dixit : « quem talem ac tantum fidei » catholicæ professorem et defensorem... et absque » sanguine martyrem gravi jactura totius Ecclesiæ » abreptum catholicus orbis ingemuit (16). » Tam nobili elogio nihil est addendum.

Nunc orationi finem faciens, ad vos, dilectissimi candidati, mei nuper condiscipuli, verba dirigo. Audistis quanta fecerit, scripseritque Lindanus, dignus utique, Baronio teste, qui vobis in exemplum adducatur. Sunt hodie, sicut fuere, tempore Lindani, religionis hostes, Ecclesiæ catholicæ inimici, qui Scripturas contemnunt, Patrum traditionem adulterant, Romani Pontificis auctoritatem sophismatibus, mendaciis, calumniis lacerant, omnique genere scriptorum eam disjicere, labefactare, funditusque evertere atque abolere quocumque modo satagunt, meditantur, conantur. Vestri erit, Lindanum imitari, religionem et moribus et doctrina defendere, auctoritatemque Romani Antistitis contra improbos scriptores defendere, a venenatis eorum telis protegere, a calumniis vindicare. Cum hac enim Ecclesia Romana, verba sunt Lindani, « consentiat necesse est, » qui salutem suam salvam sibi constare velit. Cum » hac enim totus non modo consensit pridem Oriens, » totus idem Occidens, sed omnes plane toto semel » orbe Christi Ecclesiæ. Hanc enim propter Petri

» Apostolorum principis atque omnium Christi ovium
» Pastoris, curam atque præposituram, primamque
» de omnibus sollicitudinem, agnoverunt magistram
» atque uti D. Irenæus l. 3. cap. 4. opulentissimam
» veritatis apothecam, vitæque portam. Ex qua seu
» vitæ cœlestis fonte divinitus adaperto, omnes qui
» velint sumant potum vitæ nimirum salutaris doc-
» trinæ Christi salientis in vitam æternam. Imo ad
» hanc Romanam, ait idem capite præcedenti, ab
» apostolis Petro et Paulo fundatam atque constitu-
» tam, necesse est omnem convenire Ecclesiam,
» propter potentiorem principalitatem (17). » Non
potest enim, ut Divus Cyprianus ait, Deum habere
Patrem, qui catholicam Christi Ecclésiam non habet
matrem : « extra quam (sunt iterum verba Lindani)
» non magis cuiquam salus est, aut vita, quam ramo
» ab arbore sua præciso, cui ulterius nec influxus,
» nec vigor, nec viror, nec vita potest perdurare (18). »

ANNOTATIONES.

---

(1) Vid. Ex. D. Vandenbroeck Orationes *de Ruardi Tapperi et Joannis Driedonis vita et meritis*, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1854 et 1859.

(2) Prima Lindani studia, omniaque ejus gesta fuse narrat Havensius in *Commentario de Erectione novorum in Belgio Episcopatuum*, l. 2. pag. 88-242. Havensius ita describit prima Lindani studia : « Postea, cum esset annorum duodecim, in Brabantiam venit, ple- » nius instituendus, et litteris humanioribus excolendus. Erat tum » schola non incelebris apud Meranos Hochstratensis comitatus, ubi » non infeliciter eruditis colloquiis Hadriani Barlandi, Catonis sive » Ausonii distichis, Prudentii hymnis, ac Boetii scriptis ad pietatem » formatus, et cantu ecclesiastico hymnorum, psalmorum, et an- » tiphonarum excultus majoribus parabatur disciplinis. Rudimenta » enim dialectices peripateticæ crassius et illic perceperat, et pro- » digiosas quidem illas, sed puerili captui non inutiles syllogismo- » rum formulas, quas antiquitas vocabat *Barbara, celarent*. Item » *reductiones per impossibile ac ostensive*, una cum Topycis et Elen- » chis et *Modalibus*, magna discipulorum æmulatione, miraque in- » genii perspicacia callebat. » Lib. cit. p. 96.

(3) De his viris consule Viri cl. F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues*. Bruxelles 1856, p. 149-159, 201-206, 210-212.

(4) Ibid. p. 245-247.

(5) *De optimo scripturas interpretandi genere*, lib. 3. p. 114.

(6) Concilii Tridentini sess. IV.

(7) Vid. S. VINCENTII LERINENSIS *Commonitorium*, c. 2.

(8) GUILIELMI DAMASI LINDANI PANOPLIA EVANGELICA in præfatione.

(9) NUPORTANI *ogdoastichon* in laudem auctoris Panopliæ, reperitur in Panopliæ initio.

(10) Quantæ necessitatis fuerit tunc temporis reformatio Cleri et plebis perspicuum fit ex his quæ HAVENSIUS narrat : « Hujusmodi » ergo et similibus pro initio bene constitutis, Clerum diligenter » de vita emendanda et scandalis tollendis, ac periculo oneris pas- » toralis, cæterisque sedulo admonitum ad sua dimisit. Ipse vero » decreta Concilii Tridentini ubique executioni mandare nititur, » et concubinarios plurimos, aliosque dicti concilii decretis, pa- » ternisque ejus jussis non obseqnentes monet, punit, mulctat, » cæteraque pro virili, atque temporum et loci ratione habita, ex » Canonum præscripto, tam in castigatione quam visitatione sa- » tagere studet, ut latius in sequentibus dicetur. Porro hic inte- » rim silentio prætereundum non est, inter ducentos fere pastores » (quos diœcesis Ruremundensis continet) tantum sex vitæ castæ » et cœlibis hac in synodo repertos fuisse. Quam peccandi licen- » tiam, canonicæ visitationis intermissio et excessuum impunitas » pepererat auxeratque. Unde nulli dubium erat, quin Clerus sua » scandalosa vita, magnam occasionem hæresibus exortis dedisset, » et plebeculam a cultu divino et fide catholica plurimum alienasset. » Erat enim populus valde hæresi corruptus, et sacrificium missæ, » altaribus eversis, passim negligebatur, uti etiam sacramentalis » confessio, et Extrema Unctio. Sacerdotes vero contemptui habe- » bantur. De articulis fidei controversis, passim in conviviis, hos- » pitiis, itineribus, curribus, compitis, scaphis, quovis fere tempore » et loco inter textores, fabros, sutores, aliosque cerdones; inter » nobiles et ignobiles, acerrime et ad verbera usque, summà ver- » borum contentione disputabatur. » HAVENSIUS *lib. supra laudato*, p. 102.

(11) Exstat hoc monumentum apud Ill. D. de Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I p. 45-64.

(12) Vid. GOYERS in opere : *Continuatio Historiæ ducatus Geldriæ* p. 47-55, et *Synodicon Belg.* tom. I p. 45 et tom. IV p. 267.

(13) Obiit Lindanus Gandavi die secunda novembris in Commemoratione Animarum, eodem anno quum vix trimestri in illo epis-

copatu resedisset, traditus sepulturæ in Cathedrali ecclesia; et communi tumulo cum primo ejus Ecclesiæ Episcopo, amico et collega Cornelio Jansenio secundus nimirum ejusdem Ecclesiæ Antistes, addita hac inscriptione :

Unicus est Phœnix, cineres hæc tumba duorum
Phœnicum veræ religionis habet.

D. O. M.

REVERENDISSIMIS IN CHRISTO PATRIBUS S. THEOL. D. D. CORNELIO JANSENIO ET WILHELMO DAMASI LINDANO, PRIMO ET SECUNDO HUJUS URBIS EPISCOPIS OB MULTOS IN SCRUTANDIS ET INTERPRETANDIS SACRIS SCRIPTURIS EXANTLATOS LABORES, ET MERITA IN DEI ECCLESIAM ET REMPUBLICAM CHRISTIANAM, POSITUM. OBIIT HIC II. NOVEMBR. M. D. LXXXVIII. ILLE VERO XI. APRIL. M. D. LXXVI.

Quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morti non sunt separati.

Dordracum patria est, grudiæ patria altera Athenæ;
Illæ animi altrices, corporis illa mei.
Conspicuum sancta coluit Ruremunda tiara
Et Ganda in cineres officiosa meos.
Non meliore loco nasci, potuive renasci,
Non meliore coli, non meliore mori.

MAX. VRIENTIUS apud HAVENSIUM, *De Erectione novorum in Belgio Episcopatuum*, lib. 2. p. 253.

(14) Catalogus scriptorum in lucem editorum a Reverendissimo D. GUILIELMO DAMASI LINDANO, Episcopo, pro Catholicæ Christi Jesu Ecclesiæ defensione.

1. De optimo Scripturas interpretandi genere. 1553.

2. Tabulæ anasceuasticæ atque analyticæ omnium hæreseon hujus sæculi, quibus ostenditur impias priscorum hæresiarcharum blasphemias titulo Evangelii renovare. 1553.

3. Panoplia Evangelica, sive de verbo Dei Evangelico, libri V, contra omnes hujus sæculi hæreses. 1558.

4. De Sacrificio audiendo, sive quonam modo sit studiosis scholæ Dilinganæ quotidie audienda missa. 1558.

5. Dubitantius. Dialogus de origine sectarum hujus infelicissimi sæculi, et earum fructibus antichristi præcursoribus. 1562.

6. Ruevardus, sive de animi tranquillitate. Dialogus, quo Sectarum omnium hæretici ex suismet principiis ad catholicam revocantur ecclesiam. 1563.

7. De vera Christi apud Romanos Ecclesia contra Wittenbergenses Theologos, eam Wittenbergæ in Saxiona fallaciter collocantis. 1565.

8. Apologeticum lib. 3 ad Germanos, pro concordia cum Catholica Christi Ecclesia, contra novam Protestantium confessionem Augustanam, ex Lutherana Calvinizantem Maximiliano II dicatum. 1566.

9. Confutatio Confessionis Antverpiensis Belgice, ex mandato illustr. ducissæ Parmensis, Gubernatricis. 1566.

10. Apologia ejusdem contra Illyricum Belgice. 1566.

11. Paraphrases in psalm. CXVIII cum annot. pro vulgata psalmorum versione, contra Judaïzantes nostræ istius ætatis interpretes. 1566.

12. De Eucharistia adversus Campanum Nestorizantem. 1567.

13. De Sapientia cœlesti, ad Sophiam Lindanam Sanctimonialem Christi Jesu Sponsam. 1567.

14. Psalterium vetus a mendis sexcentis repurgatum et de Græco atque Hebraïco fontibus illustratum. 1567.

15. De modo veræ Confessionis Belgice. 1568.

16. Oratio Synodica de officio pastorum : cui addita est brevis oratio qua populus discat sua peccata agnoscere. Ideoque per quadragesimam et adventum de suggesto post concionem legenda. 1570.

17. Paraphrasis in psalmos ad laudes, et in psalmos XXX ad regem Philippum. 1573.

18. Catechismus Lindani Belgice. 1573.

19. Stromatum libri 3 contra Martinum Chemnitium. 1574. edit. 1577.

20. Speculum sacerdotale, sive meditationes quotidianæ, quibus se sacerdotes quotidiano præparent sacrificio. 1575.

21. Exhortatio ad Hollandos, ut redeant ad catholicam Christi Ecclesiam. 1576.

22. De aquilone mystico epistola, qua illud *ab aquilone pandetur omne malum* demonstratur non pertinere ad saxoniam, unde omne

malum Ecclesiæ aperiatur, et per Lutherum ostendatur; sed ad calamitates Ecclesiæ illinc orituras. 1576.

23. De apostolico virginitatis voto, atque cœlibatu sacerdotum lib. 5 pro Concilio Tridentino contra Chemnitium. 1577.

24. Orationum Theologicarum Rev. D. Ruardi Tapperi Decani Lovaniensis cum præfatione Lindani ad Rodulphum II. Romanum Imperatorem. 2 tomi. 1577-78.

25. De fugiendis hujus sæculi idolis. 1578.

26. De Unitate Ecclesiæ. Belgice ad Wertensis. 1580.

27. Contra Carnivoros, Belgice. 1580.

28. Dogmaticæ conciones XXIII Bredæ habitæ, quibus Belgice explicantur variæ fidei controversiæ. 1581.

29. Concordia discors, sive Confessionis Augustanæ adulteratæ confutatio. 1582.

30. De gheestelycke Doolhof. 1583.

31. De wegwyser tot den Warachtigen Christum Jesum.

32. Tegen die Misvyanden dat sy het Evangelischen Testament Christi bespotten.

33. Conciones per quadragesimam et adventum. Conciones in festis sanctorum. Conciones catechisticæ.

34. Catechismus juventuti Ruramundensi scriptus, juxta Concilii Tridentini doctrinam. 1583.

35. De Lichten der Blinden Calvinisten.

36. Missa Apostolica seu Liturgia Sancti Petri Apostoli, cum annotationibus et Apologia pro eadem per D. Wilhelmum Lindanum Episcopum Gandensem.

37. Glaphyra Lindani in Epistolas Apocalypticas D. Joannis Apostoli ad Episcopos Catholicos, ubi veri Episcopi adumbratur typus. Prodiit Lovànii post mortem auctoris, 1602. Vid. Havensium *lib. supra laudato* p. 236-238. Havensius addit deinde titulos operum 30 Lindani, quæ nondum tunc temporis in lucem edita erant, quorum tamen aliqua postea luce fuerunt donata.

(15) Vid. *Martyrologium Romanum cum notis* Baronii Antverpiæ editum apud Plantinum, anno 1613, ad diem 23 septembris p. 407.

(16) Vid. Baronii *Annales eccl.* ad annum 53, N. XXXII, edit. Antverp. 1602 t. I p. 418 et t. II p. 430.

(17) Lindani *Dubitantius* p. 55. Hunc librum scripsit Lindanus

sub forma colloquii, dum in Frisia hæreticis convertendis allaborabat. In isto opusculo inducitur catholicus quidam nomine Dubitantius. Ille, ut fit, variis peragratis regionibus, ad suos rediit, novis imbutus istorum Evangelicorum opinionibus. Is igitur novatorum fraudibus perculsus de catholicæ fidei dogmatum dubitat veritate, ambigitque penes quos tandem vera sit Dei ecclesia, veraque salutis æternæ per Christum quærendæ via. Dubitantius colloquitur cum Constantio, magistro catholico in fide firmo. Constantius omnes Dubitantii difficultates solvit, et ostendit veritatem evangelicæ doctrinæ penès solos catholicos esse, veramque salutis obtinendæ viam in una catholica Christi Ecclesia Romana inveniri posse. Opus tribus absolvitur dialogis, quibus hæretici arguuntur scripturas adulterasse, et simul confutantur ex nonaginta dissidentibus quas genuerunt sectis, et multiplicibus quas invexerunt calamitatibus.

(18) Lindani *Exhortatio ad Hollandos* p. [illegible]5.

———

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.



